



COMPTE RENDU IN EXTENSO

PRIMA SESSIONE ORDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 9 DI MARZU DI U 2023
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DU 9 MARS 2023





PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2023

9 di MARZU di u 2023

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2023

9 MARS 2023

SOMMAIRE

**La Présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,
Hommage à Paul SCARBONCHI, ancien conseiller à l'Assemblée de Corse
et ancien maire de Cuttoli Corticchiato** **11**

Minute de silence

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

**Question n° 2023/O1/020 - Opérations portées et financées par la Collectivité
de Corse sur la commune d'Aiacciu et dans le pays ajaccien**, posée par M. Don
Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » **12**
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **13**

Question n° 2023/O1/015 - Aménagement du fond de baie d'Aiacciu, posée
par Mme Julia TIBERI au nom du groupe « Avanzemu » **19**
Réponse de M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable,
d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse **21**
Mme Julia TIBERI **24**

**Question n° 2023/O1/018 - Saison 2023 des croisières en Corse, A chì ne simu
?** posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte » **24**
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **27**

Question n° 2023/O1/017 - GFCA Football, posée par M. Pierre POLI au nom
du groupe « Avanzemu » **30**
Réponse de Mme Lauda GIUDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en
charge de la Jeunesse et des Sports **31**

Question n° 2023/O1/019 - Cherté de la vie et coût des carburants , posée par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	32
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	34

Question n° 2023/O1/016 - Dénéigement et salage des routes communales , posée par M. Antoine POLI au nom du groupe « Avanzemu »	37
Réponse de M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	38
M. Antoine POLI	40

Ouverture de la séance à 11H25

Lisa FRANCISCI, Secrétaire de séance : appel nominal des conseillers

Discours de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse	42
Discours de M. le Président du Conseil exécutif de la Corse	45

SCAMBII NANTU À U PRUCEDIMENTU DI E DISCUSSIONE INCÙ U GUVERNÙ / ÉCHANGES SUR LE PROCESSUS DE DISCUSSIONS AVEC LE GOUVERNEMENT

Restitution des débats :

Le Président Gilles SIMEONI	46
-----------------------------	-----------

Prises de paroles :

M. Paul QUASTANA	52
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	53
M. Jean-Martin MONDOLONI	56
M. Hyacinthe VANNI	59
M. Romain COLONNA	61
M. Jean-Christophe ANGELINI	63
M. Pierre GHIONGA	67
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	68
Le Président Gilles SIMEONI, en réponse	70

SUSPENSION DE SEANCE À 13H30 REPRISE À 15H07

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS - point d'ordre	77
---	-----------

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ

Raportu n° 037 : Raportu in quantu à a parità trà e donne è l'omi pè u 2022
Rapport n° 037 : Rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2022

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de l'Égalité Femmes-Hommes

79

Lecture par la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS de l'avis de l'Assemblea di a Giuventù

90

Prises de parole :

Mme Muriel FAGNI **91**

Mme Angèle CHIAPPINI **93**

Mme Julia TIBERI **96**

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS **97**

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA en réponse aux interventions **98**

Le Président Gilles SIMEONI en réponse **99**

PRISE d'ACTE du rapport **102**

Raportu n° 041 : Raportu à l'annu di u Sviluppù à longu andà 2022

Rapport n° 041 : Rapport Annuel de Développement Durable 2022

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse **102**

M. Hyacinthe VANNI préside la séance

Prises de parole :

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI **106**

Mme Marie-Anne PIERI **106**

M. François SORBA **110**

M. Pierre GHIONGA **112**

M. Julien PAOLINI en réponse aux interventions **113**

PRISE d'ACTE du rapport **116**

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance

Raportu n° 031 : Aduzzione per l'eserciziu 2022 di e tariffe, cuefficienti è tassi rilativi à e tasse fiscale iscritte à u Bugettu Primitivu di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 031 : Adoption pour l'exercice 2023 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au budget primitif 2023 de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **117**

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/O1/007) par M. Louis POZZO DI BORGIO, *Président de la Commission des Finances* **118**

Prises de parole :

M. Paul-Félix BENEDETTI **118**

Le Président Gilles SIMEONI en réponse aux interventions **119**

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS **119**

VOTE rapport **120**

Raportu n° 040 : Bugettu Primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2023

Rapport n° 040 : Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **121**

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/O1/006) par M. Louis POZZO DI BORGIO, *Président de la Commission des Finances* **128**

Prises de parole :

M. Xavier LACOMBE **129**

M. Paul-Félix BENEDETTI **134**

M. Louis POZZO DI BORGIO **137**

M. Jean-Martin MONDOLONI **142**

M. Jean-Christophe ANGELINI **146**

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA **150**

M. Hyacinthe VANNI **153**

Le Président Gilles SIMEONI en réponse aux interventions **155**

Présentation amendement « Un Soffiu Novu » **162**

Le Président Gilles SIMEONI avis du Conseil exécutif **164**

VOTE amendement et rapport **165**

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 027 : Rinnuvata di a Cummissione Permanente
Rapport n° 027 : Renouvellement de la Commission Permanente
 Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS présentation rapport **166**

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ
(SUITE)

Raportu n° 035 : Bughjettu Primitivu di u bughjettu annessu di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti
Rapport n° 035 : Budget Primitif du budget annexe 2023 du laboratoire d'analyses du Pumonti
 Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse **168**

M. Hyacinthe VANNI, avis commission des finances et fiscalité **169**

Prises de parole :

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI **169**

M. Gilles GIOVANNANGELI en réponse aux interventions **170**

VOTE rapport **171**

Raportu n° 036 : Bugettu Primitivu di u bugettu annessu 2023 di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte

Rapport n° 036 : Budget Primitif du budget annexe 2023 du laboratoire d'analyses du Cismonte

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse **171**

M. Hyacinthe VANNI, avis commission des finances et fiscalité **172**

VOTE rapport **172**

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 043 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 26 è 27 di ghjennaghju di u 2023

Rapport n° 043 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 26 et 27 janvier 2023

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse **173**

VOTE **173**

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n^u 024 : Avviu di una chjama à manifestà interessu da a Cullettività di Corsica pè a creazione di 50 piazze di residenze autunumia in Corsica, in u quattru di l'iniziativa pè u sviluppu di e residenze autunumia purtata da a CNSA è a CNAV

Rapport n° 024 : Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) par la Collectivité de Corse pour la création de 50 places de résidences autonomie en Corse, dans le cadre de l'initiative pour le développement des résidences autonomie portée par la CNSA et la CNAV

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social **174**

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/O1/003) par Mme Muriel FAGNI, *présidente* **176**

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/O1/013) par Mme Paola MOSCA **177**

Prises de paroles :

Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA **178**

M. Pierre GHIONGA **179**

Mme Marie-Anne PIERI **180**

En réponse pour le CE Mme Bianca FAZI **180**

VOTE rapport **181**

Raportu n° 015 : Avisu di a Cullettività di Corsica in quantu à u pianu di rinforzu è di rimpattera di l'ufferta medicusociale à prò di l'anziani 2022-2028, stabilitu da l'Agenza Regionale di a Salute

Rapport n° 015 : Avis de la Collectivité de Corse sur le plan de renforcement et de rattrapage de l'offre médico-sociale en faveur des personnes âgées 2022-2028 mis en place par l'Agence Régionale de Santé

Présentation du rapport par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive **182**

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/O1/002) par Mme Muriel FAGNI, *présidente* **184**

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/O1/012) par Mme Paola MOSCA **184**

Prises de paroles :

M. Pierre GHIONGA **185**

M. Paul-Félix BENEDETTI **187**

M. Pierre POLI **187**

En réponse pour le CE, Mme Bianca FAZI **189**

AMENDEMENT N° 1 RETIRÉ **189**

VOTE rapport **189**

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 038 : Raportu d'infurmazione in quantu à u listinu di l'effettivi aghjuntu à u bugettu primitivu 2023 di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 038 : Rapport d'information relatif à l'état des effectifs annexé au Budget Primitif 2023 de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **191**

M. HYACINTHE VANNI préside la séance

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/O1/008) par Mme Paola MOSCA **197**

Prises de paroles :

M. Paul-Félix BENEDETTI **197**

M. Georges MELA **199**

M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse	201
PRISE d'ACTE	202
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance	
Raportu n^u 039 : Mudifica di u tavuleddu di l'effittivi di a Cullitività di Corsica	
Rapport n° 039 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	203
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/O1/009) par M. Louis POZZO DI BORGO, <i>Président de la Commission des Finances</i>	204
VOTE rapport	204
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /</u> <u>RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n^u 027 : Rinnuvata di a Cummissione Permanente (seguita)	
Rapport n° 027 : Renouvellement de la Commission Permanente (suite) Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	205
VOTE DEROGATION TEMPS DE TRAVAIL SECRETARIAT GENERAL ASSEMBLEE DE CORSE	206
ÉLECTION DE LA COMMISSION PERMANENTE	207
Raportu n^u 026 : Elezzione di i Vici presidenti di l'Assemblea di Corsica	
Rapport n° 026 : Élection des Vice-présidents de l'Assemblée de Corse Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	207
ELECTION VICE-PRESIDENTS de l'ASSEMBLEE DE CORSE	208

MUZIONE / MOTIONS

Motion n° 2023/O1/005 déposée par le groupe « Core in Fronte » : Soutien à la République d'Artsakh

Présentation de la motion par Mme Marie-Claude BRANCA **209**

Avis du Conseil exécutif **210**

VOTE motion **211**

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 045 : Mudificazione di e designazione in l'attelli dedicati à u seguitu di u ciculu di travagliu in quantu à e derive mafiose

Rapport n° 045 : Modification des désignations au sein des ateliers consacrés au suivi du cycle de travail relatif aux dérives mafieuses

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse **212**

Désignations. **213**

La séance est levée à 21h30.

Ouverture de la séance des questions orales à 10 H 15.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

(Hommage à Paul SCARBONCHI.

Texte manquant, problème technique en régie, aucun enregistrement)

... suppléante di Simon RENUCCI à a deputazione, hà messa a so vita à u serviziu di u cumunu.

Omu d'apertura è di valore, u s'impegnu hè statu sempre à prò di a so terra è di i so paisani.

Vogliu avè di sicuru una pensata cumossa per a so famiglia è tutti i soi, in umagiu vi dumandu di fà un minutu di silenziu.

Une minute de silence est observée dans l'hémicycle.

Passemu à e dumande à bocche. Ci sò 6 dumande chì sò state fatte.

A prima, hà da esse fatta da Don-Joseph LUCCIONI pè « Fà populu in seme ».

Avete a parolle è v'arrimentu e regule : 2'30 per fà a dumanda è 4 minutes per risponde.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question orale N° 2023/O1/020 déposée par M. Don-Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : opérations portées et financées par la Collectivité de Corse sur la commune d’Aiacciu et dans le Pays ajaccien.

M. Don Joseph LUCCIONI

A ringrazià vi, Signora Prisidenti.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Chaque année, nous autres conseillers à l’Assemblée de Corse (et conseillers exécutifs), participons à des cérémonies d’inaugurations de projets portés ou financés, en tout ou partie, par la Collectivité de Corse, dans toute une série de domaines (équipements et infrastructures routières, social, culture, sport et jeunesse...). Depuis septembre dernier, près d’une dizaine de réalisations ont été inaugurées sur Aiacciu et dans le pays ajaccien, signe de l’investissement et de l’intérêt que notre institution, la Collectivité de Corse, porte à Aiacciu et au Grand Aiacciu.

Pas plus tard que lors de notre dernière session, notre Assemblée a par ailleurs approuvé à l’unanimité un projet d’aménagement routier sur Aiacciu.

Pourtant, nous pouvons lire dans la presse, ou entendre dans d’autres assemblées élues, des déclarations distillant toujours le même message : la ville d’Aiacciu aurait été et serait délaissée par la Collectivité de Corse, dont « les intérêts politiques empêcheraient l’avancée de dossiers majeurs ».

Cette idée est d’ailleurs souvent reprise par la majorité municipale, qui n’hésite pas à interpeler les élus que nous sommes par médias ou par discours interposés, à travers des petites phrases et reproches que nous considérons, pour notre part, largement infondés, voire parfois injurieux.

Il faut à ce titre rappeler que la majorité territoriale a, depuis son arrivée aux responsabilités en décembre 2015, fait de l’équilibre territorial et de l’équité entre les territoires, des principes intangibles de son action, particulièrement dans le cadre de sa politique d’aide aux communes et intercommunalités.

Au-delà de ces éléments de contexte, ce sont près de 100 000 personnes qui vivent et travaillent chaque jour sur le territoire du Grand Aiacciu. Les politiques publiques mises en œuvre leur sont dédiées et leurs besoins quotidiens sont nombreux, dans tous les secteurs.

Les Ajacciens, et plus largement les Corses, ont besoin de savoir comment s'organise et se déploie l'action de la Collectivité de Corse sur le territoire.

Si nous sommes ici les représentants de la Corse entière et du peuple corse dans sa globalité, il n'en demeure pas moins que nous restons soucieux des problématiques propres à nos territoires, qui sont la richesse et la diversité de notre pays.

C'est à ce double titre, en tant qu'Ajaccien et élu de la Corse, que je souhaiterais vous interroger.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, ma question est simple : pourriez-vous éclairer les élus de notre assemblée sur l'action menée par la Collectivité de Corse en soutien du territoire ajaccien et de son développement ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'Esecutivu hà a parolla. Presidente !

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vous remercie pour cette question qui me donne l'occasion d'évoquer à nouveau publiquement l'état des relations entre la Collectivité de Corse, d'une part, la Ville d'Aiacciu et la Communauté d'agglomération du pays ajaccien, d'autre part. Je m'adresse à vous, bien sûr, mais je m'adresse aussi, bien évidemment, à l'ensemble des élus de cette Assemblée et au-delà, à nos collègues et amis des assemblées et de l'exécutif communal et intercommunal, l'ensemble des citoyens qui sont intéressés par cette question, et ma réponse se veut un message en forme de réaffirmation, d'une part, et d'apaisement ensuite.

Il y a eu un certain nombre d'échanges qui ont pu apparaître comme polémiques. Moi, je souhaite que cette polémique s'éteigne. Et je vais donc rappeler et réaffirmer un certain nombre de choses qui relèvent de l'évidence :

Premièrement, la ville d'Aiacciu est la ville la plus importante de Corse en termes de population et la communauté d'agglomération du pays ajaccien est

l'intercommunalité la plus importante de Corse en termes de population. Cela leur donne donc, de facto, au-delà de l'histoire, de la culture, de l'attachement, que je partage, à cette ville et à ce territoire, une importance, qui est une importance première ; il est donc normal, naturel et indispensable que la Collectivité de Corse entretienne avec la commune d'Aiacciu et l'intercommunalité Communauté d'agglomération du Pays ajaccien, des relations soutenues, fortes, équilibrées à la hauteur des enjeux qui pour les uns sont propres à la Ville ou l'intercommunalité, et pour les autres sont communs parce que nous avons un certain nombre de projets d'intérêt commun.

Donc, ma volonté et celle du Conseil exécutif de Corse tout entier, et celle de la majorité territoriale au nom de laquelle vous avez posé cette question, c'est bien que nos relations s'inscrivent et continuent de s'inscrire dans cette philosophie. J'aurai l'occasion de le dire. Je l'ai dit dernièrement avec le sourire dans une réunion au maire d'Aiacciu sous forme de boutade, réunion élargie à d'autres élus, mais je vais le rencontrer très prochainement et j'aurai l'occasion de le lui redire en tête à tête et dans le cadre des relations qui ont vocation à être les nôtres.

Il y a eu des débuts difficiles depuis la fusion, je le rappelle simplement pour mémoire : il y avait eu un certain nombre de décisions qui étaient à mon avis contestables, sinon juridiquement, du moins politiquement, quelques semaines ou quelques mois avant la fusion dont le principe était acquis.

Je rappelle par exemple qu'à la fin de l'année 2017, l'ex-Conseil Départemental de Corse-du-Sud avait accordé 2 subventions d'un montant total de de 10 M€ pour prendre en charge les annuités d'emprunt de la Ville d'Aiacciu. Quelques mois avant la fusion. Je pense qu'il aurait été élégant, conforme, d'en informer par avance l'ensemble des collectivités ayant vocation à fusionner. Ces annuités d'emprunt ont été décidées en leur paiement quelques mois avant la fusion ; nous avons assumé ces règlements et nous aurons l'occasion de parler de la suite de cette affaire avec le maire.

Deuxième exemple, le rattachement en catimini, quelques semaines avant la fusion, de l'Office public de l'habitat d'Aiacciu, en contradiction avec l'esprit de la loi, puisque la loi prévoyait que les offices publics, aussi bien ceux de la Haute-Corse à Bastia, que d'Aiacciu-CAPA soient fusionnés dans un seul et même office public de l'habitat.

Nous avons pris acte de cette décision. Elle a été prise en contradiction avec l'esprit de la loi et avec sa lettre. Elle est appliquée et aujourd'hui, la Collectivité de Corse traite l'Office public de l'habitat de la CAPA de la même façon que notre propre office public de l'habitat.

Après ces débuts difficiles, ce que je voudrais dire, mais vous le savez, au-delà des affirmations ou de la réaffirmation - et c'est le deuxième aspect -, je veux impérativement, notamment puisque l'occasion m'en est donnée à travers votre question, rappeler qu'au quotidien, les services de la Collectivité de Corse, ceux de la commune et ceux de l'intercommunalité, travaillent à mettre en œuvre des décisions politiques, notamment celles de la Collectivité de Corse qui viennent traduire un soutien extrêmement fort de la Collectivité. Un soutien qui s'inscrit dans le cadre des règlements que nous avons votés, souvent à l'unanimité, mais à travers lesquels nous nous sommes fortement engagés pour accompagner la Ville et l'intercommunalité.

Alors quelques rappels rapides et en respectant la règle de temps, même si elle ne s'impose pas avec la même force lorsque je réponds que lorsqu'il s'agit des Conseillers exécutifs.

D'abord, dire, premier choix politique, c'est un choix qui relève de la Collectivité de Corse, mais ce que nous avons fait et que j'assume, c'est de chercher à conserver en centre-ville ou à ramener en centre-ville l'intégralité des services de la Collectivité de Corse.

Je rappelle que dans les mandatures précédentes, il y a eu des projets forts et bien avancés d'externalisation des services dans des communes voisines.

Je souhaite que la Collectivité de Corse conserve ses agents et les services ajacciens dans le périmètre de la ville, notamment parce que ça contribue à l'attractivité et au dynamisme, y compris avec des retombées sur l'ensemble des commerces et commerçants.

Exemple : nous avons voté le mois dernier une location importante, on discute entre l'AUE et les services de la Collectivité de Corse, c'est le choix il y a 3 ans de faire l'acquisition de l'ancien bâtiment de la MSA, etc., etc.

Autre exemple, c'est l'installation et le regroupement des services sociaux dans la perspective de servir toutes les populations : je pense là à la plateforme de Baleone où les services sont centralisés à la fois pour une partie de l'Ouest ajaccien, la vallée de la Gravona et des quartiers populaires et nouveaux de la commune d'Aiacciu.

Je voudrais également rappeler la réhabilitation de l'établissement Notre-Dame à Aiacciu qui permettra de créer d'ici 2026 un centre maternel et un relais parental, je tiens à le souligner au lendemain du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, où on demande notamment des décisions fortes. Je rappelle que cette réhabilitation est un projet fort, emblématique de notre

volonté de préserver et de soutenir les femmes, y compris lorsqu'elles sont en situation de difficulté.

Dans le domaine culturel, nous avons fait des choses qui n'avaient jamais été faites avant.

Par exemple, aujourd'hui, sur le Conservatoire de musique et de danse Henri Tomasi, vous savez que nous avons contribué à hauteur de 20 % au nouveau bâtiment qui abritera le conservatoire et que nous contribuons sur le fonctionnement à concurrence d'environ 60 % -57% très exactement- sur un budget total de 4,2 M€.

De la même façon, la livraison du collège du Stilettu, mais cela était une décision antérieure à notre majorité.

Mais également les décisions que nous avons prises, sur par exemple, la rénovation du Château de la Punta, cher au cœur des Ajacciens avec une opération à laquelle nous avons affecté 6,6 M€.

La rénovation de la cathédrale d'Aiacciu : même si nous sommes dans un système qui est laïc, on connaît l'attachement des Corses en général et des Ajacciens en particulier, à leur patrimoine religieux, 10,216 M€ qui ont été sanctuarisés pour la rénovation de la cathédrale d'Aiacciu.

Je ne vais pas aller beaucoup plus loin.

Sur l'AUE et la subvention FEDER, nous avons contribué à la rénovation de 1 374 points lumineux sur un total de 4 800, c'est-à-dire 28 % de la commune, ce qui va permettre une réduction de consommation d'électricité de près de de 80 %.

En ce qui concerne les aménagements hydrauliques de la CAPA, et certains des élus de cette assemblée sont élus de la CAPA, nous avons cofinancé très largement le bassin de rétention d'Alzu di Leva, ou encore le bassin de rétention Peraldi 1,5 M€ sur 2,7 M€ et 1,6 M€ sur un coût total de 3,3 M€.

Nous mettons en œuvre, dans le cas des différents règlements, les outils de soutien au logement, à l'habitat, à la dotation quinquennale, avec un mécanisme de compensation qui a permis de diminuer en sifflet pour rééquilibrer au profit des petites communes de montagne.

Et puis un dernier mot enfin, pour dire –je le répète une fois encore, mais il faut que ce soit entendu- qu'entre 2002 et 2015, il y a eu 0 € du PEI sur les aménagements routiers d'Aiacciu et du grand Aiacciu.

Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités en 2016, il restait une enveloppe de près de 100 M€, 99,25 M€ sur le volet routier du PEI 4. Sur ces 99,24 M€, j'ai pris la décision d'en affecter 68,8 pour Aiacciu et le grand Aiacciu, c'est-à-dire 70 % de l'enveloppe restante sur le PEI 4, parce qu'Aiacciu avait été oublié. Et ces opérations ont permis notamment, vous l'avez vu, de mettre en œuvre tous les travaux qui ont contribué à améliorer le quotidien des habitants d'Aiacciu et des communes avoisinantes.

Nous avons la requalification de la rocade, vous le connaissez, le giratoire du Listincone, le créneau de dépassement et la sécurisation de l'ex-RD 81, le barreau de liaison entre Caldaniccia et la route territoriale 22, etc., etc.

Nous allons bientôt finaliser le rond-point de la Gravona qui va changer la vie pour toutes celles et tous ceux qui passent des dizaines de minutes trop longues pour entrer à Aiacciu et qui sera inauguré dans quelques mois.

Nous avons également en route les opérations de création de la pénétrante Caldaniccia-Stilettu-Budiccione et également la mise à 2x2 voies entre le giratoire de la Gravona et Mezana. Sans parler des logiques d'intercommunalité, etc.

Je pourrais continuer l'énumération.

Je peux donc dire aujourd'hui que la Ville d'Aiacciu et la CAPA sont soutenues très fortement par la Collectivité de Corse ; c'est une réalité confirmée et démontrée de façon incontestable et par les chiffres, et par les opérations. Nous avons vocation certainement à faire encore mieux. Nous en parlerons avec le Maire d'Aiacciu et Président de la CAPA, Stéphane SBRAGGIA. Puis après, il y a aussi des questions qui sont des questions fondamentalement politiques sur lesquelles il y a eu à l'évidence des déficits de dialogue à propos desquels la Collectivité de Corse ne saurait pas être tenue responsable.

Je le dis tranquillement et je prends 3 exemples stratégiques, avant même que Julien PAOLINI ne réponde à la question de de Julia TIBERI que je salue, et la réponse démontrera que là aussi, je pense, nous sommes tout à fait irréprochables.

Trois exemples :

Le PLU : l'Assemblée a voté une délibération dans laquelle elle m'a mandaté pour ester en justice en ultima ratio, lorsque les PLU ne respectent pas les prescriptions fondamentales du PADDUC. Ultima ratio, pourquoi ? Parce que nous pensons qu'il faut, chaque fois que possible, bien évidemment, ne pas aller

dans une logique contentieuse avec les communes dans un domaine qui est extrêmement compliqué. Sur le PLU d'Aiacciu, il y avait des choses qui, à notre avis, manifestement, ne convenaient pas. Nous sommes allés en justice, la Cour administrative d'appel statuera, l'arrêt va intervenir dans quelques jours ou quelques semaines. Le rapporteur public a donné raison à la Collectivité de Corse. On verra ce que dit la Cour d'appel. Moi, je n'ai pas vocation à faire des contentieux, ni contre la commune d'Aiacciu, ni contre quelque commune que ce soit, et le meilleur moyen d'éviter les contentieux, c'est de discuter en amont.

Le PTIC : les choix d'Aiacciu ont été arrêtés dans le cadre d'une méthode globale que nous avons critiquée unilatéralement dans le cadre d'une discussion bilatérale avec l'État.

Deux remarques par anticipation et vers Julia Tiberi, les opérations relatives à l'aménagement dit du "Fond de Baie" n'ont pas été inscrites par la commune d'Aiacciu, ni par la CAPA dans les opérations PTIC, ce qui aurait pu être l'occasion de porter au moins en partie ces projets structurants. C'est un choix de la commune, c'est le sien et nous le respectons.

Deuxièmement, le téléphérique : vous le savez, on ne nous a jamais parlé du téléphérique, ni dans le cadre du PTIC, ni ailleurs et j'ai lu dans le journal que sur une opération à 32 M€, on attendait un financement de 30 % de la Collectivité de Corse. Cette façon de fonctionner pose des problèmes, parce que si on additionne des demandes au fil de l'eau, de toutes les communes qui ont pris des décisions dans le cadre du PTIC, on va se retrouver avec des dizaines ou des centaines de millions de cofinancement à assurer sans avoir pu le budgétiser, ni le prévoir, ni être associé aux décisions.

Un dernier mot sur les déchets, là aussi, j'ai eu l'occasion de préciser les choses, notamment hier, devant des journalistes. Mais je l'ai déjà dit, c'est une position constante. On ne peut pas prendre des décisions unilatérales lorsqu'on est une intercommunalité ou lorsqu'on est un établissement intercommunal en charge de traitement des déchets sur le dimensionnement, la façon de fonctionner sur des opérations qui coûtent 62 M€ en investissement, 20 M€ en fonctionnement pour l'une et à peu près l'équivalent pour la 2^{ème}, et dire à la Collectivité de Corse, "vous allez venir en financement à hauteur de 30 %, sans avoir été associé dans le cadre d'une discussion globale".

Donc là, ce sont des points à améliorer, mais pour tout le reste je vous confirme que la Collectivité de Corse est et restera un partenaire engagé aux côtés de la commune d'Aiacciu et de la CAPA.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

A seconda dumanda à bocca serà quella di Julia TIBERI per u gruppu « Avanzemu ». Avete a parolla.

Question orale N° 2023/O1/015 déposée par Julia TIBERI Au nom du groupe « Avanzemu » : aménagement du fond de baie d’Ajacciu

Mme Julia TIBERI

Monsieur le Président,

Cette question fait suite à une question orale, posée par notre groupe le 22 février 2019, et à une question écrite en date du 14 janvier 2021 à laquelle, sauf erreur, aucune réponse n’avait été apportée.

Le sujet du réaménagement du fond de baie d’Ajacciu est pourtant fondamental pour Ajacciu, pour la Communauté d’Agglomération du Pays Ajaccien, mais aussi pour la Corse, à tel point que le PADDUC a identifié la zone comme Secteur d’Enjeu Régional.

Il est question ici d’apporter des solutions en matière d’amélioration des conditions de circulation, tous modes confondus.

Il est question également de voir créer et valoriser des espaces publics, urbains et paysagers.

Il est enfin question de fluidifier, améliorer, embellir, et désenclaver des zones qui sont aujourd’hui peu ou mal utilisées.

L’exemple du terre-plein de la gare, qui est une véritable friche urbaine au cœur de la ville, est suffisamment significatif pour que chacun puisse avoir une vision assez claire des problématiques et des enjeux.

L’affaire n’est pas nouvelle puisque cette assemblée a, d’ores et déjà, délibéré par deux fois à ce sujet : le 21 janvier 2010 d’abord et surtout en juillet 2013 ; rapport à la suite duquel des études sur la restructuration urbanistique de la baie d’Ajacciu ont été effectuées par le groupement retenu et les études ont été réglées à hauteur de 700 000 € environ par notre Collectivité.

Les phases suivantes ne se sont jamais déroulées faute d’accord entre les différents intervenants.

Il semble aujourd'hui que ces désaccords persistent sur fond de querelles de clochers qui ne sauraient trouver leur place lorsqu'il est question de l'intérêt général.

Soit la commune d'Aiacciu, qui devrait être le porteur du projet, ne s'est pas manifestée auprès de la Collectivité : dans ce cas, la Collectivité doit se placer en position de locomotive et formuler des propositions concrètes visant à aboutir rapidement sur une restructuration effective du fond de baie de la ville d'Aiacciu.

Soit la commune d'Aiacciu s'est manifestée auprès de notre Collectivité : dans ce cas, celle-ci doit accompagner la Ville dans ce projet, tout en travaillant en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Et cette seconde option semble être celle qui doit être retenue dans la mesure où le groupe municipal d'opposition au sein duquel je siège a obtenu les courriers qui vous ont été adressés par la municipalité à ce sujet, et notamment :

- Un courrier en date du 23 février 2016, cosigné avec le Président de la CCI,
- Un courrier en date du 21 mars 2016,
- Un courrier en date du 21 décembre 2018 renouvelant la demande d'organisation d'une réunion de travail sur cette thématique,
- Un courrier en date du 15 décembre 2020, toujours sur le même sujet, mais plus particulièrement sur la requalification de la zone dite « terre-plein de la gare ».

Si des réponses ont été apportées à ces courriers, elles ne nous sont pas connues à ce jour.

En tout état de cause, les Ajacciens au premier plan, et plus largement les Corses, ne peuvent se satisfaire du statu quo actuel.

En réponse à la question orale posée le 22 février 2019, vous aviez indiqué, Monsieur le Président de l'Exécutif avait indiqué par écrit :

« Tout ça doit se faire le plus vite possible et nous sommes encore une fois prêts à apporter toute notre expertise technique, toute notre volonté politique et en tant que de besoins tous nos moyens financiers pour concourir à la réalisation la plus rapide possible de ces opérations d'intérêt général ».

Monsieur le Président, notre question est la suivante : cette volonté politique est-elle toujours présente ? Dans l'affirmative, selon quelles modalités

et quel calendrier comptez-vous relancer ce dossier, auquel, je l'espère, vous ne manquerez pas de nous associer ?

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Ghjè u Presidente di l' Agenza di l'urbanisimu chì hà da risponde.

M. Julien PAOLINI

Merci, Mme la Présidente.

Madame la Conseillère,

La volonté politique est toujours la même, elle y était lors de la mandature précédente à laquelle vous participiez au sein de la majorité, elle est toujours la même aujourd'hui. Ça a été rappelé par le président du Conseil exécutif, elle est celle d'accompagner la commune d'Aiacciu, comme toutes les communes de Corse d'ailleurs, de la manière la plus efficace possible, quelle que soit l'appartenance politique des maires et les divergences qui peuvent poindre sur un certain nombre de dossiers.

Ceci étant dit, je voudrais apporter quelques précisions puisque vous faites une réponse détaillée, vous rappelez un certain nombre de délibérations et de courriers qui ont été adressés par la mairie ou par la CAPA à la Collectivité de Corse ; ces délibérations et ces courriers ont reçu des réponses. Je vais vous en faire l'exposé détaillé.

Tout d'abord les 2 délibérations, vous les avez citées, de 2010 et de 2013 qui sont relativement anciennes, pour ne pas dire un petit peu obsolètes aujourd'hui, 10 ans plus tard donc, sur lesquelles on ne peut pas vraiment s'appuyer aujourd'hui et qui concernent 2 sujets différents.

La délibération de 2010 concerne plutôt le développement du port de commerce d'Aiacciu et donc le côté mer du fond de baie, même si je sais que la municipalité d'Aiacciu ne souhaite pas qu'on qualifie ce secteur de cette manière-là, mais plutôt "d'entrée de ville". Je n'ai pas de religion sur la sémantique « fond de baie » ou « entrée de ville d'Aiacciu ». Cette délibération de 2010 concerne donc plutôt le côté mer, mais ce n'est pas le cœur de votre question, je crois.

C'est plutôt la délibération de 2013 qui concerne le côté terre du fond de baie et donc toute la zone multifonctionnelle, avec des problématiques de

circulation, des problématiques d'aménagement portuaire, d'aménagement ferroviaire également, des problématiques de logement, d'habitat, des problématiques urbaines, d'espaces publics. Donc autant de questions qui, bien sûr, sont des questions complexes et qui nécessitent une gouvernance partagée. Je ne crois pas que sur ces questions-là, ce soit à la seule commune d'Aiacciu de porter un projet global. Je crois que ce projet est un projet territorial de dimension nationale, insulaire, corse et qui nécessite a minima une gouvernance partagée et le respect des compétences de chacun. Si la commune a en effet des prérogatives majeures sur l'aménagement du quartier de la gare, on peut le comprendre aisément.

En revanche, en ce qui concerne le transport ferroviaire, les aménagements routiers ou encore les voies vertes -et je rappelle qu'en matière de voie verte, la Collectivité de Corse a fait énormément dans le secteur d'Aiacciu ces derniers temps -, avec des réussites majeures que ce soit aux Sanguinaires ou encore plus récemment en entrée de ville, il reste encore beaucoup à faire, le tram-train, sur le modèle de la périphérie bastiaise, dans la zone ajaccienne par exemple donc, et qui sont plutôt dans ce cas du ressort de la Collectivité que de la commune. Donc, à la fois en fonction des périmètres concernés dans ce fond de Baie qui est un secteur quand même assez large et à la fois en fonction des thématiques, je crois que la gouvernance doit être adaptée dans le respect des compétences de chacun.

Ceci étant dit, le marché de 2013, qui fait suite à la délibération de 2013, a été suspendu à la demande de la commune d'Aiacciu, il n'a pas été suspendu unilatéralement par la Collectivité de Corse. C'est suite à une sollicitation de la commune d'Aiacciu, qui considérait que le projet n'était plus d'actualité que ces études ont été suspendues en mars 2016.

Par la suite, un premier courrier en date du 15 décembre 2020 du maire d'Aiacciu demandait la reprise des études. Donc, le marché est suspendu en 2016 à la demande de la mairie, qui écrit ensuite un courrier pour demander la reprise de ses études, en concertation bien sûr, avec tous les partenaires.

Réponse du président du Conseil exécutif en date du 21 janvier 2021 : une réunion avec les services de la Ville, de la CAPA, de la Collectivité en décembre 2021, quelques mois plus tard, en présence notamment des 2 directeurs de cabinet. Puis enfin, en décembre 2021, la ville et la CAPA demandent de poursuivre la réflexion sur ce secteur-là de manière à pouvoir proposer un nouveau projet, un certain nombre de pistes d'actions à la Collectivité de Corse. Là encore, réponse favorable de la Collectivité de Corse. Donc, la balle, à ce moment-là, en décembre 2021, est dans le camp de la ville d'Aiacciu et de la CAPA qui reviennent vers nous le 8 février 2023 en disant : « on a réfléchi, on a

des propositions à vous faire, organisons une réunion”. Février 2023, il y a quelques semaines.

Là encore, réponse favorable, ça a été rappelé par le président du Conseil exécutif, pour participer à cette réunion. D'autant qu'on a un cadre aujourd'hui pour envisager ce type de projets structurants, qui sont encore une fois des projets très complexes à Aiacciu, mais qui sont aussi complexes à Bastia ! Concernant le quartier de la gare de Bastia, on rencontre aujourd'hui à peu près les mêmes problématiques lorsqu'on a des projets qui sont structurants, je dirais multifonctionnels, et qui nécessitent une coordination entre les acteurs.

C'est la raison pour laquelle on vous a proposé, et cela a été validé par l'Assemblée de Corse, la contractualisation avec les territoires afin d'avoir une vision pluriannuelle des investissements à venir et de prioriser les choses, et notamment pour les zones urbaines, la reconnaissance du fait urbain avec un schéma de développement urbain durable dont la méthodologie a été approuvée, sur lequel nous avançons. J'aurais d'ailleurs, à ce sujet, une réunion dès cet après-midi avec l'adjoint de la mairie d'Aiacciu en charge de l'urbanisme pour parler justement de ce schéma urbain durable sur la zone ajaccienne et, je l'espère bien, de cette question du fond de baie, et ça été rappelé par le président, dont on peut s'étonner, au vu de la lecture des articles de presse de la commune d'Aiacciu, l'ancien maire et aujourd'hui député, et du maire actuel qui en font une priorité et qui n'est pas inscrit au PTIC, alors qu'on a besoin des cofinancements bien sûr de l'État et de la Collectivité de Corse sur ce type d'opération.

Donc ça, c'est pour l'historique du projet et je crois que j'ai fait la démonstration que la petite musique qui consiste à faire croire que la Collectivité dénigre la commune d'Aiacciu ne correspond pas à la réalité sur cette opération comme sur bien d'autres.

Vous dire enfin très rapidement que la réflexion sur notre capacité à aménager un certain nombre de secteurs à enjeux régionaux prévus au PADDUC, il y a certes un retard, il est identifié, ça fait partie des choses qu'on analyse dans le cadre de la révision à avoir sur le PADDUC ; à nous de réfléchir demain sur les actions à mener, par exemple à travers des sociétés d'aménagement, de gouvernance partagée sur un certain nombre de sujets pour mettre en opération et en musique ces opérations le plus rapidement possible.

Voilà les pistes sur lesquelles nous pourrions travailler dans les prochains mois en termes d'organisation et de concrétisation de ces actions structurantes et indispensables pour la Corse.

Je vous remercie.

Mme Julia TIBERI

Présidente, s'il-vous-plaît ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Trenta seconde !

Mme Julia TIBERI

Simplement, merci pour votre réponse.

Juste une précision sur la volonté de la commune d'Aiacciu de voir aboutir ce projet. Je pense que cette volonté est également toujours existante évidemment du côté de la municipalité, et j'en veux pour preuve que la municipalité a lancé sur ses fonds propres très récemment une étude concernant la requalification du terre-plein de la gare, et je crois que c'est un sujet que nous allons évoquer au conseil municipal d'Aiacciu dans quelques jours.

Je tenais simplement à le préciser. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. A terza dumanda à bocca hà da esse fatta per « Core in fronte » da Véronique PIETRI.

Question orale N° 2023/O1/018 déposée par Véronique PIETRI Au nom du groupe « Core in Fronte » : saison 2023 des croisières en Corse – A chì ne simu ?

Mme Véronique PIETRI

Vi ringraziu.

Le 12 octobre dernier, devant le déchaînement médiatique sur le sujet des croisières, devant le mouvement de fronde des villes escales de Méditerranée, devant les actions d'associations de citoyens ou de notre mouvement « Cori in Fronti », la table ronde souhaitée par tous, avait été mise en place réunissant l'ensemble des acteurs concernés par ce phénomène.

Je ne reviendrai pas sur les problèmes environnementaux, de santé publique, et de pollution atmosphérique et les données chiffrées qui les accompagnent, mettant en relief d'une part la dimension insoutenable de ce

tourisme de masse, et d'autre part, la situation de sous-développement propre aux pays dépossédés, sinon colonisés...

Aujourd'hui nombreux sont celles et ceux qui conviennent de cette exposition des faits.

Monsieur le Président, vous-même aviez affirmé que ce modèle n'était pas le bon et aviez insisté, dans le contexte de sécheresse de l'été dernier, sur l'empreinte négative de la consommation d'eau à quai, par exemple.

Votre volonté, était, je cite, « d'entamer un cycle de réunions, afin de travailler sur ce sujet », sachant que la Collectivité de Corse est l'autorité concédante et que la Chambre de Commerce et d'Industrie reçoit mandat pour développer cette activité.

Des constats avaient alors été dressés : la nécessité d'analyser la situation, de réguler, d'agir... avant le mois de mars 2023, afin de ne plus subir ce turbulent secteur arrivé à son paroxysme en 2022, avec 473 escales en Corse, dont 227 à Ajacciu. Ce qui constitue un record depuis 2010.

Il était même question de profiler cet « apport économique », afin de mieux en profiter, d'identifier, de bannir les nuisances, et ainsi mieux maîtriser ce domaine touristique.

Oghji, ci semi à u mesi di marzu è u prugramma hè fattu : sarani 190 bateddi à scalà in u portu d'Ajacciu issa staghjona !

E noi, à chì ni semi di i misuri privisti ?

Sachant que l'électrification des ports ne sera pas disponible dans l'immédiat, que les normes prévues en Méditerranée ne sont pas encore adaptées et que la CCI nous propose son approche sur ce sujet, nous avons décidé de mettre en place des mesures pour la saison qui va s'ouvrir.

En voici quelques-unes :

Mieux cerner l'impact environnemental avec des études fiables.

Renforcer les points « Qualit'air » et mettre en place des dispositifs d'alerte pour refuser certains navires, comme dans d'autres ports de Méditerranée.

À chì ni semi ?

Réguler l'activité : ce domaine comporte différentes sortes de bateaux, différents carburants, autant de données à gérer pour maîtriser cette activité dans un environnement déjà très impacté par les ferries.

À chî ni semi ?

Mettre en place une charte pour les armateurs ; charte qui utiliserait les leviers existants permettant de jouer sur les carburants, la vitesse des navires, les exigences à quai, la gestion des scrubbers, la simultanéité des navires ou le système de notation existant qui nous permettrait de refuser les bateaux les moins vertueux...

À chî ni semi ?

Un travail d'adaptation de nos produits rendus plus exportables face aux exigences des formules All inclusive, et entrant dans les critères de demandes des croisiéristes, devait être aussi mis en place.

Quî dinò, à chî ni semi ?

Enfin, l'évocation avait été faite d'une étude menée par le pôle Observation de l'ATC, sur l'impact environnemental ainsi que sur le comportement des touristes...

Allora chî femi ?

Sta staghjoni s'assumigliarà à quidda di u 2022 o a cuscenza di u prublema avarà pruduttu sani riazioni.

À chî ni semi Sgiò Presidenti di stu travagliu iniziatu, di prima impurtanza pà a difesa di l'ambienti, di i reguli suciali di i cità, pà un turisimu di qualità rispettuosu è capitu, in u sensu d'un'ecunomia ammaistrata à prò di i Corsi ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, qualu hè chî risponde ? U Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

A ringrazià vi pè a vostra quistione.

Pensu ch'emu avanzatu bè è quant'ellu ci vulia per raportu à ciò ch'aviamu decisu di nuvembre scorsu.

Prima pè ramintà chì e decisione nantu à stagione 2023 sò state pigliate à l'iniziu di 2022. Dunque, s'ellu si vole entre ind'è una logica di regulazione di e croisières in Corsica, ci vole à circà à esse in situazione ghjuridica acalabata, nova pè u 2024.

Pè u 2023, ci serà una calata di a frequentazione, mà l'unestità intellettuale cunduce à ricunosce chì a nostra vulintà cumuna entre pè pochu ind'è sta calata, ancu se u messagiu hè passatu, è emu fattu passà u messagiu digià chì ùn vuliamu più avè a listessa frequentazione.

Dunque ci serà una calata di 15 %, a sapete, l'avete ramintatu ind'è a vostra questione per raportu à l'annu scorsu.

Dunque ghjè un passu, troppu ghjucu, mà ghjè un passe quantunque.

Secundamente, à chì ne simu ?

Vous rappeler d'abord, mais vous le savez, que nous avons prévu deux réunions : première réunion entre l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse, communes et intercommunalités concernées, et la CCI qui est concessionnaire portuaire, et puis ensuite, une rencontre pour poser les termes du débat et réfléchir et agir ensemble avec les associations. Bien sûr, cette réunion est prévue, vous le savez, la convocation a été délivrée antérieurement à votre question orale, c'est prévu pour mardi après-midi, à Corti, nous aurons donc une réunion avec l'ensemble des associations. Vous avez été informés en début de semaine dernière me semble-t-il.

Sur le fond, il y a deux grandes catégories de problèmes, vous les avez pointés : il y a le problème du modèle économique et il y a le problème des atteintes à l'environnement, du développement durable avec les problèmes de pollution de l'air, l'aspect essentiel, mais pas seulement, parce qu'il y a également les croisières dans les ports, mais aussi les croisières sur le pourtour insulaire, avec par exemple les phénomènes de mise à l'ancre au large des côtes, ou encore les phénomènes de collision avec la faune, et notamment les rorquals et dauphins, etc.

Sur le premier point, l'étude est en cours, l'étude partagée sur les retombées économiques pour essayer d'objectiver, il y a déjà un certain nombre d'études, mais nous avons demandé des études réactualisées pour essayer de mieux appréhender les avantages et les inconvénients de l'activité croisière, qui elle-même est une activité qui peut avoir des retombées économiques différentes en fonction du type de croisière. On sait que certains croisiéristes, notamment sur les grosses unités, restent pour environ 2/3 d'entre eux à bord, tandis qu'un tiers descend avec un panier moyen qui est faible.

À côté de cela, il y a des croisières dites "de luxe" sur des unités plus petites avec des retombées économiques sans doute sensiblement plus importantes. Nous sommes en train de quantifier cela. C'est un aspect important. J'ai dit ce que je pensais intuitivement et politiquement. Je pense qu'il faut écouter et analyser de façon fine. Je pense qu'un certain type d'activité de croisière a des retombées sans doute significatives et positives, mais que globalement le modèle croisière tel qu'il est vécu et subi, avec une extension continue non seulement en Corse mais dans toute la Méditerranée, ne correspond évidemment pas au type de développement durable que nous voulons mettre en œuvre. Ça, c'est ma conviction, je la réaffirme aujourd'hui. Il reste à la confronter au verdict des données que nous aurons recueillies. Et puis chacun aura l'occasion, y compris dans le cadre des espaces de travail que nous avons institués, à la fois d'analyser les données et puis de faire valoir sa position, éventuellement de la faire évoluer.

Et puis il y a l'aspect "développement durable", notamment au travers du volet protection de l'environnement.

Le premier aspect et le plus sensible, vous l'avez dit, c'est celui de la qualité de l'air ; on sait que le contrôle des données est confié à des organismes spécifiques reconnus par le ministère de la transition écologique et solidaire qui sont des ASQA (associations agréées de surveillance de qualité de l'air), en Corse Qualitair Corse, qui fait partie du réseau "ATMO France".

Nous avons déjà des données qui vont être communiquées lors de la réunion qui va venir et qui tendent à démontrer qu'il n'y a pas de corrélation vérifiée - je suis prudent parce qu'à mon avis il ne faut pas tirer des conclusions abusives de l'étude actuelle -, il n'y a pas en l'état et à travers cette étude, de corrélation établie entre la présence des navires de croisière dans le port, et une augmentation de la pollution de l'air. À mon avis, cette étude est insuffisante. C'est la raison pour laquelle nous avons prévu de renforcer les systèmes de captage.

À chì ne simu ? Ne simu chì, iè emu avanzatu bè, puisqu'il va y avoir 10 unités de captage supplémentaires à Bastia et 10 unités supplémentaires à Aiacciu dans le cadre d'un programme européen porté par la CCI, nous serons

partenaires financiers, pour un coût de quelques centaines de milliers d'euros en investissement et de quelques dizaines de milliers d'euros en fonctionnement. Ce qui est très important, c'est que les données seront recueillies et contrôlées par l'organisme agréé et qu'elles seront rendues publiques. On aura donc un renforcement supplémentaire de la surveillance de l'impact.

Dernier point sur lequel nous avons beaucoup avancé.

Vous savez que, de façon quasi concomitante à nos travaux, a été votée une charte de la croisière en Méditerranée à l'initiative du ministère, notamment du ministère de la mer. C'est une charte qui est relativement protectrice et à laquelle, bien sûr, nous avons adhéré. Nous voulons aller plus loin et nous voulons avoir notre propre charte à valeur contraignante qui pose des exigences, c'est là-dessus que nous travaillons et nous avons commencé à avancer de façon très significative avec la CCI, et qui permettrait de réguler et d'imposer en termes de consommation, de vitesse à l'approche des ports, en termes de situation, lorsque les bateaux restent dans le port, ou encore en termes d'évaluation de la consommation, y compris de l'eau.

Sur les déchets, je vous confirme qu'il n'y a aucun déchet supplémentaire qui est descendu à terre lors des escales, ce qui ne veut pas dire que nous avons toutes les données qu'il faut sur le contrôle des rejets en mer, donc là aussi il va falloir approfondir nos données. On a travaillé là-dessus. On va proposer ces projets de chartes lors de la réunion de mardi prochain. Et puis on va continuer à travailler dessus.

L'objectif, comme la méthode, même si les sujets sont totalement différents de la réflexion sur les dérives mafieuses, c'est large tour d'horizon, méthodologie partagée, recherche de données qui sont incontestables et prise de décision politique, et nous serons au rendez-vous de la prise de décision politique aussi bien en ce qui concerne le modèle économique que la protection de l'environnement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

Allora, avà ci hà da esse una dumanda à bocca nant' à u GFCA ch' hà da esse fatta da Pierre POLI per « Avanzemu ».

Question orale N° 2023/O1/017 déposée par Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu » : GFCA Football

M. Pierre POLI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président, Madame la Conseillère Exécutive en charge de la Jeunesse et des Sports,

Entre déboires judiciaires et financiers, le club du GFCA Football se retrouve dans une situation à tout le moins compliquée.

À ce jour, s'il est acté que l'équipe professionnelle ne poursuivra pas en championnat de National 3, les dernières décisions de justice permettent aux équipes de jeunes qui comptent de nombreux licenciés de poursuivre la saison et d'entrevoir un avenir pour le club.

Inutile de rappeler la place qu'occupe le GFCA dans le patrimoine sportif insulaire.

L'important demeure que les amoureux du club, mais surtout les salariés et licenciés du club puissent poursuivre l'aventure, à tout le moins, sauver ce qui peut l'être et surtout limiter voire éviter la casse sociale.

Cela paraît réalisable et la famille GFCA a su se mobiliser en ce sens lors des dernières semaines.

A ce stade, plusieurs partenaires, dont la ville d'Aiacciu, ont annoncé manifester un soutien, notamment financier, pour accompagner le club en ce sens.

Monsieur le Président, Madame la Conseillère Exécutive en charge de la Jeunesse et des Sports, comment la Collectivité de Corse peut-elle accompagner le GFCA Football dans ses difficultés, notamment afin de répondre à l'urgence sociale engendrée ainsi que de contribuer à prolonger les rêves des enfants ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, ghjè Lauda GUIDICELLI ch'hà da risponde.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Caru cunsigliere, à ringrazià vi per a vostra quistione.

En vous écoutant, je comprends que nous faisons le même constat sur la situation dans laquelle s'est retrouvé ce club. Je constate aussi que nous accordons, vous et moi, et bien d'autres élus au sein de cet hémicycle, la même importance à ce dossier, notamment sur l'aspect jeunesse.

Je ne pense pas nécessaire de revenir sur les faits, plus ou moins éloignés du sport, qui ont pourtant fait l'actualité récente du club.

Vous dites avec beaucoup de sincérité qu'il faut « sauver ce qui peut l'être », là-aussi, je suis d'accord avec vous.

Très concrètement, nous avons été saisis par la nouvelle équipe dirigeante. Elle était soucieuse d'identifier les aides publiques mobilisables pour aider à la restructuration et surtout à la pérennisation de l'association GFCA. Je sais que d'autres partenaires institutionnels, notamment la ville d'Aiacciu, ont été sollicités.

J'ai personnellement été saisie avec la nouvelle équipe dirigeante le 17 janvier dernier, le 15 février et pas plus tard qu'hier également. J'ai pu entendre leurs inquiétudes, leurs regrets, mais aussi et surtout leur volonté de maintenir le livre de l'histoire de ce club ouvert et de continuer à l'écrire, surtout avec leurs plus jeunes joueurs.

Les services de la Direction des Sports ont répondu à toutes les demandes de l'association, car plus que de l'instruction, c'est surtout l'engagement et l'amour du sport qui lient les agents de la CdC et les clubs de Corse. Tout comme vous, nous sommes soucieux du devenir de cette école de football et de ses nombreux licenciés, vous l'avez rappelé.

Lors de nos discussions, nous leur avons détaillé l'ensemble des dispositifs mobilisables et surtout le calendrier d'application qu'ils ont à maintenir et surtout à tenir.

Nous attendons désormais la finalisation de leurs sollicitations pour pouvoir actionner nos dispositifs de soutien.

Aujourd'hui, au nom du Conseil exécutif, je peux vous assurer de l'intention de la Collectivité de Corse est de les soutenir pour permettre de terminer au mieux cette bien triste saison, mais surtout préparer celles d'après,

des saisons qui ne seront peut-être pas toujours faciles, mais au moins nous pensons que le GFCA renaîtra plus sain et plus stable, nous l'espérons.

A l'avete detta, Caru Cunsiglieru, Caru Pierre, u GFCA face parte di u patrimoniu spurtivu di a Corsica, di u patrimoniu nustrale.

A Storia di u Sport s'hè scritta cun ellu.

Je salue donc la volonté de la nouvelle équipe de vouloir repartir sur des bases saines, de se concentrer sur sa jeunesse, la jeunesse rouge et bleue.

Cum'è l'hà detta Jorge Luis Borges : « *Ogni volta ch'un zitellu pichja qualcosa in terra, quì si ricumincia a storia di u ballò* ».

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. A dumanda à bocca chì vene hà da esse fatta da Paola MOSCA per « Fà populu in seme ».

Question orale N° 2023/O1/019 déposée par Paula MOSCA Au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : cherté de la vie et coûts des carburants.

Mme Paola MOSCA

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, en Corse, le taux de pauvreté est plus élevé que la moyenne française. Dans le même temps, le coût de la vie, déjà plus élevé en Corse que sur le continent, ne cesse d'augmenter du fait d'un fort taux d'inflation, diminuant ainsi fortement le pouvoir d'achat des Corses.

La problématique des carburants, encore plus spécifique sur notre île, fait aujourd'hui de nouveau débat dans l'actualité.

D'abord, parce qu'il a été rendu public que Vito Corse aurait engagé le 5 octobre 2022 un recours devant le tribunal de commerce de Marseille pour bloquer la mise en œuvre de la remise sur le prix des carburants proposée l'an dernier par le groupe Total, et revendique dans ce cadre une indemnité de 7,5 M€ pour concurrence déloyale.

Ensuite, car il semblerait que la nouvelle mesure annoncée par Total le 22 février dernier, limitant le prix du gazole et de l'essence à 1,99 € pour l'année

2023, ne s'appliquerait pas en Corse puisque le dispositif devrait concerner exclusivement le diesel et l'essence, alors que nous ne disposons que de diesel Excellium et de SP95 Excellium.

Si des mesures de ce type sont évidemment très souhaitables pour les ménages à court terme, et que notre groupe refusera toujours que les Corses puissent subir une telle rupture d'égalité, il ne faut en revanche pas perdre de vue que, sur notre île, ces mesures peuvent à terme engendrer un effet pervers en renforçant la concentration vers une structure monopolistique, cette fois au niveau de la distribution. Et ce dans un secteur économique très captif, pour lequel nous savons que l'approvisionnement dépend déjà d'un monopole, systématiquement dénoncé par notre majorité.

Dans ce cadre complexe, la Collectivité de Corse a été particulièrement impliquée, y compris à travers une action volontariste au-delà de ses compétences, pour tenter de proposer des solutions.

Cela s'est matérialisé par la mise en place d'une Conférence sociale, réunie pour la première fois le 14 janvier 2019, qui a permis de travailler main dans la main avec les citoyens sur la question du pouvoir d'achat des corses, et plus particulièrement sur la cherté de la vie ou le coût des carburants.

Le 1er octobre 2021, l'Assemblée Corse a approuvé par délibération le rapport du Conseil exécutif sur le secteur de la distribution de carburant routier, proposant un certain nombre de mesures d'urgence et de demandes d'adaptations législatives, de nature à apporter des réponses efficaces à cette problématique spécifique à la Corse.

Malgré les nombreux débats au sein de cette assemblée et les prises de positions unanimes à ce sujet, ces mesures n'ont, à ce jour, toujours pas été acceptées par l'État.

Monsieur le Président, face à cette situation qui devient difficilement soutenable pour les Corses, et visiblement en l'absence de soutien de l'État, il est difficile de percevoir des solutions. Pouvez-vous donc nous éclairer sur l'état des discussions et des travaux menés par le Conseil exécutif à ce sujet ?

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Pensu chì ghjè u Presidente chì hà da risponde.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour cette question qui me donne l'occasion d'évoquer devant votre Assemblée, avec une pointe de tristesse, d'agacement et, je le dis, presque de colère, ce dossier du quotidien puisque beaucoup de Corses, tous les jours, sont à la pompe, et sont confrontés à un problème qui dure depuis plus de 30 ans, date de la dérégulation des prix de l'essence, auquel nous avons proposé des solutions et qui, malheureusement, n'est toujours pas réglé à ce jour.

En un mot la situation quelle est-elle ?

On a une situation structurelle de surcoût des carburants en Corse qui dure depuis très longtemps. On le sait, entre 0,7 et 0,10 € selon les carburants, étant précisé que certains types de carburants ne sont pas disponibles en Corse et ce sont ceux sur lesquels il y a la fiscalité la plus intéressante.

Donc, on a un surcoût structurel qui dure depuis très longtemps.

Sur ce problème structurel s'ajoute aujourd'hui un problème conjoncturel qui est que le prix du carburant, sous l'effet notamment de l'évolution de la situation géostratégique en Europe et dans le monde, et notamment la guerre en Ukraine, le prix du carburant explose.

Confronté à cette explosion du prix du carburant, le Gouvernement prend des mesures générales qui, conjoncturellement, allègent le coût à la pompe du carburant.

Quelles sont ces mesures ? A travers une relation qui est une relation privilégiée avec le groupe Total, qui est un groupe qui représente aussi les intérêts de la France au plan international, même s'il est un groupe privé, des ristournes à la pompe sont effectuées. Sauf que cette mesure d'ordre général ici, premièrement, n'atténue pas et ne compense pas le désordre structurel initial et, deuxièmement, elle a des effets pervers, pourquoi ? Parce que nous sommes dans une situation où il y a un monopole sur l'approvisionnement, le monopole de la société RUBIS, et où il y a un oligopole dans la distribution, c'est-à-dire qu'il y a aujourd'hui 3 distributeurs, 2 majeurs et un mineur : TOTAL, VITO, ESSO-groupe Ferrandi, avec des stations dans toute la Corse qui sont sous contrat avec ces 3 enseignes.

TOTAL fait une remise à la pompe, ce qui est très bien pour le consommateur, sauf que VITO s'aligne, mais le distributeur Ferrandi ne peut pas le faire, et les franchisés ou contractualisés ESSO sont en situation difficile avec des fermetures de stations.

Aujourd'hui, on reconduit la mesure, on était 3, on risque demain d'être 2. Si VITO, pour des raisons économiques, ou par choix, décide de ne pas appliquer la remise, on risque de n'être plus qu'un.

C'est-à-dire qu'on sera passé d'une situation de monopole dans l'approvisionnement à une situation de monopole y compris dans la distribution. Ce qui est un danger majeur pour la Corse et pour les consommateurs corses.

Donc, je le disais, irritation et presque colère.

On nous fait souvent le reproche à nous, collectivement les élus de la Corse, de ne pas être dans la recherche de solutions aux problèmes du quotidien. S'il y a un problème du quotidien, parmi d'autres mais celui-ci est important, c'est bien le prix du carburant à la pompe.

Alors je voudrais quand même vous redire que, dès le 30 avril 2021, nous avons fourni une analyse complète avec des propositions et notamment l'évolution du cadre normatif pour permettre l'existence d'une structure à gouvernance publique locale pour la gestion de stockage des carburants.

Autrement dit, le combat du monopole.

Deuxièmement, la mise en œuvre d'un mécanisme fiscal garantissant un prix le plus bas possible à la pompe, c'est-à-dire pas de marge supplémentaire pour les distributeurs.

Troisièmement, le renforcement des contrôles de l'Autorité de la concurrence et quatrièmement la création d'un outil statistique dédié.

Je voudrais vous dire que, par délibération en date du 1^{er} octobre 2021, nous avons saisi officiellement le Gouvernement sur le fondement de l'article L.4422-16 du CGCT, qui prévoit que l'Assemblée de Corse peut solliciter des évolutions de nature législative et réglementaire dans des domaines qui concernent la Corse. C'est le fameux article sur le fondement duquel depuis 30 ans, l'Assemblée de Corse a saisi 50 fois le gouvernement sans ne jamais avoir aucune réponse... Eh bien, maintenant ça fait 51 fois.

Alors même qu'on nous a dit à Paris, dans le cadre du processus, que cette situation de non-réponse était un scandale, depuis le 1^{er} octobre 2021, nous avons saisi le Gouvernement pour mettre en place un groupe de travail avec les élus, avec les professionnels, avec les associations de consommateurs et avec le Gouvernement, octobre 2021.

J'ai écrit encore le 2 février 2022, au vu de la flambée des prix et j'ai saisi le Premier ministre à nouveau le 11 février 2022 de cette délibération en formulant deux propositions et notamment la possibilité pour le Premier ministre, en cas de crise grave, d'organiser le blocage des prix là où il y a une situation de monopole, c'est-à-dire notamment sur l'approvisionnement. Pas de réponse.

Nous avons à nouveau saisi, vous le savez, d'une délibération à l'unanimité le 1^{er} juillet 2022, c'était au moment des mesures sur le pouvoir d'achat, il y avait une incise rappelant la délibération 2021 et demandant que le Gouvernement accepte d'ouvrir la discussion. Donc, demande en octobre 2021, demande unanime en juillet 2022.

J'ai écrit à nouveau le 30 août 2022 pour rappeler que les réponses de type : remises à la pompe par un opérateur, étaient des réponses contre-productives et qu'il fallait traiter le problème au fond.

Donc moi ce que je dis aujourd'hui, c'est qu'il y a les moyens juridiques et techniques d'apporter une réponse. Nous ne sommes pas là pour défendre les intérêts des distributeurs de carburant en Corse, nous sommes là pour défendre, là comme ailleurs, l'intérêt général et l'intérêt des Corses. L'intérêt des Corses, il est que le citoyen Corse ne continue pas à payer plus cher le carburant à la pompe. Et pour ne pas continuer à payer plus cher, il faut se mettre autour de la table, il faut aller au fond de l'analyse sur le mécanisme des surcoûts du carburant et mettre en place les réponses appropriées. Tout le reste, ce sont des coups d'épée dans l'eau et ce sont même des mesures qui peuvent être contre-productives.

Donc moi, je profite de cette occasion qui m'est donnée à travers votre question orale pour dire que d'autres ont pris des initiatives, j'ai vu que le député Marcangeli avait écrit, je sais que les députés nationalistes, et notamment Jean-Félix Acquaviva qui est ici aujourd'hui présent, sont actifs à chaque occasion, y compris lorsque nous sommes montés ensemble à Matignon, vous vous rappelez, j'ai évoqué ce problème.

Donc qu'on nous donne une réponse et qu'on accepte sur le fondement d'un article qui existe, là on ne parle pas d'autonomie, sur le fondement d'un article qui existe, qu'on accepte d'ouvrir une discussion qui est une discussion indispensable pour apporter des solutions que nous attendons, pas depuis des années, depuis des décennies.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, l'ultima dumanda à bocca.

Question n° 2023/O1/016 - Déneigement et salage des routes communales, posée par M. Antoine POLI au nom du groupe « Avanzemu »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avete a parolla.

M. Antoine POLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, depuis le début de l'année, notre territoire a connu quelques épisodes neigeux importants.

Ceux-ci ont engendré l'enclavement de certaines communes, donc de nombreuses habitations puisque, faute de solution de déneigement, les routes demeuraient impraticables sur plusieurs jours.

Cela n'est pas sans présenter un certain nombre de problématiques notamment au niveau de l'accessibilité des habitations en cas d'urgence médicale ou à des fins d'approvisionnement mais aussi pour que chacun puisse se déplacer librement et, notamment se rendre sur son lieu de travail.

Ces cas de figure dont je parle sont ceux des territoires où l'accès est assuré par des routes communales qui ne relèvent pas de la compétence de la Collectivité de Corse mais de la compétence des mairies.

Cependant, par manque de moyens, ces communes ne peuvent assurer les opérations de déneigement et de salage comme pourrait le faire la Collectivité de Corse.

Le constat dressé ici n'est pas nouveau puisque nous l'avons traité au sein de la Chambre des Territoires par le biais d'une commission «Déneigement» que je présidais.

Nos travaux ont abouti à l'élaboration d'un rapport adopté à l'unanimité des membres de la Chambre des Territoires de diverses propositions et documents, notamment des conventions entre Collectivité de Corse et communes, afin d'assurer le déneigement et salage des routes territoriales et communales traversées par une commune ainsi que des aides spécifiques par le biais de l'aide aux communes ou le Comité de Massif afin de financer la location et/ou l'achat d'équipements ou de permettre aux communes de faire appel à des tiers.

Si les aides sont effectives mais ne paraissent pas suffisantes pour diverses raisons : investissements toujours trop élevés, recours aux tiers difficile car la demande à leur endroit est très forte lorsqu'apparaît le besoin et qu'ils ne peuvent se dédoubler..., il semble que les conventions adoptées en Chambre des Territoires n'ont, a priori, pas été suivies d'opérationnalité et ne pourraient donc pas être proposées aux communes pour signature.

Ainsi, Monsieur le Président, prévoyez-vous de mettre en place ces conventions et de les proposer aux communes afin d'éviter une paralysie provisoire mais problématique de régions rurales qui cumulent déjà les handicaps ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Allora, quale hè chì hà da risponde ? U Presidente di l'agenzia di l'urbanismu.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Cher conseiller, c'est une question récurrente, notamment lorsque la Corse traverse des épisodes neigeux exceptionnels comme ceux qu'on a pu connaître ces dernières semaines. On peut en partie sans réjouir, sur un certain nombre de problématiques, notamment celles liées à la sécheresse. On peut espérer que ces stocks de neige nous fassent connaître une saison prochaine plus favorable que celle de l'année précédente.

Pour autant, ce n'est pas sans poser de difficultés, notamment dans les communes de l'intérieur, les plus isolées et celles qui ont finalement le moins de moyens pour exercer pleinement leurs compétences et notamment le déneigement des voiries communales qui est un peu le cœur de votre question : comment aujourd'hui, pouvons-nous accompagner ces communes dans l'exercice de cette compétence ?

Cet épisode neigeux, il a été globalement, je crois, comme en témoignent les réactions de la majorité des acteurs concernés, bien géré par la Collectivité de Corse et ses équipes dans son organisation tout du moins sur les voiries et les routes territoriales, par la mutualisation des moyens, à la fois des services des routes mais également des services des Forsaps avec les moyens qui

sont ceux aujourd'hui disponibles en matière d'équipement, d'effectifs et d'engins sur le territoire.

Rappeler aussi que dans l'état d'urgence, ces services sont intervenus sur les voies communales en tant que de besoin et il existe de nombreux exemples qui attestent de cet exercice du service public lorsque cela était nécessaire ; et aussi de l'intervention, parfois même des services des pompiers. Je pense par exemple à ceux qui ont acheminé les personnels soignants à l'hôpital de Tattò en mobilisant des moyens exceptionnels.

Qu'avons-nous fait jusqu'à aujourd'hui ? Il y a un certain nombre d'actions, notamment suite au travail que vous avez mené dans le cadre de la Commission déneigement de la Chambre des territoires que vous présidez ; mais également des dispositifs, notamment via le comité de massif et le règlement d'aides de mise en œuvre du schéma montagne qui sont à la disposition des communes pour exercer ces compétences avec des taux d'accompagnement à hauteur de 80 %, des opérations pour l'acquisition par exemple de matériel de déneigement, de véhicules 4x4 équipés de fraise par exemple, ou encore pour solliciter des prestataires privés qui réaliseraient ces opérations dans les communes ou encore pour la location de matériel.

Donc, toute une série de dispositifs mis aujourd'hui à la disposition des communes, qu'elles peuvent mobiliser avec des taux jusqu'à 80 %.

Pour vous faire un bilan, 400 000 euros de projets financés, 250 000 euros qui ont d'ores et déjà été payés aux communes. Cela concerne donc les dispositifs existants.

Concernant les conventions, ces dernières présentent un certain nombre d'avantages, notamment celles d'offrir un support juridique pour une intervention éventuelle des services de la Collectivité, que ce soit ceux des routes ou des forsaps sur les voiries communales. Mais pour autant, elle ne règle pas la question des moyens disponibles aujourd'hui. En effet, les moyens disponibles aujourd'hui au niveau de la Collectivité de Corse permettent de répondre sur les voiries territoriales avec des engins et du matériel adapté et un personnel qui est somme toute, réduit. Mais si demain on devait se déployer sur l'ensemble des communes et sur l'ensemble des voiries communales, on aurait des difficultés à la fois pour assurer le service essentiel pour desservir les villages et les communes sur les axes principaux, et assurer l'entretien des voiries communales.

Donc, il y a une difficulté à la fois sur les moyens humains et sur les moyens matériels disponibles, des moyens matériels qui ne sont pas forcément toujours adaptés, quand on passe dans un certain nombre de villages, les voiries

communales sont étroites et passer avec un chasse-neige du type de ceux qui œuvrent à Vizzavona, c'est parfois mission impossible. Difficulté donc de mettre en œuvre ces conventions à moyen constant.

Donc, la piste qui est privilégiée aujourd'hui, c'est plutôt d'accompagner les communes pour qu'elles s'équipent et qu'elles puissent réaliser les opérations et intervenir en cas d'urgence.

Enfin, vous dire que la convention qui a été élaborée dans le cadre de la commission de déneigement de la Chambre des territoires, que vous présidez, a fait « des petits » puisque étaient également à l'étude des conventions pour permettre aux forestiers sapeurs d'intervenir dans la lutte contre les incendies, par exemple pour créer des zones d'interface comme c'est le cas de l'expérimentation dans le Fium'Orbu, ou encore pour assurer l'ouverture des dessertes forestières pour l'accès notamment à la ressource en bois mais également pour la gestion des forêts.

Donc, toutes ces conventions-là sont aujourd'hui à l'étude. Il y a certain nombre de propositions qui ont été faites, notamment à la Chambre des territoires et qui pourraient inclure la problématique du déneigement avec une logique de mutualisation à la fois des moyens matériels et humains de la Collectivité de Corse, mais aussi éventuellement avec une participation des communes, et la recherche de recettes nouvelles pour notre Collectivité, afin d'assurer ce service complémentaire, difficile à moyen constant.

Je vous remercie.

M. Antoine POLI

Madame la Présidente, excusez-moi, je peux dire 2 mots ?

Je trouve qu'il est regrettable quand même qu'un rapport qui a été voté à l'unanimité de la Chambre des territoires ne soit pas suivi de faits. Quand on parle de routes adaptées, un questionnaire avait été envoyé à l'ensemble des maires pour demander la largeur de la voirie justement pour voir si les véhicules pouvaient passer. Il n'y a eu aucun retour envers les élus. Des chasse-neiges sont arrivés dans certains villages et sont repartis alors que les habitants les voyaient à 10 mètres de leurs habitations, pour remonter deux jours plus tard pour déneiger dans certaines communes des routes communales, ou d'envoyer des prestataires parce que certains élus ont appelé d'autres élus de la majorité territoriale.

Donc je trouve quand même regrettable que certaines communes du rural se soient trouvées enclavées pendant pratiquement trois jours, ça aurait pu engendrer d'énormes problèmes. Voilà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Emu compiu e dumande à bocca, site stati à pena longu, a vi dicu, je préfère le dire tout de suite parce qu'une fois passé la session, tout le monde a oublié. Mais à part Pierre POLI qui a fait une minute trente, un record dans la maison, l'altri, site stati veramente longhi, longhissimi, a vi dicu, troppu longhi, è e risposte dinò, assai longhe, interessante, mà assai longhe.

Allora, simu à 11 ore è 25, emu da fà l'appellu di i cunsiglieri.

Mme Lisa FRANCISCI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

La session est ouverte à 11h30.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La session est ouverte.

Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è signori i cunsiglieri esecutivi, Signore è signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica, Care tutte, cari tutti.

Hier, comme chaque année se tenait la journée internationale des droits des femmes. Elle revêt un caractère particulier cette année dans un contexte international préoccupant que nous connaissons, d'abord on découvre chaque jour les répercussions qu'a eu le confinement lié à la crise du Covid sur le quotidien de milliers de femmes. Rappelez-vous aussi la décision de la cour suprême américaine du 24 juin dernier relative à l'IVG, et nous avons d'ailleurs voté une motion sur ce sujet-là, et malheureusement les conséquences de la guerre pour les femmes en Ukraine de ce pays qui sont considérées comme des prises de guerre.

En Corse, les violences sexistes et sexuelles sont un fléau. Les travailleurs de la santé et du social le savent, notre territoire n'est en aucun cas épargné par cette difficulté. Les droits des femmes sont cesse en péril. C'est pour ces raisons, que j'ai tenu, à l'occasion de cette journée à signer, avec près de 50 autres élus, dont le Président de l'exécutif, un appel pour demander un plan d'urgence en faveur de l'égalité femmes-hommes dans les territoires. Sur ce terrain, comme sur d'autres, le compte n'y est pas et les moyens restent trop faibles pour affronter de manière efficace ce problème.

La Conseillère exécutive Lauda Guidicelli s'est saisie du sujet avec force et détermination, je l'en remercie et je l'en félicite bien sûr, et nous aurons tout à l'heure à examiner son rapport sur l'égalité hommes-femmes et l'action de notre collectivité dans ce domaine. C'est un rapport très riche, avec des propositions innovantes, et nous en discuterons tout à l'heure.

Je voudrais évoquer, au-delà de la qualité de la politique publique que nous pouvons mener, ce qui constitue selon moi l'essence politique du sujet de l'égalité hommes-femmes ou femmes-hommes. Je ne reviendrai pas sur la question de la représentation des femmes dans l'espace politique garantie aujourd'hui en France par la loi sur la parité, ni sur la légitimité démocratique de leur présence au sein de cet espace, dans un régime démocratique.

La question que je me pose et que je vous invite à vous poser est celle de la réelle capacité politique des femmes à impulser le changement, le conduire

et œuvrer à la transformation du corps social, y compris dans sa représentation de la place de la femme en son sein.

Nous avons tous en mémoire le combat des pionnières. Mais il s'est toujours agi d'une action politique en réaction au sort qui était réservé aux femmes. Et nous femmes et hommes politiques, s'agissant du rôle politique des femmes sommes toujours dans une posture défensive, ou au mieux symbolique car, il faut bien le dire, rien n'est totalement acquis malgré la parité, notamment en matière d'égalité salariale, sociale et ou de pouvoir économique.

Or, c'est un véritable changement de paradigme qu'il faut œuvrer, et passer à une stratégie véritablement proactive, et non seulement réactive.

De ce point de vue, j'ai en mémoire les travaux d'Hannah Arendt, ceux d'Armatya Sen, mais plus récemment de Carol Pateman, et plus proche de nous, bien sûr, l'ouvrage d'Edmond Simeoni qui en 2008 considérait que l'avenir de la Corse résidait dans le potentiel humain, économique et politique des femmes insuffisamment mises en valeur dans les démocraties modernes, et en Corse en particulier.

Donc, il n'est donc pas seulement question de symboles, d'égalitarisme, de féminisme, de revendications ou bien encore de misandrie, il s'agit, à un moment précis de la trajectoire séculaire d'un peuple, de mobiliser toutes les capacités de ses composantes au-delà des différences et notamment celles du genre, pour écrire une nouvelle page de son histoire, garantir ses droits individuels et collectifs et ceux des femmes, comme les conditions matérielles et immatérielles de sa survie. Et dans ce projet, les femmes doivent avoir toutes leur place, élues ou non élues.

Et en guise de propos liminaires sur le débat que nous aurons tout à l'heure et avec la nécessaire prudence qui doit guider notre chemin, une fenêtre d'opportunité unique semble s'être ouverte pour ce projet que j'évoquais tout à l'heure, avec la présence du président de la République lors de notre troisième réunion, le 24 février dernier, place Beauvau. Son intention d'intégrer la Corse dans la révision constitutionnelle, qu'il envisage pour 2024, offre une perspective concrète.

Si nous avons l'exigence de travailler sur les défis sectoriels et thématiques, il convient désormais de dire et de décrire quel est le cadre autonome dans lequel nous souhaitons évoluer. Ouvrir le champ des possibles d'une révision constitutionnelle dans un calendrier particulièrement contraint, nous oblige à travailler dès à présent sur les mots et les termes qui devront traduire notre projet dans le texte fondamental.

Alors, sans rentrer dans les détails juridiques, et en référence au modèle açorien qui a été présenté lors de la réunion du 24 février, laissez-moi ici faire référence à deux passages de ce statut des Açores, dont le préambule se révèle particulièrement inspirant, et que je vous invite à lire, mais ici je ne citerai que l'article 3 qui stipule que : « La Région autonome des Açores poursuit, par l'action de ses organes de Gouvernement propres, la défense et la promotion de l'identité, des valeurs et intérêts des Açoriens et de leur patrimoine historique les objectifs suivants, tout en ayant rappelé préalablement : « le renforcement de l'unité nationale et des liens de solidarité entre tous les Portugais », fin de la citation.

Le même article rappelle que la région concoure aussi, je cite : « au développement économique et social de la Région, au bien-être et la qualité de vie des populations, fondés sur la cohésion économique, sociale et territoriale, ainsi que la convergence avec le reste du territoire nationale et de l'Union Européenne ».

Mais aussi, je cite : « à l'atténuation des effets défavorables de l'insularité ».

Au regard de ces extraits, quelle que soit notre appartenance politique, reconnaissons qu'il a donc déjà été possible de traduire juridiquement et constitutionnellement dans un État européen, pourtant unitaire, le projet d'une île qui dans le respect de sa spécificité et du principe de subsidiarité, n'aspire in fine qu'à pouvoir concrètement agir au plus près de ses citoyens, pour ses citoyens.

Le temps des travaux techniques à ce sujet viendra, mais la question de fond reste bien celle du projet d'autonomie.

Per compie, avemu tutti à mente chì, un annu fà, eramu tutti in carrughju, stumacati da l'agressione d'Yvan Colonna. E c'eranu donne, ghjuvanotte, quante omi è ghjuvanotti ! A risposta popolare tandu facia pensà à a nascita di un veranu per a corsica. E se u ricordu è u traumatisimu sò sempre acuti, oghje tocca à noi à fà sbuccià u fiore di a speranza.

Allora, cù cuscienza è impegnu mettimuci insemi à travaglià pè esse all'altezza di un prugettu novu è innuvativu pè a nostra isula. Emu poche settimane pè scrive ciò che no vulemu pè a Corsica d'oghje è quella di dumane.

Mà simu, donne è omi, l'Assemblea di Corsica, u populu corsu, è a pudemu fà !

Vi ringraziu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs du Conseil exécutif et de l'Assemblée de Corse,

Je voudrais d'abord au seuil de mon propos, avoir une pensée pour notre collègue et ami Cathy Cognetti et sa famille qui ont été touchés par un deuil cruel. Leur dire, bien sûr, que nous nous associons à leur peine et nous sommes à leurs côtés dans ces moments douloureux.

Vous l'avez fait, Madame la Présidente, je voudrais à mon tour ajouter quelques mots pour évoquer et saluer la mémoire de Paul Scarbonchi, l'ancien maire de Cuttoli qui avait été, vous l'avez dit, un élu de cette Assemblée, Paul Scarbonchi qui a eu une carrière politique longue dans le temps et riche par la diversité de ces engagements. Il avait notamment été le suppléant du député Simon Renucci, de 2002 à 2007. Mais dans tous ses engagements, il me semble que celui qui le tenait le plus à cœur était celui qui l'a consacré à son village de Cuttoli, dont il a été maire de 1975 à 2011, donc pendant une période extrêmement longue, c'est sans doute aussi une autre période de la Corse. Mais terminer cette évocation en disant aussi qu'il a été sans doute un visionnaire et en tout cas un précurseur puisqu'il a fait le choix avec ses amis et compagnons politiques de l'époque au niveau communal, en 2008, eh bien de proposer un contrat de mandature aux nationalistes dans le cadre d'une liste qui s'appelait « Inseme » et dans laquelle il était notamment prévu qu'à mi-mandat, Paul Scarbonchi confie la charge de maire à notre collègue et ami Jean Biancucci. Et cela avait été fait, selon les termes de l'accord convenu.

Donc, je voulais évoquer en forme de clin d'œil, ce choix politique, qui était un choix politique, me semble-t-il, courageux et innovant à l'époque, qui a contribué à permettre ensuite que dans d'autres espaces et à d'autres niveaux, des convergences s'organisent au service de la Corse et de l'intérêt général.

Donc j'en profite aussi pour saluer Jean Biancucci qui doit nous écouter et nous regarder et lui formuler des vœux de prompt rétablissement.

Je salue donc l'épouse de Paul Scarbonchi Josette et ses fils François et Jean-Jacques, ainsi que l'ensemble de sa famille.

Bien sûr, on ne peut pas évoquer tout le monde, dire aussi au maire de Novale d'Alesani, Monsieur Tramini, notre émotion pour le deuil, qui l'a frappé.

Penser, bien sûr, aux agents de la collectivité et notamment et fortement à Pascal Andreani qui était le chef du secteur des Forsaps du Centre 2 et qui est parti prématurément après avoir lutté courageusement contre la maladie. Nous pensons à sa famille, toute sa famille et notamment à sa fille qui travaille également au sein de la Collectivité de Corse.

Parmi les personnalités insulaires qui ont disparu, il y a bien sûr Pierre Cervetti, dont je souhaite ici évoquer la mémoire au moment où des millions de français sont dans la rue contre le projet de réforme des retraites, au moment où les syndicats sont engagés fortement et me semble-t-il avec un esprit remarquable de responsabilité, pour essayer de faire évoluer ce texte. Je souhaite saluer la mémoire de Pierre Cervetti qui a été un militant syndicaliste infatigable au sein de la CFDT, une CFDT progressiste dès les années 80, et Pierre était aussi un militant politique engagé.

Evoquer Guy Benigni, bien sûr, poète militant du Riacquistu.

Et enfin, avoir un mot et une pensée pour Francis Rombaldi, caméraman et journaliste, là aussi parmi les pionniers, de FR3 Corse, et dire à notamment à son fils Franck que nous sommes aux côtés de sa famille.

Voilà, je tenais à évoquer ces noms. Sans doute aurait-on pu en citer d'autres, mais c'est aussi une façon de dire que celles et ceux qui ne sont plus là et qui ont contribué, quels que soient les rôles et fonctions qu'ils ont occupés, à façonner l'histoire contemporaine de la Corse, continuent sous une forme ou sous une autre, que l'on soit croyant ou pas, de nous accompagner, un peuple c'est aussi les générations passées, les générations présentes et celles à venir.

Nous avons prévu, Madame la Présidente, avec l'ensemble des présidents de groupe et représentants de consacrer une heure et demie de débats et de restitution au sein de cette Assemblée et devant les Corses au déroulement du processus de négociations entre la Corse et l'État.

Vous avez évoqué la réunion du 24 février dernier, nous avons eu l'occasion, les uns et les autres, de dire ce qu'il nous semblait important. Je ne vais pas revenir sur la présence du Président de la République, sur sa portée politique et symbolique, sur les perspectives qui ont été actées et notamment, premièrement : la confirmation de ce qu'il y aura une révision constitutionnelle en 2024.

Deuxièmement : que la Corse, comme la Nouvelle Calédonie et, en étant traité avec le même état d'esprit d'un point de vue de la vision politique globale, même si les situations sont différentes, que la Corse et la Nouvelle-

Calédonie sont prévues pour être intégrées explicitement et spécifiquement dans cette révision constitutionnelle.

Troisièmement : le Président de la République, sous le contrôle de celles et ceux qui étaient là, a dit des choses importantes et puissantes. D'abord, il a rappelé que ce qui était désormais possible et ne l'avait pas été avant, intervenait au prix d'un murissement des consciences et aussi de douleurs et de difficultés accumulées. Il faisait implicitement mais nécessairement référence à l'agression mortelle contre Yvan Colonna et à ce qui s'en est suivi. Et après avoir rappelé que tout cela avait contribué, avec d'autres facteurs et notamment à ce qui s'est passé depuis décembre 2015 et même en amont, avait contribué à rendre inéluctable et nécessaire l'ouverture du processus que nous vivons.

Le Président de la République a dit deux choses importantes qui ouvrent des perspectives.

Premièrement, et je le cite, il a dit : j'ai entendu le besoin de reconnaissance d'une identité, d'une langue, d'une histoire et en ce qui concerne les nationalistes, nous avons ajouté : d'un peuple.

Et deuxièmement, Emmanuel Macron, devant la délégation de la Corse et devant le ministre Darmanin qu'il a mandaté dans le cadre du processus, et en présence de l'ensemble des fonctionnaires qui participent aux travaux, notamment des fonctionnaires d'État, a dit : il faut réinscrire la Corse dans son destin méditerranéen, ce qui aura notamment pour conséquence de dédramatiser la question institutionnelle. Le destin méditerranéen et européen de la Corse est une dimension à laquelle nous sommes fortement attachés. La référence à la dédramatisation de la réinscription de la Corse dans son destin méditerranéen, c'est là encore faire référence, de façon implicite mais nécessaire et très claire, au statut des autres îles de Méditerranée qui sont pour la plupart d'entre elles, autonomes et pour certaines indépendantes.

Donc, des perspectives importantes ouvertes. Une volonté de travailler, une présentation des statuts de la Polynésie et de la Nouvelle-Calédonie qui démontre qu'il y a déjà la place, y compris dans le droit constitutionnel actuel, pour un corps électoral différencié en Nouvelle-Calédonie, pour un accès prioritaire à l'emploi en Polynésie pour les locaux, pour une régulation de l'accession à la propriété foncière en Polynésie, pour une sacralisation du lien entre le peuple kanak et sa terre en Nouvelle-Calédonie, et que tout cela existe dans la Constitution actuelle. Ce qui montre bien que, y compris lorsqu'on ne veut pas créer deux catégories de citoyens, il y a la possibilité de reconnaître des droits spécifiques à un certain nombre de citoyens.

Donc des perspectives importantes, mais également des incertitudes.

Le principe de la révision constitutionnelle est posé, il faudra voir s'il se matérialise et s'il se matérialise, il faudra notamment pour la Corse que les députés et les sénateurs s'accordent avec une majorité de 3/5^{ème} sur un texte de révision constitutionnelle à adopter.

Pour que le point d'arrivée de ce cheminement institutionnel et politique soit atteint, il y a donc deux conditions impératives et cumulatives.

D'abord, que nous nous entendions, nous représentation élue de la Corse, avec l'État et le Gouvernement sur un projet de révision constitutionnelle.

Deuxièmement, que ce projet de révision constitutionnelle trouve une majorité pour être voté, une majorité de 3/5^{ème}. Ce sont deux conditions qui sont difficiles à remplir.

Pour la première, vous le savez, je considère, le Conseil exécutif de Corse et la majorité territoriale considèrent que la proposition de la Corse a vocation à être construite dans le dialogue interne à la Corse. Un dialogue d'abord interne à l'Assemblée de Corse, avec, en ce qui nous concerne, une invitation à l'ensemble des élus nationalistes à travailler ensemble sur le projet de statut d'autonomie et sur le bon niveau de solution politique globale que nous visons. Il nous semble logique, quelles que soient les difficultés, quelquefois les désaccords et nous semble logique au moment où nous avons vocation à nous inscrire dans un processus qui prétend permettre la construction d'une solution politique globale, il nous semble normal, naturel, nécessaire, indispensable de rechercher d'abord la convergence entre les membres d'une même famille politique.

Cette offre de dialogue et de construction partagés, a vocation bien sûr à s'élargir dans un deuxième temps, chaque fois que possible, à l'ensemble des courants représentés au sein de l'hémicycle, et notamment au premier groupe d'opposition, même si nous le savons et nous l'avons déjà posé et accepté, c'est l'essence de la démocratie, que nous ne serons probablement pas d'accord sur tout avec le groupe de droite, ce qui n'empêche pas d'essayer de rechercher l'accord chaque fois qu'il est possible et nous le ferons également.

Et puis, sur la méthode de co-construction proposée aux Corses, vous savez que je tiens, nous tenons beaucoup à ce que l'ensemble des forces vives soient associées. L'ensemble des forces vives, ça veut dire consulter et impliquer, y compris les forces politiques qui ne sont pas représentées dans cette Assemblée, même s'il importe de rappeler qu'en démocratie, c'est le suffrage universel et ses résultats qui fixent la règle et qu'il y a dans toute démocratie une majorité et une

opposition. Il n'empêche que celles et ceux qui ne sont pas représentés ici, ont vocation à être consultés et impliqués de la même façon, à partir du moment où la solution politique globale que nous préconisons a une dimension économique, sociale, culturelle, environnementale, sociétale, il est indispensable que nous associons et impliquions non seulement l'ensemble des instances consultatives de la Collectivité de Corse, CESEC, Assemblea di a Giuventù, Chambre des territoires, mais également les chambres consulaires, les syndicats, les organisations professionnelles et l'ensemble des forces vives, selon des modalités dont les grands contours ont été arrêtés. Mais j'aurai à cet égard, y compris aujourd'hui, d'autres propositions à faire et nous pourrions éventuellement les affiner ensemble.

Donc première condition, nous mettre d'accord, nous, et le plus vite possible, sur un projet. À cet égard, vous le savez, je pense que sans anticiper la suite, celles et ceux qui sont convaincus qu'il faut à minima un statut d'autonomie et une solution politique globale, ont vocation à le dire et à l'écrire vite, y compris dans le cadre de la discussion en cours. C'est la raison pour laquelle je pense que nous devons avoir un premier rapport fondateur sur un certain nombre de principes, le titre dans la Constitution, proposition qui est faite, qui a été développée par un certain nombre d'organisations politiques, il me semble être le bon niveau, un titre consacré à la Corse dans la Constitution. Pourquoi un titre ? Parce que c'est la façon la plus forte de consacrer la spécificité de la Corse. Et c'est aussi une façon de différencier la Corse par rapport aux autres situations politiques et institutionnelles. La Nouvelle-Calédonie a un titre, mais la situation de la Corse n'est pas celle de la Nouvelle-Calédonie. La Polynésie a un statut d'autonomie dans le cadre de l'article 74, mais la situation de la Polynésie et le statut d'autonomie auquel nous aspirons ne sera pas forcément identique ou similaire à celui de la Polynésie.

Donc, pas d'article 74. La Corse n'est pas la Martinique ou la Guyane, par exemple. Et même si ces territoires aspirent ou aspireront sans doute à l'autonomie, nous n'avons pas, à mon avis, à figurer dans l'article 73.

Et enfin, la Corse n'est pas une simple collectivité à statut particulier, structurellement identique aux régions, départements et communes visées par l'article 72. Donc, pas d'alinéa spécifique dans le cadre de l'article 72.

Cette logique, elle permet aussi à la fois de prendre en compte la spécificité de la Corse, mais également de garantir l'Etat contre les risques de contagion. Je l'ai dit et répété, la Corse n'est pas la Nouvelle-Calédonie, mais en sens inverse les régions de droit commun, y compris celles qui aspirent à la différenciation dans le cadre d'un renforcement de la décentralisation, eh bien

resteront dans l'article 72 et ne pourront pas aspirer à la même autonomie que la Corse, qui serait, elle, organisée dans un titre.

Donc je pense que cela nous avons intérêt à le débattre ensemble, en tout cas celles et ceux qui dans cet hémicycle sont d'ores et déjà persuadés, et nous l'avions dit déjà en 2018, qu'il faut une révision constitutionnelle qui garantisse le statut d'autonomie.

Il faudra ensuite très rapidement, là encore, pour aller avec une légitimité, réaffirmer, confère une délibération de l'Assemblée de Corse, dire qu'au-delà du titre, nous souhaitons une loi organique dont nous pourrons, c'est la proposition que je fais également, définir ensemble les contours essentiels, sans rentrer dans le détail.

Et puis cette méthode de travail, elle a vocation à se prolonger. L'autonomie pour quoi faire ? L'autonomie, ce sont aussi les enjeux du quotidien, ce sont les grandes transformations de cette société, c'est où voulons-nous être dans 5, dans 10 ans, dans 15 ans, en termes de progrès économique, social, culturel. De cela, il faudra bien sûr parler également ensemble, sans craindre d'aborder les points qui inquiètent. J'en cite trois pour mémoire, ils nous sont souvent opposés.

Premier point, on nous dit, s'il y a transfert de fiscalité, il n'y a plus de subventions ou il n'y a plus d'aides de l'État. Il faut dire avec force que ce n'est pas vrai. Dans tous les systèmes autonomiques, subsistent des logiques de péréquation. On n'est pas dans une logique de tout ou rien, y compris d'ailleurs dans les formes d'indépendance négociées où il y a toujours des mécanismes de péréquation qui durent et qui sont installés soit de façon structurelle, soit de façon transitoire pour des sorties en sifflet. Premier point, première inquiétude à lever.

Deuxième inquiétude : quid des grands équilibres, notamment dans le domaine de la santé et dans le domaine de la sécurité sociale et des retraites ? Nous avons des propositions à faire de ce côté-là. Ce qui est évident, c'est qu'il est impensable pour nous que l'autonomie que nous souhaitons puisse se traduire par un recul de la garantie et des protections sociales.

Troisième et dernière inquiétude, souvent agitée, alors la première, on peut quelquefois l'agiter devant les chefs d'entreprises notamment, en leur disant, « attention, vous n'aurez plus d'aide », mais pas seulement, les chefs d'entreprise. La deuxième, ce sont tous les gens qui peuvent être soit en difficulté à un moment donné leur vie, confrontés par exemple à l'épreuve de la maladie, soit l'inquiétude pour les retraites, et on sait combien le système des retraites est important. Puis la troisième inquiétude, c'est celle des droits sociaux et de la protection de

l'environnement et par exemple, du droit de l'urbanisme. On dit souvent aux syndicats pour les droits sociaux ou aux associations de l'environnement, « attention, l'autonomie peut être constitutive de régression ». J'ai envie de dire que sans parler d'autonomie, un changement de majorité parlementaire ou présidentielle en France peut toujours être l'occasion d'une régression des droits sociaux ou des dispositifs protecteurs institués par la loi.

Donc, moi, par définition, je fais confiance au peuple Corse mais qu'en même temps il faut dire fortement qu'il ne peut pas y avoir de régression, ni sur la protection des terres, par exemple la loi littorale, ni de régression en matière de droits sociaux, et qu'au contraire l'autonomie ne peut être que synonyme d'avancée sociale et de progression sociale. Au-delà de l'affirmation, il faut aussi le construire par les dispositifs juridiques que nous mettrons en œuvre.

Quatrième et dernier point sur la méthode. Le processus d'autonomie, politiquement et institutionnellement, ne concerne pas seulement la Collectivité de Corse. On le sait, nous avons discuté avec les maires, nous avons discuté avec les présidents d'intercommunalités, il y a 2 enjeux essentiels à prendre en compte.

Premièrement, dans le cadre du nouveau pacte fiscal et budgétaire avec le Gouvernement et l'État, il faut que les compétences des communes et les moyens, notamment budgétaires et financiers, mis à leur disposition, soient non seulement préservés, mais également renforcés, enjeu essentiel.

Deuxièmement, il y aura certainement place aussi, et le ministre en a acté le principe, pour une réflexion sur une évolution selon un calendrier et un pas de temps à déterminer, de l'organisation institutionnelle interne, puisqu'on sait que 360 communes, dont certaines avec d'énormes difficultés, mais on connaît l'attachement des Corses à leur commune, des intercommunalités avec des périmètres et des moyens qui prêtent souvent le flanc à la critique, il y aura nécessité certainement d'une réflexion.

Donc premier niveau, le travail interne sur notre projet. On voit que le travail est considérable dans un temps bref qui va nous imposer de travailler à une cadence soutenue.

Deuxième condition complémentaire et impérative, trouver une majorité, les 3/5^{ème}. Il faudra que nous prenions notre bâton de pèlerin, que les députés et sénateurs convaincus de la nécessité d'une révision constitutionnelle nous aident à convaincre leurs collègues députés et sénateurs de toutes les formations politiques, de venir construire une majorité pour entériner la révision constitutionnelle.

Donc un chemin qui reste incertain, qui est complexe.

Cette séquence du processus s'est ouverte par un drame, l'assassinat d'Yvan Colonna. Elle a été appelée par la rue et par le tumulte des manifestations souvent violentes. Elle a été rendue permise, ne l'oublions pas, par les évolutions démocratiques consacrées par le suffrage universel en 2015, 2017, 2021. Ça, ce sont les fondements de la démarche.

Je termine en disant que malgré les difficultés, malgré les obstacles, je reste fondamentalement optimiste, parce que c'est le sens de l'histoire que de réussir et finalement, nous n'avons pas d'alternative. L'alternative à la réussite du processus, c'est une Corse qui reste dans l'échec, sous la menace de logiques puissantes, prédatrices, la spéculation, la disparition de la langue, la domination, la prévalence de modèles économiques et sociaux qui vont détruire ce que nous sommes et ce que nous avons été, ce que nous avons vocation à rester, c'est-à-dire un peuple. Donc, il n'y a pas d'alternative à la réussite et je suis sûr que nous allons réussir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Donc nous avons prévu en commission permanente une possibilité d'intervention, bien évidemment, dans le cadre de ce compte rendu, avec un temps de parole octroyé à chaque groupe, qui est le temps de parole ordinaire.

Si vous souhaitez vous exprimer, vous vous manifestez.

Paul Quastana, pour « Core in fronte ».

M. Paul QUASTANA

Merci, Madame la Présidente.

C'est complexe, on ne sait même pas par quel bout le prendre maintenant, tellement ça devient compliqué. Ça va faire bientôt un an que le processus a démarré avec un certain nombre de ratés. Il y a eu une première réunion à Paris, après il y a eu des incidents, il y a eu l'affaire des prisonniers qui font qu'on a reculé plusieurs fois, on a sauté, enfin bref ! Mais c'était dans l'air du temps, comme vous dites, c'est dans le fil de l'histoire, à part les Vietnamiens qui ont réussi à écraser l'armée française et à les mettre dehors d'un coup, personne n'a réussi en 3, 4 ans ou en une très courte période. Donc, il faut mettre un pied après l'autre et marche par marche.

Alors donc, ça fait plus d'un an que ça dure, est-ce qu'on est prêts pour la discussion ? Non, je dis qu'on n'est pas prêts. Je vais la faire simple, on n'a pratiquement eu aucune réunion structurelle pour mettre en place un projet. On ne peut pas arriver en disant, « on prend ça à la Nouvelle-Calédonie, ça à la Polynésie, ça aux Açores » et demander de signer, ce n'est pas possible. Il nous faut un projet cohérent dans lequel il peut y avoir des emprunts à d'autres situations, mais dans lequel il faut qu'on fasse parler notre intelligence propre et nos besoins propres.

Vous avez dit, Monsieur le Président : on va réunir les forces vives, c'est-à-dire tout le monde, les syndicats, les associations de consommateurs, les maires etc. Il nous reste 4 mois. Donc, saria ora, parce qu'on a fait une seule réunion, du moins structurelle à cette Assemblée, on a fait une seule réunion le lundi qui a précédé le déplacement qu'on a fait sur Paris.

Donc, je ne sais pas comment vous comptez-vous y prendre, mais il va falloir faire très vite, il va falloir siéger non-stop, parce que les forces vives, le Conseil économique, social et culturel qui est dans son rôle, les syndicats, les socioprofessionnels, en fait tout le monde quoi, il faut consulter tout le monde, è t'avemu quattu mesi, on n'a pas 4 ans, on a 4 mois pour faire ça.

Donc, je pense qu'il faudrait s'y mettre très rapidement. Cet après-midi, il y a les syndicats qui viennent pour discuter de ça justement. Donc, je dis qu'on a perdu beaucoup de temps, le délai fixé, c'est le mois de juillet, et on est mi-mars.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Josepha Giacometti, 5 minutes.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, effectivement, au sortir de la réunion du 24 février dernier, je n'ai pas partagé l'enthousiasme unanime affiché par l'ensemble de ceux qui étaient présents à cette réunion provoquée par la présence du Président de la République française, dans un exercice de communication comme il est coutumier et, qui avait pour objectif effectivement, d'afficher une volonté, laquelle ? Nous verrons, j'y reviendrai, et de préparer éventuellement également de possibles désignations d'un échec qui ne serait pas porté par lui ou qui ne pourrait être imputé à son manque de volonté.

Donc oui, un exercice de communication comme il sait les réussir, actant que l'on sortait enfin d'une séquence de 25 années, vous avez rappelé avec fidélité un certain nombre de ses propos. Tant mieux si l'on sort de 25 années d'une posture absurde dans laquelle s'était enfermé l'État français et qui consistait à dire que nous ne pouvions discuter de rien et que rien ne pouvait se plaider après l'assassinat du préfet Erignac, séquence qui, quand même, s'est conclue par l'assassinat également, en prison d'Yvan Colonna. Il y a la recherche de la vérité qui est en cours, en tout cas de tenter d'en établir quelques bribes, et qui a provoqué les mobilisations qui nous ont mis autour de la table, avec les soubresauts que nous avons ensuite connus durant toute cette année.

Alors un discours plus ouvert, il faut le dire et le reconnaître, plus ouvert sur la forme, mais dont le fond, n'a pas beaucoup varié. Il a réaffirmé les lignes rouges. Alors la première, j'ai eu l'occasion comme d'autres d'y répondre, le maintien de la Corse dans la République. Pour l'indépendantiste que je suis, je souhaiterais toujours franchir cette ligne rouge mais je suis bien consciente que nous ne sommes pas en train de rédiger la déclaration d'indépendance. Nous n'en sommes pas là et que l'autonomie n'est pas une finalité pour nous, pour moi, indépendantiste, mais qu'elle peut être une étape acceptable autant qu'elle soit une véritable autonomie.

Puis ensuite, la deuxième ligne rouge, celle-ci a été réaffirmée et elle est plus problématique, vous l'avez rappelé, la question de deux catégories de citoyens, fermant la porte au statut de résident, à la coofficialité et à la notion de peuple. J'y reviendrai en conclusion.

Alors tout est interprétable, et là aussi je partage, c'est vrai tout est interprétable et on pourrait retenir d'autres moments du discours ou d'autres formulations, parce qu'il a quand même dit que l'inscription dans la réforme constitutionnelle, ce qui avait déjà été dit en 2018, je le rappelle, avant l'affaire Benalla, était un des horizons possibles, un horizon, par définition, ça s'éloigne chaque fois qu'on s'en rapproche était un horizon possible parmi d'autres. Bon, ça devient..., il faut une boussole, mais bon on peut l'interpréter comme étant un signe positif. Il vous a d'ailleurs enjoint, je le cite, à travailler en ce sens. J'ai une interprétation plus fermée, vous en avez une plus ouverte. Je crois que ça peut être aussi une stratégie acceptable, si l'on se saisit véritablement de cette possibilité ouverte et de cette interprétation très ouverte.

Ça peut être une stratégie acceptable, et je rejoins par-là Paul Quastana, et je l'ai déjà fait il y a quelques mois, si on affiche une volonté en face. J'en viens au deuxième élément. Tout est dépassable, je l'ai entendu dans plusieurs interventions, tout est dépassable. Oui, rien n'est figé. Ok, là on touche à la volonté politique. De l'autre côté de la mer, je l'ai évoqué en introduction, moi je n'ai pas

vu beaucoup de changements, de l'autre côté de la mer, c'est on parle de tout sans tabou, OK, on ne négociera rien de fondamental.

En septembre dernier, je vous entends ce matin de Monsieur le Président, nous inviter à des réunions et des échanges. En septembre dernier.

Je vais vous poser une question orale sur ce sujet, appelant à la mise en œuvre d'un travail de fond, ici, dans cette Assemblée, d'abord avec l'ensemble des élus qui représentent le mouvement national, puisqu'à travers eux 70 % des Corses se sont exprimés, et puis également avec ceux qui ne partagent pas nos idées et qui représentent une part des Corses, mais qu'il allait falloir aussi faire valoir le fait majoritaire, le fait national. Septembre dernier.

Cela faisait déjà écho à des demandes et à des appels à un moment donné à la mise en œuvre d'un travail, parce que converger, ce n'est pas tous derrière une seule voix, c'est converger sur le projet. Aujourd'hui, j'attends de voir si nous convergeons sur le projet, parce que d'aucuns nous accusant d'être les agents de l'échec -décidément, de l'autre côté de la mer comme ici, c'est un jeu auquel beaucoup s'attellent- nous renvoient à nos engagements. Moi, je n'oublie aucun de mes engagements. C'est assez amusant d'ailleurs qu'on convoque certains engagements pour le faire. Bon, bref, ce dont nous discutons est plus grand que ça.

L'autonomie. La question de l'autonomie peut être une étape acceptable si on le disait pour conclure, c'est l'autonomie législative. Oui, mais il ne s'agit pas de ça aujourd'hui, on ne négocie pas, et Paul QUASTANA le disait, on ne négocie pas aujourd'hui quand on va à Paris, on va regarder des PowerPoint très bien faits par les ministères, mais des PowerPoint.

Donc, si on entre en négociation, on sera là. Oui, nous allons y participer. Rentrons dans le fond des compétences.

Nous, et pour ma part, nous sommes pour le transfert de l'ensemble des compétences, hormis du régalien :

Sur l'éducation, j'ai des contributions à apporter, la compétence partagée, ça ne marche pas. Là-dessus, on peut être d'accord avec les ministres.

Sur la santé, passons l'épisode désastreux de ces dernières heures sur le CHU, est-ce qu'on veut un véritable transfert sur la santé ?

Sur l'emploi, sur la question du foncier, sur le social, sur la fiscalité, un vrai transfert ou simplement une dotation déguisée ?

Si vous demandez cela, on sera au rendez-vous.

Je finis sur les propos d'Emmanuel MACRON, les derniers sur le peuple. Vous avez eu d'ailleurs l'honnêteté de rappeler que ça n'a pas été dans sa bouche la notion de peuple.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, si on va nous vendre un préambule d'un titre, c'est toujours mieux, ou d'un article, où on va évoquer une entité, ce sont les mots du Président, ou peut-être une communauté de savoir-faire, ayant des savoir-faire, ayant des chants, des traditions, une gastronomie, une histoire et une langue, un préambule décorrélé de droit, de possibilités juridiques pour ce peuple de faire valoir ses droits sociaux, économiques et linguistiques, on se mentira, nous nous mentirons et nous mentirons aux Corses. Là, on ne sera pas au rendez-vous.

Dunque, se no vulemu veradimente custruisce una suluzione pulitica, dandu à su populu i so dritti nant'à sa terra è fà li valè una volta pè sempre, è custruisce issa suluzione glubale, quì ci saremu, micca à u vostru latu, micca à fianc'à voi, micca per noi, mà per i ghjuramenti prestati, l'ingaghjamenti pigliati di difende i dritti d'issu populu nant'à a terra soia.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qualu hè chì vole parlà ? Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je serais presque en harmonie avec Josépha sur un certain nombre d'interprétations de ce que nous avons vécu place Beauvau.

Je crois que la présence, même furtive, puisque je crois que la séquence a duré près d'une heure et demie du Président de la République, dit effectivement des choses : elle affirme le souhait et l'implication au plus haut niveau. À part le pape François qui vient bénir le processus, on ne peut pas faire mieux. Le Président de la République prend une heure et demie de son temps pour dire 3 choses, et Josépha a raison, ces 3 choses, on peut les interpréter.

D'abord, il rappelle qu'il y a des lignes rouges. On peut être daltonien, les voir roses, les voir orange, les voir très rouges, rouge vif, rouge impérial, en réalité il y a des lignes ; c'est ce que, à titre personnel, j'ai qualifié d'horizon indépassable. Nous, on est plus ou moins à l'aise là-dedans. Première chose,

Deuxième chose. Je reprends in extenso ses termes, « j'ai entendu votre besoin de reconnaissance et de différenciation ». « Votre besoin de reconnaissance et de différenciation ».

Vous pouvez le mettre dans l'article 72, 73, 74, dans un titre, on ne va pas rejouer aux constituants comme en 2018, ça peut être un titre creux. Ce n'est pas parce que la Corse figurait en toutes lettres, la Corse est autonome dans un titre, que derrière, en conséquence des lois organiques, nous aurions l'autonomie auxquelles certains aspirent. Deuxièmement

Troisièmement, inscrire dans un destin méditerranéen, mais dans la Méditerranée, il y a des statuts qui courent des antipodes, des plus serrés au plus centralisés, jusqu'aux plus audacieux.

Quatrièmement, et c'est sur ce point que je voudrais insister. Le Président attend de la Corse, je cite, « qu'émerge une solution collective ».

M. le Président, on ne va pas refaire le film des ratés, des rendez-vous manqués, des calendriers, des agendas, du discours de la méthode, force est de constater qu'aujourd'hui, au stade où nous en sommes, probablement, la majorité, et je vous le concède, est affûtée du point de vue strictement institutionnel, probablement.

Est-ce que c'est la commande qui est passée ? Si oui, alors, dans le droit-fil que vous avez évoqué, vous consultez vos amis, « vos amis » au sens le plus large, l'opposition, quelques représentations plus ou moins vives de la société civile et vous pouvez être prêt pour dire « Voilà le titre auquel nous aspirons pour qu'il figure dans la Constitution ». Moi, je vous le concède.

Moi, quand j'entends un président de la République exhorter la représentation à Beauvau, en indiquant qu'il souhaite voir émerger une solution collective, je ne l'interprète pas stricto sensu comme l'expression d'un titre qui devrait figurer dans la Constitution. Je pense qu'à la fois ces propos présidentiels, précédés par les propos du ministre, nous invitent à l'expression et la manifestation d'un projet beaucoup plus global.

Alors, à ce stade, moi, je ne sais pas s'il y a un problème au démarrage, si vous avez un problème de passage à l'acte, prenez une AMO, après tout on prend bien des AMO pour la traversée de je ne sais quelle route territoriale ou pour creuser et faire passer une cannaletta, on peut prendre une AMO en termes de méthodologie pour essayer de nous accompagner, on n'y arrive pas.

À ce stade, nous nous sommes réunis un jeudi soir de 20h30 à 22h45, avec le discours introductif de la Présidente de l'Assemblée, le discours introductif du Président de l'exécutif et le discours introductif, très court, je dois le concéder, du président de la commission des finances. Je ne sais pas comment on va y arriver, mais ce que je sais en l'espèce, ce que je devine, ce que je présage, ce que je pressens et j'en suis heurté, c'est qu'au mois de mars, nous ne sommes pas en ordre de bataille pour, à l'été, dire « voilà, quel est le projet d'autonomie que nous voulons, auquel nous aspirons, au sens plus ou moins large, premièrement ». Et deuxièmement, quelles sont, derrière ce projet d'autonomie, parce qu'accessoirement, il faut peut-être convaincre les Corses, il y a eu des élections, les élections ont eu lieu, c'est très bien, mais ça, c'est un peu le syndrome du président Macron. Enfin, c'est en tout cas ce qu'une majorité prétendue de Français lui reprochent. Au motif que son projet présidentiel incluait la réforme des retraites, maintenant, il revient tranquillement en disant, « voilà la réforme, j'ai été élu pour ça ».

Soit vous considérez, c'est une approche démocratique qui fait sens, que vous avez été élu pour aller là où vous voulez aller, plus ou moins seul, plus ou moins isolé ou plus ou moins rassemblé, et à ce moment-là il n'y a plus rien à faire, vous y allez, vous déposez ça ici, il y aura des gens dans la rue qui seront contents ou pas, des gens dans leur foyer qui seront contents ou pas, et là on est prêts.

Soit on est beaucoup plus ambitieux et on répond à la requête du Président de la République qui souhaite voir émerger une solution collective, et ce n'est pas seulement un travail institutionnel.

Sans quoi on va avoir 2 blocs qui s'affrontent, qui seront aux antipodes. Il y aura une fertilité institutionnelle en face de laquelle ce dressera une stérilité, je dirais, opérationnelle et ça ne peut pas fonctionner comme ça. Vous ne pouvez pas dresser les 2 camps, il faut que les 2 bouts se tiennent. Il faut à la fois être ambitieux, vous l'êtes, on sera d'accord ou pas, nous on fixera des limites, mais vous les connaissez déjà du point de vue institutionnel. Mais, si on ne fait pas la démonstration, pour nous, référendum à l'appui, que nous nous fixons ensemble des objectifs, c'est-à-dire des objectifs en termes de politique publique. Une politique publique, c'est quoi ? C'est des objectifs, des moyens et des contrôles d'évaluation.

Si nous ne sommes pas capables de dire, dans les mois, dans les semaines qui viennent, aux Corses, « voilà à quoi sert l'autonomie, voilà pourquoi nous devons inscrire un titre, un article, un alinéa dans la Constitution », mettre en perspective ces objectifs, les moyens qui s'y attachent, le calendrier, l'agenda

qui y est relié, à ce moment-là quelques-uns se feront plaisir. Mais on va laisser beaucoup, beaucoup de gens sur le carreau.

Nous, on vous le répète, on vous l'a dit. Madame la Présidente, vous avez dit « ci vole à fà sbuccià u fiore di a sperenza ». O u femu sbuccià in seme u fiore di a sperenza o u fate sbuccià da per voi.

Nous, on ne va pas vous le réitérer jusqu'à l'infini. Le risque aujourd'hui est grand, et je finis là-dessus, c'est du reste, parce que la leçon des exemples vaut mieux que celle des préceptes, ce qui s'est déjà passé à Beauvau l'après-midi.

Qu'est-ce qui s'est passé à Beauvau l'après-midi ? On a esquissé les uns et les autres nos propositions sur le foncier. Et donc, qu'est-ce que vous avez ? Vous avez un boulevard dans lequel s'engouffre le ministre en disant « voilà nos propositions », c'est le syndrome des PowerPoint. Et puis vous avez les contre-allées. Dans les contre-allées, vous avez la position de l'exécutif, la proposition des ou de l'opposition, et on va avancer comme ça.

À la réflexion et à l'aboutissement de cette démarche-là, il n'y a pas ce qu'a demandé le Président de la République et ce à quoi nous vous exhortons depuis des mois : il n'y a pas l'émergence d'une solution collective.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Hyacinthe VANNI !

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Madame la Présidente.

Je serai court, puisque Romain COLONNA complètera au cas où.

Bon, moi je suis beaucoup plus optimiste, mais je pense que ça ne va surprendre personne.

Il y a quelques mois, rappelez-vous, il n'y avait plus de processus. Ghjeramu qui a dumandà ci s'aviamu à vultà, ciò ch'aviamu da fà, perchè ch'è c'eranu certi affari ch'noi ùn accetavamu micca, è l'emu detta : Se certi affari ùn avanzanu micca è se certi affari ùn sò micca regulati, ùn culleremu più. Et ça, je pense qu'il faut aussi le dire. Il y a un certain nombre de choses, de signes qui ont été donnés. Ce qui nous a permis de relancer ce processus.

Après, je rejoins les propos de mon collègue et ami Paul QUASTANA, les choses ne vont pas se faire d'un coup de baguette magique, Il va falloir se

battre, il va falloir mener des combats et quelquefois peut-être perdre quelques batailles. Mais à la fin, nous, on sait où on veut aller, je pense que même au-delà du groupe « Fà populu in seme ». Le mouvement national sait où il veut aller, d'ailleurs il a été unanime sur le fait de ne pas reprendre les discussions si un certain nombre de signes n'étaient pas donnés.

Ils ont été donnés tant mieux. Tant mieux, et on s'en félicite parce que c'était quand même des injustices inacceptables et intolérables.

Maintenant, les choses se construisent. Et pour notre part, on a été très clairs.

Oui, il y a un peuple corse. Oui, il va falloir le réaffirmer. Et je pense que les Corses et la majorité des Corses sont conscients qu'il y a un peuple corse.

Oui, il y a une langue corse. Il va falloir le marteler et le faire comprendre si certains en doutent encore.

Oui, il y a une culture, il y a une appartenance.

Oui, il y a des problèmes de foncier, de dépossession. On l'appellera « statut de résident », on l'appellera comme on veut.

Mais ça, c'est la réalité et nous, s'il n'y a pas ça, on ne va pas monter discuter. Il y a beaucoup d'autres choses à négocier, bien entendu, le statut de résident, le transfert fiscal, etc., etc. Mais s'il n'y a pas ça, si on nous dit qu'il n'y a pas de peuple, si on nous dit qu'il n'y a pas de langue, si on nous dit qu'il n'y a pas de problème pour se loger et qu'il n'y a pas de spéculation foncière et immobilière, ça pose un problème. Mais, moi, ce n'est pas ce que j'ai entendu.

Alors je n'ai pas trop l'habitude de Beauvau, ni... Ce n'est pas ce que j'ai entendu, pourtant j'ai posé une question très claire, très directe. J'ai dit que dans un village comme le mien, aujourd'hui, les jeunes et les moins jeunes n'arrivaient plus à accéder à la propriété, c'est la réalité. C'est la réalité ! C'est un village qui n'est pas au bord de mer, il faut y être né pour y résider et y habiter. Eh bien, il y a 3 maisons qui se vendent, 3 personnes du continent. Et il y a des jeunes qui se lèvent tous les matins, qui vont travailler et qui nous disent « Cume femu ? Chì soluzione avete ? ». Un n'emu micca pè u mumentu. Donc ça, il ne faut pas l'ignorer. Et c'est ce que j'ai dit au ministre Darmanin, « donnez-nous la solution pour régler ce problème, vous l'appellez comme vous voulez. Vous mettez les dispositifs et les artifices que vous voulez, mais donnez-nous les moyens pour que ces gens-là puissent se loger ». Et je parle quand même d'une zone qui n'est pas soumise aujourd'hui... Mais c'est la réalité. Je ne parle même pas d'autres

endroits induve, noi Corsi, ùn n'esistemu più. Qual'hè chì hà da andà à cumprà in certi lochi oghje ? Quì ind'è st'assemblea, nimu !

Donc, la réalité, elle est là. Après, s'il n'y a pas ça, on ne va pas monter discuter, il n'y a pas besoin de processus historique. Le processus hystérique... historique, pardon... Je n'aime pas trop le mot « historique »... Le processus qu'on est en train de mener, c'est pour ça qu'on le mène, c'est pour ça qu'on le discute, pas que pour ça, mais surtout pour ça.

Donc c'est ce qu'on a dit, la réponse qu'on a eue du ministre, « je ne suis fermé sur rien ». Donc, avà tocca à noi. L'opposition avec bien entendu ses revendications et nous, mouvement national, avec un certain nombre de choses sur lesquelles on ne transigera pas.

La bataille n'est pas gagnée. Il faut la mener. Et je suis sûr qu'on va la gagner, moi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui d'autre souhaite intervenir ? Vous avez la parole.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Je débiterai, suite aux propos de mon collègue Hyacinthe VANNI, je le dis sans effet de manche et sans emphase, nous ne sommes pas là pour répondre à la requête du président Emmanuel MACRON. Nous sommes là, pour notre part en tout cas et je parle là uniquement pour les gens que je représente, pour répondre à la requête du peuple corse qui s'est exprimé à travers le suffrage universel. C'est la seule requête à laquelle nous devons répondre. Alors, après, que nous engageons un cycle de discussions, bien évidemment, mais nous ne rentrons pas dans cet hémicycle dans une autre optique que celle-ci.

Et commencez par le suffrage universel, parce que c'est aussi important que cet hémicycle l'entende et au-delà, les Corses qui nous écoutent, c'est aussi ce que nous avons réaffirmé au nom du groupe que nous représentons, et au nom plus largement, j'ose dire, de la famille nationaliste ; ce que nous avons affirmé directement au président de la République, Emmanuel MACRON, et Hyacinthe a rappelé tout un certain nombre de choses.

Mais nous avons dit, dans le respect le plus total des oppositions, que la démocratie devait être la seule boussole de ce processus et nous avons méthodiquement rappelé la formidable dynamique démocratique qui est à l'œuvre

en Corse depuis 2015 et qui, je crois, pour une famille politique, ne connaît pas d'autres équivalents en Europe pour la même période.

Nous avons dit, Hyacinthe l'a rappelé avec force et détermination, à quel point nous croyons à l'existence du peuple corse pour au moins 2 raisons, parce que nous considérons être les héritiers d'une culture, tous autant que nous sommes, d'une culture commune qui s'est sédimentée dans plusieurs siècles d'histoire, mais aussi parce que, politiquement, collectivement, nous avons fait le choix d'adhérer à cette communauté que nous appelons « Peuple corse » et que nous voulons voir être reconnu, et reconnu à travers tout un certain nombre de droits.

Nous avons aussi dit au président de la République que ce processus, toujours avec le fil conducteur de la démocratie, n'avait pas débuté sur un socle adéquat lié aux différentes élections et au suffrage universel, mais avaient débuté sur un drame, celui de l'assassinat d'Yvan COLONNA.

Nous avons également dit au Président de la République qu'il était hors de question pour nous de rentrer dans ce processus en opposant ce qu'il est commun désormais de qualifier de dossier ou de problème du quotidien des Corses, et de l'autre côté, en opposition, les grandes questions institutionnelles ou que d'aucuns qualifieraient de romantiques, mais qui pour nous sont fondamentales puisque ce sont ces mêmes questions-là qui nous permettent de nous projeter comme peuple pour les 10, 20, 30, 40, 50 années à venir.

Nous avons également dit au Président de la République que la France faisait, en Méditerranée en tout cas et ailleurs, figure d'exception dans son traitement institutionnel et dans l'organisation institutionnelle des îles de Méditerranée.

Nous avons rappelé toutes ces choses pour dire que nous devons désormais solder 50 ans d'une histoire conflictuelle.

Mais je voudrais dire ici, et j'entends la proposition qui a été faite et nous entendons la proposition qui a été faite par le Président de l'exécutif, d'essayer prioritairement de dégager un consensus au sein de la famille nationaliste ; nous y adhérons pleinement. Nous n'avons jamais pensé dans cet hémicycle qu'il y avait les bons nationalistes d'un côté, les mauvais de l'autre, qu'il y avait les jusqu'au-boutistes et ceux qui le seraient un peu moins.

Nous disons simplement, pour reprendre l'optimisme de Hyacinthe VANNI, que jusqu'à preuve du contraire, et Paul QUASTANA l'a esquissé à son tour en préambule, un conflit de cette importance ne se solde pas, jamais ou

rarissimement, par l'adhésion d'une partie à toutes les propositions de l'autre partie.

En disant cela, ça veut dire qu'il va falloir, au sein de cet hémicycle, bien évidemment, mais avec l'État, que nous cheminions les uns vers les autres ; cheminons les uns vers les autres pour trouver une position d'équilibre qui, au moment des discussions, puisque ça a été dit et c'est même rappelé, écrit dans plusieurs documents dont on va devoir traiter tout à l'heure, que l'autonomie n'est pas une fin en soi, c'est la traduction institutionnelle à un moment donné d'un certain nombre de besoins.

Mais, nous, nous ne voulons pas dire en début de processus que le processus a échoué, que le processus n'aboutira pas. Nous voulons, selon les orientations que nous avons déjà évoquées et que je viens de rappeler avec force, dire que nous allons cheminer constamment, avec comme seuls juges les Corses, que nous allons cheminer constamment en fonction de ces orientations, et de ces grandes orientations politiques à la recherche d'un consensus politique en interne et d'une solution qui soit acceptable à l'issue du processus.

Et pour terminer, dire simplement que ce qui nous importe, c'est que nous puissions, à l'issue du processus, à l'issue de la mandature, nous retourner, regarder nos enfants bien droit dans les yeux et savoir si, suite à cette négociation politique, nous leur avons laissé une Corse, une institution, une terre, une langue qui soit davantage protégée, un peuple qui soit davantage reconnu qu'il ne l'était hier ; c'est l'engagement que nous avons pris devant les électeurs, c'est celui que nous prenons devant nos enfants et devant le peuple Corse, et nous travaillons au quotidien pour la défense des intérêts moraux de ce peuple et matériels de ce peuple, et nous ne tergiverserons pas sur ces questions-là.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Jean-Christophe ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Madame la Présidente de l'Assemblée, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je vais commencer par une digression toute personnelle qui paraît à priori éloignée du sujet, mais à mon avis pas tant que ça.

Moi j'aime beaucoup le cinéma à titre personnel, et notamment sous l'angle du travail des réalisateurs. Il y a mille manières de catégoriser les réalisateurs. Il y en a une que j'aime bien qui consiste à dire qu'il y a des réalisateurs qui travaillent sur la vie, les saisons, le temps, les sentiments, etc., et une autre qui travaille sur le cinéma lui-même.

J'ai un peu l'impression collectivement que, pour l'instant, on conduit un processus sur le processus.

Est-ce qu'on est optimistes ? Est-ce qu'on est pessimistes ? Est-ce qu'on aura les 3/5^{ème} ? Où en sommes-nous ? Qu'en pensent-ils ? Etc.

Le processus, c'est comme l'autonomie, c'est un moyen. Ce n'est pas l'alpha et l'oméga, même si on est d'accord pour l'appeler de nos vœux, ce n'est pas une finalité. La finalité, je crois qu'on en est tous d'accord, c'est qu'on change la vie des gens, et je partage une grande partie des inquiétudes qui ont été exprimées jusqu'ici, je n'ai pas l'impression qu'on en prenne le chemin.

Alors, je vais préciser mon propos.

Je ne sais pas si depuis Paris, il y a une volonté de solder 50 années de conflit pour la période contemporaine. Je ne sais pas si du côté de l'hémicycle, il y a une capacité à appréhender la réalité dans sa globalité, dans sa vérité. On va voir à l'usage.

Moi, je m'en tiendrai à ce stade aux faits.

Premier fait, Paul l'a dit, on est très court. Mais bon, on ne s'attendait pas, dirons-nous, à ce qu'on nous dise « juin », même si pour notre part et sans prétention aucune, on pensait que, si l'on voulait inscrire la Corse dans le train de la révision constitutionnelle, c'était à priori la bonne date.

Deuxième fait, le Président de la République est autour de la table. Alors moi, je ne vais pas surinvestir symboliquement le sens de la présence, mais je ne vais pas à ce stade en minimiser non plus la portée. Je pense que politiquement ça veut dire quelque chose et que lorsque le président de la République, le jour anniversaire, je crois, du début de la guerre en Ukraine vient pendant une heure et demie, place Beauvau, etc., il y a pour moi une signification politique, dont on verra à l'usage jusqu'à quel point elle ira. Mais ça me paraît posé.

Troisièmement, Josépha, d'autres l'ont dit, il y a cette idée claire de nous inscrire dans la révision constitutionnelle, non pas qu'elle serait ou qu'elle soit dédiée, mais parce qu'elle inclurait également le cas de la Nouvelle-Calédonie.

Bon, ça, ce sont, parmi d'autres, 3 faits qui sont, à mon avis, difficilement réfutables.

Après, les interprétations. Personne n'a de boule de cristal et bien malin celui qui entre nous, parmi nous, dira très exactement quel sera le chemin des mois à venir.

Moi, je voudrais, au nom de mon groupe, et très brièvement, répondre sur 2 ou 3 niveaux d'interrogation.

Premièrement, je vais employer le terme, celui de la méthode. Je n'y reviendrai pas, Jean-Martin, Josépha, d'autres l'ont dit, on en a beaucoup parlé, attendons qu'elle soit posée et ensuite, dans les délais impartis, on fera au mieux.

Deuxièmement, le fond. On peut tout reprocher à ces gens-là, ou pas d'ailleurs, mais il y a quand même une forme de clarté, et c'est là où je nous rends modestement et collectivement attentifs. J'ai écouté le président du Conseil exécutif, d'autres orateurs, il n'a pas été, ça a été dit, question de peuple. Il n'a pas davantage été question de langue. On a parlé des savoir-faire, des traditions, etc., dans les termes voulus, attendus, à ce stade, ce n'est pas encore le cas. Faut-il pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain et considérer, parce que des termes-clés, parce que les orientations claires n'ont pas été versées au débat que l'on doit se réfugier sur l'Aventin et abandonner par principe la perspective du dialogue ? Non. Et il faut dialoguer, il faut qu'on travaille. Et cela m'amène à deux points de conclusion.

Le premier, c'est sur le volet méditerranéen. Bien sûr qu'il faut qu'on y travaille et très sérieusement. Le Conseil exécutif nous dira pourquoi, je pense, même s'il l'a déjà un peu dit, semble très attaché au statut des Açores. On l'a un peu regardé. Paris, comme en écho, nous dit « Outre-mer », on a un peu regardé déjà, on va continuer. On ne va pas enfermer le débat, je sais que ce n'est pas votre volonté, en tous les cas je crois, dans une confrontation entre deux approches statutaires, il y en a beaucoup d'autres. Il y a autant de statuts et d'institutions qu'il y a d'autonomie, donc on peut encore comparer un certain nombre de situations et travailler ensemble. Et le volet méditerranéen, européen est essentiel.

Deuxièmement, dès lors qu'on a posé les choses au plan politique, Hyacinthe l'a dit, moi je suis d'accord là-dessus, un peuple, une langue, une terre, il faut en décliner techniquement, juridiquement, politiquement des droits.

Les droits, quels sont-ils ? On va y travailler, le temps court, et donner des contenus. L'important, et je terminerai là-dessus, c'est que les choses soient claires.

Pour nous nationalistes, on l'a dit quelques heures avant la réunion de Paris et je le redirai brièvement ici, maintenant, il faut que le processus procède d'un fait politique. Pour nous, c'est un fait national. Pour d'autres, c'est un fait populaire. Pour d'autres encore, c'est un fait d'une autre nature. Peu importe, ce n'est pas le moment d'en débattre. Mais on est attachés à ce volet-là. Et Président, on en a un peu discuté, l'idée du titre nous séduit assez. Vous nous direz le contenu que vous voulez y mettre, mais dans le principe et sa portée constitutionnelle, on est assez partant, mais il va encore falloir qu'on en débattre.

Reste la méthode entre nous, la question de l'appel que vous lancez aux nationalistes.

Jean Martin a dit, ou d'autres, « les amis, etc. ». Moi, je ne suis pas votre ami au sens politique du terme, pas votre allié, mais je suis nationaliste. Si vous lancez un appel à ce qu'on débatte, je le dis tranquillement devant l'Assemblée et les gens qui nous écoutent, on répondra présent, même si le désaccord est profond, pour reprendre vos termes, et la difficulté majeure.

Je ne suis pas MACRON, je ne vais pas commencer au nom du groupe à positionner des lignes rouges, mais j'émets quand même une condition de principe, puisque je crois qu'on la partage, au moins celle-là, que ce ne soit pas contre les autres élus et qu'il n'y ait pas un accord des nationalistes, aussi compliqué qu'il puisse être à trouver, en laissant aux autres le soin de s'aligner ou pas, pour après, s'ils sont d'accord, les encapsuler et, s'ils ne le sont pas, les culpabiliser ou les victimiser.

Si ça doit marcher, c'est parce qu'on y sera tous. Et je crois qu'on est d'accord là-dessus.

Si c'est au nom de la convergence entre nationalistes, qui est souhaitable, une autre manière de cliver et de diviser la représentation des Corses, pour nous la représentation nationale même si d'un point de vue institutionnel, on est loin du compte, et je le redis en pensant que ce n'est à mon avis pas votre volonté, par votre tactique, nous on n'est pas d'accord et on n'écrira pas la copie des nationalistes contre le reste des Corses.

Ceci étant posé, ça va sans dire, mais, comme disait l'autre, c'est mieux en le disant, un fait politique, u fattu naziunale, un temps très court, une méthode, je n'en parle plus, un contenu pour qu'à chaque session ou à chaque retour de Paris,

nous ne nous adonnions pas à ce qui relève d'une forme de thérapie collective, mais qu'au contraire, nous entrons dans les attendus du débat et dans les attentes des Corses... Je rejoins ce qu'a dit Romain COLONNA, il n'y a pas de problème d'injonction présidentielle ou ministérielle, il y a une attente, une réponse à une volonté populaire, parce que le processus, il est voulu, et qu'on a vocation à s'y inscrire. Et donc cette idée enfin.

Dans ce périmètre d'exigence, pas de difficulté à ce qu'on continue, Moi, je ne vais pas dire, comme chacun l'a fait aujourd'hui, « je suis optimiste », « je ne le suis pas », « je le suis moins », « je ne le suis plus ». Ma petite expérience de la vie publique me conduit à penser qu'à ce niveau interlocution, ce n'est pas un problème de perception des sentiments, c'est un problème de volonté politique. Si elle existe, il y a un chemin ; si elle n'existe pas, c'est une impasse. On y est et on est trop engagés pour faire machine arrière, donc je ne veux pas croire que ce soit une impasse, allons-y résolument et, pour notre part, et ce que j'ai ici à cœur et avec plaisir la capacité de représenter, on répondra, à ces conditions-là, présents pour la suite des événements.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Pierre GHIONGA, je vous en prie.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, Mma a Presidente.

Aghju da parlà cume ripresententu di u movimentu chì hè statu battutu in 2015 à l'elezzione, mà chì hà purtatu quantunque u statutu di residente, a cuufficialità, u PADDUC è assai raporti annant' à a difesa di l'ambiente.

Sò statu appena trasturnatu da e parolle di u Presidente di l'Esecutivu chì face duie cattergorie d'eletti : i naziunalisti chì sò leghjittimi à parlà di u statutu di a Corsica, è noi chì un serimu chè una seconda pussibilità di dà u so parè.

Forse aghju male capitu, o Sgiò Presidente, ma eiu sò statu assai dillusu da e vostre parolle.

Eiu aghju fattu u mo travagliu, aghju datu à Mma DJIVAS, chì ghjè in carica di u statutu d'autunomia, tutti i documenti ch'avia. Eiu, u mo sognu, hè di fà di a Corsica un paese ch'appia u statutu di un länder allemand. E dunque, avia

travagliatu annant' à què seriamente, è aghju datu tuttu à Marie-Hélène. Se ùn e vulete micca, e mi ridate è cusì fate voi.

Vi ringraziu, Sgiò Presidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci hè qualchissia altru chì vole parlà ? Non, alors je vais dire deux mots, même si j'ai déjà évoqué le sujet dans mon discours introductif.

Vous connaissez à la fois mon esprit critique et également ma propension naturelle à faire plutôt de l'opérationnel et du projet, et c'est vrai que des fois je trépigne un peu parce que j'ai très envie de travailler déjà sur la 2ème partie de ce processus. Et mon esprit critique, qui est quand même assez exacerbé de par ma profession, puisque quand on est un scientifique, par définition, on passe son temps à remettre en cause, me conduit quand même à dire que la réunion qui s'est tenue à Beauvau a été un point d'étape important dans le processus qui s'est engagé. C'est reconnu d'ailleurs par Jean-Christophe ANGELINI, mais d'autres aussi.

Que n'aurait-on entendu si la réunion, d'abord, n'avait pas eu lieu ? Que n'aurait-on entendu si vous n'aviez pas pu vous exprimer ? Que n'aurait-on entendu si le président de la République n'était pas venu ? Parce que tout le monde attendait le feu vert du président de la République. La dernière fois que j'ai entendu le président de la République en Corse, c'était dans l'épisode malheureux de l'Alb'Oru, je vous prie de croire que ça laisse des traces.

Donc, sans être ni une fan, ni une courtisane en la matière, je considère comme certains ici, qu'il y a quand même un pas intéressant qui a été franchi.

Alors bien sûr, on peut discuter de tous les thèmes, de tous les sujets, de tous les projets, mais sans modification constitutionnelle, il n'y aura pas de projet d'autonomie. On peut tourner le sujet dans tous les sens et franchement, moi je ne suis absolument pas une fan des modifications constitutionnelles et des modifications des institutions à tout bout de champ, parce que je crois que les dynamiques de progrès sur le plan du développement économique, sur le plan social ne passent pas forcément par des textes, mais ça, c'est mon avis purement personnel.

Il n'en demeure pas moins que concernant notre sujet, s'il n'y a pas, et dans la pratique de conseillère exécutive et de présidente de l'Agence du tourisme, mandats que j'ai exercés, s'il n'y a pas de modifications constitutionnelles, même pour des choses très simples et très basiques, on ne pourra pas avancer. Je ne vais

pas en faire la démonstration aujourd'hui, nous aurons tout le loisir de pouvoir en discuter dans des réunions techniques.

Alors oui, moi je suis d'accord bien évidemment avec Jean Martin, une autonomie pour quoi faire ? Le Président de l'Exécutif l'a dit aussi. Pour quoi faire ? Comment ? Quels moyens ? Quel calendrier ? Mais il ne faut pas dissocier les deux choses : d'un côté, effectivement, la dynamique institutionnelle et la nécessaire réforme constitutionnelle, et de l'autre, la dimension purement opérationnelle. Il va falloir travailler sur les deux facettes de la même pièce, ça me paraît évident.

J'ai dit au président de la République, pour ceux qui n'étaient pas là, je n'ai pas fait un long discours, je vais plutôt à l'économie en la matière, je lui ai dit, et ceux qui étaient présents m'en seront témoins, je lui ai dit qu'il fallait être audacieux. Il a le sourcil qui s'est levé. Je me souviens très bien. Qu'il fallait être audacieux et innovant. Donc maintenant, c'est à nous d'y aller. Soit on décide d'être audacieux nous aussi et innovants, soit on attend. La seule chose qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'un processus d'autonomie, par définition, ça s'appelle un processus, que ça prend du temps. Je reviens du Val d'Aoste il y a une quinzaine de jours, ou 10 jours, parce que j'y étais été invitée en tant que présidente de l'Assemblée de Corse pour les 78 ans de l'autonomie et les 75 ans du statut actuel. 75 ans d'autonomie et ils continuent à discuter avec Rome pour des acquis supplémentaires, pour des modifications de fiscalité, etc., etc. Donc ce n'est pas au moment T un statut d'autonomie point barre, c'est un processus dynamique qui va se construire au cours du temps.

Bien évidemment, je comprends que ça suscite, et moi-même, je suis soumise à ces sentiments-là, à ces ressentis en tous les cas, que ça suscite des interrogations, des angoisses même, des critiques, c'est normal en démocratie. Mais il faudra bien, à un moment donné, répondre au périmètre qui a été évoqué, révision constitutionnelle, et à un moment donné dire ce qu'on veut.

Voilà, c'est très simple, moi je ne suis pas très compliquée. On nous a posé une question, on nous a dit « il y a une possibilité, voilà, vous voulez ou vous ne voulez pas ? » Moi, ça me paraît très clair.

Donc, le calendrier est contraint. Le champ des possibles est ouvert. Il faut travailler sur les deux aspects le plus rapidement possible. On a la conférence de coordination, on a un groupe de travail resserré qui peut être constitué, et on mobilise les commissions compétentes pour chacun des sujets.

Dernier point, bien que non-juriste, ne pas oublier qu'il y a la réforme constitutionnelle qui me semble indispensable pour inscrire de manière, comme

l'a évoqué le Président de l'exécutif, très claire, la singularité de la Corse au sein de la République, de manière très, très claire. Et il faut que ce soit parfaitement pesé et il y a des spécialistes qui rédigeront le titre et/ou l'article en question, ou les articles concernés, ça c'est une chose.

Et puis ensuite, il ne faudra pas tergiverser, il faudra bien évidemment, nous, dans le cadre de la loi organique, travailler ensuite de manière très concrète à toutes les déclinaisons qu'évoquait Josépha. Mais en même temps, on ne peut pas demander dans la même réunion de tout avoir et dans les 15 jours qui suivent, d'avoir tout réglé.

Donc, s'il doit y avoir une méthode, c'est déjà rappeler ces fondamentaux-là de méthode et arrêtons de s'angoisser par rapport à cela. Pourtant, Dieu sait si je suis inquiète de nature, mais là je ne le suis pas, parce que je crois forcément à la capacité collective de cette Assemblée, voilà, et à l'intelligence collective.

Merci.

M. le Président Gilles SIMEONI

Très rapidement et en forme de synthèse, et pour faire la transition vers les séances de travail qui nous attendent, je pense que l'état d'esprit reste totalement positif et avec une volonté de réussir, même si chacun d'entre nous ne méconnaît pas les difficultés et les contraintes que nous allons avoir à dépasser. Alors, en fonction de notre sensibilité politique ou de notre trajectoire personnelle, on met plutôt le focus sur tel type de carence. Par exemple, dans les positions qui nous ont été exprimées par nos interlocuteurs gouvernementaux et étatiques, ou alors sur la méthode dont on sait qu'elle est complexe sur les exigences de calendrier, etc., etc.

Mais je pense que, globalement, et chacune et chacun avec nos convictions, tantôt partagées et tantôt différentes, nous avons la volonté de ne pas laisser passer la chance ni l'occasion qui s'offrent à nous parce que nous savons que réussir serait bien meilleur qu'échouer. Ça, il faut quand même le dire. Donc, on a envie, on a envie de faire et il faut quand même envoyer ce message, il faut se l'envoyer à nous-mêmes et il faut l'envoyer aux Corses, sans rien taire des difficultés et des incertitudes. Il faut tout faire pour réussir, c'est la première chose.

Deuxièmement, si on dézoome un peu, on est passé d'une situation de blocage total, extrêmement anxiogène, à une situation où aujourd'hui il y a la possibilité de. Je ne dis pas la certitude mais la possibilité. Dézoomer, c'est depuis 2015, depuis l'accession des nationalistes aux responsabilités. Nous avons connu

deux présidents de la République, plusieurs premiers ministres et plusieurs gouvernements. Depuis décembre 2015, nous avons dit, ensemble, les nationalistes, et sans... C'est savoureux que Pierre s'inquiète en disant « vous voulez cliver », s'adressant à moi, « cliver d'un côté les nationalistes et ceux qui ne le sont pas », alors que pendant des années, on m'a reproché de vouloir au contraire dépasser ce clivage, et je continue à dire qu'il faut le dépasser parce qu'il faut que nous travaillions au service de tous les Corses, mais j'y reviendrai. Mais nous, depuis décembre 2015, en tant que nationalistes, nous avons dit à l'État « il y a un peuple, il y a un combat historique, il faut le reconnaître symboliquement, politiquement et il faut construire une solution politique globale ». Et pendant près de 8 ans, ça a été une fin de non-recevoir totale, au mépris du suffrage universel tel qu'il s'est exprimé à trois reprises.

Je reviens un l'instant sur l'année et au-delà de l'année, qu'est-ce qu'il se passe en 2021 ? En 2021, il y a l'aspiration pour Pierre ALESSANDRI, Alain FERRANDI et, à un autre niveau, Yvan COLONNA, de l'application du droit. Et l'application du droit en 2021, pour ces hommes-là, c'est le rapprochement et la libération pour Alain FERRANDI et Pierre ALESSANDRI, et le rapprochement pour Yvan COLONNA, parce qu'ils y ont droit. Et il ne faut pas perdre de vue ce qui se passe à ce moment-là. Ce qui se passe à ce moment-là, c'est qu'on nous laisse entendre qu'enfin ces promesses d'application du droit vont être tenues, on nous le laisse entendre et on nous le dit au plus haut niveau. Et puis, il va y avoir l'épisode du dessaisissement du Garde des Sceaux. Il va y avoir le renouvellement du statut de DPS qui interdit, ou dont on prétend qu'il interdit le rapprochement, par le Premier ministre. Il va y avoir la discussion de savoir si on va pouvoir ou non rapprocher avant l'élection présidentielle. Il y a un enjeu politique à Paris autour de ça, alors que nous nous expliquons que l'application du droit n'est que l'application du droit et qu'elle ne doit pas être otage ni d'une élection présidentielle, ni de demandes qui sont formulées de façon non publiques par certains qui ne veulent pas de ce rapprochement. Ça, c'est 2021. Ces travaux qui sont envisagés, puis qui sont suspendus. L'élection territoriale de juin 2021. La fin de la discussion au cours de l'année 2021 sur le rapprochement qui va enfin avoir lieu et puis les appels de décisions de libération, des appels suspensifs. La décision d'octobre 2022, qui est incompréhensible et qui donne lieu à une déclaration unanime, quasi-unanime dans laquelle nous demandons l'application du droit. Le travail qui est fait ensemble pour convaincre, travail qui est fait auprès des députés à Paris, que nous montons rencontrer. Et, il ne faut pas l'oublier, Hyacinthe l'a dit, le processus, s'il a pris du retard, ce n'est pas de notre fait à nous. S'il n'a pas été engagé d'abord, ce n'est pas de notre fait.

Il s'est passé ce qui s'est passé en mars, il y a un an, et puis derrière, il y a eu encore des reculs et des stagnations. Et nous savons bien que nous n'aurions pas pu travailler sereinement à une solution politique, tant que le droit n'était pas

appliqué. Nous l'avons obtenu, ne perdons pas de vue ce qui s'est passé, Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI ont été libérés par application du droit. Et aujourd'hui, nous continuons à dire que la vérité et la justice pour Yvan COLONNA sont des exigences absolues et c'est un travail qui est mené et qui est mené par la commission d'enquête parlementaire et auquel nous, représentation de la Corse, sommes particulièrement attachés et particulièrement sensibles, avec la volonté de comprendre ce qui s'est passé.

Et donc aujourd'hui, ce processus repart et nous, nous souhaitons qu'il aboutisse.

Alors pour répondre, et je termine. Hier, on me reprochait, du côté de certains membres de la famille nationaliste, de trop m'adresser à ceux qui ne sont pas nationalistes. Puis, aujourd'hui, certains qui ne sont pas nationalistes, mais qui ont porté des revendications historiquement défendues par les nationalistes, me disent « mais vous voulez nous exclure », moi, non ! Je considère que ma responsabilité en tant que président du Conseil exécutif de Corse et notre responsabilité collective, c'est d'essayer de construire les convergences les plus larges possibles, et ça répond aussi à Jean-Martin.

Mais rappelez-vous ce que vous m'avez dit les uns et les autres l'année dernière, lorsqu'on parlait et que je vous disais « il faut essayer de rechercher les convergences ». Chacun avec sa sensibilité m'a dit « la recherche de convergence ne peut pas être ni l'unanimité, ni le consensus fade » et les uns et les autres, nous avons dit « nous sommes des démocrates, nous avons vocation à nous retrouver chaque fois que c'est possible et lorsqu'il y a des désaccords de fond, eh bien nous les assumerons, comme cela doit se faire dans une démocratie ». Et c'est là à mon avis que peut-être nous avons besoin de clarifier un certain nombre de choses, lorsque le gouvernement, le ministre Darmanin et à travers lui le président de la République nous disent « construisez un projet », nous répondons « oui, nous voulons construire le projet, pas parce que vous nous le demandez, parce que nous avons vocation à construire le projet pour la Corse et les Corses, nous qui sommes élus par les Corses ». Nous ne déferrons pas une commande présidentielle ou gouvernementale, nous assumons les responsabilités et les devoirs qui sont les nôtres. Donc oui, nous allons construire un projet.

Mais où le glissement peut se faire dangereux, voire pervers, c'est de sous-entendre que le gouvernement ne prendra pas en compte la voix de la Corse si nous ne sommes pas d'accord sur tout. Ça, c'est une perversion du fait démocratique, parce que dans une démocratie, il y a une majorité et une opposition, et une majorité qui est élue au suffrage universel.

Donc, nous sommes sur un équilibre. On ne peut pas attendre de nous que nous construisions l'unanimité ou une quasi-unanimité pour dire du côté de l'État « nous allons vers la solution politique ». En sens inverse, pour la majorité territoriale, s'en tenir uniquement à la majorité qui a été conférée par les urnes en 2021, serait une démarche rétrécie, insuffisante à l'égard des enjeux.

Et donc ce que je dis aujourd'hui, comme je l'ai toujours dit : nous avons été élus, les urnes ont parlé, elles ont parlé en 2015, en 2017, en 2021, nous avons un mandat qui nous a été confié par le suffrage universel, mais nous avons également un devoir, je parle du Conseil exécutif et de la majorité territoriale. Notre devoir, il est de travailler à l'apaisement de cette société Corse, d'enraciner la paix et de construire une solution politique globale. Et pour construire la solution politique globale, et je réponds à Pierre, il n'y a pas de volonté de séquencer, mais il y a une démarche politique globale qui me semble-t-il est naturelle : d'abord, eh bien, s'adresser à notre famille politique en disant « nous sommes d'accord sur un certain nombre de fondamentaux » qui aujourd'hui font défaut pour certains. Et je rejoins ce qui a été dit au-delà des perceptions personnelles. Oui, même si on ne peut pas minorer l'importance de ce qui s'est passé le 24 février, il y a suffisamment d'intelligence politique et de finesse politique chez Emmanuel MACRON pour que beaucoup de ce qu'il a dit puisse laisser ouvertes de très nombreuses options, y compris des options qui ne nous satisferont absolument pas.

Si le discours d'Emmanuel MACRON devait déboucher demain sur une différenciation et une décentralisation améliorée pour prendre en compte nos savoir-faire et nos traditions culinaires, bien sûr que ça ne nous conviendrait pas. Et c'est la raison pour laquelle je dis, précisément parce que le calendrier est raccourci, précisément parce qu'on nous dit en face « mais de quelle autonomie parlez-vous ? ». Nous, nous savons de quelle autonomie nous parlons et c'est en cela que j'ai dit à quelques reprises « Nous nous battons depuis 50 ans et notre projet est prêt ».

Moi, je sais exactement ce que je veux dire lorsque je parle d'autonomie. L'autonomie, c'est les compétences régaliennes pour l'État, c'est le transfert d'un pouvoir de nature législative à la collectivité autonome, ce sont des compétences exercées par la collectivité autonome, avec les transferts de fiscalité et de moyens qui vont avec, et l'organisation et la répartition des compétences et le respect par chacun de ses prérogatives est assuré par le juge, en l'espèce le juge constitutionnel. Ça, c'est le schéma d'autonomie qui existe partout.

C'est la raison pour laquelle je dis, afin de clarifier les débats, pour que nous soyons clairs dès le début du processus et pour qu'il n'y ait pas de malentendu : mettons-nous d'accord, y compris à travers un vote et une

délibération, sur ce que sont pour nous les éléments essentiels du processus, pour qu'il ait sa véritable dimension.

Alors la délibération, elle n'épuise pas le débat. La délibération, elle n'est pas le projet tout entier. La délibération, elle vise à unir le plus largement possible, mais, par exemple, c'est un titre dans la Constitution, oui.

Le titre c'est, par exemple, mais nous en débattons et j'ai des propositions, nous avons des propositions à faire et elles seront améliorées et corrigées : Titre de la Corse - la Corse est un territoire insulaire de Méditerranée qui bénéficie d'un statut d'autonomie qui prend en compte les spécificités géographiques, culturelles, historiques, sociales de ce territoire, exemple. Et puis, derrière, une loi organique qui fixe les grands équilibres de répartition.

Et enfin dans cette délibération, ce que nous, nous considérons devoir être indispensable : le peuple Corse, nous nous battons depuis des décennies pour le peuple Corse. Nous savons que nous sommes dans le dur. Nous savons qu'il y a une confrontation qui est puissante d'un point de vue de la vision constitutionnelle, mais également de la vision politique. Nous avons une Constitution française qui ne reconnaît qu'un seul peuple jusqu'à aujourd'hui, le peuple français, et nous avons, nous, validé par l'histoire et par tous les observateurs, et y compris par des artisans éminents de la vie politique française. J'écoutais l'autre soir, Pierre Joxe. Nous avons, nous, la conviction et nous avons fait la démonstration que le peuple Corse existe et, Pierre Joxe disait, l'autre soir, « tout le monde sait que le peuple Corse existe. Le problème, c'est que nous avons une difficulté pour le reconnaître ».

Donc à nous, et je reprends les propos de Nanette MAUPERTUIS, la Présidente de l'Assemblée de Corse, quand elle s'est adressée au Président de la République : à nous de faire preuve d'audace et d'innovation. Là, c'est peut-être le plus haut niveau des difficultés. Nous, nous y tenons de façon charnelle et essentielle à la notion de peuple Corse, et on sait qu'aujourd'hui il y a un impedimenta constitutionnel majeur. Il faut qu'on trouve un moyen. Ça sera peut-être dans la loi organique, ça sera peut-être dans le préambule de la loi organique. On aura des propositions à faire, il faut qu'on travaille.

Il y a le peuple Corse. Il y a le statut de la langue Corse. On nous a dit, et moi, vous vous rappelez quand j'ai signé, j'ai été le seul à signer, je l'ai dit hier, j'assume d'avoir signé ce document avec Gérard Darmanin, parce que j'ai considéré à ce moment-là que si Gérard Darmanin repartait de Corse, dans le contexte dans lequel nous étions, sans qu'un document ne vienne acter et consacrer la volonté partagée de l'ouverture d'un processus, nous risquions de ne pas avoir ce processus. Et on nous a dit à l'époque, qu'il y a des lignes rouges, c'est écrit. Et

avec honnêteté intellectuelle, Josepha, chère collègue, vous avez dit vous-même, les deux lignes rouges, moi, elles ne me posent pas de problème parce que je considère qu'elles n'en sont pas par rapport à nos revendications. Quand on nous dit : l'appartenance à la République, vous l'avez dit vous-même, vous êtes indépendantiste, « Core in fronte » est un parti indépendantiste, « Corsica libera » est un parti indépendantiste, vous participez à ce processus, vous espérez qu'il aboutisse, mais vous savez bien que ce qui se discute dans ce processus, ce n'est pas l'indépendance de la Corse.

Donc la première ligne rouge qui est fixée par le Président de la République, elle est respectée, même si la façon de la poser nous déplaît, elle est respectée.

La deuxième ligne rouge, on ne veut pas créer deux catégories de citoyens. Pas de problème, Monsieur le Président de la République, pas de problème, Monsieur Darmanin. Mais on ne vous demande pas des innovations, je leur ai dit et je l'ai dit le 24, vous considérez qu'aujourd'hui il y a deux catégories de citoyens en France ? Ils m'ont répondu non, on ne veut pas le faire et pourtant, je le répète, en France, il y a un corps électoral spécifique en Nouvelle Calédonie qui continue d'appartenir à la France. Il y a un régime d'accès à l'emploi pour les Polynésiens, avec une priorité à l'emploi pour les Polynésiens. Pourtant, la Polynésie continue à appartenir à la France. Il y a une accession régulée à la propriété pour les Polynésiens. Et pourtant, la Polynésie appartient à la France. Il y a un droit coutumier kanak qui consacre, y compris constitutionnellement, le lien indivisible entre la Communauté kanak et ses terres coutumières. C'est dans la France d'aujourd'hui, une France dans laquelle la Corse n'a pas pesé en ce qui concerne ses contours constitutionnels.

Donc tout ça, il faut que nous réussissions à l'inscrire.

Un mot sur la coofficialité, je fais le lien et là c'est peut-être une différence, je me tourne mais sans préjuger de votre position, le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, nous allons en parler avec la Présidente de l'Assemblée de Corse, le règlement intérieur a été voté à l'unanimité, vous l'avez voté et tant mieux, et le règlement du Conseil exécutif. Qu'est-ce qu'on dit dans ce règlement ? On dit une chose qui nous paraît naturelle, le français, le corse sont les langues d'usage au sein de l'Assemblée de Corse. L'État a fait un recours, à l'époque, c'était Monsieur Lelarge, représentant de l'État. Il a maintenu ce recours malgré l'arrivée de Monsieur Saint Quentin qui est un préfet qui a une pratique tout à fait différente, avec lequel nous travaillons bien, et le préfet a maintenu au nom de l'État parce que l'État considère donc manifestement, y compris malgré le processus, qu'il y a un enjeu sur ce règlement intérieur, il aurait pu choisir de ne

pas attaquer. Personne ne l'aurait su. Et ça n'aurait rien changé dans notre façon de fonctionner au quotidien.

Mais l'Etat a choisi de faire un recours devant le tribunal administratif. Et l'affaire a été audiencée et jugée. Et il y a fort à parier que le tribunal administratif dira qu'affirmer que le corse est une langue d'usage au sein de l'Assemblée de Corse, n'est pas constitutionnel. Si le jugement du tribunal administratif, confirmé éventuellement par les juridictions supérieures vient réaffirmer ce principe, nous devons nous positionner par rapport à ça. Il y avait eu des prises de position à l'époque, c'était Xavier Lacombe qui est présent, vous me direz si je me trompe, vous aviez dit : qui est-ce qui va nous empêcher de parler corse ? Si on a envie de parler corse, on parle corse. C'est vrai. Sauf que si on accepte cet ordre juridique-là, le fait de parler corse conduit à pouvoir rendre illégale la délibération à l'occasion de laquelle il aura été parlé corse.

Donc on est dans une réflexion qui à la fois politique et juridique. Nous, un certain nombre ici, pas seulement des nationalistes puisque la coofficialité avait été portée par une autre mandature, nous considérons qu'il faut que le droit consacre la possibilité de pouvoir parler en corse et/ou en français. Et c'est là qu'il faudra faire preuve d'innovation.

Moi je pense que ce qui est aujourd'hui considéré inconstitutionnel, c'est le fait de considérer, peut-être que des citoyens ne parlant pas corse pourraient ne pas avoir accès à ce qui est dit en corse. Donc, à nous de faire des propositions pour que le statut de coofficialité que nous souhaitons et auquel nous sommes politiquement, historiquement attachés, eh bien, intègre cette dimension-là dans le cadre d'une révision constitutionnelle qui servira peut-être pour d'autres langues ailleurs en France.

Donc, le peuple corse, la langue Corse, le statut de résident, qu'on l'appelle « statut de résident » ou autrement, le fait de réaffirmer le lien qui pour nous est insusceptible d'être mis en cause entre le peuple Corse et sa terre et ses déclinaisons techniques, tout cela selon moi et me semble-t-il selon nous, a vocation à être discuté et à être à un moment donné intégré dans l'ordre juridique.

C'est la raison pour laquelle je dis que nous pouvons envisager dans le temps court de prendre une délibération qui réaffirme cela, qui n'enferme pas le débat, mais qui permet à celles et ceux, nationalistes ou pas nationalistes, qui se reconnaissent dans ces priorités, eh bien, de venir dire oui, nous nous reconnaissons là-dedans. Si d'autres élus ne se reconnaissent pas dans ces priorités, et je m'adresse à Jean-Christophe Angelini, il ne s'agit pas de les stigmatiser, pas du tout, on sait qu'on a des divergences, personne n'a vocation et

personne ne sera exclu. L'intérêt de la Corse, c'est que tout le monde participe au processus.

Alors bien sûr, mais vous l'avez vu, la méthode, elle est compliquée parce que tout le monde veut participer, ce qui est aussi un signe de ce que tout le monde, y compris les grincheux, y compris les mécontents, y compris les sceptiques, y compris ceux qui n'ont pas confiance dans Macron ou qui n'ont pas confiance en Simeoni, etc., eh bien, il y a un processus qui peut représenter la sortie de logique de conflit, tout le monde y veut participer. Il faut qu'on propose de participer, mais, et c'est le dernier obstacle, il ne faut pas tomber dans un inventaire à la Prévert. On n'est pas dans un processus qui est un processus technique, on est dans un processus fondamentalement politique, avec une vision globale que nous portons, avec la nécessité de porter un projet, avec la nécessité d'apporter des réponses concrètes aux Corses dans tous les domaines. C'est le travail qui nous attend.

Alors peut-être pas le finaliser d'ici juin, juin, c'est un point d'étape important par rapport à la réforme d'ensemble, il faut qu'on soit très près et qu'on ait beaucoup avancé d'ici juin, ça fait peu de temps, et il faut qu'on soit totalement prêt pour la rentrée 2023. Ça fait peu de temps également, je vous le concède, à nous d'être à la hauteur des enjeux.

Encore une fois, je termine cette intervention comme j'ai terminé la précédente, j'ai confiance.

Mme le Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Le débat, pour cette matinée, est clos.

Je vous rappelle qu'il y a, qui n'était pas prévu à la commission permanente, un rendez-vous à 14 h avec les syndicalistes. Les présidents de groupes visiblement ont donné une réponse positive à cette rencontre.

A 14 h 30, il faut reprendre nos débats. Je lancerai à ce moment-là le processus de renouvellement de la commission permanente et de l'élection des vice-présidents, parce qu'ensuite, il y a un délai d'une heure pour les propositions de candidatures qui est à respecter. En fonction des options retenues, c'est-à-dire une seule liste à la commission permanente ou plusieurs listes, ça peut être plus ou moins long. Donc, il est quand même 13 h 25, je précise !

Donc, 14 h 30, dans l'hémicycle. On passe à la question de l'élection. Dans l'intervalle d'une heure, je suggère au Conseil exécutif de passer au moins un ou deux rapports et par exemple, pour continuer sur la tonalité de ce matin, le

rapport sur l'égalité homme-femme. Pendant ce temps-là, en temps masqué, se déroulent les tractations pour les candidatures à la commission permanente. Au bout d'une heure, on passe à l'élection et ensuite nous passons à l'examen des autres dossiers budgétaires, dont, évidemment, la pièce maîtresse, le budget primitif.

Dernier point s'il vous plaît, il y a présent ici dans nos locaux, l'équipe de prélèvement du sang. Faites un don du sang, malades s'abstenir, les autres à volonté. Merci.

La séance suspendue à 13 h 30 est reprise à 15 h 05.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, s'il vous plaît, de rappeler nos collègues et les membres du Conseil exécutif qui doivent intervenir. C'est Lauda Guidicelli.

Ripigliemu i nostri dibattiti, per piacè.

Donc, un mot d'explication. Les présidents de groupes n'étant pas encore revenus et le processus électoral pour le renouvellement de la commission permanente exigeant que nous ayons au moins 42 personnes au sein de l'hémicycle, présentes ou représentées, il me semble que nous n'y sommes pas pour l'instant, donc nous ne pouvons pas lancer le renouvellement de la commission permanente. On fera ça tout à l'heure.

Par contre, je vous propose, puisque Madame Guidicelli Lauda est ici, de débiter l'examen des rapports budgétaires et, comme vous le savez, avant le budget, il convient de prendre acte du rapport sur l'égalité hommes-femmes et du rapport sur la mise en œuvre des mesures de développement durable au sein de notre Collectivité.

Donc, Madame la Conseillère, vous avez la parole. Merci.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES –
FISCALITÉ**

**Raportu n° 037 : Raportu in quantu à a parità trà e donne è l'omi
pè u 2022**

**Rapport n° 037 : Rapport annuel en matière d'égalité femmes-
hommes pour l'année 2022**

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

À ringrazià vi, cara Presidente.

Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica, signore è signori cunsiglieri, ghjè cù piacè per me dapoi u mese di ghjennaghju d'esse di ritornu indè l'emiciculu di a nostra Assemblea. Chì piacè di rivenne quì cume ghjovana mamma, parechje ragione m'ani ritinuta luntanu di stu locu sacru di a dimucrazia, mà sempre cunnettata è presente nantu à i screni.

L'an dernier, c'est en visioconférence que j'ai présenté le rapport égalité femmes-hommes pour l'année 2021. Donc, je vous propose aujourd'hui de reparler de ce même sujet pour l'année 2022.

Comme vous le savez tous, réaliser ce rapport est une obligation légale pour notre institution, mais pour moi, pour nous, il s'agit bien plus qu'une obligation légale et je tiens à remercier notamment Madame Laura Bazalli pour son investissement et son implication dans la mise en œuvre de cette politique publique, égalité femmes-hommes.

L'égalité femmes-hommes n'est pas un gadget, c'est une nécessité. Nous essayons chaque année de progresser, de construire de nouvelles actions, de confirmer notre positionnement, de faire de la pédagogie, de délivrer notre message, tout simplement, d'agir.

L'égalité, l'équité, la parité constituent une chance, elles sont une force.

Comme je le dis dans mon édito, j'ai toujours souhaité mettre en œuvre et mettre en avant le positif, les progressions que le monde et la Corse rencontraient en matière d'égalité, d'équité, de parité. Mais cette année, bien que mon engagement soit toujours aussi fort, ma conviction inébranlable, je reconnais que le ton se doit d'être un peu plus grave.

En 2022, personne n'a échappé à l'image de Mahsa Amini, cette jeune femme assassinée en Iran, arrêtée par la police des mœurs pour tenue indécente. Dans ce pays, nombreuses sont les femmes, nombreux sont les hommes qui ont perdu la vie, ont subi des violences inqualifiables, nombreux sont ceux qui devront vivre avec les stigmates des violences d'un régime qui souhaite simplement priver les femmes de leur liberté. D'ailleurs, il y avait eu un projet de Pierre Ghionga de motion sur, justement, Mahsa Amini, régime iranien et libertés fondamentales. Mais il n'avait pas pu voir le jour parce que l'actualité n'était plus..., mais qui malheureusement, on voit bien que ça demeure toujours d'actualité.

Comment parler de l'Iran sans penser à l'Afghanistan où 2022 a encore été une année terrible pour les jeunes filles et les femmes ? Les talibans ne changent pas, leur projet d'asservissement des femmes est concret, ils effacent les femmes et les filles de la vie publique, plus d'école, plus d'accès à l'université, des déplacements limités, reste juste le droit de vivre recluse, la prison pour avoir commis le seul crime d'être née femme.

En Occident, l'inquiétude sur les droits des femmes et les questions d'égalité peut se poser aussi. Les États-Unis ont reculé de 50 ans en matière de droit à l'avortement. En France, on voudrait inscrire ce droit dans la Constitution pour qu'il soit un peu plus protégé. Anticiperait-on déjà une possible remise en cause de ce droit fondamental pour chaque femme ?

Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, quant à lui, a estimé dans son récent rapport que le sexisme perdure et que ces manifestations les plus violentes, s'aggravent. On y apprend qu'en dépit d'une sensibilité plus grande aux inégalités depuis MeToo, les clichés et stéréotypes perdurent. Parmi les hommes de 25 à 34 ans, près d'un quart estime qu'il faut parfois être violent pour se faire respecter et, tout âge confondu, 40 % trouvent normal que les femmes s'arrêtent de travailler pour s'occuper de leur enfant.

En ce qui concerne les femmes, 80 % estiment être moins bien traitées que les hommes en raison de leur sexe, et 37 % disent avoir déjà subi des rapports sexuels non consentis.

Aux frontières de l'Europe, cette égalité recule aussi, en Ukraine par exemple, à mesure que la Russie avance. Les Nations Unies l'affirment, Moscou utilise le viol comme une tactique délibérée pour gagner la guerre.

Nous sommes donc aujourd'hui le 9 mars 2023 et la réalité des droits de l'homme, les notions d'équité et d'égalité demeurent fragiles, très fragiles, les défis globaux, les crises en cours aggravent davantage les inégalités entre les sexes et

ont érodé des acquis que l'on croyait pourtant très solides, mais qui s'avèrent précaires.

L'égalité femmes-hommes recule concrètement, les progrès enregistrés depuis des décennies disparaissent lentement mais sûrement. Nous entendons de plus en plus de thèses masculinistes, virilistes, avec l'idée que l'homme est un être supérieur, ce petit refrain revient régulièrement à la mode.

Le constat pour 2022 est un message alarmant pour les générations futures. A ce stade et à ce rythme, il faudra encore des siècles pour parvenir à l'égalité des sexes, 300 ans, selon l'ONU femmes.

Dans ce combat en faveur de l'égalité et de l'équité, il est donc primordial de comprendre que les inégalités entre les sexes coûtent bien plus cher à la société, que ce soit en ressources ou en compétences, que si nous donnions véritablement les moyens à la mise en œuvre de politiques d'égalité.

Donc, la mise en œuvre d'une politique d'égalité femmes-hommes permet d'interroger les rapports entre les femmes et les hommes au sein de la société et de construire des politiques plus adaptées, plus inclusives et surtout plus résilientes pour l'avenir.

Il est donc nécessaire de placer l'innovation sociale au cœur de ces efforts. La Collectivité s'inscrit donc dans cette démarche à la fois en tant qu'employeuse mais également en tant qu'actrice de premier plan dans l'offre de service public qu'elle structure et propose sur le territoire pour construire une politique d'égalité femmes-hommes qui soit tout simplement adaptée.

Donc, je vous propose dans un premier temps d'aborder des données relatives à l'institution en tant qu'employeur. Je vais tâcher d'être brève puisque c'est déjà une partie qu'on a pu voir au sein de cet hémicycle et ce sont des données qui sont extraites tout simplement du rapport social unique pour l'année 2021.

Donc en 2021, sur 4 516 agents, 2 162 sont des femmes, soit un taux de 47,87 %, en légère baisse par rapport à l'année précédente. Le taux de féminisation sur l'ensemble des emplois permanents est de 46,91 %, en légère augmentation par rapport à l'année précédente. La part des femmes catégorie A, sur l'ensemble des emplois permanents est de plus de 71 % et à l'inverse, les hommes sont majoritaires en catégorie C avec 60,9 %. Il convient également de souligner que les femmes sont moins nombreuses à occuper des postes de catégorie A +.

En ce qui concerne la répartition par filière, l'effectif permanent de la Collectivité, principalement constitué de la filière technique 55,24 % et de la

filière administrative 34,26 %, la filière administrative est évidemment majoritairement féminine, notamment avec la filière sociale et en revanche, la filière technique demeure majoritairement masculine.

Concernant les emplois non permanents, au 31 décembre 2021 l'effectif sur ces emplois de la Collectivité est de 182 agents avec 129 femmes et 53 hommes. Ainsi, le taux de féminisation de cette catégorie de 60,8 % est dû, pour l'essentiel aux assistantes familiales, qui représentent plus d'un tiers de l'effectif global, dont 44,1 % sont des femmes.

Concernant l'avancement, on observe que la part des femmes est toujours inférieure à celle des hommes, notamment en ce qui concerne les promotions internes. La part de femmes promues est de 82 % pour la catégorie A et reflètent leur représentativité dans cette catégorie.

La répartition des avancements de grades par filière montre que les femmes sont majoritaires dans les filières administratives, médico-sociales et sociales, compte tenu de leur représentativité dans ces trois filières. Au sein de la filière technique, forcément la part des hommes promus est majoritaire.

En matière d'encadrement, tout niveau confondu, la part des hommes représente 57 %. Cependant, si pour le premier niveau, on observe une relative équité entre les sexes, la part des femmes au deuxième et troisième niveau est très largement supérieure à celle des hommes, avec un taux respectivement de 57 % et de 71 %. En ce qui concerne le quatrième niveau qui regroupe les postes de chefs d'équipe dont les missions de terrain, sont principalement exercées par des hommes, on retrouve très logiquement peu de femmes encadrantes.

Concernant la rémunération des emplois permanents, nous notons dans une grande majorité des cas et tout statut confondu, un salaire moyen supérieur chez les hommes avec des écarts qui sont assez disparates suivant les catégories hiérarchiques.

Pour ce qui concerne les primes et indemnités, les hommes fonctionnaires perçoivent un montant moyen de prime supérieur à celui des femmes, avec notamment un écart significatif en catégorie A, hors catégorie A+. Chez les contractuels, les femmes en catégorie A+ et en catégorie C perçoivent un montant supérieur par rapport aux hommes. On note également un écart important entre les sexes en catégorie A+ et en catégorie A.

Enfin, en matière d'heures supplémentaires, l'effet métier joue un rôle important dans l'attribution des heures supplémentaires. Les métiers de terrain

majoritairement occupés par les hommes, sont les premiers bénéficiaires de ces heures supplémentaires.

Donc, en matière de ressources humaines, il demeure important, comme j'ai pu en discuter avec les membres de la Commission « Sociale, educazione è furmazione » di l'Assemblea di a Ghjuventù, mais également avec le CESEC de pouvoir travailler à diffuser une culture de l'égalité, de l'équité avec notamment plus d'égalité dans les salaires et notamment plus d'égalité sur les fonctions d'encadrement.

Il va de soi que la Collectivité de Corse se doit de poursuivre son action en la matière, sans hésiter à se questionner sur les freins et interrogations qui peuvent découler de certains choix.

Évoquons maintenant donc l'exemple que la Collectivité tente d'être en matière de promotion de l'égalité femmes-hommes. Être un exemple en étant un acteur majeur, être un exemple pour inspirer les autres et être un exemple tout simplement pour les générations futures.

A la Collectivité de Corse nous promouvons le principe d'égalité entre les femmes et les hommes et nous intégrons l'approche du genre dans le fonctionnement interne de l'institution.

En 2022, j'ai donc souhaité que cette politique ait une identité visuelle très attachée à la jeunesse et au fait que nous devons en priorité aborder ces questions avec eux. Je leur ai présenté en avant-première cette identité lors d'une visite au Collège de Saint Joseph à Bastia. Ce jour-là, j'ai eu le plaisir d'écouter et d'échanger avec ces jeunes qui font très souvent preuve de beaucoup plus de tolérance que leurs aînés.

Toujours en 2022, dans un autre registre, nous avons inséré des clauses d'égalité au sein des marchés publics, en application donc du code de la commande publique, l'accès au marché public est refusé aux entreprises qui ont été sanctionnées pour des discriminations ou qui n'ont pas engagé de négociation sur l'égalité professionnelle.

De plus, la direction de la stratégie, de l'innovation et la direction de la commande publique ont travaillé conjointement à l'élaboration du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables qui a été adopté en décembre dernier par votre Assemblée.

Conformément au plan d'action égalité femmes-hommes, nous avons fait le choix d'aller plus loin que la législation en vigueur, en intégrant également des clauses d'égalité au sein des marchés publics.

Par ailleurs, notre Collectivité est engagée dans la systématisation d'une représentation équilibrée dans la composition des instances de gouvernance. Le rapport cite le cas du comité de bassin avec une décision prise en 2021 par Saveriu Luciani et qui a été mise en œuvre en 2022 par Gilles Giovannangeli.

Donc, vous le voyez bien, l'égalité femmes-hommes se concrétisent dans les décisions de l'Assemblée, dans les décisions de notre Collectivité et aussi dans les actions au quotidien que nous pouvons porter.

Comme je ne cesse de l'affirmer, l'égalité entre les sexes n'a de sens que si elle est portée en transversalité. Elle doit donc irriguer tous les domaines, que ce soit dans les instances de la Collectivité ou tout simplement dans tous les domaines de la société Corse.

Avec le plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes 2021-2023, nous nous sommes engagés activement dans une démarche de lutte contre les discriminations. À titre d'exemple, nous avons choisi d'agir dans le domaine de la culture scientifique, que ce soit avec le dispositif « Feminscienza » porté par Antonia Luciani ou alors tout simplement avec le dispositif « les filles, osez la science » mis en œuvre par l'association « A Rinascita », dont l'objectif est de déconstruire les idées reçues sur le genre des métiers, promouvoir les métiers scientifiques et améliorer l'orientation professionnelle des jeunes filles. Pour cette action, il y a eu sept interventions qui ont regroupé 426 participants au sein des collèges et lycées pour l'année 2022.

Nous souhaitons également mieux comprendre les enjeux du territoire en matière d'égalité femmes-hommes. Dans le cadre des missions confiées à la direction des solidarités territoriales, une action de formation visant à l'appropriation d'une culture commune autour de la définition et du concept de territoire, avait été mise en œuvre en 2021. Une action a été amorcée en ce sens en Alta-Rocca autour de la place des femmes dans les développements d'un territoire, intitulé « Forze è féminelle in territoriu campagnole », et qui visait plusieurs objectifs : inviter pour un premier échange des femmes portant des initiatives professionnelles, notamment afin de créer du lien, de l'interaction entre elles ; permettre à ces femmes de se connaître et d'échanger ; démarrer l'identification de leurs attentes, de leurs souhaits et le rôle que le tiers-lieu pourra jouer en ce sens ; valoriser les compétences et initiatives ; impulser une dynamique de réseau solidaire de ces femmes entrepreneuses réunies dans un but commun.

Ce type d'action a pour but de travailler avec les femmes à l'émergence de liens facilitateurs entre elles et autour d'elles, dans un objectif d'accroissement de l'activité de leur territoire.

Toujours pour valoriser les actions sur les territoires, la Collectivité a organisé en janvier 2022, la première édition de la Conférence alimentaire portée par les directions des solidarités territoriales et de l'action sociale de proximité. Nous étions présentes avec Bianca Fazi pour échanger avec les très nombreux participants et constater le rôle essentiel des femmes dans la réponse apportée dans le domaine de l'aide alimentaire, dans le concept de démocratie alimentaire et dans la réflexion que nous devons avoir collectivement sur ce droit à une alimentation durable garantie à tous.

En 2022, nous avons voulu continuer notre travail de promotion de l'entrepreneuriat féminin et plus largement la place des femmes dans le milieu professionnel et entrepreneurial. Le 1^{er} juillet 2022, l'Assemblée de Corse a approuvé la version révisée du SRDE2I Economia 2030, présentée par Alex Vinciguerra, la version révisée de ce schéma, inclut notamment des actions en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, déclinées au sein du défi sociétal numéro 4, l'égalité professionnelle femmes et hommes.

De plus, toujours en conformité avec le plan d'actions égalité femmes-hommes et le SRDE2I, nous avons lancé conjointement ADEC et Collectivité, un appel à manifestation d'intérêt en juillet 2022, afin d'identifier des personnalités corses du secteur du numérique et de l'entrepreneuriat, engagées en matière d'égalité femmes-hommes, et surtout motivées pour participer aux conférences « Take up for women » à New York ainsi qu'à un ensemble de rencontres autour du numérique et de l'entrepreneuriat féminin auprès d'acteurs du secteur aux États-Unis.

Nous savons que la promotion de l'entrepreneuriat auprès des femmes, et plus largement la place des femmes dans le milieu entrepreneurial est vecteur de créations d'emplois, de croissance économique et peut-être même source d'innovation.

Les stéréotypes de genre ont la vie dure dans le monde économique et avec de telles actions, nous souhaitons contribuer à briser ces idées reçues en encourageant les initiatives de création ou de reprise d'activité par des femmes, en valorisant des exemples de succès féminins.

Donc, l'objectif de cette mission, qui a été construite tout au long de l'année 2022 et qui s'est déroulée du 14 au 16 novembre derniers, était de permettre aux participants d'intégrer une délégation, de rencontrer des acteurs et

actrices du secteur entrepreneurial new-yorkais qui est pour nous une place stratégique de l'innovation et surtout de s'inspirer de l'entreprenariat féminin en Amérique du Nord, et comme je l'ai dit en présentation de (l'AMI), de pouvoir participer aux conférences « Take up for women ». Nous avons construit un planning de rencontres riches avec des opportunités de réseautage et d'affaires. Vous ne serez pas étonnés, j'ai été assez fière de porter cette délégation à New York. Nous avons été reçus notamment à l'Agence, au (New Women) chez Business France et avec tous les responsables Business France du secteur Amérique du Nord qui ont pu consacrer une journée aux entreprises qui sont parties avec nous, nous avons été reçus par le consul général et aussi dans un corps coworking valorisant l'implication des femmes « The luminary ».

Nous avons également assisté à des conférences inspirantes sur des femmes qui ont joué et qui jouent toujours, des rôles clés dans l'économie américaine et mondiale. Nous avons pu rencontrer la diaspora corse composée de profils qui ne peuvent que nous rendre fiers et, sans trahir le secret des affaires et sans trop en dire, mais la presse s'en est fait un peu l'écho, je peux d'ores et déjà vous annoncer que des résultats concrets ont découlé de cette mission puisque pour nos entreprises, des rendez-vous ont été calés, des fonds d'investissement ont été sollicités et une entreprise a même concrétisé une vente de ses produits à New York et elle est présente du coup dans certains points de vente.

Toujours dans l'idée de créer de l'activité en y donnant du sens, la Collectivité de Corse et l'ODARC s'engagent pour soutenir l'installation d'une agricultrice, toujours considéré comme un métier d'homme, il se féminise de plus en plus. Le nombre de jeunes femmes agricultrices qui s'installent ne cesse d'augmenter et ce, dans toutes les filières.

En 2022, l'ODARC, présidé par Dumè Livrelli a ainsi accompagné l'installation de 17 agricultrices sur 46 au total, dans les filières suivantes : filière caprine, bovine, ovine, oléiculture, arboriculture, maraîchage, apiculture, safran et moutarde. Il est à noter aussi que la pluriactivité concerne 4 femmes.

La modernisation des équipements, grâce à des mesures d'accompagnement importantes d'un point de vue financier, et la diminution de la pénibilité du travail participent à cette dynamique.

En parallèle, dans le cadre du dispositif d'accompagnement des entreprises en milieu rural mis en œuvre par appel à projets par l'ODARC, il est prévu de favoriser la création et le développement des entreprises portées par des femmes, en attribuant une notation complémentaire de 10 points à la grille de sélection des projets retenus.

Comme vous avez pu donc le constater à la lecture de ce rapport, nous nous concentrons sur les territoires, sur les enseignements qu'ils ont à nous donner. C'est du terrain, de son pragmatisme et surtout de sa réalité que nous ne pouvons qu'innover et construire des politiques adaptées.

Donc pas à pas, nous consolidons l'offre de service de la Collectivité de Corse en faveur de l'égalité femmes-hommes.

En matière de sport, nous travaillons à toujours plus soutenir le développement de la pratique féminine. Comme cela est prévu par le règlement des aides, nous valorisons les actions, favorisons l'accès des jeunes filles et des femmes à la pratique sportive. Nous avons notamment un critère de bonification financière. Je tiens ici à saluer l'engagement des actrices et des acteurs du sport qui ont organisé des manifestations de grande qualité et qui travaillent au renforcement de la féminisation des pratiques. Je pense notamment à l'équipe des ponettes au rugby, à l'organisation du 3^{ème} open international féminin de Calvi, au tournoi féminin de Roller Derby et à la finale de la Coupe d'Europe des nations de tennis des U12 féminines.

Vous le savez, mon attachement, mon engagement en faveur de la jeunesse sont très forts. J'apporte beaucoup d'importance à la sensibilisation des jeunes Corses en matière d'égalité femmes-hommes. En 2022, en partenariat avec le Rectorat, la DRAJES, l'Università di Corsica, l'association régionale des missions locales et les deux observatoires territoriaux de la jeunesse et des violences faites aux femmes, notre Collectivité a proposé aux jeunes de 11 à 30 ans de répondre à un questionnaire qui traite à la fois des discriminations et inégalités en matière d'emploi et de formation, mais également des stéréotypes dans la vie quotidienne, des violences faites aux femmes et de leurs priorités pour l'avenir. Cette enquête a pu être menée d'avril à juillet 2022 et c'est plus de 2 500 jeunes qui ont répondu. Je reviendrai évidemment vers vous pour vous communiquer les résultats puisque pour l'heure, ils sont en cours d'analyse.

Par ailleurs, toujours concernant la jeunesse, le service « Infurmazione ghjuventù », innove chaque année afin de s'adapter à la fois à l'actualité et aux besoins des jeunes. L'offre d'animation s'enrichit ainsi de nouveaux outils pour débattre et pour recueillir la parole de cette jeunesse sur la thématique de l'égalité et de la lutte contre les discriminations. Un nouvel atelier dédié à la question du consentement a été proposé, un atelier pour débattre des stéréotypes « Donne è ome, listessa umanità », un atelier nommé « Câlin Malin » pour aborder la sexualité, les risques, les moyens de contraception et ce qu'est une sexualité respectueuse et responsable. Un cycle d'animations à destination des jeunes apprentis a également été proposé par le service « infurmazione ghjuventù » du 28 au 25 mars 2022, tant au CFA de Furiani qu'à celui d'Aiacciu.

Ces interventions ont permis d'aborder différentes thématiques pour valoriser les relations saines et égalitaires, dénoncer la violence et attribuer clairement la responsabilité à la personne qui agresse et aussi agir et se responsabiliser face au problème de la violence sexuelle.

En 2022, nous avons de nouveau inscrit l'égalité femmes-hommes parmi les thèmes abordés dans le cadre des assises di a Ghjuventù, qui ont été organisées le 15 décembre dernier au palais des Congrès. Ces assises, vous le savez, sont inscrites à l'objectif numéro un du plan d'actions du Pattu di a Ghjuventù. Ces assises permettent d'explorer différentes thématiques et pour l'année 2022, c'était le pouvoir d'agir qui était au cœur des débats. 2 des 5 ateliers organisés parlaient d'égalité et d'équité, tant sur le fait de comment agir contre les violences sexuelles, mais aussi comment agir en luttant contre les stéréotypes de genre.

Une nouvelle fois, ces assises nous ont permis de vivre des moments précieux avec des jeunes qui, en confiance, ont pu aborder ces sujets avec passion, honnêteté et respect de chacun.

Toujours pour agir en transversalité, 2022 a été une année clé pour la mise en œuvre du plan global de lutte contre la précarité menstruelle chez les jeunes, qui avait émergé lors des assises di a ghjuventù en 2019. En 2022, les services ont pu lancer un marché d'équipement de distribution de protections périodiques, afin de pouvoir équiper les établissements scolaires.

En lien encore et toujours avec la jeunesse, nous les avons mobilisés pour parler d'égalité femmes-hommes et de santé sexuelle. Notre Collectivité a été présente lors des actions menées dans le cadre de la semaine de la santé sexuelle. Des journées portes ouvertes dans les centres de planification et d'éducation familiale, les fameux CPEF, des stands d'information, des ateliers participatifs, des offres de dépistages gratuits et anonymes, des projections de films, des permanences communautaires et autres ateliers ont pu être mis en place dans plusieurs endroits du territoire afin de toucher un maximum de personnes.

Dans la continuité des actions, nous avons participé en octobre dernier à la deuxième édition du village de la santé sexuelle à l'università di Corsica où les étudiants donc ont pu échanger avec les différents organismes présents, autour des problématiques de lutte contre les violences sexuelles, d'accès à l'IVG, à la contraception, d'écoute et d'accompagnement, de prévention et de réduction des risques.

Par ailleurs, parler de FH, c'est évoquer la problématique des violences faites aux femmes. L'Observatoire territorial travaille à développer des outils de prévention et d'information.

Le 2 décembre dernier, j'ai souhaité organiser une conférence sur les violences faites aux femmes à destination des élus corses. Nous avons donc invité l'association « solidarité femmes 13 », qui a pu dispenser une formation de grande qualité. Je tiens à remercier les conseillères et conseillers de l'Assemblée de Corse qui ont pu y participer, mais également les élus communaux et intercommunaux.

Un cycle de formation à destination du personnel de la direction de l'action sociale de proximité a également été mis en place en novembre 2022, avec pour objectif d'améliorer le repérage des victimes de violences, leur accompagnement et leur prise en charge au sein des pôles sociaux de notre Collectivité.

L'observatoire est aussi partie prenante, en partenariat avec l'État, la Communauté d'agglomération de Bastia et la Communauté d'agglomération du pays ajaccien, dans la mise en place d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie. Pour sensibiliser les plus jeunes sur les violences faites aux filles, un prototype de jeu de cartes « è tu, chì ni pensa », a été réalisé. Il découlait d'une idée qui avait émergé pendant l'université de l'innovation publique territoriale organisée conjointement par la Collectivité et le CNFPT. Nous avons souhaité continuer ce travail et nous avons souhaité peaufiner cette idée. Donc, depuis janvier 2022, une convention de partenariat nous lie à l'école « Sup design » et ce sont les étudiants de cette école qui se sont interrogés et qui ont repensé ce jeu. En avril dernier, les étudiants nous ont présenté leur piste de travail et c'est finalement un jeu de dés qui a été retenu. Il devrait être normalement réalisé cette année et pourra être expérimenté par l'ensemble des acteurs concernés et mobilisés, tant nos assistantes sociales que les associations agréées. Je reviendrai vers vous une fois que le jeu sera produit.

Donc vous l'aurez compris, chaque année nous nous efforçons de renforcer notre action en faveur de l'égalité femmes-hommes. C'est un chemin qui sera long, mais pas à pas, nous y parviendrons. La Collectivité de Corse prend en tout cas très à cœur la partie du chemin qui lui revient.

Pour finir, je vous dirai qu'avec, on dira ma déformation professionnelle, j'observe ce qui se passe dans la sphère politique corse. Je vois des progressions, je vois certains responsables politiques qui passent le relais à leurs collègues femmes, qui donnent aussi un nouveau regard à leur parti, à leur groupe et donc une nouvelle perspective. Je constate aussi qu'ici une présidence de groupe est partagée, un homme, une femme.

J'entends que les prises de parole dans notre hémicycle sont encore trop masculines. Les listes, « chabadabada », c'est bien. Elles nous ont permis d'atteindre la parité concrète, vous l'avez dit, Madame la Présidente, dans votre discours ce matin, mais donnons-nous pour objectif de la parité dans les prises de parole avec des hommes qui laisseraient la place et la parole aux élues, car ils auraient enfin pris la mesure de toutes les choses pertinentes qu'elles ont à dire, tout autant qu'eux, dans l'intérêt de notre île.

Parlendu di a nostra isula, è l'aghju dettu à l'iniziu di a mo presentazione, si pò sente è si pò vede di più in più nantu à e rete suciale ideologia scavughjata, di masculinità, di superiorità fisica è intellettuale, di fecundità, chì puderbenu ridiventà una affare d'omi.

U ritornu di ssu profumo spiacevule, assai spiacevule di rivendicazione è d'ineguaglianza trà l'omi è donne, quì ò qualà, ùn mi piace tantu, hè un gattivu segnu per l'andatura di a sucetà.

Cume donna, cume mamma, cume eletta, ùn capieraghju mai, ùn capieraghju mai à difende un fiminismu di libertà, di liberazione di e donne è di parità, un fiminismu chì si face cù l'omi, « un féminisme inclusif » cum'ella hà dettu Gisèle Alimi. Socu chì parecchi eletti sò mamme è babbi di zitelle, di ghjuvanote, di donne, vi prupongu di custruì insemi un mondu più sepiatu per elle. Siamu l'artigiani chì devenu custruisce una sucetà corsa induve pudaranu avè diritti simili è listessa opportunità, à parità, quella vera, si farà cù una vera rivoluzione di e mentalità.

Per contu nostru, ghjè cù stu ugettivu chì noi travagliemu cù l'idea di parità indè tutte e nostre pulitiche pubbliche, hà v'aghju dettu, a situazione ùn si garba micca, mà a speranza l'aghju sempre, aghju a forza ch'ellu ci vole per cuntinuà, per cunvicevi, d'esse à fiancu à mè nantu à sta strada, ghjè una lotta chè no vinceremu tutti insemi, sè no simu uniti è impegnati.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Signora Cunsigliera.

Allora, mi pare ch'ellu ci sia raporti di e cummissione. Non, il n'y a qu'une prise d'acte. Très bien ! Par contre il y a un avis de l'Assemblée di a Giuventù, je me permets quand même d'y faire référence parce qu'il y a un travail des jeunes qui est réalisé en la matière, qui mérite quand même d'être souligné, et je suis présidente aussi de l'Assemblée di a Giuventù.

Donc les jeunes, je ne lis pas dans le détail, bien évidemment, prennent acte du travail qui a été réalisé par la conseillère et ils la félicitent.

Ils soulignent, bien évidemment le nombre important de femmes qui subissent des violences multiples en Corse et souhaitent que les auteurs de ces violences soient pénalement réprimés.

Ils considèrent qu'il reste énormément d'inégalités, notamment salariales, dans le secteur public mais aussi dans le secteur privé. Donc ça, ce sont les inégalités économiques.

Ils soulignent également un point en positif, qui est le fait que les femmes jouent un rôle très important dans le milieu rural, et nous nous caractérisons par un milieu rural particulièrement important, peut-être par rapport à d'autres régions.

Bien évidemment, ils émettent un avis positif sur le rapport de Madame la Conseillère exécutive.

Il y avait un avis également positif du CESEC, vous l'avez évoqué, très positif du CESEC.

Qui souhaite s'exprimer ? Madame, Fagni, je vous en prie, pour « Fa populu ».

Mme Muriel FAGNI

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, vous nous avez présenté un rapport qui me tient à cœur comme nous toutes et tous ici, et qui fait état de la poursuite d'un travail, un travail tout en transversalité. « Da esse credibe, ci tocca à dà l'esempiu », cette phrase donne le « la » au rapport et à la politique que vous vous menez.

Je ne vais pas reprendre tous les éléments que vous avez cités. J'en retiendrai trois qui m'ont particulièrement intéressée, à savoir : l'identité visuelle avec ses couleurs, qui sont de jolies couleurs, un logo aussi institutionnel et qui est mobilisable afin de fédérer tous les acteurs autour de cette problématique, fà chì a parità sia avise per tutti. Mais aussi le projet sur l'entrepreneuriat féminin, vous en avez parlé, avec le voyage à New York. Nous avons déjà des retours d'expérience qui sont très positifs, vous l'avez dit.

Enfin, un concept particulier qui concerne la sensibilisation du grand public pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes.

Alors parler de ces violences conjugales, intrafamiliales, continuer d'agir au côté des victimes, oui, mais aussi être créatif, passer par le jeu pour toucher le jeune public, créer nous-mêmes un jeu qui permettra d'aborder ce sujet très sensible avec les enfants, les ados qui peuvent être témoins et qui peuvent être victimes et qui seront les adultes de demain.

Toutes les actions et les axes de travail qui peuvent participer à éveiller les consciences, sont bien évidemment à encourager et à développer.

« Donne è omi, listessa umanità ». Vous l'avez dit cara Lauda, et vous avez raison, le féminisme est un humanisme. Il est l'affaire de tous. Il faut comprendre que le féminisme ne traite pas seulement que de la femme. Ce mouvement réfléchit à tous les pans de la société : la justice, la santé, l'environnement, afin de construire un monde meilleur. « Nul n'affirme son humanité au mépris des autres », a dit Christiane Taubira. Mais aujourd'hui, malheureusement, force est de constater que les injustices touchant les femmes persistent dans nos sociétés et dans le monde, et que ce phénomène est même accentué ces dernières années. Cela a été rappelé par la Présidente de l'Assemblée ce matin et par vous aussi, et par Pierre Ghionga effectivement dans sa question orale aussi, où je devais faire le « pour » et finalement elle n'a pas été posée.

Madame la Conseillère, notre groupe tient à saluer la qualité de ce travail que vous menez avec les agents et également ce travail en transversalité.

Enfin, je voudrais rappeler que le progressisme est dans l'ADN du nationalisme, un nationalisme ouvert, un nationalisme qui a toujours été porté par des hommes et des femmes qui se considéraient égaux car ils savaient qu'ils étaient tous et toutes nécessaires d'être ensemble et unis pour faire avancer leurs idées et gagner leur combat.

L'égalité femmes-hommes, a parité, n'est pas seulement le 8 mars ou le 25 novembre, l'égalité doit nous guider. Nous devons en tant qu'élus responsables, prendre notre part dans ce combat. Nous devons vous suivre sur ce chemin, vous assurer de notre soutien, mais aussi de notre engagement lors des événements que vous organisez, les scontri, les assises, les conférences.

Nous devons aussi affirmer que la parité n'est pas négociable, que la supériorité des hommes sur les femmes, la remise en cause de droits fondamentaux des femmes, ne sont pas à l'ordre du jour dans la société qui est la nôtre.

Pour finir, il me tient à cœur aussi de reprendre les propos d'une femme qui a pavé la voie de l'égalité, Madame Gisèle Halimi, elle qui disait avec ses mots simples, « tout ce qui fait avancer les femmes fait avancer la société ». Et elle avait ajouté cette injonction, « ne vous résignez jamais ».

Allora, eccu Signora Cunsigliera esecutiva, saremu sempre à fiancu à voi, nous restons vigilants, sans baisser la garde et continuerons sur le chemin de l'égalité.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Oui, Madame Chiappini.

Mme Angèle CHIAPPINI

Merci, Madame la Présidente.

Alors d'abord, juste un mot pour vous préciser que notre collègue Cathy Cognetti, absente pour les raisons douloureuses que l'on connaît et que rappelait le Président de l'exécutif ce matin, est à l'origine de cette intervention, et c'est donc en son nom que je m'exprime.

En Corse, les hommes ont laissé peu de place aux femmes insulaires à travers l'histoire. On parle toujours de Sampieru, et on oublie Vannina, on évoque volontiers Pasquale Paoli, mais on ne se soucie guère des femmes qui l'ont entouré.

Il est important de se mobiliser et de soutenir des initiatives, d'expérimenter de nouvelles organisations, de réaliser de la prospection sur les transformations actuelles du contexte professionnel, de la place des femmes dans la société et de soutenir une politique adaptée à ces transformations.

Une remarque sur le temps général quand même. Vous débutez par un édito touchant aux événements dramatiques auxquels chacun peut s'associer au regard des horreurs engendrées qui vont jusqu'au féminicide, et cela, je pense, sera largement partagé dans cette Assemblée.

Néanmoins, est-ce ici que doit se livrer la défense d'un féminisme qui n'a de cesse de faire la chasse aux hommes, à l'instar de nombreuses prises de position comme celle de la députée Rousseau à l'Assemblée nationale ?

Vous parlez d'un combat que vous présentez dans le lien au rapport et qui n'a rien d'une victoire. Dans un combat, il n'y a pas de gagnant, il y a un vainqueur et un perdant.

C'est au contraire par l'éducation de tous les genres, par la bienveillance, le dialogue et dans le cadre d'une société apaisée, que se bâtira la reconnaissance de chacun, de chacune et l'égalité dans ce qu'elle a de plus bénéfique et dans le respect de tous.

Vous évoquez l'innovation sociale et ne franchissez pas le cadre de la loi qui s'applique déjà là où de nombreuses collectivités régionales qui n'ont pas notre capacité d'adaptation et l'étendue de nos compétences, y engagent les nouveaux modes d'action.

Alors que la CdC a toute latitude pour expérimenter, tester, soutenir de nouvelles méthodes, nous avançons doucement.

Une grande partie du rapport porte sur des éléments relevant de la structuration RH des personnels de la CdC, données au demeurant intéressantes. Mais je vous demanderai si cela vous est possible de compléter par une analyse croisant les données territoriales, lieu d'habitation, lieu d'exercice de l'activité, services sociaux mobilisables sur les territoires, etc.

Voilà donc pour les premiers éléments de réflexion.

Concernant le rapport lui-même, je ne vous cache pas que la première action relative à la mise en place d'un logo ne nous permettra peut-être pas d'avancer de façon significative. Mais c'est un début. Cette démarche de l'affichage conduit-elle à une égalité sociale, professionnelle, intégrée, qui se bâtira par la prise de conscience du sujet et par la réceptivité et la formation de notre société ?

Après le rappel du cadre juridique auquel vous vous référez, vous précisez que plusieurs pistes d'actions sont déclinées au sein du Spaser. Aucune d'entre elles n'a de clauses de conditionnalité, elles ont pour intention de sensibiliser. Or, sensibiliser des entreprises, par exemple, qui ont déjà pour obligation des négociations réglementaires, est-elle une mesure pertinente ?

La demande auprès des entreprises soumises à la négociation sur les objectifs d'égalité professionnelle et salariale entre femmes et hommes me conduit à vous poser une question, combien d'entreprises soumissionnaires des marchés publics de la CdC et de ses agences et offices, disposent de plus de 50 salariés ? Combien donc ne sont pas soumises à cette injonction ?

Je m'interroge par ailleurs sur la place des partenaires sociaux dans cette démarche. Comme il s'agit du champ professionnel, ne peut-on pas les soutenir pour agir concrètement sur ces questions dans le cadre d'un dialogue social territorial ?

Vous préconisez l'intention de mieux appréhender les enjeux du territoire afin d'agir sur l'égalité professionnelle et c'est important.

Les clubs de femmes sont invités à se réunir. Est-ce la meilleure façon de bâtir une cohésion sociale et territoriale ? Certes, les femmes sont souvent les derniers remparts à la fin de vie des zones rurales, mais les hommes qui y demeurent, y participent également.

Ne doit-on pas changer de méthode en favorisant une logique d'intégration de ces questions et non pas une logique de clivage par le genre, car le territoire a vocation à rassembler, non pas à diviser en chapelle du genre, de l'âge, de l'origine, etc. ? Le territoire me semble le dernier espace de cohésion.

Votre rapport, Madame la Conseillère, est porté par une intention que je sais honnête et volontaire. Mais il nous faut plus de moyens, des moyens qui permettraient une véritable évolution sur ces questions. Une nouvelle ambition qui met en cohérence vos intentions avec une méthode soutenant l'intégration de l'égalité professionnelle dans toutes les dimensions de l'action de notre Collectivité.

En Corse bien plus qu'ailleurs, ce sont les femmes qui élèvent la génération montante et donc transmettent la culture, la tradition et la langue. Le corse, comme les autres langues partout ailleurs est généralement une langue maternelle. Car si les inégalités entre les femmes et les hommes sont présentes sur tous les territoires, elles sont parfois accentuées dans les espaces ruraux du fait d'un environnement qui implique des freins spécifiques.

Au-delà de cet exercice réglementaire que nous nous devons de faire avant le vote de chaque BP, qu'envisagez-vous pour définir un objectif cohérent avec les enjeux de cohésion sociale ? Et surtout, quels seront les moyens qui pourront lui être dédiés ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Julia Tiberi per « Avanzemu ».

Mme Julia TIBERI

Oui, merci, Madame la Présidente.

Je remarque à titre liminaire que seules des femmes s'expriment sur ce rapport et qu'il aurait été appréciable que nos collègues masculins prennent la parole.

Hier, ça a été rappelé à plusieurs reprises, était célébrée la Journée internationale des droits de la femme. Alors quelle est en fait la philosophie de de cette journée ? C'est, nous dit-on, l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes et c'est l'occasion également d'entendre les revendications des femmes afin d'améliorer ou à tout le moins, de tenter d'améliorer leur situation.

Alors si aujourd'hui on peut et heureusement, se satisfaire de certaines évolutions positives, on peut malheureusement regretter un manque d'avancées dans certains domaines. Je pense d'ailleurs aux retraites puisqu'en ce moment, donc le débat sur les retraites concerne notamment le sort qui va être réservé aux femmes, je pense aux inégalités persistantes en matière salariale, aux difficultés pour les mères de famille d'accéder aux postes les mieux rémunérés, aux difficultés pour les mères de famille d'évoluer dans leur carrière ou encore aux inégalités dans l'accession aux responsabilités les plus élevées puisque, malheureusement, bien souvent, la parité s'arrête aux portes du pouvoir.

Alors vous me direz, et j'en conviens parfaitement, que ce ne sont pas les seuls combats que doivent mener les femmes, mais ils sont parfois relégués à l'arrière-plan, alors qu'ils sont, en tout cas à mon sens, primordiaux.

Force est de constater que depuis des années, on légifère sur la question, on contraint, on donne des obligations aux collectivités, aux entreprises, on sanctionne ou à tout le moins on menace de sanctionner, parce que les sanctions ne sont pas courantes, hélas, dont acte, et je pense qu'on ne va pas se plaindre de ces évolutions législatives ou réglementaires. Mais c'est à mon sens, malgré tout, un aveu d'échec. C'est un constat d'échec parce que si nous nous inscrivions dans une tendance naturelle à l'égalité homme-femme ou à l'égalité femme-homme, nous n'aurions pas besoin de légiférer, de contraindre les uns et les autres et de sanctionner, ou encore une fois, de menacer de le faire.

Alors sur le rapport, simplement un mot, Madame la Conseillère. Sur ce rapport-là, j'avoue que je ne sais pas s'il répond à une obligation légale ou réglementaire, si c'est le cas, en tout cas, je vous félicite d'avoir, au-delà de la qualité du contenu de votre rapport, d'avoir satisfait à cette obligation légale. Vous me le confirmez, mais j'allais dire si ça n'est pas le cas, je vous félicite encore plus

d'avoir réalisé ce travail et ce d'autant plus que nous siégeons dans d'autres collectivités de taille importante et collectivités dans lesquelles ce travail n'a pas été réalisé.

Vous l'avez rappelé, Madame la Conseillère, pour être crédible, il faut savoir montrer l'exemple.

Un dernier mot faisant écho à l'intervention de notre collègue juste avant la mienne, notre collègue disait, on parle souvent de Sampieru et non de Vannina, ça me rappelle une anecdote que je trouve assez éclairante. Je crois que c'était un journaliste qui interrogeait Marie Curie et qui lui demandait ce que ça faisait de partager la vie d'un grand scientifique. A très juste titre, elle lui a répondu : il faut poser la question à mon époux.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Madame la Conseillère. D'autres interventions ? Non, très bien.

Donc, deux mots très rapidement.

A nouveau merci pour votre rapport, Madame la Conseillère. Effectivement, comme l'a souligné Julia Tiberi, mais également Madame Chiappini, on a bien besoin d'une politique forte en matière d'égalité homme-femme. Comme vous l'avez souligné, on constate à travers notamment tout votre diagnostic de la deuxième partie, qu'ensuite dans les postes les plus élevés, notamment en A, plus évidemment, c'est là que le bât blesse. Il semble bien y avoir un plafond de verre effectif.

Si on regarde aussi les directeurs d'agences et d'offices - pourtant, on a fait beaucoup de progrès à la Collectivité, vous avez raison, je ne vais pas m'en plaindre, il y a une femme présidente de l'Assemblée, une femme présidente du CESEC, bien évidemment, pour la première fois dans l'histoire de cette institution -, lorsqu'on regarde les directeurs d'agences et d'offices, il n'y a qu'une femme directrice d'un satellite, à l'ODARC, une autre qui est actuellement en poste effectivement de directrice mais par intérim.

Si l'on regarde les conseils d'administration des satellites, les conseils d'administration il y a en moyenne 60 % d'hommes pour 40 % de femmes. Ce n'est pas mal quand même, ça progresse.

Sauf à l'Office hydraulique : 75 % d'hommes pour 25 % de femmes.

Par contre, le bon élève c'est l'ADEC, puisqu'à l'ADEC il y a effectivement 60 % de femmes pour 40 % d'hommes au conseil d'administration.

Et je ne cesserai de le rappeler, au-delà du pouvoir politique, c'est le pouvoir économique qui compte bien sûr.

Donc, bravo pour votre travail. Bravo aussi pour toutes vos suggestions politiques et déjà le travail réalisé, toutes les mesures que vous avez énumérées.

A mon sens, la Collectivité doit donner l'exemple, et on va le voir dans un instant, avec les élections à la commission permanente. L'Assemblée doit donner l'exemple aux autres institutions en Corse, donc tout le diagnostic que vous avez réalisé, peut-être qu'il faudrait que la Collectivité l'étende à d'autres institutions, aux grandes entreprises, tous les lieux de pouvoir politique, économique et social en Corse. Je pense que la Collectivité peut être le moteur de ce diagnostic, et ensuite des préconisations qu'il y a lieu de réaliser, parce qu'il ne s'agirait pas qu'il n'y ait que la Collectivité qui fasse cet effort. Je sais que d'autres le font. Il y a bien évidemment les instituts consulaires, les grandes entreprises et l'ensemble des institutions régionales, donc encore merci beaucoup. Le chemin est encore long. Tamanta strada. Mais nous sommes sur la bonne voie.

A ringrazià vi.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Mesdames pour vos différentes prises de parole.

Peut-être pour répondre un peu plus en détail à Mme CHIAPPINI, qui portait la voix de Cathy COGNETTI, vous voyez le combat avec un gagnant et un perdant, pourtant, dans les combats pour les libertés, à la fin, ils bénéficient toujours à tous et c'est ce que j'ai bien écrit dans le rapport et que j'ai, je pense, voulu distiller, diffuser dans ma prise de parole.

Concernant les entreprises, ça rejoint également les propos de la présidente, Nanette MAUPERTUIS, nous avons échangé longuement avec le CESEC sur ce qui peut être mis en place et je pense qu'il est important de pouvoir travailler justement avec ces acteurs économiques. Et avec donc mon collègue Alex VINCIGUERRA, nous allons essayer de mettre en place une instance de travail justement pour accompagner, aider les entreprises sur la voie de l'égalité.

Donc j'entends bien la position de Cathy COGNETTI qui dit qu'elle craint un clivage, un clivage dû aux genres ; mais moi, je ne suis pas sûre que

parler de genres ce soit vraiment un problème, donc je m'en entretiendrai avec elle à son retour.

Quant à Julia TIBERI, je partage évidemment la même vision que vous avez pu développer dans votre propos. J'aimerais qu'il n'y ait plus besoin de légiférer, d'obliger une collectivité à faire ce travail ; c'est pour ça qu'on essaie d'aller au-delà, nous, de ce qui est demandé par l'obligation, on dira. Mais je pense, et vous l'avez dit aussi dans votre propos, pour enregistrer des progrès en matière notamment d'égalité, d'équité, de parité, on se doit d'en passer par là et on espère que ça permettra aussi à d'autres institutions, à d'autres collectivités, de prendre cet exemple et de répondre à cette nécessité de vision de l'égalité femmes/hommes au sein des instances de pouvoir.

Donc je vous remercie. Je ne serai pas bien plus longue.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc je demande...

M. le Président Gilles SIMEONI

Je peux dire un mot ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur le Président, pardon ! C'est de la misandrie ça !...

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci.

Je ne voudrais pas que le débat se termine sans qu'un homme ait pris la parole...

Non, simplement dire quelques mots.

D'abord sur la situation générale de la lutte pour l'égalité femmes/hommes au plan international et ensuite, compléter avec la situation en France de façon générale et en ce qui nous concerne plus directement en Corse.

Sur la situation générale, on est obligé de constater quand même qu'il y a une régression importante. Alors on pense bien sûr à l'islamisme radical qui est la déclinaison la plus meurtrière de ce type de régression, mais y compris dans des sociétés dites occidentales. Je pense notamment aux États-Unis. On voit bien qu'il y a des courants puissants qui viennent remettre en cause des acquis qui semblaient intangibles et irréversibles.

Donc je crois vraiment que, même si on peut être un peu irrité par certaines caricatures de l'aspiration à l'égalité entre les femmes et les hommes et par certaines positions, j'y reviendrai, je crois que c'est un combat qui doit continuer à être mené et qui malheureusement, est loin d'avoir abouti.

Donc je pense qu'il est important que cette Assemblée, l'Assemblée de Corse, s'exprime et s'engage, y compris par rapport à des causes qui dépassent largement les frontières de notre île.

Sur la situation en Corse, elle s'inscrit aussi dans des débats généraux en France et en Europe, je pense que nous pouvons être collectivement fiers d'abord d'avoir aujourd'hui des femmes à la tête d'institutions : la Présidente de l'Assemblée de Corse, la Présidente du CESEC.

Je rappelle que nous avons contribué de façon forte à l'élection de Carole DELGA, qui est la première femme présidente des régions de France, et également à l'élection de Francina ARMENGOL, Présidente des Baléares, qui est la première femme à la tête de la Commission des îles de la CRPM. Donc c'est bien, je crois que la Corse renouant d'ailleurs avec son histoire, y compris celle du 18^{ème} siècle où il y avait une affirmation de la tolérance religieuse, mais également de l'égalité entre les sexes, même si elle était incomplète, je trouve que c'est bien que la Corse s'affirme comme une île de Méditerranée très engagée de ce côté-là.

Ça s'est également traduit par le choix de créer une délégation au sein du Conseil exécutif consacrée notamment, mais fortement, à l'égalité femmes/hommes, et moi je veux saluer le travail qui est mené par Lauda avec un engagement, une foi militante, mais dans le bon sens du terme, par rapport à tout ce que peut impliquer cette délégation. Alors Lauda, pour la partie politique, son administration, où il y a des hommes mais également des femmes, et notamment Madame BAZALI qui a contribué de façon déterminante à la rédaction de ce rapport. Je crois que c'est aussi un signe politique. Et je rappelle que rien n'est acquis là non plus, confier par exemple la délibération de l'Assemblée de Corse qui avait demandé que la parité soit respectée au sein de la Chambre des territoires et que cette demande de l'Assemblée de Corse a été écartée. Donc ça me choque qu'il y ait une parité femmes/hommes dans toutes les institutions et qu'on considère que, parce qu'une instance est consultative, elle n'a pas vocation à être régie par le principe de parité. Je pense qu'il y a des avancées à faire.

Un dernier mot sur le travail sociétal qui est mené, je pense que c'est important aussi qu'on dise, en ce qui nous concerne, vu la famille politique qui est la nôtre, que cette famille politique, elle s'inscrit aussi dans une volonté assumée de modernité.

Alors la modernité, ce n'est pas le renoncement à ce que nous sommes historiquement, ce n'est pas non plus une quête frénétique de tout ce qui est nouveau, c'est aussi tenir à distance, je l'ai dit, certains excès. Par exemple, je considère pour ma part que le wokisme dans un certain nombre de ses déclinaisons est excessif, donc je l'assume clairement, et pour moi l'égalité femmes/hommes ou le combat pour l'égalité femmes/hommes, ça ne veut pas dire la guerre entre les femmes et les hommes. Et je ne considère pas que ça soit une approche vertueuse ou saine du féminisme que de considérer que l'homme est, par définition et par essence, l'ennemi de la femme. Je voulais aussi le dire.

Je suis favorable à l'égalité femmes/hommes. Je pense être engagé, et peut-être faudrait-il l'être encore plus, dans ce combat qui est un combat essentiel. Mais il y a certaines façons de le concevoir dans lesquelles je ne me reconnais pas.

Mais ceci étant, il faut qu'on continue le travail de la société corse sur elle-même, et ça a été dit et je termine par-là, notamment vis-à-vis des jeunes. Il y a tout le travail de notre administration, dans les marchés publics, dans le fonctionnement interne en sa qualité d'employeur, les perspectives de carrière, l'égalité de rémunération, tout ça est essentiel. Ce qui est essentiel aussi, c'est de travailler sur le fonds culturel, d'aller à la rencontre des jeunes. Et on sait que notre société insulaire est peut-être violente des fois, pas seulement violente dans ses actes, mais violentes dans ses mécanismes, dans ses logiques. Je pense, par exemple, à la façon dont est encore souvent traitée l'homosexualité. Dans une société, dans notre société, le ressenti de beaucoup de jeunes par rapport à ces questions-là, notamment lorsqu'ils ont une orientation sexuelle différente de l'hétérosexualité, on peut parfois être en situation accrue de souffrance vis-à-vis de sa famille, vis-à-vis du village et vis-à-vis de la société. Et sur l'égalité femmes/hommes, l'actualité dramatique de ces derniers mois et de ces dernières années nous a montré qu'on n'était pas à l'abri non plus.

Donc, il faut faire ce travail de fond. Il est mené aujourd'hui par Lauda GUIDICELLI et je pense que, au-delà des échéances électorales, le travail qui a été engagé sera poursuivi par-delà les mandatures, parce que je n'imagine pas, quels que soient les futurs responsables élus de la Corse, que l'on puisse revenir sur ces acquis, donc je pense que c'est important.

Et pour finir avec la question de Julia, oui, c'est une obligation légale que de présenter ce rapport, mais il me semble que, à travers la dimension qu'a voulu lui donner Lauda GUIDICELLI et ce que nous essayons de faire collectivement, ce n'est pas un simple rendez-vous rituel respecté parce que la loi l'impose et écarté aussitôt qu'il est accompli, mais on essaie ensemble, avec

l'Assemblée de Corse dans toutes ses composantes, de lui donner une véritable dimension, comme un point d'étape récurrent chaque année pour apprécier les politiques que nous menons ensemble dans le cadre de cette recherche d'égalité femmes/hommes.

Voilà ce que je voulais vous dire. C'est un sujet qui est suffisamment important pour qu'on y consacre un peu plus de temps que nous ne l'avons fait jusqu'à aujourd'hui.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci, Monsieur le Président.

Donc, je vous demande de prendre acte de ce rapport.

L'Assemblée PREND ACTE du rapport.

Merci.

Donc nous allons passer au 2^{ème} rapport, qui constitue également une obligation légale, mais que nous sommes particulièrement heureux d'examiner, qui concerne la politique de développement durable.

Donc, c'est à Monsieur le Président de l'Agence d'urbanisme que revient l'honneur de le présenter, et la charge, mà l'onori sò castighi...

Raportu n° 041 : Raportu à l'annu di u Sviluppo à longu andà 2022

Rapport n° 041 : Rapport Annuel de Développement Durable 2022

M. Julien PAOLINI

Madame la Présidente, vous l'avez rappelé ce rapport relatif au développement durable est un exercice obligatoire imposé par le code général des collectivités territoriales. Mais au-delà de l'exercice obligatoire, il est aussi utile de faire un point sur la situation de la Corse, des politiques menées par notre collectivité en matière de développement durable et aussi de se projeter sur les actions à venir.

Donc, un bilan des actions de la Collectivité de Corse, bien sûr, mais également de ses agences et offices, menées tout au long de l'année 2022 et donc, l'occasion de réinterroger nos politiques publiques, leur fonctionnement, leurs modalités d'intervention afin d'améliorer la situation globale et particulière, cette année peut-être un peu plus que les autres dans ce domaine-là. Et c'est rappelé dans le préambule du rapport, on a connu une année 2022, en matière de crise climatique, exceptionnelle ; une année record, cela a été soulevé à plusieurs

reprises dans cet hémicycle et ailleurs, en France, mais plus particulièrement et plus fortement en Corse, et qui démontre l'influence des activités humaines sur le dérèglement climatique. Une année exceptionnelle, mais qui a vocation, à notre avis et de l'avis des scientifiques, notamment des experts du GIEC, à se renouveler de manière plus récurrente dans les prochaines années.

La Corse, 2022, année marquée par la canicule, par la sécheresse, par le risque incendie relativement maîtrisé cette année en Corse, mais qui a marqué fortement les régions françaises. Une pluviométrie très faible et bien sûr, on l'a tous en mémoire, l'orage violent, la tempête du 18 août 2022 qui a entraîné la mort tragique de 5 personnes en Corse.

Donc, bien sûr que ce rapport du développement durable qui vous est présenté aujourd'hui a une résonance particulière, cette année peut-être plus que les autres, et le changement climatique n'est qu'un aspect de la problématique plus globale du développement durable.

Un autre point que je souhaite souligner dans la présentation de ce rapport, c'est lors de sa définition, dès 1987 par la Commission des Nations unies sur l'environnement, ce concept du développement durable s'appuie sur 3 piliers : l'économie, le social et l'environnemental, auquel s'est rajouté un autre pilier, un 4^{ème} pilier, le pilier institutionnel. Et ces 4 piliers économique, social, environnemental, institutionnel sont interconnectés, ils sont intimement liés, et là je fais aussi écho aux discussions que nous pouvons avoir dans le cadre du processus engagé avec l'État ou bien sûr l'évolution de nos institutions, le processus de discussions, le chemin vers l'autonomie impacte tous les secteurs et impactera tous les secteurs du développement durable de notre société corse.

Donc bien sûr que les défis de la Corse en matière de développement durable, c'est somme toute les mêmes que ceux de beaucoup de régions françaises, européennes, mais avec une prégnance bien sûr plus particulière dans une île avec ses spécificités, avec sa richesse naturelle : je pense à l'eau, je pense à la biodiversité, je pense aux forêts, je pense aussi au modèle économique, avec l'impact notamment du tourisme, la nécessité d'inventer un modèle agricole spécifique et je pense enfin, sur le volet social, à une région marquée aussi par un taux de pauvreté particulièrement fort et la nécessité d'un rééquilibrage territorial entre les zones urbaines, les zones rurales, la Corse de l'intérieur, la Corse du littoral, et l'accès bien sûr à un certain nombre de services publics. Et nous aurons à cœur, bien sûr, d'engager la politique de territorialisation de la Collectivité de Corse dans le courant de l'année 2023, encore plus fortement que ce que nous avons fait jusqu'à aujourd'hui.

Ensuite, replacer la Corse bien sûr, dans sa dimension méditerranéenne et européenne et il ne vous aura pas échappé que nous avons lancé, il y a quelques jours, la programmation des fonds européens, 275 M€, notamment pour accélérer la transition écologique et énergétique du territoire, mais pas seulement. Donc, pour la période 2021-2027, 275 M€, avec un certain nombre d'orientations stratégiques que je vais rappeler, et qui sont voulues par la Commission européenne : engager une transformation économique intelligente, l'innovation, une Europe plus verte ; avec la réduction des émissions de carbone et le chemin vers la transition énergétique et les investissements verts. Et nous aurons très prochainement l'occasion, même si on a déjà pu échanger sur ces sujets-là, d'examiner la programmation pluriannuelle de l'énergie, avec un objectif de massification des énergies renouvelables et aussi de décarbonisation du mix énergétique de notre territoire.

Une Europe connectée et nous avons fait beaucoup, vous le savez, en termes de déploiement des réseaux numériques, sur l'ensemble du territoire insulaire, notamment de la fibre, mais pas seulement.

Une Europe plus sociale, plus inclusive et enfin, une Europe plus proche du citoyen.

Donc cette programmation, lorsqu'elle a été définie, cette nouvelle programmation 2021-2027, elle s'est faite aussi dans le cadre d'évaluations thématique et environnementale qui ont été menées en 2022 pour, bien sûr, avoir des instruments de mesure et optimiser l'impact futur de ces fonds européens.

Donc, le document, je ne vais pas vous le présenter de manière exhaustive, il fait une centaine de pages, je vais vous épargner cette présentation.

Un certain nombre d'actions y figurent. Il y a quelques exemples peut-être plus significatifs. Il est structuré aussi, pour faciliter sa lecture, en 5 axes ; il pourrait y en avoir bien d'autres. On se détache aussi d'une présentation formelle sur les 17 objectifs du développement durable, tels que préconisés par l'ONU, parce que c'est assez lourd comme manière d'appréhender et pas forcément adapté aux territoires insulaires, même si bien sûr on les prend tous en considération.

Ces 5 axes, c'est la lutte contre le changement climatique, j'en ai parlé, c'est la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources et je citerai un exemple, le travail initié sur la gestion des sites, notamment des sites à forte valeur patrimoniale (à Bavella, aux Lavezzi, à Saleccia, dans la Restonica ou encore à Scandola). Un travail engagé qui a produit déjà ses effets la saison dernière et des effets qui vont s'amplifier dans les prochaines années, ça faisait d'ailleurs partie des remarques qui avaient été soulignées par le CESEC. Je crois

qu'on a commencé à y répondre et qu'on va poursuivre la réponse sur cette problématique.

3^{ème} axe, renforcer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations. Donc, la mobilisation de la conférence sociale en 2022, qui aura vocation bien sûr à se réunir de nouveau avec l'ensemble des acteurs, les élus, les acteurs institutionnels, les syndicats, les associations, pour parler à la fois des problèmes du quotidien, on a parlé des problèmes des carburants ce matin dans le cadre de la question orale de Paola MOSCA. Il y a bien d'autres questions qui pourront se poser dans le cadre de la conférence sociale, notamment dans le cadre du processus en cours.

4^{ème} axe, favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains.

Et enfin, 5^{ème} et dernier axe, développer une économie durable et solidaire avec un certain nombre d'actions, notamment le Corsican Business Act ou encore le SPASER, que nous avons eu à examiner cette année et qui ont été adoptées lors des séances du 2 juin et du 21 décembre 2022 respectivement.

Donc, terminer en vous disant que bien sûr, l'objectif stratégique du Conseil exécutif en matière de développement durable reste une priorité, c'est un axe essentiel des politiques de la Collectivité de Corse.

Beaucoup de chantiers sont initiés et restent à finaliser : le budget vert, l'installation aussi d'une véritable culture à la fois de l'évaluation pour mesurer l'impact des actions et des politiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse ; ça se fera notamment dans le cadre de l'analyse du PADDUC. Vous savez qu'elle a débuté suite au vote de notre Assemblée en novembre 2021, qui a validé la méthodologie d'analyse du PADDUC. Cette méthodologie d'analyse du PADDUC doit nous permettre de voir tout ce qui a fonctionné et tout ce qui a moins bien fonctionné en matière de développement durable, et doit nous permettre, dans le cadre de la révision, de définir un certain nombre d'indicateurs, de donner plus de cohérence et de transversalité à l'ensemble de nos politiques publiques, et d'avoir finalement une politique d'évaluation en matière de développement durable qui soit renforcée dans les années à venir.

Donc, au-delà de l'exercice obligatoire, vous le voyez aussi une politique de fond qui pourra se décliner dans le cadre du PADDUC, qui se veut bien sûr, comme vous le savez, un document, mais au-delà de ce document de planification, un véritable projet de société pour les prochaines décennies et pour la Corse.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI préside la séance, en remplacement de Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. Hyacinthe VANNI

Merci. C'était hors commission. Il y avait un rapport de l'Assemblée di a Giuventù, mais je pense qu'il vous sera envoyé, et du CESEC.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Alors Madame MARIOTTI et ensuite Madame PIERI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Monsieur le Président.

Alors c'est vrai, Monsieur le Président de l'AUE, que les finalités du développement durable sont multiples et c'est complexe.

Donc, pour le coup, qui dit, 5 objectifs majeurs, ça veut dire que forcément, même si c'est un exercice obligé, on a un rapport souvent un peu lourd, je vous avouerai, à appréhender, qui m'a fait un peu penser au PADDUC tant il était multiple, difforme et peut-être finalement manquant un peu d'opérationnalité.

Alors, je ne mets pas du tout en cause le travail qui a été réalisé parce qu'il est important et on y a même appris des choses, mais sans vouloir être trop critique, moi, je l'ai un peu pris comme une liste d'actions, d'initiatives, alors tantôt privées, tantôt publiques, j'ai eu un petit un petit peu de mal à faire la différence, sans véritable fil rouge et sans coordination.

Pourquoi je vous parle de coordination ? On ne l'a pas examiné en commission, mais je voudrais savoir en termes de méthodologie comment vous avez collecté ces informations ?

Je vais vous prendre quelques exemples, parce que le rapport est long. Je vais prendre le rapport déchets - waouh, sous vos applaudissements - qui aurait, à mon avis, mérité quand même un peu plus que 3 pages, avec des initiatives que nous avons jugé au niveau de notre groupe plus anecdotiques que structurantes et en plus avec des chiffres erronés. Je m'explique.

Vous faites la promotion du compostage électromécanique. Là, on commence à le savoir. Par contre, c'est un peu dommage, vous passez sous silence tous les projets qui sont en cours, qui sont menés par les intercos et leurs syndicats, sur tout ce qui est par contre plateformes classiques qui produisent, ou qui devraient produire en tout cas du compost normé et utilisable en agriculture biologique. Ça, c'est quand même du développement durable en circuit court.

Après, vous avez parlé, dans le cadre de l'économie circulaire, alors là je l'ai appris, la mise en place d'une filière de transformation du verre basée sur 8 000 tonnes, je cite, de verre trié en Corse. Bon, déjà, pour info, c'est 14 000 tonnes, un peu le double. Alors on ne sait pas qui pilote le projet, est-ce que c'est la Collectivité de Corse qui serait donc finalement en charge du traitement des déchets ? Etrange, quand les EPCI, regroupés en syndicats, responsables du traitement ne sont pas consultés et ne sont pas au courant. Alors, je sais que c'est une idée qui a germé de la dernière réunion sur l'économie circulaire, mais compte tenu quand même de l'importance du sujet, il nous semblerait important, avant de citer certaines initiatives, au moins de les vérifier. Je vous rappelle quand même également la triste expérience de Barchetta sur le sujet.

Je ne vais pas parler que des déchets, mais bon je vais quand même m'appesantir là-dessus, parce que c'est quand même ce qui empoisonne un peu la vie des Corses et des EPCI.

Vous parlez de biodéchets, je ne sais pas où vous avez collecté les infos, il y a 11 EPCI fin 2022 qui font de la collecte dédiée de biodéchets et il y en aura quelques-unes, 2 de mémoire, ou 3 qui s'y sont engagées avant le premier semestre 2023. Ce n'est pas anecdotique, mais ça veut dire que quand on veut avoir un rapport juste avec des données fiables, il faut peut-être consulter l'ensemble des acteurs. Certes, il y en a beaucoup.

Idem, vous ne parlez pas de tarification incitative, alors que là, pour le coup, c'est vraiment un bon exemple de travail transversal entre les EPCI et l'Office de l'environnement. C'est quand même fondamental pour la réduction des OMR.

Rien sur les centres de traitement et de valorisation, c'est pourtant très développement durable, mais je pense qu'on va en parler après au moment du budget.

Alors, concernant l'érosion du littoral, c'est un phénomène préoccupant, on le sait. Il y a des études... Excusez-moi, je vais être un peu crue, on engraisse le BRGM. Les constats, on les connaît, mais qu'est-ce qu'on fait après ? On se retrouve les élus locaux seuls et désemparés face à ce désastre.

Concernant la rénovation énergétique, qui est fondamentale, vous mentionnez effectivement les dossiers qui sont en cours avec le dispositif ORELI, entre autres, sur les logements individuels. Alors, vous savez que nous avons soutenu et nous continuons à soutenir ce dispositif. Par contre, d'expérience, faire d'une passoire thermique un bâtiment basse consommation, ça relève aujourd'hui du parcours du combattant, surtout pour les personnes à faibles revenus. Trop de

contraintes et d'obligations. Il va peut-être falloir qu'on se repenche un peu sur le dispositif. J'ai eu l'occasion, à titre de maire, d'assister deux de mes administrés dans la démarche, trop complexe, trop de travaux et surtout coûts surdimensionnés pour ces personnes.

La lutte contre la surfréquentation des sites en été. Il y a un consensus au sein de cette Assemblée pour dire qu'il y a urgence à lutter contre cette surfréquentation. Mais nous notons qu'après des annonces tapageuses et des promesses, on en arrive aujourd'hui finalement à rejeter la responsabilité sur les maires puisqu'on dit qu'ils sont les seuls, finalement aujourd'hui habilités à exercer leur pouvoir de police. Trop facile, il faut revoir là-dessus.

L'énergie, le prix du carburant, on en a parlé ce matin à la suite de la question orale de ma collègue Paola MOSCA. Je rejoins ce que dit le Président de l'exécutif, un sentiment d'impuissance face effectivement à cette situation de plus en plus problématique. Mais je vous rappelle quand même qu'il y a la complexité de la construction du prix qui génère toujours autant de questions. Vous vous rappelez qu'on avait amendé à l'unanimité le rapport pour que l'Autorité de la concurrence élargisse son périmètre d'instruction en amont de la livraison aux distributeurs, en clair, depuis les cuves de Fos. Que s'est-il passé depuis ? On ne parle pas du biocarburant.

Vous évoquez la multimodalité... Après j'accélère un peu... Mais au moins je l'ai lu. On évoque la multimodalité, mais je vous rappelle quand même qu'on attend maintenant depuis 6 mois une étude qui doit être lancée en plaine orientale pour savoir effectivement comment nous allons organiser la multimodalité entre l'extension du train, le réseau routier ou autre. Je vous ferai grâce de parler du réseau routier, nous en avons largement parlé la dernière fois.

Le PADDUC, vous l'avez cité, il y a urgence à faire son bilan.

Je pourrais également citer la filière bois et biomasse. Vous donnez des exemples en matière de réhabilitation de tout ce qui est chaufferie des collèges et des lycées, mais je l'ai dit, ce n'est pas la première fois qu'il y a un grand vide auprès des acteurs locaux, puisque nous n'avons aucun mode d'emploi sur le sujet.

Alors, je laisserai à ma collègue, Me PIERI, parler de l'accession à la propriété.

Donc même si c'est un exercice obligé, et je ne minimise pas la complexité du sujet, il suscite plus de questions aujourd'hui qu'il ne reçoit de réponses, et surtout, il gagnerait à l'avenir à faire qu'on travaille mieux ensemble sur ce sujet.

Enfin, concernant l'évaluation des politiques publiques, je vous rappelle que ça fait 8 exercices maintenant, 8 ans qu'on en parle et ce serait effectivement la bienvenue.

Et enfin, avant de laisser la parole à ma collègue, Me PIERI, je voudrais saluer le travail du CESEC sur ce rapport qui a été extrêmement précis. Ce qui prouve qu'ils ont vraiment fait un travail de fond.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Mme PIERI.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci. Merci, Marie-Thé.

Alors, moi je voudrais intervenir, Monsieur le Président, sur le renforcement de la prise en compte du développement durable dans l'accession à la propriété.

Alors en 2019, quand on a voté le rapport « Una casa per tutti », il était dit dans ce rapport que la Collectivité de Corse devait accompagner les communes dans le cadre de l'accession à la propriété au niveau de l'Office foncier et j'avais déjà évoqué à l'époque la possibilité d'un cahier des charges, pour éviter justement la spéculation et les effets d'aubaine. Il a fallu attendre en fait le CA du 5 juillet 2022 de l'Office foncier où j'ai interpellé le président de l'Office en lui disant que, effectivement, il fallait maintenant presser le pas et prévoir un cahier des charges quand les communes sollicitaient l'Office foncier pour un portage, pour faire un lotissement ou pour faire du collectif. J'ai été entendu et je l'en remercie.

Nous avons eu une première réunion au mois de décembre, le 16 décembre, où on a effectivement évoqué la possibilité de ce cahier des charges. Depuis, nous n'avons plus de réunion. Je viens d'apprendre qu'on a un CA de l'Office foncier le 24 de ce mois-ci ; j'espère qu'on évoquera et qu'on avancera davantage.

Je voulais savoir, dans le cadre de ce rapport, où on parle de ce cahier des charges, j'ai l'impression qu'on le circonscrit au lotissement et qu'on ne parle pas des bâtis. Alors, je ne sais pas si c'est une erreur, parce que moi quand j'avais évoqué le cahier des charges, ça portait sur tout, parce qu'une commune, quand elle sollicite le portage de l'Office foncier, c'est pour l'achat d'un terrain, pour faire un lotissement, mais ça peut être également pour un collectif, parce que les effets

d'aubaine se font sur les lotissements, mais également sur les achats d'appartements. Donc je vous pose la question.

Et ma 2^{ème} question porte sur le 4^{ème} volet, en fait, du rapport concernant l'achat dans l'ancien. On l'avait évoqué dans le cadre de la réunion de travail à l'Office foncier le 16 décembre. L'achat dans l'ancien, je pense qu'il faudra peut-être prévoir des mesures de défiscalisation, comme ça existe aujourd'hui sur du Pinel, mais sur du neuf. Sur de l'ancien, ça n'existe pas. On pourrait, dans le cas de l'achat d'un bien dans l'ancien, défiscaliser la totalité de l'amortissement sur 9 ans ou sur 12 ans, c'est-à-dire 1/9^{ème} ou 1/12^{ème} de l'amortissement chaque année, et enlever également le loyer sur 9 ans ou sur 12 ans et toujours destiné à de la résidence principale, puisqu'on pêche sur de la résidence principale en Corse.

Voilà, c'est tout ce que je voulais vous dire sur le logement.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Monsieur SORBA.

M. François SORBA

Merci, Monsieur le Président.

Bon, je vais être un peu plus positif que mes collègues.

Ce rapport revêt une importance cruciale pour le pays que nous voulons bâtir. Alors, effectivement, il est dense, il est très technique et donc je vais tenter d'apporter un petit peu de précision.

Aujourd'hui, nous sommes, comme tous les pays du monde, face à un défi de taille : repenser notre modèle de société afin de construire les bases d'un avenir plus durable, solide et plus équitable.

Le développement durable et l'adaptation au changement climatique sont bien évidemment au cœur de nos réflexions. Ils doivent être le fil conducteur de toutes nos politiques publiques et c'est là qu'est toute notre difficulté, tant dans les domaines de l'environnement, dans ceux de la santé, des ressources naturelles, de l'énergie, on va en discuter le mois prochain dans le cadre de la PPE, de l'aménagement du territoire, des transports, de l'agriculture et de l'alimentation, de l'éducation. Vaste programme, vous me direz...

Il est donc dans notre devoir de définir de nouveaux modèles économiques, avec une répartition plus juste des richesses, de prévenir, de lutter contre l'exclusion et la pauvreté, et œuvrer pour le bien-être de tous. Et c'est bien,

comme le prouve ce rapport, ce qu'entend faire cette collectivité à travers les actions depuis 2015.

Alors, comme je vous le disais tout à l'heure, je ne vais pas rentrer dans les détails techniques, mais prendre un cas qui pourra faire exemple. Je vais m'attarder en particulier sur la politique de gestion des milieux marins et littoraux, ainsi que la ressource.

On le sait aujourd'hui, nos fonds marins et notre littoral sont menacés de toutes parts, que ce soit par le réchauffement climat, les pollutions plastiques, les hydrocarbures ou simplement par des phénomènes anthropiques, vous en avez parlé tout à l'heure Marie-Thé, la surfréquentation touristique.

La Méditerranée serait la mer la plus polluée du monde. La concentration de plastique y serait 4 fois plus élevée que dans le continent du Pacifique nord. L'écosystème marin est durement impacté, avec les conséquences néfastes que cela engendre sur la biodiversité, et in fine sur notre santé.

Alors tous les pays méditerranéens, le pourtour méditerranéen, ont une responsabilité directe dans cette pollution, mais force est de constater que certains d'entre eux ont un rôle néfaste, et notamment la France qui détient la première place du podium avec 4,5 millions de tonnes de plastiques rejetées par an.

Il est notre devoir, en concertation avec les services de la Collectivité, l'Office environnement, les services de l'État, les plateformes scientifiques ou l'université, de travailler à la réalisation d'un plan de gestion de la mer qui permettrait de considérer celle-ci comme un territoire à part entière, et de développer ce territoire de façon à répondre à des enjeux de développement durable. La mer peut nous offrir un nouvel horizon pour répondre à la fois aux besoins de notre île, mais aussi réaffirmer la place historique et centrale de la Corse en Méditerranée.

On dit que la Corse est historiquement une terre agricole, mais elle a aussi toujours été un terrain propice à la pêche. On peut parler de la pêche artisanale, qui est un secteur qui doit être encouragé et soutenu car elle est un des piliers du développement durable dans les domaines maritimes et littoraux. Ce soutien est important car il permet de fournir une alimentation de qualité, tout en respectant la vie Marine. La pêche artisanale participe aussi à l'essor économique de notre île grâce à des points de vente en circuit court, vous en parliez tout à l'heure, l'économie circulaire, on est en plein dedans.

La crainte que le développement des activités en mer génèrent de nouvelles pollutions existe, mais la réalité est tout autre, l'essentiel de la pollution observée en mer vient en réalité de la terre, de notre façon de vivre, notre façon

d'être. Le souci de préserver le milieu ne doit pas conduire à limiter ou interdire toute activité, mais à prendre des mesures vigoureuses pour limiter les rejets de la terre vers la mer.

Alors, la pollution, ce n'est pas une fatalité et on peut la résorber. Il est à nous de prendre nos responsabilités en réduisant le plus possible l'usage du plastique.

Pour faire écho un peu à la question orale de Véronique PIETRI ce matin, quand on parlait des croisières, il y a des clauses relatives au verdissement des flottes dans les nouveaux contrats de DSP maritime qui sont en cours. Mais aussi, il faut le savoir, à l'horizon 2025, il va y avoir la création d'une zone SECA, je vais vous épargner le terme en anglais, c'est la zone de contrôle des émissions d'oxyde de soufre et de particules, qui sera mise en place en 2025 sur l'ensemble de la Méditerranée. Donc de fait, les compagnies maritimes non vertueuses en terme environnemental ne pourront tout simplement plus venir. Donc ça fait un petit peu partie aussi des réponses pour les croisières de ce matin.

Enfin, il faudra poursuivre nos travaux sur la question de la régulation des flux dans les sites naturels et remarquables, en concertation évidemment toujours avec les professionnels du secteur.

Voilà, nous devons poursuivre sur ce chemin. Une bonne gestion des ressources marines nous permettra de préparer au mieux l'avenir de nos enfants en sortant de la crise actuelle par le haut, avec une ovation novatrice, ouverte et dynamique.

A sapemu, a strada hà da esse longa, mà ùn ci vole micca à cappià.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. D'autres demandes de prise de parole ? M. GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Un mot rapide, Monsieur le Président.

J'ai l'impression de me redire depuis 10 ans.

Ce rapport, c'est un véritable catalogue à la Prévert, une accumulation de bonnes intentions que l'on ne peut pas contester. Mais il lui manque l'outil dont on discute depuis 20 ans : c'est l'éco-socio-conditionnalité de nos aides.

Je me tourne vers l'administration, je sais que c'est difficile à mettre en place, mais y a-t-il une volonté de la mettre en place ? A mon avis, c'est le seul outil qui pourrait être vraiment être efficace, et je doute que l'on soit sur cette voie.

Merci, Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas, donc l'Exécutif.

M. Julien PAOLINI

Merci, pour ces interventions.

Le groupe « Un soffiu novu » a été très prolifique, avec 3 interventions.

Rappelez qu'il ne s'agit pas dans ce rapport de faire une énumération de vœux pieux ou de catalogue à la Prévert, Pierre, il s'agit d'actions concrètes qui ont été réalisées au cours de l'année, puisque c'est un bilan des actions menées. Elles ont réellement été menées. Elles ne sont pas virtuelles, ces actions-là. Et c'est tout l'objet de ce rapport, c'est avant tout de faire un point, finalement, des actions menées l'année précédente et d'avoir une projection des actions menées par la Collectivité de Corse, ses agences et offices, et non pas par l'ensemble des collectivités de Corse, pour répondre aussi en partie à l'intervention de Marie-Thé MARIOTTI.

Sur la méthode, l'ensemble des agences et offices, et des directions de la Collectivité sont sollicités pour faire remonter les actions qu'ils considèrent les plus importantes de l'année précédente. Ensuite, tout ceci est organisé, consolidé, structuré par axe selon la présentation qui vous retrouvez dans le rapport autour de 5 axes, en effet ; des axes que par ailleurs vous retrouvez dans le document d'orientations budgétaires, puis ensuite dans le budget puisqu'il y a une cohérence de l'ensemble de ces documents relatifs au volets budget et fiscalité, puisque c'est dans ce cadre-là que ces rapports vous sont présentés. Il ne s'agit en aucun cas d'aller faire une présentation exhaustive de tous les schémas, programmations stratégiques menés par ailleurs par la Collectivité de Corse. Je ne vais pas présenter dans le rapport développement durable la programmation pluriannuelle de l'énergie, c'est-à-dire les actions cofinancées, envisagées dans le cadre d'un plan stratégique et d'actions qui doivent nous mener à l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 dans ce type de rapport qui est un bilan des actions menées précédemment. On ne va pas valider dans le rapport développement durable le choix du carburant qui alimentera la future centrale du Ricantu, et encore moins le déploiement des centres de surtri, la localisation des plateformes de compostage

ou des centres d'enfouissement. On a des rapports qui sont dédiés pour ça, des conseillers exécutifs en charge de ces dossiers, et des offices et des agents qui sont au travail au quotidien pour établir ce type de documentation, sinon vous imaginez ce que serait-ce rapport de développement durable si on devait y intégrer le schéma routier, la programmation pluriannuelle d'investissement, le développement du réseau ferré en plaine orientale, la programmation pluriannuelle de l'énergie ou notre politique en matière de lutte contre la spéculation foncière immobilière.

Donc, ceci pour replacer un peu dans le contexte et dans ce que doit être ce document de développement durable pour ne pas lui faire dire ce qu'il ne doit pas à mon avis dire aujourd'hui.

Sur les logements ORELI, ça tombe bien puisqu'on aura l'occasion de présenter dès la fin du mois prochain un certain nombre de propositions de modifications, pour permettre justement de sortir de la logique d'obligations de réaliser des opérations globales avec un niveau de labellisation, je dirai, trop ambitieux, même si ça rejoint la remarque aussi de Pierre GHIONGA sur l'éco-conditionnalité des aides. Elle existe déjà. Quand on dit qu'on veut atteindre un label bâtiment basse consommation, on est dans une éco-conditionnalité des aides. Est-ce qu'il faut le faire partout, tout le temps, systématiquement ? Probablement que non, parce qu'on sait très bien qu'il y a des opérations qu'on n'arrive pas à faire ou à mener facilement sur ces objectifs-là.

Demain, quand on rénove, je ne sais pas moi, un bâtiment où il y a 1 000 habitants, par exemple des logements sociaux, il y a des gens qui vivent à l'intérieur, il y a des problématiques, il faut reloger. C'est difficile de le faire d'un coup, de manière systématisée, etc. Par contre, il faut le programmer, il faut identifier les endroits où on peut le faire et ceux où c'est plus difficile, et c'est tout l'objet donc de mener ces politiques pragmatiques. Mais en effet, on doit quand même faire converger un certain nombre de dispositifs pour mobiliser les moyens et les optimiser pour l'atteinte de ces objectifs-là, et ce n'est pas le cas aujourd'hui, notamment sur les fonds d'État.

Je parle par exemple du Fonds vert, aujourd'hui, nous on craint qu'il y ait une forme de saupoudrage et qu'on s'éloigne des objectifs stratégiques qui sont par ailleurs adoptés dans des programmations qui sont co-validées par l'État et la Collectivité de Corse.

Donc sur la filière bois et forêt, même problématique. On va avoir des assises, on reviendra ici avec des propositions très concrètes. Il y a un débat en cours à la Chambre des territoires. Il y a des réunions régulières qui se font avec les acteurs sur cette question-là, donc on est au travail sur cette question.

La problématique de l'accession à la propriété, un travail est engagé dans le cadre de l'Office foncier, un certain nombre de réunions se sont d'ores et déjà tenues, un certain nombre de propositions. Est-ce qu'il faut intégrer uniquement les lotissements, ou élargir à d'autres types de bâtiments acquis par les communes ? Pourquoi pas, on peut bien entendu en discuter.

J'ai lu, Mme PIERI, votre article dans le Corse Matin d'aujourd'hui, donc je suis aussi un peu obligé de réagir, notamment sur le statut de résident où là on a une divergence, notamment lorsque vous dites qu'on créerait 2 catégories de Corses. Je pense par analogie aux 2 catégories de citoyens évoquées comme ligne rouge par le gouvernement, c'est-à-dire 2 catégories de Corses, si je reprends votre article : ceux qui peuvent acheter et ceux qui ne le peuvent pas.

Aujourd'hui, malheureusement, on a qu'une catégorie de Corses qui ne peuvent pas acheter, c'est ça aujourd'hui qui se passe malheureusement, et dans beaucoup de zones de Corse, de plus en plus de zones, et notamment chez les publics les plus jeunes. C'est pour ça qu'aujourd'hui, le statut de résident, on sait qu'il y a beaucoup de difficultés pour y parvenir, législatives, constitutionnelles, même en termes de droit européen. Mais pour autant, je ne crois pas qu'il créerait 2 catégories de Corses. Bien au contraire, et je crois que sur ce point-là, on devrait en discuter, et même si, en effet, il y a des dispositifs aujourd'hui qu'on peut d'ores et déjà mobiliser. Et là-dessus, je vous l'ai déjà dit et je vous le redis aujourd'hui, on peut se rejoindre et on va y travailler. Je pense par exemple au bail réel et solidaire.

François SORBA, merci pour votre intervention. La pollution plastique, on y travaille. Il y avait déjà eu un certain nombre de délibérations prises par l'Assemblée de Corse, notamment sur la stratégie qui avait été validée. Un rapport plus opérationnel devrait arriver dans les prochains mois et c'est le président de l'Office de l'environnement, bien sûr, qui vous le présentera. La nécessité, de la même manière que sur les zones terrestres insulaires, de renforcer notre politique et nous tourner plus vers la mer. Il y a une nécessité de le faire et de trouver les bons équilibres entre le développement économique, la préservation de l'environnement, l'accès à tous, mais aussi de peut-être réguler la fréquentation dans certains sites et finalement de pouvoir aussi, de cette richesse-là, permettre des investissements dans ces zones là et donc, des ressources nouvelles, par exemple, pour notre collectivité.

Donc voilà, je crois avoir essayé de répondre à l'ensemble des interventions.

Tout au long de l'année 2023, vous l'aurez compris, on aura à redébattre de ces questions de développement durable, dès la fin du mois de mars, avec je

l'espère la présentation de la PPE, la programmation pluriannuelle donc de l'énergie, et avec aussi un rapport d'information sur l'avancée du plan déchets, où je crois le président de l'Office de l'environnement pourra vous répondre, Marie-Thé, notamment sur l'économie circulaire et la nécessité de valoriser un certain nombre de déchets, le verre et le plastique, pour faire le lien entre l'intervention de François SORBA et la vôtre.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, on prend acte de ce rapport puisqu'il n'y a pas de vote.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.

Et je laisse la suite à la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Donc, nous poursuivons l'examen des documents budgétaires.

Alors, avant le budget primitif, je pense, Président, qu'il convient d'adopter les tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes.

Vous avez la parole, Monsieur le Président.

Raportu n° 031 : Aduzzione per l'eserciziu 2022 di e tariffe, cuefficienti è tassi rilativi à e tasse fiscale iscritte à u Bugettu Primitivu di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 031 : Adoption pour l'exercice 2023 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au budget primitif 2023 de la Collectivité de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, c'est le rapport numéro 31.

Le budget primitif qui va être examiné tout à l'heure rappelle que les recettes fiscales représentent environ 748 M€ de notre budget actuel et dans le cadre de ces ressources fiscales, nous avons la possibilité de fixer un certain nombre de taux sur les taxes suivantes :

Premièrement, la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules. Il vous est rappelé le montant avec actuellement le prix du cheval fiscal fixé à 27 € et la proposition concernant la disposition particulière de gratuité de la carte grise pour les véhicules à énergie propre qui est reconduite, ou en tout cas dont il est proposé la reconduction pour l'exercice budgétaire à venir. Vous avez vu dans le rapport que la moyenne nationale, à l'échelon de la France entière, est de 43,7 €, alors qu'en Corse nous sommes à un prix de 27 €, donc très au-dessous de la moyenne nationale ; la Corse étant la région où le tarif est le moins élevé.

Cette taxe a représenté une ressource de 10 M€ environ en 2022 et compte tenu des difficultés actuelles de la filière automobile en Corse, nous proposons de maintenir la taxe au même niveau.

Sur le droit de francisation et de navigation, nous proposons de maintenir également inchangé le taux de la Corse ; taux qui doit être compris entre 50 et 90 % du taux prévu dans le Code des douanes. Nous sommes actuellement dans une situation intermédiaire à 70 % du tarif continental et nous vous proposons de maintenir ce taux.

En ce qui concerne la majoration dite Grenelle de la TICPE, je vous rappelle, je l'ai dit ce matin, que la Corse est la seule « région », puisque c'est une fraction régionale de la TICPE qui est perçue par l'ensemble des régions de France et la Collectivité de Corse. Toutes les régions ont actionné ce levier fiscal. Nous avons choisi, en ce qui nous concerne, de ne pas le faire eu égard, d'une part, au prix majoré du carburant en Corse et, d'autre part, au fait que les transports en commun sont beaucoup moins développés pour l'instant, je dis bien pour l'instant, en Corse que, en moyenne, sur le continent.

Sur la taxe de publicité foncière et de droit d'enregistrement, même situation.

Taxe d'aménagement, c'est assez marginal, il s'agit d'une recette reversée pour partie au CUE et affectée aux espaces naturels. Nous proposons de la maintenir en l'état. Et il en va enfin de même en ce qui concerne la taxe additionnelle à la taxe de séjour.

Il est évident que, dans le contexte des discussions actuelles avec le Gouvernement et l'état du processus, cette année a vocation à être une année de transition et que cette stabilité fiscale a aussi vocation à évoluer dans le cadre du processus en cours et notamment si ce processus débouche, comme en ce qui nous concerne nous l'espérons, sur une redistribution des ressources fiscales et des compétences fiscales entre l'État et la Collectivité de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Il y a un rapport de la commission des finances qui va être lu par le président POZZO di BORGO.

M. Louis POZZO di BORGO

Avis favorable, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, qui souhaite s'exprimer ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Sur la taxe de séjour, il y a une taxe qui a été votée à 10 %, ce sont les taxes de séjour globales qui sont perçues par les établissements publics de référence. Mais moi, ce qui me trouble, c'est le montant des 10 %, 300 000 €, ça veut dire qu'il n'y a que 3 M€ de taxes de séjour perçues en Corse. Quand on sait qu'en moyenne, en fonction de l'hébergement, on est plutôt au-dessus de 1,50 € en moyenne, ça veut dire qu'on est sur 2 M€ de nuitées répercutées officiellement. On ne peut pas se contenter de ce constat, il y a un problème de fond. Là, il y a un manque à gagner global. Ce ne sont pas les 10 % de la CTC, c'est ce qui manque pour les fonctionnements des offices de tourisme, qui sont essentiellement financés par ces taxes et, indirectement, ça va être les collectivités qui vont verser des dotations d'équilibre pour compenser les manques.

Donc, quand on sait que le tourisme, c'est le poumon de la Corse, on ne peut pas accepter de lire béatement de tels constats.

Maintenant, je ne sais pas qui doit faire la recherche de l'encaissement, parce que l'encaissement peut être forfaitaire, il n'est pas forcément sur la déclaration des hôteliers. Si on constate qu'il y a carence, on peut appliquer des mesures forfaitaires annuelles en fonction des périodes d'ouverture.

Donc moi, je demande à ce qu'il y ait une mission et qu'on charge l'Office du tourisme de regarder les modalités pour remonter les taxations. On ne peut pas rester sur une assiette à 3 M€, elle est au moins au double, voire au triple !

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est un problème, si vous permettez, s'il n'y a pas d'autres interventions...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous permettez, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ce problème, vous l'abordez à l'occasion de la présentation de la fixation du montant des taxes, vous l'avez dit, c'est marginal pour nous, mais c'est un problème de fond qui est identifié depuis longtemps, et l'Agence du tourisme de la Corse travaille à son niveau. Mais c'est une compétence qui relève à titre principal des communes ou des intercommunalités, lorsqu'elles ont transféré la compétence touristique des communes vers l'intercommunalité, et je pense que toutes les intercommunalités sont bien conscientes du problème et essayent de travailler au niveau des territoires respectifs avec les professionnels, parce qu'on sait qu'il y a un manque à gagner, là comme ailleurs, mais un manque à gagner qui est évident.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, si je peux compléter, si vous m'y autorisez Monsieur le Président.

La taxe de séjour qui est prélevée par la Collectivité, les 10 %, c'est la taxe des départements et, au moment de la fusion, nous avons alerté sur la nécessité de faire en sorte que ces 10 %, qui sont dans la loi, c'est-à-dire qu'on ne fixe pas le taux, que ces 10 % aillent effectivement désormais à la Collectivité, sachant que le département de Corse-du-Sud n'avait jamais prélevé cette taxe et qu'en Haute-Corse, le département prélevait environ 400 000 € au total. Donc ça, c'est le premier élément historique, j'étais présidente de l'ATC et c'est feu Jean-Marie Cottoni qui s'était aperçu de cela.

Aujourd'hui, qu'en est-il ? Aujourd'hui, hébergement traditionnel et attention dans l'intervalle, développement des plateformes et des locations de meublés. Un calcul rapide, que vous preniez par les nuitées, que vous preniez par les arrivées. Il y a 3 millions de touristes, 10 jours chaque à-peu-près en moyenne, un séjour fait 10 jours, la moyenne du séjour c'est 10 jours, dernière enquête aux frontières. Donc globalement, il y a, si vous ne faites pas 1 € parce qu'il y a un texte prévu, il y a le code du tourisme qui le prévoit, si vous faites à 70 centimes, vous avez 21 millions d'euros de rendement fiscal au total sur toute la Corse. 10 %, ça fait à-peu-près 2 millions.

Aujourd'hui, le prélèvement de la taxe de séjour en Corse globale sur tout le territoire, c'est 8,5 millions, 9 millions, pas que la Collectivité, tout le rendement, donc même pas la moitié.

Donc effectivement, vous avez raison, il y a un rendement bien plus grand à avoir, mais ça sera pour l'instant toujours 10 %, sauf à être autonome, ce sera toujours 10 % pour la Collectivité, de ce prélèvement-là.

Voilà, c'est assez simple. C'est dommage parce que c'est le seul impôt lié au tourisme, qui existe partout. Et pour votre information, j'ai payé 7 € de taxe de séjour à Rome, à la fin janvier, pas en haute saison, 4 € régulièrement à Bruxelles, 1,88 € à Paris. Nous nous sommes à 0,50 €, 1 €, un peu plus des fois dans certaines EPCI. Et après, il faut faire la moyenne en fonction des types d'hébergement, dans les campings, c'est 0,30 € parfois.

Donc on a une ressource fiscale potentielle, effectivement beaucoup plus élevée à pouvoir prélever, y compris pour la Collectivité, et ensuite reversement à l'ATC, bien sûr.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci de ces précisions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc je soumetts au vote le rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe « Avanzemu ». Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE.

Rapport suivant.

Raportu n° 040 : Bugettu Primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2023

Rapport n° 040 : Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023

M. le Président Gilles SIMEONI

Sur le budget primitif 2023, je ne reprendrai pas les éléments structurants et annuels et pluriannuels que nous avons eu l'occasion d'évoquer lors de notre discussion sur le document d'orientations budgétaires. Je rappelle simplement qu'une année particulière, notamment du fait d'une dynamique internationale marquée par des crises majeures qui ont impacté l'activité économique et donc les grands équilibres budgétaires, avec d'une part, la fin de l'épidémie de COVID, mais des conséquences différées qui continuent à se faire sentir et d'autre part, bien sûr, l'impact de la guerre en Ukraine avec une dynamique inflationniste, des coûts, des prix, des contraintes du quotidien, des matières premières, du carburant et donc, de l'ensemble notamment des marchés publics.

Et puis, au-delà de ce contexte d'ensemble, une dynamique institutionnelle particulière pour la Collectivité de Corse, avec le processus qui s'est ouvert et qui a vocation, s'il aboutit, à déboucher notamment, nous l'espérons en tout cas, sur un nouveau pacte budgétaire et fiscal entre l'État et la Corse, l'État et la Collectivité de Corse, mais sans doute également l'État, la Collectivité de Corse et les collectivités locales, établissements publics, et notamment les intercommunalités et les communes.

Dans ce cadre d'ensemble dessiné par le document d'orientations budgétaires, nous avons donc construit notre budget primitif 2023 dont je rappellerai dans un premier temps les grandes données et les grands équilibres, avant de présenter brièvement les principales politiques publiques et les affectations budgétaires qui les concernent.

Alors, première partie de ma présentation rapide, les grands chiffres et les grands équilibres.

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, elles sont de 1,011 milliard d'euros, hors contentieux Corsica Ferries, 96 M€, qui est venu augmenter les dépenses réelles de fonctionnement en 2022. L'augmentation de BP à BP est légère, 3,27 %, soit 31,3 M€ sur les dépenses réelles de fonctionnement et donc une contention conforme à la trajectoire budgétaire pluriannuelle que nous nous étions fixée.

En ce qui concerne les dépenses réelles d'investissement, elles représentent aujourd'hui, tout chef de dépenses confondues, 423,45 M€, soit une évolution de + 8 % par rapport au BP 2022. C'est ce que nous avons annoncé, la volonté, malgré un contexte économique et budgétaire difficile, de maintenir un haut niveau d'investissement. 340 M€ réalisés au compte administratif pour l'exercice qui vient de s'achever. Nous prévoyons aujourd'hui dans notre document budgétaire des dépenses structurées en rentes d'investissements d'environ 371 M€, donc + 7,7 % par rapport à 2022, sachant que nous avons un taux de réalisation qui est très élevé, 90 ou 95 %.

Un mot sur la structure de ces investissements. 48 % en opérations sous maîtrise d'ouvrage, environ 45 % en subventions d'équipement, 7 % en immobilisations financières. Donc en gros, moitié maîtrise d'ouvrage Collectivité de Corse, moitié subventions d'investissement. Ce qui montre bien le rôle majeur que nous jouons, y compris hors compétence stricto sensu, sur le fondement de la clause de compétence générale, pour accompagner et soutenir les autres investisseurs, les différentes collectivités locales.

En ce qui concerne donc, après les dépenses, les recettes. Les recettes réelles de fonctionnement, elles sont budgétées à hauteur de 1,183 milliard d'euros, soit une variation marginale de moins 0,52 % par rapport au BP 2022.

Et, en ce qui concerne les recettes réelles d'investissement, elles diminuent de façon relativement significative, près de 10 %, moins 27,5 millions par rapport à l'exercice précédent, avec un montant de 251,6 millions inscrits au BP 2023 contre 279 M€ au BP 2022. Cette baisse s'explique par l'inscription au budget 2022 d'une partie des 50 millions promis par l'État, mais en investissement au titre du contentieux Corsica Ferries. 30 % ont été inscrits l'année dernière et 20 % font l'objet d'une réinscription en 2023.

En ce qui concerne le montant de l'emprunt d'équilibre 2023, projeté, ça ne veut pas dire qu'il sera réalité, il est de 99,299 M€, soit une diminution de 17 % par rapport au BP 2022 qui était une projection d'emprunt de près de 120 M€. Donc, on passe de 120 M€ à environ 100 M€. Donc ça, c'est pour les grandes masses en termes de dépenses de fonctionnement et d'investissement et de recettes de fonctionnement et d'investissement.

En ce qui concerne les principaux ratios de la Collectivité de Corse. Alors, on est en amélioration par rapport à 2022. La dégradation de la situation financière du BP 2022 était la conséquence mécanique de l'inscription au budget de cette année-là du règlement de la condamnation Corsica Ferries. Ce règlement ayant été absorbé et nous avons fait le choix de le faire sur un seul exercice budgétaire, nous revenons aujourd'hui à des ratios globaux qui sont d'un bon

niveau puisqu'en ce qui concerne l'épargne brute prévisionnelle, elle est de 171,5 M€ en 2023 contre 92 M€ en 2022. Soit un taux d'épargne prévisionnel de 14,62 %, là où nous n'avions plus que 8 % en 2022, nous sommes aujourd'hui à 14,62 % d'épargne brute. Je vous rappelle, mais vous le savez, que l'épargne brute est ce qui permet ensuite de financer l'investissement. Nous sommes aujourd'hui à 14,62 % de taux d'épargne brute, là où le ratio prudentiel est de 12,5 %. Donc, nous sommes au-dessus du ratio.

En ce qui concerne la capacité de désendettement, au 1^{er} janvier 2023, alors une dette qui est certes importante, près d'un milliard d'euros. Il ne s'agit pas de méconnaître, mais la dette doit s'apprécier par rapport au ratio de désendettement et à la capacité de désendettement de la personne morale endettée. Aujourd'hui, nous sommes sur une capacité de désendettement de 5,82 années, 5,8 années, 6 années, alors que le ratio, le fameux ratio de Klopfer est de 8 années. Donc, nous sommes au-dessous du ratio prudentiel indicateur qui, là encore, est satisfaisant et en tout cas non alarmant en l'état.

Même chose pour l'épargne nette. 120 M€ aujourd'hui, là où n'avions plus que 46,5 M€ en 2022.

Sur la structure de nos ressources, je l'ai dit lors de la présentation du rapport sur le maintien des taux de fiscalité, nos recettes réelles de fonctionnement représentent 1,183 milliard d'euros, soit globalement en prévision budgétaire stable par rapport à l'exercice 2022.

Trois grandes catégories de recettes réelles de fonctionnement, la fiscalité avec un volume de 748 M€, les dotations et participations à concurrence de 329 M€ environ, qui sont stables par rapport au BP 2022, légère augmentation des recettes fiscales d'environ 14 M€, et enfin, les recettes sectorielles de fonctionnement qui représentent un montant de 105,5 M€, là aussi stable, moins 0,46 % par rapport au BP 2022. Il s'agit de recettes sociales très largement, qui représentent 72 % du total des versements de la CNSA, qui participe notamment au financement de l'APA ou de la prestation de compensation du handicap, ainsi que du revenu de solidarité active, qui représente, vous le savez, près de 200 M€ de nos dépenses sociales dans le cadre de notre budget, ce qui montre combien nos marges de manœuvre sont par ailleurs réduites.

Le léger recul des recettes de fonctionnement s'explique par la comptabilisation de 22 M€ de reprise de provisions, dont 20 M€ au titre de Corsica Ferries I, puisque nous avons eu un paiement en deux fois de la part de l'État.

Alors vous l'aviez déjà noté à plusieurs reprises, y compris au moment du débat sur les orientations budgétaires, nos recettes fiscales sont aujourd'hui

dopées par le dynamisme d'une part de la fiscalité sur les tabacs et d'autre part, des droits de mutation à titre onéreux qui nous ont fait gagner près de 80 M€ à eux deux, entre 2018 et 2022. Donc, je dirai que c'est satisfaisant d'un point de vue de la fiscalité, ça l'est beaucoup moins du point de vue des équilibres économiques et territoriaux, pour les droits de mutation et de la santé publique pour les droits sur le tabac, étant précisé que les droits sur le tabac, nous sommes rentrés, vous le savez, dans un processus d'écèlement qui va nous ramener vers les taux continentaux, à un processus qui conduira forcément à diminuer nos ressources de ce côté-là.

Nous avons en l'état, je le rappelle pour mémoire, une dizaine de millions d'euros de régularisations antérieures qui étaient venus gonfler de façon ponctuelle, c'était un One shot, en 2022, 10 M€ en plus au titre de la TICPE, qui étaient des régularisations antérieures.

Les recettes d'investissement, 25 M€ pour les recettes non ventilées, les recettes sectorielles d'investissement 127,3 M€, et enfin je l'ai dit, un emprunt d'équilibre à 99,29 M€.

La particularité de la Corse, je le rappelle, c'est important, c'est que nous avons une structure de nos recettes fiscales beaucoup moins dynamique que les recettes fiscales des régions de droit commun, puisque la part de TVA, qui est l'impôt le plus dynamique et qui a augmenté de façon extrêmement forte en rapport avec l'augmentation de la consommation, ne représente chez nous que 19,5 % de notre revenu fiscal, là où sur le continent, elle représente 50 %, la moitié donc, proportionnellement, le dynamisme de la TVA profite plus largement aux régions de droit commun qu'à la Corse.

Un mot, même si c'est un débat récurrent, sur le montant, l'encours de la dette et la structure de celle-ci. Nous sommes aujourd'hui à 997 M€, près d'un milliard d'euros de dettes. Important, mais non inquiétant d'un point de vue des ratios et notamment de capacité à rembourser cette dette. Et je rappelle que la quasi-totalité de cette dette représente des opérations relevant de mandatures antérieures, et notamment les emprunts toxiques des collectivités ayant fusionné, tantôt Conseil Départemental de Haute-Corse, tantôt Collectivité de Corse sous une mandature précédente, également des contentieux Corsica Ferries, nous le savons.

Ce qui est important, c'est qu'aujourd'hui la dette est considérée par les organismes de notation comme A1, c'est-à-dire le plus haut niveau de sécurisation. Elle est à 99,60 % A1, c'est-à-dire que ce sont des produits qui ne peuvent pas nous exposer à des variations des taux et le périmètre de la dette est totalement sécurisé.

Alors en ce qui concerne programmation financière et à la fois les autorisations de programme et les autorisations d'engagement. Donc, nous sommes sur une augmentation, mais qui a à voir aussi avec des opérations qui sont des opérations pluriannuelles qui sont engagées. Je pense notamment, je vais en citer une, vous pourrez en citer d'autres, sur la question de l'augmentation des autorisations de programme et surtout des autorisations d'engagement, nous sommes au seuil de la nouvelle programmation pluriannuelle de la convention tripartite avec l'université de Corse, où je rappelle que nous passons, et c'est un des éléments, je dirais, de fond sur la vision que nous avons des politiques publiques, où nous passons pour la période 2018-2022, d'un montant total d'engagement de la Collectivité de Corse, crédits de fonctionnement et crédits d'investissement additionnés à 63 M€ pour la période de la convention tripartite 2018-2022 à un montant projeté, puisque la convention n'est pas encore formalisée, pour la même période quadriennale 2023-2027, de 85,5 M€. Donc, une augmentation de 22,5 M€ de l'effort de la Collectivité de Corse en faveur de l'université de Corse et de l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne les autorisations de programmes, nous savons que nous avons un effort important à faire pour nettoyer les autorisations de programmes qui correspondent à des opérations qui ne seront pas réalisées, mais qu'une grande partie des autorisations de programmes sont des autorisations de programmes où nous intervenons en cofinancement aux côtés de maîtres d'ouvrages, souvent des communes ou des intercommunalités, avec lesquelles, bien sûr, il faut mener un travail fin, d'expertise pour que ces maîtres d'ouvrages nous confirment que nous pouvons procéder au toilettage de ces autorisations de programmes.

J'ai parlé des inscriptions, notamment sur l'enseignement supérieur. Je parlerai tout à l'heure, et ça sera la deuxième partie de ma présentation, des différentes politiques publiques que nous sommes en train de financer ou d'envisager de financer à travers ce budget primitif.

Quelques mots, et ça sera ma deuxième partie, il faut croiser à la fois la présentation plus politique du DOB à travers les grands objectifs politiques que nous avons définis et la présentation budgétaire qui relève de programmes qui sont différents. Mais si je devais synthétiser quelques-uns des efforts sur lesquels nous avons entendu concentrer les disponibilités budgétaires, d'abord revenir un instant sur tout ce qui constitue l'aide aux communes et l'aide, je dirais, aux communes, notamment aux territoires de l'intérieur et de montagne, qui présente un volume global d'environ 80 M€. Je dirais que tous les grands dispositifs, le règlement « Una casa per tutti, una case per ognunu », les interventions du comité de massif, le fonds Paese, etc., tous ces éléments-là se sont vus renforcés avec une augmentation des crédits consacrés par le budget primitif 2023.

En ce qui concerne la politique de la langue corse, nous sommes sur des échelles qui sont des échelles moins importantes, nous sommes en l'état d'un rapport d'orientation qui doit nous permettre de passer d'une politique en faveur de la langue à une véritable politique linguistique. Mais vous aurez noté dans le BP, l'augmentation importante des crédits et notamment des crédits de fonctionnement, avec une augmentation très significative qui doit servir notamment à renforcer l'enseignement et soutenir l'enseignement immersif, diversifier les actions menées au titre de « a festa di lingua », renforcer les structures de sites bilingues des premiers et second degrés, le renforcement également au soutien à l'audiovisuel et au numérique et l'élargissement du plan média è lingua corsa pour le soutien aux médias insulaires.

En ce qui concerne, après la langue, la culture et le patrimoine, mais je n'y reviens pas car nous en avons parlé au moment de la présentation du rapport d'Antonia Luciani, là aussi une augmentation importante, tout comme dans le cadre de l'équité territoriale, avec un renforcement de tous les dispositifs à concurrence d'environ 20 % et notamment les dispositifs d'aides aux communes, dotations aux communes rurales et également aménagement numérique.

Un dernier mot enfin, et j'en aurais terminé de cette présentation globale, pour dire que les dépenses sociales que nous exerçons au titre des compétences exercées ailleurs par les conseils départementaux, continuent d'augmenter de façon mécanique importante sans que nous ayons nécessairement l'augmentation des recettes corrélatives.

Enfin et à la demande générale, vous aurez noté que le tableau des effectifs est joint à travers le ToTEM au budget primitif. Alors, vous avez eu l'occasion à plusieurs reprises de demander fortement le nouveau modèle qui permet d'avoir une vision globale des recrutements, de la situation de la Collectivité de Corse, de la planification des recrutements. Le DGS et la DGA en charge des ressources humaines se sont engagés devant nous à conclure cette transition, ce changement de modèle pour juin, donc ça sera la dernière fois que nous aurons des créations de postes au fil de l'eau. Mais je vous disais aussi que ces créations de postes au fil de l'eau, si je concevais qu'elles puissent vous irriter, parce que vous privant d'une vision globale que vous devez avoir, et c'est légitime, elles s'inscrivaient aussi dans une gestion raisonnée en réponse aux besoins identifiés comme prioritaires par les services.

Donc, j'anticipe un peu l'autre rapport, celui qui sera présenté sur les ressources humaines, vous avez dit, le juge de paix, c'est de voir de BP à BP et d'état des effectifs à état des effectifs où on en est. Et, vous aurez noté que par rapport à 2022, nous sommes en diminution de 36 personnels et que donc, nous

ne sommes pas dans une démarche inflationniste du point de vue ni des créations de postes, ni des recrutements.

Vous aurez également noté que le 012 est maîtrisé et que dans cette maîtrise globale, nous sommes environ, de mémoire 2,3 d'augmentation avec une large partie de cette augmentation de la masse salariale qui est due à l'application de mesures qui nous échappent, par exemple le GVT ou la réévaluation du point d'indice.

Donc, même s'il convient d'être extrêmement prudent parce que d'abord, il continue à y avoir des besoins de recrutement, il peut y avoir des mesures exogènes qui vont venir impacter notre 012 et nous sommes dans une trajectoire où l'augmentation des dépenses de fonctionnement, quelles sont les dépenses de fonctionnement propres de la Collectivité de Corse ou les dépenses de fonctionnement que nous devons financer dans le cadre de nos relations avec les organismes satellites, cette trajectoire doit être contrôlée puisque toute augmentation de 0,5 % des dépenses de fonctionnement, se traduit par une baisse corrélative importante de notre capacité d'investissement.

Donc, c'est un point de vigilance. Nous sommes globalement en cohérence avec la trajectoire budgétaire que nous avons fixée de ce côté-là, mais il faut continuer à être attentif.

Un dernier mot pour anticiper la suite, on l'a dit, on l'a répété, mais je vais le dire encore une fois, je pense que nous sommes au bout d'une logique, nous avons encore des marges d'économie, notamment à travers la mutualisation, le recentrage, une meilleure optimisation, peut-être aller plus dans nos opérations en maîtrise d'ouvrage, améliorer les logiques de cofinancements, très important, la complémentarité des différents dispositifs, on y travaille avec des stratégies pluri fonds. Vous avez vu qu'hier, nous avons présenté le nouveau PO européen pour la période 2021-2027, ça représente 275 M€ ; on est en voie de finalisation du nouveau CPER, ça représentera 300 M€, là où le précédent était environ 214 M€. Il y aura enfin la discussion sur les 250 M€ du PTIC, et puis il y aura les nouveaux instruments à aller chercher, le transfert des ressources fiscales sans doute ; la mobilisation de l'épargne Corse, on en a parlé, mais je crois qu'il faut accélérer le tempo de ce côté-là, vous avez vu que le COVID a conduit à doper l'épargne et qu'aujourd'hui l'épargne Corse, ça représente près de 11 milliards d'euros.

Donc, je crois que nous avons là des pistes de travail importantes.

Je termine, on a beaucoup amélioré notre capacité à investir, 290 M€ dans les années précédant la fusion, si on additionne, on a fait 340 M€ l'année dernière, on s'est fixé un objectif cible de 350 M€ par an d'investissement. La

question, c'est par rapport aux objectifs qui sont les nôtres et par rapport aux besoins de notre territoire et de notre peuple. Et de ce côté-là, on sait qu'on a besoin aujourd'hui de faire des investissements qui sont des investissements importants.

Un dernier mot sur les infrastructures, parce que je voulais quand même les citer. On a maintenu, vous l'avez vu, un effort budgétaire d'environ 100 M€, on a maintenu une inscription budgétaire à 70 M€ sur les routes, on a mis 24 M€ sur les ports et les aéroports. Donc on continue le travail de modernisation, notamment des structures aéroportuaires. Et enfin, on double pratiquement le chemin de fer. C'est la montée en puissance, on en a parlé ce matin, de l'intermodalité. C'était un enjeu, à mon avis, qui est un enjeu majeur, l'intermodalité avec la CCVU dans la grande région bastiaise, dans la grande région ajaccienne, mais également pour la Balagne. Et puis aussi, et je termine par-là, le poste sécurité, ce sont les SIS 2A et 2B. Les investissements, ce sont aussi des programmes de construction de casernes, dans un cadre global, raisonné et raisonnable, mais certains de ces investissements étaient attendus depuis des années, voire depuis des décennies. Et je suis content qu'on ait pu commencer à les concrétiser, à les réaliser.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, merci Monsieur le Président. Il y a bien évidemment des rapports, donc rapport de la commission des finances.

M. Louis POZZO DI BORGIO

Merci, Mme la Présidente.

Donc, à l'issue de la présentation du rapport par M. le Président du Conseil exécutif, les commissaires ont formulé les observations suivantes :

Mme Angèle CHIAPPINI a d'une part interrogé les services sur l'absence, au sein du rapport, de mention relative à l'excédent de l'Office des Transports de la Corse (OTC).

D'autre part, elle a souhaité savoir si les 50 millions d'euros perçus au titre du plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC), avaient été entièrement consommés, engagés ou s'ils faisaient l'objet d'un reste à réaliser.

Concernant l'OTC, Mme Alexandra FOLACCI, Directrice Générale Adjointe a indiqué que l'on ne retrouvait pas l'excédent inscrit en recette puisqu'il n'y avait plus d'excédent reversé depuis deux ans.

Précisant que cette mention se retrouvait dans le budget supplémentaire, elle a fait observer qu'il n'y en avait pas, pour l'exercice 2023.

Concernant le PTIC, Mme Alexandra FOLACCI a indiqué que les 50 millions d'euros - assiette spécifique venant en compensation de la condamnation Corsica Ferries - avaient été inscrits en recettes au budget 2022.

Elle a indiqué que l'État avait procédé au versement de 30 millions en 2022, les 20 millions restants, étant inscrits sur l'exercice 2023 en recettes d'investissement.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte ». Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Il y a également un avis du CESEC.

Donc, la parole est à qui veut l'apprendre, sachant que les temps de parole sont doublés puisqu'il s'agit du document budgétaire principal de l'année. Vous n'êtes pas obligés d'utiliser ce temps-là, bien sûr. Alors d'abord, Xavier Lacombe.

M. Xavier LACOMBE

Merci, Madame la Présidente.

Je rebondis immédiatement parce que je commencerai par une note véritablement négative, vous venez de dire qu'il y a un avis du CESEC. Alors je suis au regret de vous informer qu'il n'y a pas d'avis du CESEC et je le regrette fortement. Et à titre personnel, je suis particulièrement affecté.

Je vais vous le lire puisqu'aujourd'hui c'est un acte fondamental, l'acte clé d'une année et d'une Collectivité, le budget. Donc je voulais quand même vous le dire, je vais le lire, je cite : le CESEC de Corse a toujours fait la démonstration avec ses avis et ses rapports qu'il souhaite contribuer à s'investir pleinement dans les travaux de la Collectivité de Corse et considère que toutes les fois qu'un échange s'est opéré avec les élus, celui-ci a été fructueux.

Le CESEC de Corse - et on commence par des regrets- constate avec regret - alors ça commence mal - que les conditions de participation des élus aux travaux de la commission aux finances et suivis des évaluations politiques publiques, n'ont pas permis d'avoir un échange éclairé et constructif pour rendre un avis circonstancié sur un rapport aussi fondamental que stratégique pour une Collectivité que le budget primitif. Les conditions d'examen - on se fait plaisir de temps en temps - du BP 2023 de la Collectivité de Corse ne permettent pas au Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse de se prononcer sur le budget primitif 2023. Et là, gravité : il ne peut - le CESEC - remplir sa mission : contribuer par ses avis aux délibérations de l'Assemblée de Corse.

Je pense qu'aujourd'hui, on va délibérer sur quelque chose d'important. Moi, je le regrette doublement, d'autant plus que je lis sur tous les rapports très attentivement, qu'il y a vraiment un travail de recherche, un travail en profondeur qui est fait et je ne peux pour ma part que féliciter le travail du CESEC. Et, je le regrette encore plus avec une petite pointe d'humour puisque s'est signé de la présidente, qui est une dame, au moment où on vient de voter le rapport annuel de l'égalité des femmes, je crois qu'on manque véritablement de courtoisie.

Ça, c'était juste l'introduction et je le regrette fortement parce qu'il nous éclaire très souvent. Et, je me permets de vous dire que certaines fois, c'est très souvent repris par la majorité territoriale et l'exécutif en s'appuyant sur les avis du CESEC. Aujourd'hui, il n'y en a pas ! Je vous laisse juger, je n'en dirai pas plus, mais je tenais à le souligner.

Je ne parlerai pas des deux rapports que nous venons d'avoir, un concernant l'Office hydraulique de Corse et celui qui est paru, je n'ai pas pu en faire la lecture complète, mais j'ai quelques éléments sur le rapport de la chambre régionale des comptes, le deuxième, de l'Office des transports de la Corse.

Je viens d'entendre le président de la commission des finances et je me rappelle de ce qu'il avait dit, c'est un clin d'œil que je lui fais, considérant que lors du DOB, ce budget était un budget de transition.

Donc, moi je ne vais être pas très long, j'attendrai 2024 pour attendre le budget de révolution, nous l'espérons.

Donc là-dessus, aussi des interrogations qui, à mon avis, ne vont pas dans le bon sens et je le regrette très fortement.

Nous sommes au huitième exercice sous votre mandature, Monsieur le Président de l'exécutif, exercice budgétaire, je ne vais pas reprendre et faire le jeu des chiffres et des ratios. C'est vrai que l'année 2022, il y a eu une dégradation des

ratios due aux contentieux. Ça a été ajouté aujourd'hui, 30 M€ en investissement. Je commencerai par là. D'habitude, je commence par le fonctionnement, les recettes et les dépenses.

Donc aujourd'hui, quand on se gargarise d'avoir augmenté la part d'investissement, si on fait le calcul, on retranche les 30 M€ du PTIC, moi je ne vois pas grand-chose, si ce n'est d'avoir maintenu la corde, d'avoir augmenté légèrement, mais c'est ne rien de significatif. Quelque chose qui est significatif, par exemple pour une commune qui investit en moyenne 500 000 euros à son échelle, elle passe sur un rythme d'investissement qu'elle double. Là, c'est significatif.

Aujourd'hui, au niveau de l'investissement de la Collectivité, je suis au regret de dire, qu'il y a effectivement une petite augmentation, une amélioration, mais rien d'extraordinaire, rien d'extraordinaire, on en n'a pas évolué de manière prononcée. Voilà ce que je voulais dire.

Sur les fonctionnements, vous l'avez dit, nous sommes d'accord, encore un petit peu de regret. Alors ce que l'on dénonce, ce que l'on combat particulièrement et depuis des années, eh bien aujourd'hui on s'en satisfait, on est bien heureux de les avoir dans notre budget parce que sans cela, je ne sais pas comment on ferait, c'est-à-dire les recettes des DMTO, des droits de mutation à titre onéreux, même si cette année ils sont légèrement en diminution au BP 2023, et les taxes sur les recettes de tabac. Ce sont quelques millions d'euros qui nous auraient véritablement manqués. Donc là aussi, des interrogations.

Sur les effectifs, juste deux mots. Effectivement, il y a un effort qui est fait, vous voyez, je suis positif quand il faut l'être, je suis critique quand il faut l'être. Seulement à aucun moment n'est pris en compte et n'est quantifié les départs en retraite ou les mises à disponibilité, les mutations ou je ne sais autres, à aucun moment nous le retrouvons. Il y a même, d'après ma lecture, des chiffres qui sont sensiblement différents dans le rapport 38 sur les RH où nous ne retrouvons pas tout à fait les mêmes chiffres que sur le BP. Alors, je demande à ce que ça soit vérifié, que ça soit en corrélation.

Mais effectivement, il y a au niveau des titulaires une stagnation voire une légère baisse, même s'il y a des besoins. Cependant, sur les non-titulaires, il y a une forte augmentation. Nous passons de 223 non titulaires à 316 non titulaires. Alors vous savez, c'est un peu le principe des vases communicants, on retire quelque part, on augmente de l'autre côté. Moi ce que je crains sur les charges de personnel, encore une fois, vous savez que pour une collectivité ce sont les charges de fonctionnement qui oblitèrent et qui empêchent d'augmenter justement fortement l'investissement.

Nous sommes toujours dans un ratio aujourd'hui au prévisionnel, puisqu'on est sur le budget primitif, qui est de l'ordre de 75/25, 70/30, un peu plus. Mais le juge de paix sera le compte administratif et nous patienterons pour l'avoir.

Sur la dette, j'ai toujours dit que d'un point de vue comptable et budgétaire, lorsque les dépenses réelles de fonctionnement sont la hauteur de la dette d'une collectivité, ce n'est jamais très bon signe.

Aujourd'hui, un emprunt de pratiquement 100 M€ facialement c'est ce qui est inscrit, nous connaissons bien la manœuvre et les petites astuces, on affiche 100 millions, on n'empruntera que 60 ou 70 pour pouvoir dire, vous avez vu, on n'a pas tout contracté. Ça, on le sait très bien et c'est de bonne guerre, c'est le jeu.

Mais aujourd'hui, nous dépassons allègrement, je n'ai plus mon panneau d'un milliard d'euro, il est obsolète puisque nous les dépassons, donc je ne peux plus le ressortir, mais nous dépassons le milliard d'euros de dette.

Alors c'est vrai qu'il faut le prendre dans un contexte par rapport aux recettes et à la capacité de désendettement. Mais tout de même, tout de même, cela devient inquiétant. Et comme vous le disiez en conclusion, aujourd'hui, nous sommes au bout de notre système. Et nous ne pourrons plus continuer comme ça, à s'endetter, à emprunter pour essayer de maintenir, de garder la tête hors de l'eau, ce n'est plus possible. Nous sommes au bout de l'exercice, si j'ose dire.

Donc aujourd'hui, encore une fois, je me rappelle il y a quelques années, un conseiller territorial disait que à 500 M€, nous étions dans le rouge. Aujourd'hui, on est à plus du double, alors je ne sais pas si on est dans l'infrarouge, dans l'ultraviolet, je ne sais pas où nous en sommes, mais franchement, il faut aujourd'hui s'interroger sur cela. Je sais que ça fait l'objet de discussions avec le processus actuel. Il faudra être très vigilant. Mais quand j'entends parler de processus d'évolution et quand je vois la polémique interne, quand on parle de la volonté d'un CHU sur la Corse et je vois la polémique et les divergences, semu à a risa è à a vergogna quand on monte discuter, quassù, in Parighji, et aujourd'hui on n'est pas d'accord, et bientôt c'est sur trois sites qu'il faudra le CHU.

Donc moi, je m'interroge et je m'inquiète vraiment suite aux discussions et aux échanges de ce matin.

Concernant quelque chose qui me tient à cœur et vous le savez tous très bien, je terminerai là-dessus, j'ai fait un relevé sommaire, mais je pose une question, cette fois-ci, en attendant une réponse, sur l'aide aux communes. Globalement, en intégrant tout l'aménagement, l'eau, l'investissement, le

fonctionnement, le soutien aux communes et intercommunalités est passé de 40,5 M€ au BP 2022 à 35 M€ au BP 2023.

Alors, est-ce que c'est une mauvaise interprétation ? Je pose la question, je m'interroge et je demande une réponse de manière claire et sommaire.

Et sur le syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud, aujourd'hui est due la somme de 11,6 millions. Vous avez enfin, Monsieur le Président, depuis octobre 2021, où des représentants de votre majorité Collectivité étaient présents au nombre de 5 ou 6, et s'étaient engagés à donner une réponse là-dessus, février 2023, une discussion, un échange a eu lieu suite, il faut le dire, à une commission des finances et un bureau élargi qui unanimement, même des membres proches de votre majorité, ont voté les motions disant qu'il fallait que ces sommes soient versées au syndicat, faute de quoi le syndicat ne pourrait plus faire face à ses obligations, à ses engagements, en rappelant très bien que tous les programmes de travaux, tous les programmes de travaux ont été votés à l'unanimité.

Donc, il y a des engagements pris auprès des professionnels, des intercommunalités, des communes et des différents administrés. Ces engagements, il faudra les tenir. Et aujourd'hui, nous sommes dans une situation où on va être appelés à retirer toutes les opérations non commencées et on ne pourra plus inscrire de nouvelles opérations.

Donc, à titre personnel, je vous livre mon analyse, elle est sommaire, elle m'appartient et je n'irai pas plus loin, je pense qu'on pourrait être aujourd'hui, notre Collectivité, et je le regretterai très fortement parce que c'est notre Collectivité et nous sommes tous partie-prenante, pas plus que les uns que les autres, ni plus les uns que les autres, mais je crains que l'on soit touchés par une insincérité budgétaire et ça serait une indélicatesse budgétaire énorme qui pourrait faire l'objet d'un rappel à l'ordre.

Donc moi, je voudrais vous alerter à titre personnel là-dessus, Monsieur le Président de l'exécutif, je n'en dirai pas plus puisque je déposerai un amendement qui va dans ce sens.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, qui d'autre souhaite prendre la parole ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Monsieur le Président, vous présentez un budget avec une grande sincérité, vous lisez des chiffres, des nombres. Mais derrière, il y a les traceurs d'une politique. Et moi, dans cette politique, je ne m'y retrouve pas. Je ne vois pas les traceurs annoncés d'un changement de politique territoriale, d'une volonté sociale d'harmonisation des hommes et des femmes et des territoires.

Je vois des anomalies aussi dans le budget. Je prends un exemple sur le social, vous faites un effort d'affichage avec une masse salariale encadrée à 2,3 %. Vous êtes un génie ! La loi de finances de l'État français de 2023 a prévu 5,35 %, dont la moitié est elle-même la conséquence de l'augmentation des 3,5% du point d'indice, qui ne soit affecté que pour la moitié de l'année 2022, parce que la mesure n'a pris qu'au mois de juillet 2022. Donc, rien que l'affectation sur 2023 des 3,5 % du point d'indice, elle vous envoie 1,75 %.

Ensuite, vous avez un GVT naturel lié à des conditions sociales très fortes qui est à plus de 2 %.

Donc, votre masse salariale normalement, si vous voulez avoir un budget rationnel, je ne parle pas de sincère, parce que l'insincérité est une conséquence pénale et je ne partage pas le mot, vous devriez être au moins à 4 %, 4,5.

Donc là-dessus, ça veut dire que vous sous-entendez qu'il y aura du GVT négatif. Or, le tableau d'effectifs est constant. Ça veut dire qu'il n'y a pas de croisement.

Ensuite sur la politique générale, il y a une augmentation permanente des frais de fonctionnement, au moins depuis 5 ans. Le reste, c'est peut-être la faute des autres. Mais ça, ça peut être considéré comme la nôtre, et c'est la nôtre, des nationalistes, de ceux qui ont voulu le changement, ceux qui ont imposé à la société Corse un changement mental et un bouleversement, c'est cette fameuse majorité des 70 % qu'on revendique à Paris haut et fort.

Donc oui, dans cette majorité j'y suis, dans ces 70 %, mais pour faire autre chose autrement. La politique de comptabilité est de dire, on fait mieux en investissement que les prédécesseurs. Elle est rationnelle aujourd'hui. Mais en euros constant, à budget constant, avec des scénarii identiques et reproductibles, ils auraient fait au moins aussi mal. Je vous prends un simple exemple : en 2018, la plus grosse recette aujourd'hui de la Collectivité territoriale, c'est la taxe sur les tabacs. Elle n'était que de 100 M€. L'Etat a augmenté les taxes et comme il ne nous en reverse plus de 70 %, on est passés de 100 à 150, plus 50 M€.

Les transferts des dotations générales forfaitaires compensées par les fonds de TVA qui sont des pourcentages flottants, comme il y a eu des années de boom économique, eh bien elles ont augmenté de manière très forte dans toutes les collectivités. La CdC en a profité. Donc logiquement, si on avait contingenté les dépenses de fonctionnement, avec ces rentrées exceptionnelles qui sont sur l'espace de 4 ans, chiffrables à plus de 100 M€, vous devriez avoir un delta de fin d'exercice, non pas de plus 120 M€, mais de plus 220 M€, s'il y avait eu cette gestion efficiente.

Donc aujourd'hui, qu'est-ce qui se passe ? On veut continuer à avoir le train d'investissement nécessaire, mais on ne s'en donne pas les moyens et le seul moyen qu'on se donne, c'est le recours à l'emprunt, à l'endettement, la fuite en avant. 100 M€ tous les ans pour pouvoir faire un programme d'investissement de 340 M€, avec seulement 120 M€ de recettes propres auxquelles il faut avoir l'honnêteté de rajouter les 25 M€ de FCTVA, cette année exceptionnellement les 20 M€ que l'État a donné au titre du contentieux Corsica Ferries, 120 M€ de subventions et ensuite l'emprunt.

100 M€ tous les ans si on veut continuer la même politique. On va dans le mur, parce que notre désendettement en capital, il est de 30 M€ en 2022, il va être de 35 M€ en 2025, il va être de 50 M€ en 2030, voire plus. Les taux d'intérêt, on ne sait plus où ils sont aujourd'hui, on n'est plus dans l'euro Germinal, c'est fini.

Donc cette logique-là, on ne peut pas la projeter dans le monde fluctuant aujourd'hui où il n'y a plus de traceur d'équilibre sur les valeurs monétaires. On ne peut pas avoir un emprunt d'équilibre qui permet de faire de l'investissement courant. Moi j'aurais compris un emprunt à 100 M€ pour me dire : en désenclave Ajaccio, il y a un tunnel sur la pénétrante, on désenclave Bastia, il y a un tunnel sur la pénétrante, on fait des grands travaux structurants, on va construire un barrage à tel endroit... Là, c'est pour faire du petit investissement, du routinier. Et ça veut dire que c'est reproductible chaque année, si on veut tenir le train d'investissement demandé justement par les communes et par les collectivités.

Donc dans ce cadre-là, il n'y a pas, je trouve, une politique qui est à la hauteur de nos enjeux.

Maintenant, je ne le dis pas que vous avez la baguette magique, que vous pouvez faire tout. Mais on peut faire autrement.

Masse salariale, moi je l'ai dit depuis 2 ans, vous avez en fait enfin commencé un très, très grand lessivage. Mais au tableau d'effectifs 2023, il y a 5 000 postes pour 4 000 affectés. Tout à l'heure, on va en supprimer 300, oui mais

il y a quelque chose qui ne va pas. On ne peut pas dire que c'est comme ça ailleurs. Ce n'est pas quelque chose de rationnel.

Donc, dans ces logiques-là, je demande un recentrage et je demande un l'affichage politique cohérent, une territorialisation des investissements, une territorialisation des emplois au profit du rural, au profit de l'intérieur, un fléchage.

On se satisfait d'augmenter les investissements pour la langue et pour la culture, de 1 à 2, il y a 100 %, mais de 100 à 200, il y a aussi, 100 %. Donc augmenter pour finir à 4 M€, c'est partir de rien pour finir à presque rien. On n'est pas dans les traceurs, là aussi. La totalité de la culture, c'est 25 M€, ce n'est peut-être pas le traceur que l'on attend dans la réalité du budget.

Ensuite, je le prends pour anecdote, mais on nous oblige, nous conseiller territorial, à faire des séances de travail, je prends un simple exemple : les bains de Pietrapola, c'est propriété intégrante de la Collectivité territoriale. On sait qu'il faut plusieurs centaines de milliers d'euros pour une remise à niveau pour garder l'objectif de labellisation. En AP, même pas en CP, il y a 20 000 €, il vaut mieux ne rien mettre et considérer qu'on pourra les prendre sur les 5 M€ non affectés. Moi, c'est toutes ces petites anomalies qui me conduisent à considérer qu'il y a une anomalie.

Donc moi, Président, je vous invite d'abord à revoir la politique générale. Et ensuite, si vous voulez considérer qu'on est une majorité historique, politique et plurielle, c'est que vous ne pouvez pas rester dans un tropisme permanent, ou vous vous adossez à une majorité politique, il y a des concertations en amont, ou alors qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse, que je vous fasse 40 amendements pour bouger des lignes budgétaires ? Pour dire on prend là, on enlève là, on fait ça..., ce n'est pas comme ça.

Donc, aujourd'hui, moi je pense qu'on a atteint, nous, la limite de l'accompagnement. Vous devez changer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Bon, alors s'il n'y a pas d'autres interventions, je repasse la parole au Président de l'exécutif...

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci à la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers exécutifs, une intervention en plusieurs points.

Tout d'abord, ça sera aussi un élément fort de mon propos, c'est le contexte. Alors ce contexte budgétaire, on voit bien que dans les rangs de l'Assemblée, on prend le mauvais côté des choses, on nous oblige à prendre le mauvais côté des choses sans pouvoir bénéficier du reste.

On est dans un contexte inflationniste, on l'a dit. Nous avons dernièrement ces jours-ci passé le cap d'un an de guerre en Ukraine, avec tout ce que ça implique. Nous avons aussi une situation très anxieuse post COVID, c'est indéniable. Et, tous ces paramètres, lorsqu'ils sont liés, font que nous avons passé une année 2022 très difficile et que l'année 2023 ne s'annonce pas meilleure.

Alors cette transition en 2022-2023, elle va se faire, nous avons fait effectivement les OB, Xavier LACOMBE le rappelait, pour passer au BP. Alors BP de transition, BP de révolution en 2024, la révolution dans l'espérons tous et nous l'espérons grâce à ce processus qui est engagé, ça serait une vraie révolution et on serait plus dans la transition.

En ce qui concerne ce budget à proprement dit. Alors nous sortons, je disais d'un exercice 2022 où nous avons eu ces 100 millions de condamnation Corsica Ferries. Les comptes administratifs viendront démontrer la difficulté de l'exercice puisque les ratios étaient très dégradés, mais on s'aperçoit qu'on année normale, hors condamnation, les ratios redeviennent non seulement acceptables, mais plutôt bons.

Alors aujourd'hui, nous sommes sur, vous l'avez dit, une année charnière. 2023 sera une année charnière et décisive. Pourquoi ? Soit le processus aboutit, et là je parle notamment d'un transfert de fiscalité puisque c'est ce que nous recherchons aussi dans ce processus, nous en avons un besoin évident, et alors nous pourrions aller plus loin dans l'exercice de nos compétences et dans nos prérogatives. Soit il échoue, et dans ces cas-là, effectivement, nous devons revoir le périmètre d'action de notre Collectivité à la baisse, c'est une évidence, à la baisse.

Mais pour autant, sur les principaux chiffres, je serai très rapide là-dessus puisque le Président en a parlé, nous avons un budget de 1,430 milliard en

dépenses réelles, moins 2 % à peu près. Nous avons, si l'on rajoute les opérations d'ordre, environ 1,9 milliard de budget,

Donc 1 milliard de dépenses de fonctionnement, nous sommes à moins 6 % par rapport à l'an dernier, donc un effort qui est fait, même si on retraits la Corsica Ferries, nous sommes à peu près à 370 millions de dépenses d'investissement, c'est aussi un niveau qu'on le veuille ou pas historique, + 8%. Et je viendrai immédiatement sur ce qu'a dit Xavier, effectivement, moi je suis tout à fait prêt à enlever les 30 M€ du PTIC sur l'investissement, mais rendez-nous les 100 M€ de la condamnation. On ne peut pas d'un côté nous dire, ne tenez pas compte des 30 M€ de l'aide de l'État sur la condamnation, quand on s'est fait braquer à visage découvert, il y a un an, à hauteur de 100 M€. On ne peut pas nous demander d'un côté de bénéficier d'un petit pourcentage d'aide quand on s'est fait enlever notre budget en fonctionnement, 100 M€. Ce n'est pas raisonnable, ce n'est pas réaliste et, excusez-moi, ce n'est pas sincère.

Alors pour continuer là-dessus, sur nos recettes, je crois que le constat est simple, les recettes sont en recul, moins 2,29 %, soit 33 M€. Pourquoi ? Parce que non seulement le budget est sincère, mais il est aussi, je dirais, raisonné, raisonnable et prudentiel. Nous avons effectivement les taxes sur les tabacs, Paul-Félix disait qu'en 2018 elles étaient de 100 M€, elles sont aujourd'hui de 150 M€, et que ces taxes, ces rentrées exceptionnelles, nous aurions dû les capitaliser.

Oui, mais en face des rentrées exceptionnelles, n'y a-t-il pas eu des sorties exceptionnelles ? 2020, année COVID, avec l'explosion du 011 sur les frais généraux. 2021, nous sommes toujours en année COVID, avec toujours un 011 en explosion due à tout ce que nous avons dû investir. 2022, la guerre en Ukraine, une inflation galopante, plus 6, plus 10, plus 15%, vous avez sans doute lu les derniers articles qui ont pu paraître avec la hausse du panier moyen qui pourrait atteindre presque 30 %. Ces dépenses exceptionnelles aussi, il faut les impacter à notre budget. On ne peut pas rester que sur la recette exceptionnelle. 2018 n'est pas 2023, ni en recettes ni en dépenses. Et ça, c'est à mettre à notre crédit aussi. On ne peut pas d'un côté évidemment nous dire qu'en 2018, c'était mieux qu'en 2023, 2018, en termes de recettes, sans parler des dépenses obligatoires.

Sur la suite, ces recettes, la DMTO, la taxe sur les tabacs, nous savons, que ce sont des recettes qui ne sont pas forcément en lien avec notre vision, et même pas du tout en lien avec notre vision. Mais là aussi, nous avons une vision qui dit que ce processus doit nous permettre de nous sortir de ce carcan qu'est la recette sur les droits de mutation ou sur les tabacs. Il nous faut des nouvelles recettes, il faut un transfert de fiscalité, il faut que nous soyons autonomes en termes de fiscalité afin de pouvoir bâtir un budget avec notre vision ; là-dessus nous pouvons partager, l'approche est différente et la finalité sera la même.

Je vais revenir quand même sur cette fraction de TVA qui, tout confondu chez nous, représente 35 % de nos recettes, lorsqu'ailleurs, si on fait une moyenne entre les départements et les régions, elle est à hauteur de 50 ou 51 %. Là encore, nous avons tous les inconvénients de la collectivité unique en termes de dépenses, mais nous n'avons pas les avantages de ces recettes-là, qui sont des recettes qui dans l'instant, avec l'inflation, sont des recettes qui sont exponentielles. Là encore, c'est à prendre en compte.

Les ratios, pour terminer sur les chiffres, en 2022, les ratios ont été dégradés. Qu'on le veuille ou pas, je dis bien qu'on le veuille ou pas, aujourd'hui, nous avons des ratios qui sont tout à fait acceptables, voire très bons. Une épargne brute, environ 170 M€, contre 92 en 2022, soit 14,62 %. Une épargne nette à 119 M€, contre 46 M€ en 2022 et une capacité de désendettement à 5,82 années, alors qu'elle était à 10,14 l'an dernier, et je vous rappelle que le seuil d'alerte est entre 9 et 12 ans.

Donc c'est vrai qu'il y a un milliard de dettes, le Président le disait, il y a 997 M€ de dettes. Mais la capacité de désendettement prouve, en règle comptable, que nous avons les moyens, les moyens d'être avec des signaux au vert. Ça, c'est à dire aussi. On peut agiter les chiffons rouges, faire peur à la population de dire que cette dette est colossale. Bien sûr qu'un milliard d'euros, ça fait peur, c'est une somme très importante, mais à l'échelle de notre collectivité, nous avons encore les moyens d'être dans l'acceptable et de pouvoir poursuivre nos investissements.

Alors, il faudra changer notre fusil d'épaule, nous l'avons, et ça, ça se fera, nous l'espérons tous, par les discussions qui sont actuellement menées à Paris.

Malgré tout, bien qu'on veuille noircir le trait, bien qu'on veuille noircir le paysage, il y a aussi des politiques publiques qui sont menées ; politiques publiques très fortes :

En termes de sécurité, pas loin de 55 M€ en fonctionnement sur les SIS, avec le changement climatique, la nécessité de protéger nos populations ; 13,6 M€ d'investissement pour les SIS (renouvellement de la flotte des engins roulants, renouvellement de tous les matériels), ce n'est pas dit, il faut peut-être le dire aussi pour la population. La Collectivité de Corse abonde largement cette politique publique.

L'enseignement, quasiment pas loin de 120 M€ d'AE ; on l'a dit, la DGF avec l'université.

La politique de la langue Corse, alors effectivement, quand on part de 0 pour aller à 1, c'est une progression mais pas grand-chose, mais en tout cas il y a au moins cette volonté d'aller plus loin. Donc cette année, pas loin de 6 M€ sur la langue Corse, + 3 M€ par rapport à l'an dernier.

Et 11,9 M€ aussi dans l'enseignement afin de rénover tous les bâtiments pour nos enfants, pour les jeunes corses, rénovation énergétique afin de donner des meilleures conditions d'enseignement. Je pense, qu'il faut le dire aussi.

La santé et le social, alors parlons-en, 100 M€ pour la santé et le social, soit pas loin de 10 % de nos dépenses réelles de fonctionnement. Les personnes en situation de handicap, l'insertion sociale, l'enfance, la PMI, les personnes âgées, autant de compétences que nous assumons, tel que les assume un département.

L'APA et le RSA, 77 M€ pour l'APA, 44 M€ pour le RSA, +13 % pour l'APA, soit au total le bloc social de 23 % de nos dépenses de fonctionnement, plus de 230 M€. Là aussi, nous pourrions mettre en évidence des dépenses qui ne cessent de progresser sans que les recettes, elles, ne progressent. Pourquoi ? Parce que la structure budgétaire de cette collectivité unique ne permet pas d'avoir et les recettes des départements, et les recettes des régions. Là-aussi, ça fera partie des discussions que nous devons mener à Paris, que nous menons à Paris. Mais cette année, le social, c'est + 4,30 %.

Enfin, pour terminer sur ces politiques sociales, l'environnement, en investissement, + 12 %. La politique de l'eau, 18 M€ abondés cette année. Les aides allouées aux communes et aux intercos pour la politique de l'eau, + 6,5 M€. L'Office de l'environnement, 3 M€ en investissement et l'énergie de 2,7 M€ ; autant de politiques qui sont menées par la Collectivité de Corse.

Enfin, pour conclure, puisque ça a été aussi au cœur du débat, le 012, les charges de personnel. Alors, on n'a pas tous la même lecture effectivement du rapport ; je vais vous donner la mienne, bien entendu.

2022, trois hausses du SMIC : une hausse de 3,5 points du point d'indice et cette année en 2023, en année pleine, nous allons effectivement afficher 2,79 % de hausse de la masse salariale. Alors je ne sais pas si le président est un magicien ou un génie, je vais simplement essayer d'expliquer les chiffres qui sont dans ce budget.

Donc, l'effet report du point d'indice en année pleine, cette année, c'est 2,9 M€ ; soit 44 % de la hausse totale de la section du 012. Sur les 2,79 % d'augmentation, ce seul point d'indice en année pleine représente 1,19 % ; le reste, 1.60 points, effectivement, c'est à notre charge.

Mais qu'est-ce que ça représente à l'échelle notre collectivité ? J'ai envie de vous dire, pas grand-chose. On est, Xavier, effectivement, à -36 agents permanents. Mais je ne peux pas vous laisser dire que, par un jeu de dupe, nous avons basculé ces -36 agents sur des contractuels. Pourquoi ? De manière très simple, si on veut aller au bout des chiffres, contractuels cette année, hors remplacement maladie et tout le reste, on est à 105 personnes ; nous étions 93 en 2022. Il faut savoir que sur ces 105 personnes, 1/3 sont à destination du social. Pourquoi ? Parce que nous avons des besoins récurrents qui arrivent très souvent et que nous ne pouvons les pourvoir, ce sont des postes très spécifiques, que par du contractuel.

Ensuite, si on doit parler aussi de ces contractuels, puisqu'on nous reproche souvent la paupérisation de l'emploi ou la précarisation de l'emploi, le taux de contractuels de notre collectivité, c'est 10 %. Dans les départements, c'est 24 % la moyenne et dans les régions de même strate, c'est 16 %, donc nous sommes largement en dessous de tout ce qui se fait ailleurs. Donc, on peut essayer de dire qu'aujourd'hui, nous allons faire basculer des permanents en contractuels de façon à habiller le tableau des effectifs. La réalité est tout autre, les chiffres sont têtus. On est en dessous des moyennes nationales. En dessous des moyennes nationales !

Quant à cette augmentation du 012, si on y met l'effet du report du régime indemnitaire 2022, c'est 220 000 € ; l'effet du report du point d'indice, je le disais, c'est 2,9 M€ ; le GVT, effectivement, c'est 1,6 M€ ; et enfin, la revalorisation de l'action sociale, c'est 400 000 €.

Alors oui, il y a un GVT négatif, effectivement il y a un GVT négatif et en tout cas, Président, ce que je voulais vous dire, c'est qu'il y a une maîtrise de la masse salariale à 2,79 % et que nous assumons toujours nos politiques publiques, et que nous allons toujours plus loin dans ces politiques publiques.

Alors si maintenant la question est de savoir si nous pouvons continuer longtemps comme ça, je crois que la réponse est partagée : non ! Il faut un changement de structure budgétaire.

Est-ce qu'à moyens constants, nous pouvons avoir ce changement de structure budgétaire ? Cela paraît difficile. En tout cas, on ne pourra pas continuer à assumer l'intégralité de ce que nous faisons aujourd'hui. Il faudra changer le périmètre d'action de la Collectivité. Le seul moyen aujourd'hui de changer ce budget et d'avoir un budget qui nous permette d'aller plus loin dans cette vision partagée par 70 % des Corses, c'est aussi de pouvoir faire aboutir ce processus et d'obtenir ce transfert de fiscalité qui est tant demandé.

Pour le reste, c'est un budget qui est sincère, à l'image de notre président, à l'image de la majorité, il n'y a pas d'insincérité. Ensuite, les chiffres, chacun les lit comme il le veut.

En ce qui concerne le groupe « Fà populu in seme », nous voterons ce budget, Président, et nous vous remercions.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Dans le prolongement des propos de Monsieur le Président de la commission des finances, d'abord rappeler que lorsqu'on se livre à des exercices comparatifs, il n'y a pas par nature de régions de même strate, puisque la collectivité est une collectivité pour le moins singulière et que vous faites partie de ceux qui veulent la rendre encore davantage singulière. Donc attention à comparer ce qui ne serait pas comparable.

Pour autant, lorsqu'on va jeter un coup d'œil sur ce qui se passe ailleurs, il suffit d'aller lire les publications de l'ARF... Oui, mais chacun a les mêmes contraintes. La guerre a eu lieu pour tout le monde en Ukraine, les effets du COVID ont eu lieu partout ailleurs sur le territoire national et toutes les collectivités, qu'il s'agisse des collectivités de rangs inférieurs, c'est-à-dire des communes jusqu'aux EPCI, en passant par les conseils régionaux, départementaux et notre territoire font l'objet des mêmes contraintes, donc des mêmes difficultés.

En revanche, il y a un paradoxe à se vouloir singulier et essayer de lire notre budget à l'aune de ce que prétendument, mon Cher Louis, 70 % des gens auraient validé. Si je suis votre raisonnement, qui a sa logique que je ne partage pas, à savoir que 70 % des gens auraient voté pour un budget nationaliste, c'est votre raisonnement, je vous mets au défi de trouver un souffle nationaliste, un soffiu naziunalistu, dans ce budget.

Allons-y, rentrons dans la boîte noire de ce budget, si vous voulez bien.

E case di a lingua, ok.

Langue corse, crédits d'investissement 2022, 499 000 € ; 2023, 489 500 €. Ohime tamantu sforzu !...

Y a-t-il, comme nous l'avons demandé, des logiques d'évaluation ? Parce que l'objectif, non pas que vous affichez, mais que nous partageons, c'est précisément favoriser l'essor de la langue Corse. Y a-t-il une batterie d'indicateurs qui aujourd'hui nous permettrait de penser qu'à chaque euro investi dans cette politique publique, nous ayons des résultats quant à l'objectif affiché qui est celui de la langue corse ? Je souhaiterais qu'on me les mette sur la table pour pouvoir témoigner auprès de l'opinion, non pas à charge, mais à bon droit, que nous avons raison et je le souhaite. Et s'il faut mettre le double sur la base de ces indicateurs, moi je ferai partie de ceux qui pensent qu'on pourrait y compris y mettre le double. Ce n'est pas le cas.

Je passe sur des indicateurs qui montreraient qu'on a affaire à une politique nationaliste, parce que ce que vous appelez « les collectivités de même strate » font à peu près la même chose. Elles sont bien obligées, le contexte national et international est le même pour tout le monde.

Alors, on rentre cette fois dans ce que font les autres. Toujours dans la boîte noire. Quelques politiques sectorielles et, une fois n'est pas coutume, pour rentrer dans les politiques sectorielles, je me suis penché sur le livre que vous avez eu la gentillesse ou la courtoisie d'offrir à tous les groupes, qui est l'atlas de la Corse contemporaine, rédigée par l'université, en particulier sous le patronage et la direction de Didier REY dont je veux saluer le travail pour cet ouvrage, qui est à la fois synthétique... On a des choses à redire sur les pages qui témoignent du système politique clanique et clientéliste des années passées. Mais bon, peu importe la phraséologie, le fait est que. Et quand je dis « des choses à redire », des choses à alimenter, des choses à dire non pas sous le sujet de la controverse.

Alors j'ai pris quelques pages, comme ça. Et je me dis qu'un budget, ça doit être quand même l'expression de notre temps et l'expression de perspectives qu'on doit commencer à lire.

Page 80, « quels enjeux pour demain », pour ceux qui ont cet excellent ouvrage entre les mains. La législation européenne en matière de transition énergétique prévoit simultanément, ce que nous savons tous, une réduction de 50 % de l'enfouissement, etc., les biodéchets... Et puis alors, je fais cet exercice croisé, non pas en allant chercher dans les collectivités de même strate, mais dans notre budget. Allons-y, déchets. Je vous fais grâce de la page consacrée au traitement des déchets. Je lis les sommes qui sont consacrées en investissement aux déchets : AP 3 M€, CP 1 M€. Et puis alors, après, comme avec le groupe on a voulu travailler un peu là-dessus, puis comme on a des gens qui s'intéressent à

cette politique des déchets, qui est dans la page 80 des enjeux contemporains, on se rend compte qu'en gros, entre 2023 et 2025, pour la seule politique de traitement des déchets, en co-contractualisé, pas sur notre quote-part unique, il faudrait investir 142 M€. Je vous passe les détails... Ça devrait faire environ 50, 55 M€, ça va des déchetteries aux écopoints, en passant par les espaces de valorisation, le financement du plan compostage et évidemment, les 2 centres de surtri, Monte et Ajaccio.

Monte, si j'ai bien compris, c'est retenu ? C'est dans les 1 M€ sur les 55 M€ qu'il y a à investir dans les quelques années qui viennent ? Page 80 de l'Atlas contemporain.

Page 40, « la pyramide des âges ». Ça dit beaucoup de choses la démographie, mais la pyramide des âges, et je reviens à ce que vous évoquiez, elle dit des choses la pyramide des âges. L'autre jour, on a parlé de la démographie. Il y a les gens qui arrivent, le fameux 1,1 % de démographie galopante qui nous inquiète, en rappelant quand même la structure de ce 1,1 %. Ces néo-arrivants ne se concentrent pas dans le Niolo, dans le Boziu, le Taravu ou le Giunsi. C'est, en gros, couronne ajaccienne, couronne bastiaise et quelques grandes agglomérations, on est d'accord là-dessus. Donc là, ce n'est pas 1,1 %, c'est 1,5, 1,6.

Qui sont ces actifs qui arrivent ? De jeunes actifs. Les jeunes actifs, qu'est-ce qu'ils font ? Ils s'installent, ils travaillent, ils font des enfants. C'est la pyramide des âges, elle est là, page 40. Ces jeunes vont grandir. Dans 12 ans, ils sont au collège ; dans 15 ans, ils sont au lycée et plus tard, ils sont à l'université.

Page 40 de votre budget, « investissements », vous avez raison de le rappeler, à bon droit, vous mettez le paquet sur l'université, + 43 % en termes d'investissement, on passe de 6 à 9 M€. Avant d'aller à l'université, les gens vont au collège et vont au lycée. C'est toujours la même chose, même si globalement, vous mettiez 21 ou 22, vous mettez 23, il y a une augmentation mais, ce que vous mettez par vase communicant en plus sur le budget de l'université, vous le mettez en moins sur les lycées et collèges ; 52 % réservés à l'enseignement secondaire, il y a toujours 11 M€ et c'est très bien. C'est à peu près ce que font lesdites collectivités de même strate. C'est à peu près ce que font les collectivités de même strate lorsqu'elles ont la compétence des lycées, des collèges, sauf que c'est les départements et les régions. On est sur des moyens constants.

Alors, ces effets de loupe servent à dire quoi ? C'est un peu comme ce matin, les propos interprétatifs du Président de la République. Alors vous dites que vous avez mis un peu plus sur l'université, puis nous on vous fait remarquer que vous avez mis un peu moins sur l'enseignement secondaire.

Dernier sujet, parce que je ne vais pas vous faire l'inventaire de l'Atlas, mais il y a quelque chose d'intéressant. Toujours page 40. Je cite, « ceci est d'autant plus avéré que les projections démographiques pour 2050 », les progressions démographiques pour 2050, c'est-à-dire ce que notre génération d'élus est censée préparer, « prévoient que la part des plus de 60 ans représentera 41 % de la population ». Alors je sais bien qu'on va prendre la retraite à 67, peut-être 68 ans à cette époque-là. 41% de la population.

J'ai cherché dans le budget ce qui était consacré à ce qu'on appelle la silver économie ou tout ce qui pourrait consacrer l'ébauche d'esquisse de début de commencement d'amorce de réflexion sur un sujet qui nous pend au nez : presque rien.

Je vais conclure, Madame la Présidente.

Je ne veux pas revenir sur ce qu'a développé Xavier, les indicateurs, on en a déjà abondamment parlé. L'emprunt, les capacités de financement, le montant de la dette, la structure que vous défendez comme étant soutenable. Nous, on ne va pas rentrer dans la fabrique de la défiance, on vous dit que ces indicateurs sont alarmants, ils étaient inquiétants il y a quelques années, ils deviennent alarmants.

Pour cela, on vous propose une porte de sortie, depuis des mois, voire des années. Et on vous a dit, et vous avez commencé à le faire très tièdement, qu'il faut bâtir une réflexion de fond sur la structure financière de la collectivité qui n'a plus les moyens d'assumer, pas seulement les choix politiques qui seraient les vôtres, et d'aucuns auraient aimé dans l'opinion, dans les 70 %, que ce soit un budget nationaliste, pas seulement les choix qui sont les vôtres, mais vous n'avez plus, nous n'avons plus les moyens d'exercer les compétences sur le socle très étriqué de ce que nous a transféré le législateur.

Il est donc temps de bâtir une réflexion, et j'en aurai fini, dans la perspective du processus, dont je ne sais pas s'il sera hystérique, historique ou productif. Ce que je veux vous dire, c'est que nous on ne va pas tomber dans le piège qui consiste à laisser penser et introduire dans les cerveaux, comme vous commencez à le faire sur une petite musique de fond, que la seule hypothèse de sortie de ce qu'on est en train de vivre, ce serait le transfert de fiscalité. On vous le dit, on vous le répète, nous, on veut des simulations.

Quand vous avez, toujours dans l'atlas, les productions de richesses, le PIB qui décolle dans les années 2015, 2018, etc., etc., il est essentiellement adossé à l'administration publique, et c'est un fonctionnaire qui vous le dit. Ce n'est pas de la haute valeur ajoutée, si vous avez indexé les richesses là-dessus, on ne va pas aller très loin, attention !

Et donc nous, on ne rentrera, et j'en aurai fini là-dessus parce que ça rejoint les propos de ce matin sur la méthode, parce que si on va commencer à mettre le titre et qu'on va se rendre compte au moment de la loi organique, que ce n'était peut-être pas là qu'il fallait aller, vous aurez un titre creux.

Je pense, et je le répète, au nom de mon groupe et au nom de ceux qui, du point de vue de la méthode, souhaitent non pas vous aider, mais souhaitent qu'on puisse aller ensemble vers des objectifs plus ou moins partagés, que si on ne commence pas à s'interroger sur la structure financière, sur les moyens de la résoudre et après aller vers des évolutions institutionnelles, on fait le film à l'envers.

Alors vous avez dit ce matin, la majorité territoriale s'est empressée de dire qu'il faut être optimiste ; oui, mais ce n'est pas une question d'optimisme ou de pessimisme, il est question de pragmatisme dans cette question.

Quelqu'un en parlant du climat disait, je crois que c'est Yann Arthus-Bertrand, « il est trop tard pour être pessimiste ». Pardon, Monsieur le Président, mais dans cette histoire-là, il est peut-être un peu trop tôt pour être optimiste.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. D'autres interventions ? Jean-Christophe ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Il y a d'emblée quelque chose d'un peu frustrant dans l'exercice. Ce n'est pas que ce budget puisse passer en dépit du fait, qu'avec d'autres, je crois, nous voterons contre, ça, c'est un fait démocratique, et il faut que cette collectivité, elle ait bien un budget pour tenir debout et pour avancer. C'est qu'il n'y a, de notre point de vue, on en parlait encore un peu plus tôt dans la journée, pas de différence entre le débat d'orientations budgétaires, tel qu'il s'est tenu ici il y a quelques temps, et le document que vous nous proposez.

Le débat d'orientations budgétaires, c'est une formalité, « une contrainte », mais qui pour nous a un sens. Si, entre le moment où vous nous proposez des orientations et le moment où il nous faut les voter, rien ou presque de ce que nous proposons n'est pris en compte, c'est pour nous un motif de gêne. Jean-Martin l'a dit, chiffres à l'appui.

Nous, on a voulu réintroduire avec d'autres, pas seuls, le sujet démographique dans les débats, pourquoi ? Parce que vous dirigez l'une des

régions d'Europe dans lesquelles les mutations démographiques sont les plus brutales.

On le disait la fois dernière, en 2002, nous étions 245 ou 250 000. En 2022, peut-être un peu plus. En 2022 ou 2023, on est 345 000. Si sur le même pas de temps, la France avait gagné 20 millions d'habitants, parce qu'on parle de ça, 20 millions d'habitants, il y aurait bien eu ici ou là, sans racisme, sans spéculation d'aucune sorte, en tous les cas pas du côté des gens que l'on soutiendrait ou écouterait, des voix pour s'émouvoir de la situation. Et le problème démographique, il est premier. On l'a dit, il y a le sujet des migrations successives et de l'incapacité de notre société, à mon sens, à continuer à les intégrer correctement. Moi je regrette, mais partout où je me tourne, je trouve, pour le regretter, pas pour m'en féliciter, bien au contraire, que la Corse, et je le dis encore une fois avec beaucoup d'amertume, même si on peut corriger les choses, elle fabrique de moins en moins de Corses, on fait de moins en moins société. C'est dû au recul de la langue, c'est dû au recul des valeurs, c'est dû au recul des repères que l'on sait, sur lesquels on a fondé un certain modèle. C'est aussi le sens de la marche.

Moi, je ne suis pas là pour convoquer la mélancolie ou la nostalgie, mais si on est vraiment en train d'assister à ce que l'on croit, c'est-à-dire la fin d'une société, au sens on l'entendait encore il y a 20 ou 30 ans, alors ce budget n'est pas le bon. Bien sûr, qu'il permet à la collectivité de continuer à fonctionner, à payer les agents et à investir. Mais, sans faire de lyrisme, et je n'aime pas le lyrisme, est-ce qu'on est vraiment dans la situation où il peut nous aider à corriger, non pas la marge, mais fondamentalement la trajectoire ? La réponse est non.

Je vous donne un autre exemple. Vous dites « on investit 350 M€ par an », je ne suis absolument pas convaincu, j'ai écouté Louis et d'autres encore, que ce sera le train, dirons-nous, pour les temps qui viennent. Mais allez, je rentre dans votre grille de lecture et disons-nous que la Corse en 2033, à travers la Collectivité, elle a investi 3,5 Md€, vous savez ce qu'elle aura fait et ce qu'on aura fait avec elle ? Le plan Acqua Nostra revu et corrigé, et peut-être passerons-nous de 600 M€ à 800 M€ ou 1 Md€ ; une partie pas très importante du réseau routier et quelques autres investissements majeurs, mais qui dans 10 ans et avec le retard accumulé depuis 30 ou 40 ans, ne changeront plus la physionomie générale du pays. Et c'est ainsi que, de budget en budget, avec un train d'investissements dont je redis que nous ne sommes pas convaincus qu'il puisse être assumé, nous ne retrouverons pas, sur le terrain, les changements que nous étions en droit d'attendre.

Là où la mécanique est implacable : vous avez des dépenses qui d'année en année, augmentent toujours plus vite que les recettes, c'est malheureusement imparable.

J'ai regardé un peu les chiffres. L'écart entre l'effet ciseaux, il est cette année le plus douloureux des exercices précédents et cumulés. Entre le budget primitif 2021 et le compte administratif 2023, il y avait quelque chose de l'ordre de 1 % ; il passe à près de 2. Donc on voit bien qu'il y a là un motif d'inquiétude profonde.

Je ne m'attarderai pas sur l'augmentation des recettes. Ça a été dit lors d'un débat précédent, c'est la consommation de tabac et celle des produits pétroliers qui augmentent de 8 %, je crois, qui viennent comme auparavant nous permettre de continuer, bon an, mal an à tenir debout.

Vous dites « le 012 est objectivé, le tableau, etc., et il est maîtrisé ». Moi, je voudrais vous rendre attentif aux charges à caractère général. Il y a plus de 5 % d'augmentation annuelle sur les 4 derniers comptes administratifs et il y a plus de 10 % d'augmentation entre le compte administratif 2021 et le budget primitif 2022, 11 exactement.

L'histoire, elle est de notre point de vue relativement simple. Il y a des tendances lourdes qui ne sont pas anticipées. Il y a une volonté d'investir qui est louable et qui, par certains côtés, même respectée, mais qui ne correspond pas de notre point de vue à la physionomie générale que l'on était et que l'on est encore en droit d'attendre. Il y a, ça a été dit par Paul-Fé et d'autres encore, un sujet pour nous de traceur politique. Moi j'entends les ratios qui sont convoqués, les montants qui sont rappelés, les politiques qui sont mises en œuvre. Tout n'est pas à jeter, il n'y a pas de problème avec ça et nous, on ne veut pas vous accabler. On a été, pour un certain nombre, à votre place, on mesure les difficultés, les contraintes, etc. Mais là où on exprime aussi un regret supplémentaire, c'est qu'en cette année de discussion, on aurait quand même aimé avoir une lecture budgétaire non pas alternative ou parallèle, mais supplémentaire.

Vous dites « transfert de fiscalité », attention à la pensée magique, parce que si à chaque fois qu'il y a un trou, on pense qu'en convoquant un transfert, on va régler les choses, on sait, et vous autant que nous, qu'on se trompe. Ça a été dit. Il faut qu'on calcule aujourd'hui, si l'on s'achemine dans cette direction, après avoir réalisé tous les audits nécessaires, quel est pour la Corse, sur les dotations dont elle dispose à isopérimètre, le manque à gagner. Moi, je ne vais pas en tant qu'autonomiste nationaliste, vous dire qu'on ne veut pas. Bien sûr que l'on est d'accord, mais il faut savoir à quelles conditions et comment. Et peut-être aurions-nous pu également, au moment où l'on en parle à Paris, savoir de quels impôts

nous souhaitons la territorialisation, de quel niveau d'épargne nous souhaitons à des titres préférentiels la mobilisation, de quel volume de subvention nous continuons de vouloir percevoir les recettes.

Un mot là-dessus. Vous disiez, Monsieur le Président, le CPER va passer de 214 à 300 M€. On a les 275 M€ de crédits européens qui ont été débattus hier et on a le PTIC. Pardonnez-moi, mais en l'état, ces éléments-là, le budget n'y fait que trop peu référence, pour ne pas dire quasiment pas.

Si on parle d'un montant de crédits qui, en valeur, est comparable à celui dont on discute peu ou prou, il y a quand même un ajustement à réaliser. Or et malheureusement, il n'intervient pas.

Alors moi, je vais vous dire en conclusion, et c'est encore une fois quelque chose d'assez gênant, vous avez atteint, ça a été dit par Paul-Fé qui parlait d'accompagnement, donc d'un registre un peu différent, une limite. Nous vous en voulons politiquement de ne pas nous indiquer ce qui pourrait se passer après. Je ne sais pas si Xavier a raison, on va voir ensemble, mais il faut accepter le débat sur la sincérité.

Ce que je sais en revanche, c'est que je ne pense pas que nous investirons autant avec les difficultés qui ont été soulevées tout au long du débat et les problèmes. Ça n'a pas été abordé, j'y tiens et j'en dis un mot, les problèmes d'ingénierie qui pèsent sur chacun d'entre nous, dont on parle depuis longtemps et qu'on n'a toujours pas réglés. Parce que pour investir autant dans la durée, il ne faut pas simplement des crédits, il faut aussi une capacité technique à exécuter. Moi, j'ai confiance dans les services, mais je sais qu'à ce niveau d'enjeu, on n'est pas exactement et encore à la maille.

Alors, je terminerai là-dessus.

On avait une DSP, qui avait elle-même donné lieu, on ne l'a pas dit à l'époque, ce n'était pas très grave, à un avis très réservé, pour ne pas dire davantage, du CESEC. Je ne rappellerai pas l'avis, ou plutôt le non-avis relatif au budget qui a également été porté. Vous nous avez dit, je ne vais pas me faire l'exégète de votre pensée, mais on va troquer une ambition de court/moyen terme contre la sécurisation juridique d'une délégation.

Je m'aperçois, pour le regretter, qu'elle a été attaquée, de la même manière qu'un certain nombre d'autres actes relatifs à la stratégie mise en œuvre. Encore une fois, on ne s'en félicite pas. On espère qu'on n'aura pas à en subir collectivement les conséquences. Mais ça vient, alors qu'on sort d'une période

marquée par la digestion des emprunts toxiques et un certain nombre d'autres sujets, introduire une fragilité dans le dispositif qui n'est pas neutre.

Donc, en ces temps particulièrement incertains, vous avez parlé d'inflation, de remontée des taux, de guerre en Ukraine se rajoute, l'histoire bégaie, un élément de fragilité supplémentaire dans ce paysage.

Donc, nous, nous vous disons avec beaucoup de sérénité, sans vouloir accabler les hommes dont nous comprenons la charge et dont nous respectons les engagements, que ce budget ni politiquement, ni financièrement, ni techniquement au sens des investissements que nous appelons de nos vœux, il n'est et malheureusement au rendez-vous.

Donc vous l'aurez compris, on va encore attendre le moment des explications, mais notre réserve à ce stade, et je le dis y compris pour le regretter, elle est profonde, et je constate de budget en budget l'écart qui nous sépare et qui me désole, car je m'exprime bien sûr en tant que président d'un groupe, mais aussi en tant que militant nationaliste.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Josépha GIACOMETTI, 4 minutes. Désolée, mais c'est la règle.

Mme Josépha GIACOMETTI

Merci. Beaucoup de choses ont déjà été dites.

Il a été évoqué, comme cela avait été évoqué pour le DOB, une trajectoire inquiétante. Cette trajectoire, elle était anticipable depuis longtemps, et comme je l'avais fait pour le DOB, je fais référence également, alors que nous étions dans la majorité, au groupe que je représente aujourd'hui et qui avait parlé d'un cocktail détonnant et inquiétant, et qu'il allait falloir modifier la trajectoire.

J'ai l'impression qu'on revient sempiternellement au même constat.

Une structure budgétaire matricielle qui ne correspond plus, ni en termes de ressources, ni en termes de moyens, à ce que sont nos compétences. De cela, vous n'êtes pas responsable. Une conjoncture dont vous n'êtes pas responsable non plus.

Mais à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, j'avais déjà interrogé sur le quid des actions, des priorités, parce que là, vous êtes en responsabilité. Vous êtes en responsabilité de faire des choix et d'appréhender une situation en tentant de modifier la trajectoire.

Pour la question des investissements que vous avez évoqués, là-aussi, je ne vais pas me dédire. Lorsque j'étais, avec d'autres, assise sur d'autres bancs, j'assumais notamment d'avoir un recours à l'emprunt si celui-ci, si celui-ci devait répondre à des objectifs politiques et qu'il était raisonné, et qu'il s'inscrivait bien évidemment dans une perspective de recherche de nouvelles ressources pour des effets leviers, pour assumer nos choix politiques. Je ne me dédie pas, mais moi, ce que j'attends c'est les choix politiques et encore une fois, je ne vois pas, et ça a été dit avant moi, de traceurs, ùn ne parlemu mancu, mais je ne vois pas de structurants.

Diciamu « un paese da fà », ch'ellu sia sempre da fà, quessa di sicuru, ùn s'hà da micca fà in un passu, mà omancu ci vole à francà lu, u primu !

Alors, à un moment donné la transition, elle commence à être longue, elle commence à être très longue et on ne voit pas arriver les choix et la structuration.

Moi je l'ai dit, je l'ai assumé à une époque, je l'ai assumé en rappelant, c'est pour ça que je rappelle toujours la position qui était la nôtre quand nous étions sur d'autres bancs, en alarmant, et en rappelant, et en appelant sur les mêmes choses, à une prise de responsabilité.

Il y a un delta entre justement votre introduction qui annonce des ambitions et la réalité du document. La réalité du document où on voit, je le disais, nous étions il y a quelques minutes avec les syndicats, une situation sociale qui va s'aggraver, vous parlez d'investissement sur le social. L'investissement, ce n'est pas seulement les aides obligatoires. L'investissement sur le social, c'est faire le choix d'une anticipation et d'une approche systémique, et pas seulement dans la logique du schéma. Je vois, Monsieur le Président, que vous souriez. Pas seulement dans la logique de beaux schémas qu'on essaie de mettre en œuvre sur une lecture sur le terrain.

Sur l'éducation, la langue et la formation, l'effort, il est constant, il n'est pas augmenté. Je ne vais pas développer, d'autres l'ont fait avant moi.

Sur l'énergie, 2019, nous vous disions qu'il allait falloir investir très fortement pour être à l'anticipation et pour continuer à maîtriser nos choix stratégiques. Ne simu sempre à aspittà.

Sur la question des déchets, les non-choix nous mènent aujourd'hui à devoir assumer ce qui est en train de se passer sur le terrain et à tenter de rattraper les coups perdus... Les coups partis, lapsus révélateur...

Donc je crois que nous sommes ici dans un piège qui est en train de se refermer. Donc manque la mise en œuvre de ces choix politiques. Tout est urgent, quessa a possu sente. Mais ça n'empêche pas en pluriannualité d'engager des priorités qui se lisent en annualité sur un budget. Les urgences, ça ne justifie pas tout.

Moi, je ne vois arriver ni l'anticipation, ni le projet politique... Je ne vous demande de pas une obligation de résultat sur tout, mais une obligation de mise en œuvre de moyens. Quand je lis les constats, les marges d'économie qu'on va dégager, les contractualisations, la recherche de plurifonds, j'ai l'impression de lire tous les précédents budgets. Sur l'écosystème, la recherche de l'épargne, la recherche de nouvelles ressources, oui d'accord.

Alors vous faites le choix de maintenir une logique de dépendance, de négociation, de petites marges de manœuvre, confer PTIC, où ce n'est pas vous faire offense parce qu'on s'est fait avoir et vous le dites vous-même, mais quelque part on l'accepte et aujourd'hui on l'intègre dans la matrice.

Sur la question de la continuité territoriale, de la même façon, on est loin du compte et les incertitudes demeurent.

Pour conclure, je vais prendre une expression qu'emploie souvent mon voisin de gauche, ne simu sempre à chî feremu. Il le dit souvent. Donc, une introduction qui partait d'un constat et peut-être d'ambitions qui étaient en train de se dessiner, pour finalement aboutir encore une fois et une fois de trop à un document de gestion courante d'une collectivité administrée, d'une collectivité qui accompagne petit à petit le glissement d'un peuple, je fais référence à la démographie, à une population sur un petit bout de territoire français qui intègre des contraintes structurelles et conjoncturelles sans essayer de les modifier, d'en modifier la trajectoire à temps T, je ne vous le reproche presque pas, mais de pas être en capacité aujourd'hui de nous amener des perspectives en prospective, ça, en revanche, c'est votre responsabilité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Madame la Présidente.

Je ne comptais pas intervenir parce que Louis POZZO di BORGO a été très précis sur les chiffres et techniquement est rentré dans les détails, mais bon, après un certain nombre d'interventions, « pas de marqueurs nationalistes », « ùn si face nunda », « ùn sorte nunda », moi, je pense que soit on ne vit pas au même endroit, soit on ne voit pas les choses de la même façon.

Pour ma part, pour notre part, je pense que la feuille de route qui nous a été donnée, elle est claire. C'est l'année de la réalisation, on se donne les moyens de réaliser, et je vais citer des exemples, mais je pourrais les multiplier.

Il a fallu se donner les outils, le Comité de massif, qui aujourd'hui, quand vous faites le tour des communes et quelquefois dans certaines collectivités, un certain nombre de projets ne pourraient pas se réaliser sans l'apport financier du comité de massif, ça c'est la réalité. Peut-être un marqueur nationaliste aussi, mais il ne s'agit pas que de marqueurs nationalistes. E ghjente chì campanu ind'è i paesi in altrò, ùn sò micca tutti naziunalisti, anu dirittu à listess'affari chè noi chì simu naziunalisti. Hè vera chì noi, ci hè certi settori è certi affari chì veramente, per noi, sò impurtantissimi.

Sauver le rural, certes on ne l'a pas encore sauvé, mais en tout cas on s'y emploie, on y met tous les moyens et on y met toute notre énergie. Et quand aujourd'hui, Monsieur le Président, vous nous permettez et vous avez fait le choix politique, et nous avons fait le choix politique, d'investir dans le rural des sommes considérables, que ce soit à Galeria, je vois mon collègue et ami Pierre GUIDONI, que ce soit à la Porta, Tony, 1,3 M€, 1 M€, dans des endroits où sur le continent... Alors, on ne va pas comparer, mais dans le rural tel que le nôtre aujourd'hui, nous sommes les seuls à investir autant d'argent, il faut le dire. Nous sommes les seuls, c'est un choix politique.

Oui, vous ne trouverez pas un autre service d'incendie et de secours qui a investi dans le rural, les gens ne sont pas en garde postée, ils sont en bip, ils sont dans des locaux qui sont mutualisés, etc., etc. Nous, nous avons fait le choix politique de rassurer les gens, de fixer les gens, de sécuriser les gens dans des endroits qui comptent beaucoup pour nous. Perchè ci campemu, perchè ci simu, è quandu andemu à vede i merri, i presidenti d'intercomunalità, qui ne sont pas toujours de notre bord, mais peu importe. Tout le monde reconnaît que ce sont quand même des investissements considérables et ça, nous avons réussi à le faire, et ça nous le faisons, sans opposer bien sûr l'urbain, puisque vous avez vu qu'à Bastia aussi, les choses se mettent en ordre de marche.

Mais ils nous disent aussi « face 20 anni ch'aspettemu, face 20 anni chi ci anu prumessu di fà se strutture », ùn sò mai state fatte, mai ! Eri, eru à La Porta, dicia u merre, quandu sò cullatu à scuntrà lu, « Un cullate più, a caserna ùn si ferà mai, e vostre chjachjare... », cusì è culà. Mà quande no simu cullati eri è chè l'affaire hè fattu, per via di e nostre scelte pulitiche, parce qu'on a dit que dans ces territoires, on ne les abandonnera pas, on sera là. C'est un exemple de mes délégations, mais je pense que l'agriculture, et Dumè pourrait en parler mieux que moi puisqu'au quotidien, on accompagne ces gens. Au quotidien, on les rassure.

Alors tout n'est pas parfait, il reste beaucoup de travail à faire, mais pourquoi ? Il y a beaucoup de retard à rattraper aussi. Alors, on ne va pas épiloguer là sur le retard, à qui la faute... En tout cas, nous, Monsieur le Président, avec votre budget, vous nous donnez les moyens de faire beaucoup et ce qui n'a jamais été fait. Et je le dis et je suis prêt à le prouver, et je suis prêt à le démontrer. Cet investissement considérable que vous maintenez malgré les difficultés, malgré ceux qui sont venus nous faire les poches, les 100 M€ volés à i Corsi. C'est le matériel roulant des chemins de fer, 100 M€. C'est vrai que je l'ai un peu en travers de la gorge. Mais vous n'avez pas dit « on n'achètera pas du matériel roulant », vous avez dit « on va se retrousser les manches et on va y aller ». Et quand on crée un établissement public industriel et commercial, c'est le projet politique, le nôtre. Donc, là aussi il y a des marqueurs et c'est fait. Il ne faut pas dire que rien n'est fait, il ne faut pas dire que tout est noir. Moi, je ne dis pas que tout est parfait, ci hè sempre u travagliu à fà è assai travagliu à fà. Mà pensu chì, cu issu bugettu, ci hè digià i mezi di e nostre ambizione pulitiche, et ça c'est important.

Avoir les moyens de ses ambitions et avoir les moyens de porter ces projets aujourd'hui, je pense que d'autres à ma place, et ils l'ont dit, ne l'ont jamais eu. Et nous, nous avons les moyens de porter nos projets et nous, nous avons les moyens de concrétiser, et nous concrétisons.

9 M€ à l'université, o zitè, una meraviglia. On n'a jamais abandonné les collèges et lycées, vous le savez très bien, M. MONDOLONI, bien au contraire. Bien au contraire ! Et j'ai entendu la conseillère exécutive, hè nantà u terrenu tutti i ghjorni.

Alors nous n'abandonnerons rien de nos fondamentaux. Nous mènerons ces combats tranquillement, nous concrétiserons, puisque c'est la feuille de route que vous nous avez donnée l'année de la concrétisation. Elle commence, elle ne s'achèvera pas en 2023, elle continuera, mais je pense qu'il faut aussi dire les choses telles qu'elles sont. Aujourd'hui, ce budget nous permet de mener nos projets, de changer la vie des gens, de donner des perspectives, de réussir nos projets aujourd'hui, qui sont des projets, des marqueurs politiques forts. Un

établissement industriel et commercial pour les chemins de fer, c'est quelque chose pour lequel nous, nous sommes toujours battus ; quand je dis « nous », c'est le mouvement national. Et puis, quand on refait la gare de Bastia, la gare d'Aiacciu qu'on inaugurerà très prochainement. Bien entendu, nous sommes allés rencontrer le vice-président en charge des transports à la CAPA, qui nous a cordialement invités, Monsieur VANUCCI. Donc, nous avons convenu aussi de faire une inauguration commune, nous commençons à travailler sur l'intermodalité, etc., etc.

Oui, quand vous passez à Caldaniccia, les choses changent.

Quand vous passez en Balagne, parce que j'ai vu les appels d'offres l'autre jour pour la maîtrise d'œuvre de la gare de l'Île Rousse, de la gare de Calvi, grâce à Nanette MAUPERTUIS à l'époque qui a décroché des crédits européens.

Oui, les choses changent. Quand vous passez à Lumio, les choses changent. Oui, les choses changent. Il suffit d'être sur le terrain. Moi j'y suis tous les jours et je continuerai à l'être. Et tous les matins quand je me lève, je me dis que je suis là, en représentant du mouvement national, pour mettre les marqueurs du nationalisme en avant, mais pas que. Mais en tout cas, là où j'ai des responsabilités, ils sont mis en œuvre et vous le savez.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Allora, ci sò altre dumande ? Nò.

Aghju da ripassà a parolla à u Presidente di l'Esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Difficile de synthétiser après un débat d'une telle densité.

Le budget, c'est toujours un acte important. En arrière-plan, il y a des choix politiques, il y a des oppositions, il y a aussi des positionnements politiques, on l'a bien compris. A fortiori un budget dans un contexte particulier comme le nôtre.

Je vais essayer, mais très brièvement, de répondre aux principales critiques.

Je remercie les membres de la majorité qui se sont exprimés depuis l'Assemblée pour dire les raisons de leur soutien.

D'abord répondre à Xavier, que je vois pour la première fois aussi empressé à intégrer les avis du CESEC... Lui dire que je regrette ce couac avec le CESEC. Bien sûr que je regrette ! Et vous savez combien je me suis engagé personnellement, et le Conseil exécutif avec moi, et la majorité territoriale tout entière, pour que le CESEC soit, comme les autres instances consultatives, toujours mieux et plus largement intégré dans nos travaux. Et je dirai que c'est un petit peu ce geste de mauvaise humeur que je respecte, même si je le regrette ; je parle de l'avis du CESEC par lequel il ne rend pas d'avis. Je le trouve un peu injuste, surtout quand on met en perspective ce qui se passait avant, avant les mandatures nationalistes.

Je ne crois pas qu'il n'y ait jamais eu le Président du Conseil exécutif qui vienne en personne, pendant 2, 3, 4 heures, présenter, non seulement les documents budgétaires, mais la quasi-totalité des documents importants soumis au vote de l'Assemblée de Corse.

J'ai décidé de le faire et je le fais régulièrement, et je pense que le CESEC en est heureux en tant qu'institution, et ses membres également.

Alors là, qu'est-ce qu'il s'est passé ?

Ils disent « vous ne nous avez pas mis en situation de donner un avis ».

Je voudrais quand même le dire, le CESEC le sait, j'aurai l'occasion de m'en entretenir avec la Présidente, il faut que vous le sachiez aussi et que les Corses qui nous écoutent le sachent.

Il était prévu que je présente le document, comme je le fais tout le temps. Il a été transmis dans les délais, non seulement dans les délais légaux, mais bien avant les délais légaux. Je devais le présenter et puis il s'est trouvé que j'ai eu un deuil familial et qu'il n'y avait pas de possibilité de fixer une autre date. Et donc, avec les contraintes inhérentes à ce type d'événements, c'est le président de l'ADEC qui m'a remplacé. Il était en déplacement et c'était une visio au lieu que ce soit une présence physique comme ça l'est d'habitude. Une visio qui a duré un peu plus d'une heure, dans laquelle le président de l'ADEC, aidé par les services, a répondu aux questions qui lui étaient posées.

Et le CESEC ensuite a considéré que cette façon de faire ne lui permettait pas de donner un avis sur le budget.

J'en prends acte. Je le regrette et je considère que cette réaction n'est pas justifiée, et j'aurai l'occasion de le dire à la présidente du CESEC. Mais puisque

vous avez posé le problème, je tenais à répondre publiquement et à expliquer ce qui s'était passé.

Alors, pour moi, cet incident a vocation à être purgé rapidement et la parenthèse refermée, et bien sûr, nous reprendrons le cours de nos concertations et de nos échanges que je veux toujours plus fructueux, non seulement avec le CESEC, mais également avec la Chambre des territoires et, bien sûr, l'Assemblea di a Giuventù.

Sur le reste, rien de très nouveau, simplement vous dire, mais vous n'étiez pas présent à la réunion avec le SDE, que je suis surpris de votre amendement, je suis en désaccord avec l'amendement. Je ne vais pas rouvrir le débat, mais je vous le dis, je l'ai lu, vous le présenterez. On a échangé largement, on a convenu de se revoir. On a fixé une façon de faire qui, me semble-t-il, convenait, y compris au DGS qui avait été mandaté pour discuter avec la DGA et le DGA adjoint.

Donc pour moi, je le dis là-aussi, je n'ai pas vocation à faire du contentieux, vous le savez ; contentieux devant les tribunaux avec le Syndicat de l'énergie qui est un acteur important. Et je souhaite trouver une issue satisfaisante et qui permette au SDE de continuer son action, il le fait, je le sais, et qui permette aussi à la Collectivité de Corse d'être respectée dans ses prérogatives.

Donc, nous continuerons à en parler et nous trouverons, j'en suis sûr des solutions.

Après, me tournant vers Paul-Félix BENEDETTI, avec qui je suis souvent d'accord, mais quelquefois en désaccord. Le problème, c'est qu'il est toujours aussi convaincant lorsqu'il dit des choses exactes que lorsqu'il dit des choses infondées. Et aujourd'hui, je pense que c'était plutôt un jour où il était sur des choses contestables.

Je prends juste un exemple, j'espère qu'il reviendra, sinon vous le lui direz. Lorsqu'il me dit, « vous êtes sur un train de dépenses de fonctionnement que vous n'avez pas su anticiper et c'est une course en avant », moi je reprends et on m'oblige à le faire, les chiffres simples, on est bien d'accord, parce que sinon les Corses ne vont plus rien y comprendre.

2015, 2016, 201, évolution des effectifs des 3 collectivités. A partir de 2016, on sait qu'il y a la perspective de fusion. On est d'accord ? Perspective de fusion au 1^{er} janvier 2018.

Conseil départemental 2B, 2015 -17 ; 2016, -2 ; 2017, année précédant la fusion +41 ; au terme des 3 années, +22.

Collectivité territoriale de Corse, nous sommes en situation, à compter de décembre 2015, -43 ; -42 ; -23. Au bout des 3 années 2015, 2016, 2017, pour anticiper la fusion, nous avons supprimé 108 postes dans les effectifs. Paul-Félix nous disait « vous n'avez pas anticipé »...

Et enfin, Conseil départemental 2A, 2015, +88 ; 2016, +84 ; 2017, +5 ; total : 177.

Donc, si on fait le total des recrutements dans les années précédant la fusion et au moment où on savait qu'elle allait intervenir, on en a plus 199 dans les deux collectivités conseils départementaux, plus 199 et on en a, moins 108 pour la Collectivité territoriale de Corse.

Donc, moi je pense que j'ai fait ce que j'avais à faire et plus que ce que j'avais à faire et on continue à faire comme ça. Donc, les dépenses de fonctionnement, je ne suis pas un magicien du tout et je ne suis pas un dissimulateur, ça a été dit par Louis Pozzo di Borgo, je ne voulais pas rentrer dans le détail, on a une trajectoire budgétaire, globalement, on l'a respectée. On l'a respectée, mais on est sous une pression exogène, on vous l'a dit, ce qui relève de nos choix à nous, c'est 1 % dans l'augmentation de notre masse salariale. Le reste, c'est le taux d'indice, l'augmentation du taux d'indice, le GVT, etc.

Donc à un moment donné, c'est sûr qu'on est dans un effet ciseau et lorsque vous avez 230 millions de dépenses sociales et des dépenses qui explosent tous les ans, plus 5 millions, plus 7 millions, vous n'avez pas les recettes qui rentrent, pas besoin de sortir de Saint-Cyr pour comprendre que ça crée un effet ciseau majeur.

Et lorsqu'on me dit, « mais vous n'êtes pas nationaliste », qu'est-ce que vous voulez que je fasse ? Que je supprime le RSA ?... Non, mais vous dites « il ne faut pas se contenter de suivre »... Excusez-moi, vous dites « votre budget n'est pas suffisamment nationaliste », il y a des dépenses qui sont des dépenses obligatoires. On a travaillé, vous le savez, sur des dispositifs innovants. On a envisagé le revenu universel. On a mis une AMO, on a un rapport qui a été fait par les gens qui sont en pointe, pour avoir une expérience sur 5 000 personnes de revenu universel, ça coûte 10 ou 15 millions d'euros par an. Et pour pouvoir le faire sur une durée significative, il faut le faire sur 4 ou 5 ans, ça veut dire qu'il faut 50 millions d'euros.

Donc à un moment donné, s'il n'y a pas une décision prise à l'échelle française de nous identifier comme un territoire pilote et de mettre les financements qui vont avec, on ne peut pas le faire. Et aujourd'hui, alors je ne vais pas dire les nouveaux arrivants qui arrivent en Corse et qui sont là depuis 6 mois, ils n'ont pas le RSA, ce n'est pas ma politique. Si c'est ça faire une politique nationaliste, aucun des nationalistes qui est ici ne pense à ça. On est bien d'accord.

Par contre Jean Martin, je me tourne vers vous, je ne sais pas quoi choisir comme argument, lorsque vous nous dites « mais vous n'anticipez pas ». Vous vous prenez des chiffres, la silver économie, vous avez dit, « c'est dérisoire ce que vous mettez, vous n'avez pas compté les chiffres de la dette, etc. ». Mais si on fait le calcul de ce que nous consacrons chaque année par choix politique aux dépenses en faveur des personnes âgées, aujourd'hui, c'est 90 millions d'euros. Pas toujours parce que, par exemple, le schéma pour l'autonomie que nous avons voté et que nous avons financé, c'est 53 millions d'euros de plus...

M. Jean-Martin MONDOLONI

Les personnes âgées d'aujourd'hui.

M. le Président Gilles SIMEONI

Oui, d'aujourd'hui, mais vous ne voulez pas que je m'occupe des personnes âgées de demain sans m'occuper de celles d'aujourd'hui ? Je veux bien être dans l'anticipation, mais ça ne peut pas être l'eugénisme ! Quand on a voté à l'unanimité 15 millions d'euros de plan pour les rénovations des EHPAD, avant de penser aux personnes âgées de demain, il faut passer à celles d'aujourd'hui qui sont dans des EHPAD.

Lorsqu'on essaie de faire évoluer les dispositifs pour renforcer le maintien à domicile, on en a parlé, on fait des choix qui ne sont peut-être pas des choix nationalistes, en tout cas ce n'est peut-être pas un budget nationaliste, mais pour moi c'est un budget qui correspond à la vision que j'ai de la société, y compris en tant que nationaliste.

Donc, pour répondre aux critiques amicales et je veux bien croire Jean-Christophe Angelini lorsqu'il dit qu'il est désolé de constater nos désaccords, ne faites pas un ulcère quand même ! Donc, moi je vous dis qu'on a des marges de manœuvre qui sont limitées, mais ce budget, ce n'est pas un budget nationaliste seulement, c'est un budget qui vise effectivement à construire un pays. Effectivement à construire un pays.

Moi, lorsque je fais à un moment donné avec le Conseil exécutif et la majorité, le choix de dire, sur les infrastructures, je l'ai dit tout à l'heure, on met 70 millions au BP sur les routes, on va consacrer 50 % de cet investissement au réseau ex-départemental, on fait des choix qui sont ceux de ne plus faire des grosses infrastructures, à part peut-être des déviations qui sont en débat, vous le connaissez, dans un contexte juridique qui rend ce type d'ouvrage très difficile et à part le fait avec toutes les contraintes que cela impose d'envisager un élargissement à 2 fois 2 voies au-delà de Vescovato, nous sommes plutôt sur des opérations de désengorgement des centres villes, de sécurisation, nous avons voté des rapports et, de créneaux de dépassement pour limiter les temps de trajet. Nous le faisons.

Lorsque nous doublons, aujourd'hui, les crédits consacrés au chemin de fer, on a fait un choix politique de renforcer les chemins de fer. On a fait le choix politique en disant, « c'est une alternative aux déplacements en voiture, c'est la multimodalité, ça désengorge, ça contribue au développement durable, on fait une politique de formation, etc. ».

Lorsqu'on fait le choix sur les infrastructures de voter une DSP qui va régir pendant 30 ans et que depuis 3 ans, sur les 170 000 prises qui étaient prévues, on en a construit 125 000, 75 % du réseau et donc 75 % du territoire avec un taux de qualité qui est 4 fois supérieur à la moyenne nationale. Est-ce qu'on transforme le pays ? Moi je pense qu'on le transforme.

Lorsqu'on fait le choix de rééquilibrer en faveur de l'intérieur en disant que l'intérieur a besoin de plus de moyens proportionnellement, ce sont des choix politiques déclinés à travers le comité de massif, le règlement des aides, etc.

Sur la langue corse, Jean-Martin, on ne peut pas confondre une politique d'évaluation qui reste à renforcer là comme ailleurs et les choix que nous mettons en œuvre. Lorsqu'on ajoute 6 millions d'euros de plus en fonctionnement, ce n'est pas que le BP qui compte, vous le savez, c'est aussi le réalisé. Vous vous rappelez qu'on s'est fait reprocher d'avoir inscrit trop peu au budget et que lorsqu'on on a le compte administratif, on se rend compte que les acteurs quelquefois ne consomment pas. C'est aussi la réalité de notre pays, mais la volonté politique, elle est là

Lorsqu'on a mis en place, je me tourne vers Josepha, la PPI sur les établissements secondaires, on avait voté période 2018-2023, c'était un choix politique, on a dit « priorité à l'éducation, à l'enseignement supérieur ». Il me semble qu'on est dans la continuité de ce choix. Aujourd'hui, sur cette programmation pluriannuelle, on avait prévu 79 millions d'euros, on a programmé

76 millions d'euros et on a consommé 42 millions d'euros. Donc, on va continuer à développer ce programme pour rénover nos collèges et nos lycées.

Lorsqu'on se bat sur l'énergie pour avoir une enveloppe qui vienne en quelque sorte se substituer à l'investissement qu'il fallait faire pour le gazier, on l'a fléchée cette enveloppe. Sur quoi on la flèche ? Sur la rénovation des logements sociaux, sur la mise aux normes des bâtiments publics et notamment et prioritairement les bâtiments d'enseignement.

Lorsqu'on fait le choix de l'enseignement supérieur, Jean-Martin, vous ne pouvez pas nous dire que toutes les régions de France aident leurs universités comme nous, nous aidons l'acteur historique et essentiel qu'est l'université de Corse. Il n'y a pas de convention tripartite ailleurs, il n'y a pas de convention tripartite. La convention tripartite existe et la convention tripartite, je l'ai dit tout à l'heure, en 2018-2022, c'était 63 millions d'euros ; 2023-2027, ça va être 85,5 millions d'euros. Ça, ce sont des marqueurs.

Vous nous dites que ce n'est pas un budget nationaliste. Il y a eu des choix nationalistes pour faire le budget et vous ne les avez pas partagés. Lorsqu'il a fallu se battre contre l'État pour récupérer ce qui nous était dû après l'emplâtre...

M. Jean-Martin MONDOLONI

A l'occasion d'un budget supplémentaire, nous avons voté contre le budget supplémentaire.

M. le Président Gilles SIMEONI

A l'occasion d'un budget supplémentaire, vous avez voté contre le budget supplémentaire, mais vous n'avez pas voté le budget qui était la matérialisation politique la plus forte de notre refus d'accepter l'injustice, notre refus d'accepter l'injustice ! Et, lorsqu'il a fallu se battre pour récupérer 50 millions d'euros sur les 100 auxquels nous avons été injustement condamnés, eh bien, nous avons été bien seuls et ces 50 millions d'euros, nous les avons récupérés contre vents et marées, contre un représentant de l'État qui nous disait « circulez, il n'y a rien à voir, vous allez payer 100 millions d'euros et vous les inscrivez au budget » et qui a prétendu nous les inscrire d'office. C'est ça la réalité !

Donc, moi je suis un nationaliste corse, mais le budget que je fais et Hyacinthe l'a dit, il n'est pas que pour les nationalistes corses, il est pour la Corse et pour les Corses et pour construire ce pays.

Je pense qu'avec les marges de manœuvre qui sont les nôtres aujourd'hui, nous avons fait au mieux avec des choix politiques qui sont clairs et qui sont en cohérence avec notre vision de cette société.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le Président.

Il y a effectivement un amendement qui a été évoqué. Donc, le groupe qui a déposé l'amendement doit le présenter. Je pense que c'est Monsieur Lacombe.

M. Xavier LACOMBE

Oui, Madame la Présidente.

Donc, le Président a anticipé et a déjà répondu. C'est un amendement qui concerne le syndicat d'énergie de la Corse du Sud, puisqu'il vous propose, je ne sais pas si tout le monde en a connaissance : aux pages 86 du rapport et 18 de la délibération de programme, le montant en CPI affecté au Syndicat Départemental des Énergies de la Corse-du-Sud (Programme 3134), établi à 0, est remplacé par le montant suivant : 2 000 000.

Aux pages 86 du rapport et 267 de l'annexe M57, le total des crédits de paiement affectés au Syndicat Départemental des Énergies de la Corse-du-Sud (Programme 3134), établi à 500 000 euros, est remplacé par le montant suivant : 2 500 000.

En conséquence, les montants généraux des actions, objectifs et politiques dont dépend ce programme sont adaptés en intégrant les nouveaux montants.

L'accroissement de charge est compensé à due concurrence par la réduction du chapitre 011 relatif aux charges à caractère général qui sont en augmentation.

Je vais faire court de la présentation, c'est le 5^{ème} exercice pour le SDE 2A où on constate que les sommes versées sont toujours en deçà de ce qui était prévu.

Depuis 2009, on se trouve dans une situation de blocage qui me conduit à vous solliciter régulièrement et à déposer cet amendement. Vous faites le choix d'inscrire en AP 4,1 millions d'euros correspondant à ce qui était dû sur les seules

années 2019, 2020. Pour être juste et précis, il aurait fallu que soit inscrite la somme de 11,6 millions d'euros, somme due au syndicat d'énergie.

Nous sommes dans une situation aujourd'hui, il va être très délicat, mais je crois qu'il vous appartiendra, Monsieur le Président, ou le Président du syndicat, d'aller expliquer aux particuliers et aux professionnels que leurs projets ne peuvent aboutir. On est dans une situation aujourd'hui où toutes les opérations de 2022 seront supprimées. Rien ne sera inscrit en 2023 si les choses restent en l'état, sachant très bien que tous les programmes présentés ont été votés à l'unanimité. Tous. Donc, il faudra expliquer cela à l'opinion que vous donnez péniblement 500 000 euros au SDE 2A lorsque vous en versez, ce qui ne me gêne pas, 2,5 millions d'euros au syndicat d'électrification de la Haute-Corse. Il y a quand même un petit problème.

Le traitement politique, je fais un petit détour, du SDE 2A de la Corse-du-Sud depuis la fusion, à mon avis n'est pas forcément une réussite. Vous y êtes installé politiquement avec des difficultés et vous disposez de la présidence par une maîtrise habile, c'est le seul organisme où les choses se sont passées ainsi, sur des procédures de désignation qui vous ont permis d'être à la manœuvre et de vous assurer de la présidence de cette structure. Et pourtant, et pourtant, Monsieur le Président, vous y êtes minoritaires et l'emprise que vous espérez installer, comme partout ailleurs, n'est pas au rendez-vous, loin de là. Peinant à l'établir, moi, je ne peux concevoir qu'il y ait des représailles d'ordre budgétaire, c'est inconcevable. C'est bien pour ça que cet amendement est proposé à juste titre et encore, et encore, il est bien en deçà de ce qu'il devrait être.

Monsieur le Président, vous verrez à travers cet amendement, c'est une main tendue qui vous permet de revenir à de meilleurs sentiments. Je peux comprendre votre agacement et votre énervement, ne perdons pas nos moyens. Moi, je suis de bonne humeur, et cet amendement est raisonnable.

A ce jour, alors que la CdC doit 11,6 millions d'euros, les représentants qui me regardent émerveillés, étaient présents en octobre 2021, mais depuis, ils ne nous ont jamais apporté de réponse et je crois que le chiffre de 11,6 millions d'euros n'a jamais été contesté.

Donc, on propose d'inscrire 2 millions d'euros en CPI, contre 0 actuellement, et faire grimper la CP allouée à 2,5 millions d'euros, je vous l'ai déjà dit comme par ailleurs, en espérant que ma proposition et votre position traduisent une volonté de conciliation, d'apaisement et d'équilibre territorial si cher à nos collègues dont j'ai de forts doutes.

Je vous en remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Un amendement à 2,5 millions ? Un pour. Un contre ? Personne. Donc, Monsieur le Président, votre avis ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vais être très bref et je vais faire le choix méthodologique de ne pas répondre, mon cher Xavier, à votre présentation qui contient un certain nombre de contre-vérités et d'inexactitudes. Je ne vais pas le faire parce que nous sommes en l'état d'une discussion avec le syndicat de l'énergie. Nous avons une réunion que j'ai proposée, qui a été acceptée et où nous avons eu l'occasion de revenir sur la vision des 2 parties. Et moi j'étais resté en l'état, et de cette réunion, et des suites dont nous étions convenus. J'ai annoncé ce jour-là qu'il y avait 4,1 millions d'euros d'autorisations de programmes qui étaient inscrits. Nous avons renvoyé à une discussion entre les DGA de la Collectivité de Corse et le DGS du SDE qui était mandaté et, ce qui m'est rapporté de cette discussion, c'est que ces 4,1 millions d'autorisations de programmes qui sont inscrits au budget ont vocation à se transformer en crédits de paiement et cela sera fait, y compris sans attendre le budget supplémentaire, dès que seront transmis les éléments relatifs au paiement sollicité.

Donc ça, c'est l'accord sur lequel on était. Donc moi, je m'en tiens à cet accord et cet accord, il est aux antipodes, et de la présentation que vous avez faite, je le répète, qui est inexacte sur laquelle je ne vais pas revenir, et de l'amendement que vous déposez.

Donc, moi j'écarte votre amendement, je réaffirme que je suis dans le même état d'esprit, que je souhaite que les relations avec le SDE soient apaisées et normalisées, que ce processus est à mon sens en cours et que je reste en l'état de l'accord qui a été pris.

Voilà. Alors, je ne comprends pas, je le dis, je ne comprends pas le sens de votre amendement et le sens de votre intervention.

Donc, pour les raisons que je viens d'exposer, je suis défavorable à l'amendement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, l'exécutif est défavorable à l'amendement.

Avant de procéder au vote du budget primitif, nous allons voter cet amendement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? « Core in fronte » s'abstient. Qui ne participe pas ? Josepha Giacometti ne participe pas. Qui est pour l'amendement ? « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».

L'amendement est rejeté.

Maintenant, nous passons au vote du budget primitif, tel qu'il a été débattu, pour l'année 2023.

Qui est contre ? « Un soffiu novu », « Avanzemu » et la non-inscrite et « Core in fronte ». Qui est pour ? « Fà populu in seme ».

Le budget primitif est ADOPTE à la majorité absolue.

Une bonne chose de faite.

Que personne ne bouge, si vous plaît, que personne ne bouge !
J'explique.

Avant de redonner la parole au Président de l'exécutif et s'il en est d'accord pour présenter les deux budgets des laboratoires, un mot sur l'élection de la commission permanente.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 027 : Rinnuvata di a Cummissione Permanente

Rapport n° 027 : Renouvellement de la Commission Permanente

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'après ce que j'ai entendu, la liste qui se présenterait, liste unique bien sûr, qui nous faciliterait la vie, ne comporte pas de parité, on revient au débat de tout à l'heure. Par conséquent, nous sommes obligés de prendre les 4 listes.

Donc, je vais vous donner lecture dès à présent du rapport de manière formelle qui ouvre la procédure de consultation de recueil des candidatures et de vote et dans 1 heure, on fera l'élection. Ne vous inquiétez pas, nous avons prévu tout ce qu'il faut pour que vous teniez le coup sur le plan du taux de glycémie.

Le rapport relatif au renouvellement de la commission permanente : les membres de la commission permanente autres que la présidente, sont élus au scrutin de liste. Chaque conseiller à l'Assemblée, ou groupe de conseillers peut présenter une liste de candidats. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes sont déposées auprès de la présidente dans l'heure qui suit l'élection de celui-ci. Si à l'expiration de ce délai, une seule liste a été déposée, les nominations prennent alors effet immédiatement, - ce qui nous simplifierait la vie, mais apparemment, mathématiquement, ce n'est pas possible - et à ce moment-là, j'en donne lecture, il n'y a pas de problème. Dans le cas contraire, l'élection a lieu à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, entre les listes mentionnées au 3^{ème} alinéa. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation de chaque liste, etc.

Vous connaissez tous la procédure. Donc, je vous demande que chaque groupe transmette la liste candidate dans 1 heure au maximum et on procédera à l'élection dans 1 heure.

Merci. A ce stade, j'en ai terminé.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Présidente, la parité, ça sous-entend donc que les groupes ne reconduisent pas la répartition hommes/femmes qu'ils avaient dans les 14 antérieurs.

Quel est le groupe qui a modifié sa parité ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Aucun groupe n'a modifié sa parité.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Alors, on était 14, il y avait une parité 7/7.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, on ne peut pas faire une liste unique parce que c'est un homme, une femme, d'accord, donc on n'y arrive pas. Vous, vous êtes tout seul.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Ben moi, je suis hors parité ! Je ne dois pas être compensé par une femme.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors il est 19 h 20, nous avons un scoop !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Ce n'est pas un autre groupe qui doit me compenser, sò solu !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On ne peut pas reconduire la liste de la dernière fois, ce n'est pas possible. Bref. Donc, nous attendons au secrétariat général vos listes. Merci.

Alors du coup, nous avons perdu le Président !

Je précise qu'il nous faut les 2/3 des votants ou représentés pour faire l'élection, autrement, ce n'est pas possible.

Donc, vous restez, ne partez pas, y compris après le vote des budgets des 2 laboratoires. Voilà, il faut rester. Merci.

Donc là, on y va pour les laboratoires.

Le Président de l'Office hydraulique va nous faire les présentations.
Merci.

Raportu n° 035 : Bughjettu Primitivu di u bughjettu annessu di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti

Rapport n° 035 : Budget Primitif du budget annexe 2023 du laboratoire d'analyses du Pumonti

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Je vais essayer, malgré le peu d'attention, de présenter ces 2 budgets primitifs des labos.

En propos introductif, ce budget, je pense qu'il traduit bien une volonté d'abord de clôture d'un cycle, le cycle qui a été celui de la fusion des conseils généraux et donc de la création de notre Collectivité et donc aussi de l'intégration des 2 labos Cismonte et Pumonte au sein de cette Collectivité, avec le début d'un nouveau cycle qui est celui, aujourd'hui, qui va se dérouler sur 2 ans et qui a pour objectif d'arriver à la fusion de ces labos en labo unique, avec une volonté bien sûr, de sécuriser, de pérenniser et de développer les activités essentielles de ces labos, notamment aujourd'hui dans un contexte de réchauffement climatique. Et aussi bien sûr, celle de sortir d'une trajectoire haussière en termes de charges de fonctionnement et mécaniquement, une participation régulièrement à la hausse de notre Collectivité à l'équilibre financier de ces laboratoires.

Donc ce BP, il traduit bien cette volonté avec à la fois, de manière consolidée pour les 2 labos, des recettes qui augmentent, des recettes privées, des ventes qui augmentent, des charges de fonctionnement qui diminuent légèrement et une participation de la Collectivité de de Corse qui, elle aussi, diminue.

Ça nous donne et, je commencerai par le labo Pumonte puisque c'est celui-là, en termes d'équilibre du budget, il s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 4 682 900 euros, en diminution de 3,3 % par rapport à l'année 2022. Et dans le même temps, la subvention d'équilibre qui provient du budget principal, elle s'établit à un montant de 2 990 800 euros, est en diminution de plus de 10 % par rapport au BP 2022.

Ça se traduit par des dépenses réelles de fonctionnement qui s'établissent à 4 174 800 euros, avec une légère diminution de 0,48 % ; à l'intérieur, des charges de personnel relativement stables avec une augmentation de 1,67 % due essentiellement au point d'indice.

Concernant les dépenses réelles d'investissement sur ce labo, elles sont, vous le savez, modestes et elles diminuent de 25 % par rapport au BP 2022,

essentiellement dû au fait que des véhicules de service qui avaient été acquis en 2022, bien sûr, cette dépense ne se retrouve pas dans le BP 2023.

Pour ce qui est des recettes réelles, elles s'établissent à 4 384 800 euros, en recul de moins de 2 %, mais c'est normal puisque la participation, comme je l'ai dit, de la Collectivité de Corse qui est une recette, diminue aussi.

Ces recettes comportent 1 330 000 euros de produits de service, donc de ventes, qui sont en augmentation d'à-peu-près 30 % par rapport au BP 2022.

Voilà pour ce labo Pumonte. Je vous laisse délibérer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Merci, Monsieur le conseiller.

Il y a des rapports. Nous avons un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Merci. Quelqu'un veut-il intervenir sur le budget annexe du laboratoire d'analyse du Pumonte ? Madame Mariotti, vous avez la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Madame la Présidente.

C'est une intervention qui vaut sur le Pumonte et Cismonte. Si vous appelez, Monsieur le Président, un budget charnière en vue d'opérer la fusion des labos, je demande à voir ! Mais j'espère qu'on le verra rapidement.

Des dépenses de fonctionnement en baisse sur celui-ci de 0,4 %. Mais moi, au-delà de plus 0,2, moins 0,4, ce que nous disons depuis maintenant 6 ans et je vous reconnais quand même le mérite d'avoir pris à bras-le-corps, j'allais dire ce problème, c'est que - je fais une intervention groupée -, c'est que sur le labo de Corse-du-Sud, on oscille au compte administratif entre 2,4 et 3,4 millions, ce n'est pas linéaire au niveau des années, de subventions d'équilibre et sur le 2B, entre 1,3 et 2 millions.

Alors en avril 2022 donc, il y a un an, vous vous étiez engagé, je lis « à entreprendre une étude », c'est vraiment dans les in extenso, « mais un accompagnement sur un horizon de 18 à 12 mois qui vise à la fois une amélioration, une meilleure structuration du service mais aussi la recherche d'un meilleur équilibre financier ». Moi, je serais curieuse, alors peut-être qu'il faut quelques mois encore pour avoir les résultats de l'étude, de savoir effectivement quelle piste, même si ce n'est pas facile, vous allez nous proposer en matière d'amélioration du système, regroupement, fusion, convergence, je ne sais pas. Avec la création de la mission dédiée, je crois l'embauche d'un chargé de mission, où en est-on sur le sujet ? Où en est-on effectivement dans le déroulement de cette étude ?

En ce qui nous concerne, malgré ce que vous percevez comme étant une amélioration, on est au budget et j'ai noté que vous avez parlé de prévisions prudentes, nous affichons toujours le même scepticisme sur le sujet.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Merci, Marie-Thé.

D'autres questions ? D'autres interventions sur ce budget annexe, non. Donc, Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Juste une réponse. Vous avez raison parce qu'on part effectivement de loin et je l'ai dit, on était depuis 2017, depuis la fusion, dans une trajectoire haussière des coûts de fonctionnement. Moi, ce que je dis aujourd'hui, c'est qu'on inverse la tendance. Ce budget clairement, il affiche des indicateurs qui nous donnent une tendance inversée avec des recettes qui augmentent, des charges de fonctionnement qui diminuent légèrement et une participation de la Collectivité de Corse à l'équilibre qui diminue quand même entre 10 % pour un et pratiquement 6 % pour l'autre. Ce n'est pas neutre, c'est un effort conséquent qui a vocation bien sûr à être amélioré et à se continuer. C'est l'objet, vous l'avez rappelé justement, du travail qu'on a entrepris tous ensemble avec cette idée de dédier une mission à ce travail-là.

Un préfigurateur a été recruté, je le précisais lors de ma dernière intervention. Il est à l'œuvre, il travaille avec les directions, il pourra faire appel à une AMO ou des AMO si nécessaire. Le but, c'est d'arriver à la fusion avec à la fois des activités qui soient pérennisées et développées, c'est aussi une des conditions du modèle économique, et bien entendu un modèle économique qui

soit aussi amélioré, qui soit plus tenable pour notre Collectivité au niveau de la participation que l'on verse chaque année.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Merci. Nous votons, s'il vous plaît, le budget annexe. C'est le vote d'un document budgétaire, je le précise, qui peut être entaché d'illégalité. Donc, j'attends que tout le monde soit en place. Merci.

Je soumetts à votre approbation ce budget annexe.

Qui est contre ? « Un soffiu novu » est contre, « Avanzemu » est contre et la conseillère non inscrite. Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Core in fronte » ne participe pas. Qui pour ?

Le budget annexe 2023 du Pumontu est ADOPTE à la majorité absolue.

Rapport suivant, donc le même pour le Cismonte.

Raportu n° 036 : Bugettu Primitivu di u bugettu annessu 2023 di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte

Rapport n° 036 : Budget Primitif du budget annexe 2023 du laboratoire d'analyses du Cismonte

M. Gilles GIOVANNANGELI

Oui, alors plus rapidement, on retrouve à peu près les mêmes équilibres.

Pour l'équilibre global en dépenses/recettes, on est sur une hauteur de 2 962 300 euros. Là, c'est effectivement une petite augmentation, mais qui est due uniquement à la section d'investissement.

Pour les dépenses réelles de fonctionnement, elles diminuent de 1,40 %, elles s'établissent à 2 188 300 euros avec une dépense de charges de personnel qui elle, diminue de 3,10 % et s'établit à 1 714 200 euros.

Pour les dépenses d'investissement, je vous le disais, par contre, elles progressent, elles s'élèvent à 387 000 euros, soit une augmentation de 44 % par rapport au BP 2022, mais elles s'expliquent par la nécessité de travaux dans la salle d'autopsie ainsi que l'acquisition de matériel technique nécessaire au bon fonctionnement de ce labo.

Pour ce qui est des recettes réelles, elles sont en augmentation de 3,54 %. Elles s'établissent à 2 575 300 euros. Elles se composent uniquement de recettes de fonctionnement, avec là aussi une forte augmentation des produits des services, des ventes qui s'établissent à 600 000 euros et qui sont en augmentation de 50 % par rapport à 2022.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Merci, Monsieur le Président.

Avis de la commission des finances ? Favorable. Merci.

Qui souhaite s'exprimer sur ce budget annexe ? Personne ?

Je sou mets donc à votre approbation le budget primitif annexe 2023 du laboratoire d'analyse du Cismonte.

Qui est contre ? « Un soffiu novu », « Avanzemu » ? Josepha Giacometti. Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? « Core in fronte » ne participe pas au vote. Qui est pour ?

Le rapport est donc ADOPTE à la majorité absolue.

Nous avons terminé l'examen de tous les documents budgétaires.

J'en profite, puisque vous êtes très attentifs, pour vous proposer le compte-rendu synthétique de la séance du 26 janvier dernier.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n^u 043 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 26 è 27 di ghjennaghju di u 2023

Rapport n^o 043 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 26 et 27 janvier 2023

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il des commentaires ? Non.

Des remarques ? Non.

Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Merci.

Je me tourne vers l'exécutif.

Nous allons maintenant aborder 2 rapports du bloc santé et social et je passe la parole tout de suite à Bianca Fazi.

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 024 : Avviu di una chjama à manifestà interessu da a Cullettività di Corsica pè a creazione di 50 piazze di residenze autunumia in Corsica, in u quattru di l'iniziativa pè u sviluppu di e residenze autunumia purtata da a CNSA è a CNAV

Rapport n° 024 : Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) par la Collectivité de Corse pour la création de 50 places de résidences autonomie en Corse, dans le cadre de l'initiative pour le développement des résidences autonomie portée par la CNSA et la CNAV

Mme Bianca FAZI

Merci, Madame la Présidente.

Je vais commencer par le rapport sur le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt par la Collectivité de Corse pour la création de 50 places de résidences autonomie en Corse dans le cadre de l'initiative pour le développement des résidences autonomie portées par la CNSA et la CNAV.

Le présent rapport a pour objet de procéder au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la création de 50 places de résidences autonomie en Corse.

En effet, notre île est particulièrement marquée par le phénomène de vieillissement, 29 % de la population a plus de 60 ans et d'ici 2030, les projections de l'Insee nous indiquent qu'elles représenteront 38 % de la population.

Afin de répondre à cet enjeu sociétal, lors de la session de l'Assemblée de Corse du mois de décembre 21, vous avez voté le premier schéma directeur de l'autonomie pour la période 2022/2026. Sur cette période, le plan d'action du schéma représente un impact financier de l'ordre de 52 millions d'euros en mesure nouvelle pour la Collectivité, soit 33 415 000 euros en fonctionnement et 18 585 euros en investissement.

Une des orientations du schéma vise à impulser, à accompagner la structuration de l'offre intermédiaire inclusive. Cette offre, est quasi inexistante à ce jour en Corse. Or, elle est une solution intéressante pour les personnes qui sont en perte d'autonomie et adaptée aux projets portés par les communes du rural qui souhaitent permettre à nos anciens de continuer à résider dans leur village.

Ces structures sont à mi-chemin entre le domicile et des structures médicalisées telles que les EHPAD.

Ainsi, dans le cadre de la fiche 2-3 du schéma : poursuivre la création d'une offre de résidence autonomie et renforcer le maillage du territoire insulaire, la Collectivité de Corse souhaite lancer un appel à manifestation d'intérêt en vue de la création de 50 nouvelles places de résidences autonomie.

Je vous rappelle que nous avons voté déjà 50 places, et d'ailleurs vendredi, il y a l'inauguration en Balagne de la première résidence autonomie.

Ces places sont financées dans le cadre de l'initiative pour le développement des résidences autonomie. Ce sont des établissements médico sociaux qui relèvent de la compétence exclusive de la Collectivité de Corse et qui s'adressent principalement aux personnes âgées valides ou faiblement dépendantes, ou à des personnes en situation de handicap.

Au sein de ces structures, les résidents disposent d'un logement individuel et bénéficient également d'espaces collectifs afin de faciliter et de favoriser le lien social ou les échanges entre les résidents.

Les loyers sont modérés, ce qui donne un caractère social à ces établissements.

Ces résidences peuvent ainsi accueillir dans la limite de 15 % de la capacité autorisée des personnes en situation de handicap ou encore des étudiants et des jeunes travailleurs.

Deux résidences autonomie ont déjà été autorisées en mars 2021 et seront installées dans le courant de l'année. Donc 26 places à Corti, 24 places à Santa Reparata qui sera inaugurée le 17 mars.

Le cahier des charges de l'appel de la manifestation d'intérêt pour ces 50 nouvelles places est annexé au présent rapport. Il fixe les attendus vis-à-vis des porteurs de projets potentiels, lesquels pouvant être des opérateurs médico-sociaux mais aussi des collectivités locales ou autres acteurs privés du secteur à but non lucratif.

La Collectivité souhaite également, à travers cet appel à manifestation d'intérêt, renforcer le maillage territorial afin de rendre cette offre accessible sur les territoires de proximité sur lesquels aucune offre de la sorte n'est autorisée, en privilégiant l'équilibre territorial.

Il est à noter que pour permettre une meilleure convergence entre les sources de financement pour le développement de ces résidences, la Collectivité a présenté sa candidature au dispositif Hydra, qui est un dispositif financé par l'Union européenne et administré par les caisses régionales d'assurance retraite. Une candidature a été déposée par les services de la Collectivité en septembre 2022 et a été retenue pour bénéficier de ces fonds européens.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Donc il y a un rapport de la commission Éducation. C'est Madame Fagni qui va le présenter.

Mme Muriel FAGNI

Merci, Madame la Présidente.

Ce rapport a été présenté par Madame Marie CIANELLI, directrice de l'autonomie.

Compte tenu du report de la dernière session de l'Assemblée de Corse, l'appel à manifestations d'intérêts initialement actés au plus tard au 28 février a pu obtenir une dérogation afin que cet appel à projets puisse être lancé le 13 mars.

J'ai jugé que ce rapport présentait un beau projet qui permettait une alternative entre le maintien à domicile et le placement en EHPAD.

Madame Santa Duval s'est interrogée sur le coût de l'hébergement de ces résidences. Madame Marie CIANELLI, dans un premier temps, a expliqué que ces résidences n'étaient pas médicalisées comme un EHPAD et par conséquent, pas assujetties aux coûts des personnels médicaux et paramédicaux. Pour autant, les personnes nécessitant de soins infirmiers ou d'autres pourraient en bénéficier dans le cadre d'une activité libérale de la même façon qu'à leur domicile. Le cahier des charges n'incluait pas le montant des loyers, mais il était indiqué que celui-ci devrait être modéré.

Elle a estimé que le projet des charges afférentes ne devait pas dépasser 1 000 euros et a souligné que, comme dans tout logement, les personnes pourront être éligibles à l'APL.

La CDC pourra éventuellement habiliter certaines places au dispositif de l'aide sociale. Néanmoins, la première intention de l'institution n'étant pas forcément de mettre en œuvre ces dispositifs afin d'éviter les freins dus à ce recours.

Madame Éveline Galloni d'Istria a trouvé très intéressant et innovant ce projet qui, en créant ces espaces de vie, tendait à sécuriser les personnes âgées. Il serait judicieux, selon elle, de créer ces résidences dans le rural, ce qui serait une alternative entre un placement et le maintien dans leur lieu de vie.

La commission a émis un avis favorable. Absence du groupe « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère. Il y a également un rapport de la commission des finances.

Mme Paola MOSCA

Oui, Madame la Présidente.

Monsieur Paul-Félix Benedetti a souhaité savoir si les 6 000 euros seront cumulatifs avec d'autres aides ou s'ils constituent un plafond d'aide. Monsieur Pascal Darriet, directeur adjoint de l'autonomie, a précisé que les résidences autonomie ne sont pas des établissements médicalisés mais plutôt une alternative entre le domicile et l'EHPAD et l'on peut faire venir des services extérieurs. Ces financements représentent un coup de pouce de la part de l'Europe sans aucun autre financement en investissement, à l'exception de ceux apportés par les porteurs de projets.

Monsieur Paul-Félix Benedetti a fait observer que la Collectivité de Corse en politique propre n'envisage pas une bonification pour favoriser et résorber le manque de places en hébergement pour personnes âgées. Ce rapport n'est, selon lui, que la captation d'un programme européen classique.

Monsieur Pascal Darriet a fait remarquer que la création des 50 places en résidence autonomie est une initiative de la Collectivité de Corse inscrite dans le schéma directeur de l'autonomie. À ce jour, 50 places vont être créées, notamment à Corti, début avril, et à Santa Reparata di Balagna en fin d'année. 50 nouvelles places vont être créées en fonction des propositions des porteurs de projets.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participations des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Qualu hè chì vole piglià a parolla ? Eveline, Pierre Ghionga, cume vo vulete. Avete a parolla pè “Fà populu”.

Mme Eveline GALLONI D’ISTRIA

Merci, Madame la Présidente.

Le rapport qui nous est présenté ce soir revêt une importance capitale sur plusieurs points.

D'abord, la société Corse a toujours eu un rapport particulier avec les anciens, mémoire de ce que nous sommes et de notre histoire. Ils ont toujours occupé une place centrale au sein de nos familles. Ils habitent avec leurs enfants, ils participent activement à la vie familiale. L'évolution de la société fait que cette façon de vivre se perd de plus en plus et le schéma familial se restreint.

Ensuite, notre attachement à nos villages. Les personnes âgées sont très souvent très réticentes à quitter leur maison de famille, mais aussi leur village dans lesquels ils ont, pour la plupart du temps passé l'intégralité de leur vie. Et enfin, les chiffres de l'Insee qui sont très clairs.

Vous présentez des projections d'ici à 2030 dans votre rapport, mais on pourrait aller même un peu plus loin et constater que la tendance ne fléchit pas, bien au contraire, elle continue à s'accroître.

En effet, d'après l'Insee, en 2018, on comptait 78 500 personnes de 65 ans ou plus sur l'île. Elles seraient 134 600 en 2070 et représenterait alors 36 % de la population insulaire. À cette date, la Corse abriterait la population la plus âgée des régions métropolitaines devant la nouvelle Aquitaine (34 %) et la Bretagne (33 %).

À partir de ces constats, il nous faut trouver des solutions adaptées dès aujourd'hui et nous pensons que ce rapport est un élément de réponse.

En effet, ces résidences autonomie vont permettre aux personnes âgées qui ne peuvent plus vivre seules dans leur propre maison, de bénéficier d'un

hébergement au sein d'un espace à taille humaine, en leur permettant de garder tout de même leur indépendance.

Ces résidences, selon les réponses à appels à projets, pourront répondre également à notre volonté de territorialisation permettant à nos anciens de rester au plus près de leur lieu de vie habituel et donc de ne pas subir le déracinement qu'ils ressentent parfois lorsqu'ils sont contraints de quitter leur maison et de partir vers les gros EHPAD qui sont en général des structures de type localisé dans les grandes villes.

Je tiens donc à remercier la conseillère exécutive et l'ensemble des services pour ce travail en faveur de nos anciens pour faire en sorte que cette période de la vie soit la plus agréable possible.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madame la Présidente, merci.

Notre groupe va évidemment voter ce rapport. Mais à titre personnel, je voulais faire part de ma réticence, même si je vais voter le rapport, je donne la chance à la résidence autonomie. J'ai une réticence sur 2 points.

La première, il faut savoir que ce sont des gens qui sont autonomes qui vont aller là-dedans, elle est culturelle. Moi je pense qu'on favorise une ghettoïsation de personnes âgées avec ces structures et c'est contre ma philosophie, mais on verra, on verra à long'andà.

La deuxième réserve, c'est sur la taille. 30 lits, est-ce que c'est rentable ? J'ai vécu en tant que président d'une association qui gère 100 lits d'EHPAD... Non, ce n'est pas 50. A Corte, par exemple, la résidence est de 30 lits et j'ai connu le Serenu EHPAD à 30 lits, on n'était pas rentables parce que la cuisine, que vous la fassiez pour 30 ou 50 lits, c'est le même personnel et c'est beaucoup plus cher. Donc, on verra avec ces jauges si on est rentables.

Donc moi, je vais voter mais je fais part de mes réserves sur ces plan-là et on verra. L'histoire dira qui a raison ou tort.

Madame la Présidente, je voulais une précision, puis-je voter ou non en tant que gestionnaire d'une structure qui n'est pas une résidence autonomie mais qui un EHPAD, puis-je voter ou non ? Je ne sais même pas si on peut parler ? Non. Maintenant, c'est fait !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est l'appel à manifestation d'intérêts là, c'est tout. C'est un appel à manifestation d'intérêts.

Annette Pieri.

Mme Marie-Anne PIERI

Ce n'était pas prévu, mais juste un petit mot, Bianca.

Je suis bien évidemment pour le maintien des personnes âgées chez elles. Quand on ne peut pas, on ne peut pas. Mais je vous avais parlé d'un outil qui existe et il faudrait peut-être en parler quand les personnes souhaitent rester chez elles. Il y a le mandat de protection future qui permet à une personne de rester à son domicile dans les conditions qu'elle souhaite, avec qui elle le souhaite, le médecin qu'elle souhaite, l'infirmière qu'elle souhaite, la personne qui va s'occuper d'elle. Je dirai que c'est un outil très moderne et qui peut permettre justement aux personnes âgées de ne pas être déracinées et de rester chez elle. Voilà, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Non. Donc, Madame la Conseillère, vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci, la Madame la Présidente.

Je répondrai un peu globalement.

Pour répondre à Pierre, ce n'est pas la même structure que l'EHPAD, donc en fait, le fonctionnement est beaucoup moins lourd. Ce sont des personnes qui ne sont pas dépendantes, comme dans un EHPAD où il y a quand même tout le côté médical qui est assumé et c'est ce qui coûte cher sur le fonctionnement. Ça, c'est la première réponse.

Pourquoi on a proposé cette résidence autonomie ? Je réponds également à Paul-Félix par la même manière, en fait, la Collectivité l'a proposée il y a 2 ans. En opportunité, là, il y avait des fonds européens, alors on prend. Il y a des demandes qui émanent des territoires, moi souvent, j'ai des maires ou des intercos qui nous appellent et qui veulent faire ce genre de structure parce qu'ils veulent garder leurs personnes âgées sur le territoire. Souvent les domiciles ne sont plus adaptés, on le connaît tous, dans les villages notamment, et le fait d'avoir ces résidences, ça leur permet de rester dans le village et d'être en même temps dans une structure qui est plus adaptée d'un point de vue fonctionnel sur le logement, c'est ça qui est important, avec un loyer modéré, ce qui répond aussi au problème de l'EHPAD, et avec des intervenants extérieurs, c'est-à-dire que s'ils ont besoin d'une infirmière, elle viendra ponctuellement. Donc, c'est vrai que la charge n'est pas du tout la même. Je rappelle que ce sont des personnes âgées non dépendantes ou très peu dépendantes et parfois des personnes en situation de handicap.

On verra effectivement ce que donne le fonctionnement, mais pour l'instant en tout cas, ça correspond à une demande qui émane des territoires et surtout de beaucoup de maires du rural.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Je sou mets au vote le rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous passons au rapport 015. Vous avez la parole.

Raportu n° 015 : Avisu di a Cullettività di Corsica in quantu à u pianu di rinforzu è di rimpattera di l'ufferta medicusociale à prò di l'anziani 2022-2028, stabilitu da l'Agenza Regionale di a Salute

Rapport n° 015 : Avis de la Collectivité de Corse sur le plan de renforcement et de rattrapage de l'offre médico-sociale en faveur des personnes âgées 2022-2028 mis en place par l'Agence Régionale de Santé

Mme Bianca FAZI

Merci, Madame la Présidente.

Il s'agit uniquement d'un avis de la Collectivité de Corse sur le plan de renforcement et de rattrapage de l'offre médico-sociale en faveur des personnes âgées 2022/2028 qui a été mis en place par l'ARS.

L'ARS nous a saisis afin de rendre un avis sur le plan de renforcement et de rattrapage de cette offre. Nous avons été appelés à émettre un avis. C'est à l'aune de notre schéma directeur de ces orientations stratégiques, mais aussi de l'état des lieux de l'offre et des besoins, des spécificités territoriales que la Collectivité a examiné ce plan de renforcement.

Il y a 3 axes : renforcer l'offre en EHPAD, renforcer l'offre de répit en EHPAD et renforcer le maintien à domicile.

La Collectivité accueille très favorablement la mise en place d'un plan de renforcement et de rattrapage de l'offre en faveur des personnes âgées ainsi que la mobilisation de l'enveloppe nouvelle de 11 315 908 euros, d'autant que l'insuffisance des financements mobilisés par l'assurance maladie dans ce domaine avait été relevée par l'Assemblée de Corse lors d'un examen du PRIAC en 2019.

Le plan exceptionnel de rattrapage mis en place par l'ARS, financé via des fonds de l'assurance maladie constitue toutefois une forme de reconnaissance d'un manque de moyens structurels dont souffre la Corse en matière d'offres médico-sociales, d'autant que nous sommes le territoire le plus vieillissant. Pour rappel, il y a des chiffres : 94 000 actuellement et 128 000 à l'horizon 2030.

Ce manque de moyens ne s'entend pas uniquement en termes de capacité et de nombre de places ou lits autorisés, mais aussi en termes de qualité d'accompagnement, de spécialisation de l'offre existante, de plus grande médicalisation, de transformation de l'offre, de création de l'offre de répit.

Il est par ailleurs à regretter que le plan de renforcement de l'offre voulue par le ministre de la santé n'ait pas été accompagné au-delà des financements attribués à l'ARS aux recettes nouvelles et fléchées pour la Collectivité de Corse.

En effet, au regard de nos compétences conjointes, notamment pour le financement des EHPAD, les actions de nouvelles qui sont mises en place par l'ARS engendreront une participation financière de fait pour la Collectivité qui ne sera pas compensée par une recette, contrairement aux 11 315 000 euros alloués à l'ARS.

Cet élément essentiel pourrait venir ralentir la mise en œuvre de certaines actions. Il s'agit là d'un point de vigilance majeur, malgré plusieurs dérogations financières proposées par l'ARS afin de réduire la charge financière de la Collectivité.

S'agissant des actions prévues au sein du plan, celles-ci s'agrippent globalement en cohérence avec les orientations stratégiques de la Collectivité afin de permettre notamment une plus grande spécialisation et médicalisation des EHPAD, renforcer l'offre de répit en garantissant le maillage du territoire, renforcer les SSIAD, je vous le rappelle, ce sont des services de soins infirmiers à domicile.

S'agissant du projet de création de 4 petites unités de vie médicalisées de type EHPAD de 24 places en milieu rural, la Collectivité, comme indiqué dans le rapport, souhaite dans un premier temps qu'une étude approfondie sur les maisons des micro-territoires ruraux soit effectuée avant de rendre un avis d'opportunité.

Ainsi, en synthèse, à l'exception de la mesure visant à la création de 4 petites unités de vie médicalisées, la Collectivité émet un avis favorable en opportunité sur ce plan de rattrapage, même si nous mettons en exergue une nécessité pour le Gouvernement de venir compléter ce plan de rattrapage de l'offre avec une enveloppe budgétaire à destination de la Collectivité de Corse afin de permettre le financement de l'ensemble des actions prévues au plan de rattrapage.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. C'est un rapport qui avait fait l'objet d'une demande de transfert, en fait, par « Un soffiu novu », de la CP à la session plénière, je précise.

Il y a un rapport de la commission éducation, culture, cohésion sociale et enjeux sociétaux.

Mme Muriel FAGNI

Merci, Madame la Présidente.

Les commissaires ont débattu. La commission a émis un avis favorable, non-participation du groupe « Un soffiu novu » et absence du groupe « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a également un rapport de la commission des finances.

Mme Paola MOSCA

Oui, merci, Madame la Présidente.

À l'issue de la présentation du rapport, Monsieur Paul-Félix Benedetti a fait observer qu'il s'agissait selon lui d'un plan de rattrapage virtuel dans la mesure où les propositions n'étaient pas accompagnées du fléchage financier correspondant.

Monsieur Pascal Darriet, directeur adjoint de l'autonomie, a indiqué qu'effectivement, aucune inscription financière n'avait été faite dans le cadre de ce plan de rattrapage, ce rapport constituant un accord de principe. Il a précisé que chaque mesure engagée par l'ARS fera l'objet d'une présentation et d'une discussion dans le cadre de la commission des finances et a souligné qu'il n'y avait à ce stade aucun engagement financier.

Sur ces précisions, Monsieur Paul-Félix Benedetti a souhaité connaître le chiffrage financier estimé au regard du cadrage du plan de rattrapage. Monsieur Pascal Darriet a répondu que la Collectivité de Corse était d'ores et déjà engagée sur une période de schéma 2022/2026 pour un montant de 15 millions d'euros en investissement à travers le plan de soutien à l'investissement des EHPAD, précisant toutefois qu'il était nécessaire d'étudier chaque mesure au cas par cas.

La commission des finances a émis en avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Oui, Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Merci, Madame la Présidente.

L'avis à donner sur le plan de rattrapage exceptionnel de l'offre en faveur des personnes âgées et porté par l'ARS tourne autour de 3 axes : renforcer l'offre en EHPAD, renforcer l'offre de répit et renforcer le maintien à domicile. On voit qu'il n'y a pas la résidence autonomie dans ces 3 axes. Je le note comme ça.

Cet avis, bien entendu, ne peut être que positif, mais on vous demande d'être vigilants sur 2 points. Le premier, c'est l'évolution nécessaire des EHPAD vers une prise en charge plus spécialisée, (la maladie d'Alzheimer, les vieux psychiatriques, les maladies neurodégénératives), c'est l'évolution des EHPAD actuels qu'on doit faire et les nécessaires compensations financières de l'ARS qui doivent être importantes.

Mais, Madame la Présidente, le vieillissement de la population nous pousse à réfléchir à une offre globale adaptée aux personnes âgées. C'est pour cela que notre groupe vous propose de s'engager dans la création d'un gérontopôle. Qu'est-ce que c'est ? Il en existe 20 en France, c'est une association qui regroupe tous les acteurs œuvrant pour la prise en charge des personnes âgées.

Il existe 2 types de gérontopôle : 2 sont simplement médicaux. Ce sont des CHU qui sont regroupés, qui n'ont que de la recherche médicale et d'autres sur un modèle holiste où tous les gens qui s'occupent des personnes âgées sont regroupés, que ce soit le côté médical et le côté médico-social, plus la recherche, plus la formation des personnes qui œuvrent dans ce domaine.

Donc je pense que c'est une bonne opération à réaliser et je vous demande si vous êtes d'accord pour vous engager dans cette voie.

Donc, Madame la Présidente, j'attends votre réponse là-dessus. Je pense qu'elle sera positive.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, avant de passer au gérontopôle et à l'amendement, puisque c'est une proposition d'amendement, on en reparle tout à l'heure, je demande s'il y a d'autres questions ? Oui, Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

La problématique du placement de personnes âgées, dépendantes ou indépendantes, dans des foyers d'hébergement en Corse, elle est forte dans la mesure où le nombre de places est très limité. Par exemple, sur les EHPAD, si on prend les ratios pour 1000 personnes seniors dépendantes de 75 ans, si la Corse était la France, il y aurait 120 places pour 1000 de ces personnes et en Corse, on est à moins de 60. En Corse, de places de dépendance sur les chiffres 2020, mais je n'ai pas eu les chiffres 2021 et 2022, mais il n'a pas dû s'en construire beaucoup, on est en gros à 2000 lits. Ça veut dire que si on était la vraie France, on serait au moins à 4000 lits et si on intégrait notre surcote avec notre pyramide des âges qui tire plus vers le haut, on devrait même en avoir un peu plus.

Donc, le programme de rattrapage, c'est un programme à 2000 lits. Là on est sur des discussions à 100 lits. Le lit moyen pour un EHPAD, c'est entre 80 et 100 000 euros hors taxes. Donc, on est sur une discussion d'une cotation de programmes de rattrapage à 200 millions d'euros. Ça ne veut pas dire 200 millions d'euros de subvention, ça veut dire qu'il faut des opérateurs économiques qui trouvent la certitude de la comptabilité qui permette de faire ce plan de construction.

Après, j'ai regardé les pays limitrophes. La Belgique, elle a des quotas au-dessus de la France. La France en étant avec ces quotas-là, elle est en-dessous de ses autres pays voisins, y compris de l'Italie. Donc, nous là-dessus, il faut qu'on se penche sur cette problématique, parce qu'ensuite, le fait qu'il ait des places très rares, c'est la loi de l'offre et de la demande, les coûts de placement sont en Corse prohibitifs. On est élevé par rapport à des moyennes qui sont en dehors des grandes agglomérations, on est sur des coûts qui sont élevés. On est en moyenne à plus de 2600, 2700 euros du mois. C'est des cotations très, très hautes.

Donc, on doit avoir une réflexion globale sur un programme et là-dessus, on doit appeler à la compensation parce que les mesures qu'on a aujourd'hui, elles sont ponctuelles, mais elles ne tiennent pas compte de tout ce qui n'a pas été donné dans les années fastes et ce qui a permis à la France rurale, entre autres, de s'équiper.

Donc là-dessus, oui 6 000 euros, c'est bien, la CdC les doublera probablement, mais ce n'est rien par rapport à la masse de travaux qu'il faut faire pour ramener la Corse à un quota de places disponibles à la hauteur de ces enjeux de la séniorisation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, pour ces analyses comparatives, d'autres interventions ? Pierre, vous avez la parole.

M. Pierre POLI

Je rejoins les propos de de Paul-Félix. Ces 2 rapports sont un enjeu majeur pour la Corse. On ne doit pas oublier nos anciens, on doit s'en occuper, on doit être près d'eux. Aujourd'hui, les prix sont prohibitifs dans les Ehpad, on le sait. Je dirais que l'accompagnement de nos anciens est devenu un business, il ne faut pas se cacher derrière le petit doigt.

Aujourd'hui, je pense que le rôle majeur, c'est celui de l'État qui doit assurer ce genre de service. La Collectivité y participe, mais l'Etat aussi, l'ARS aujourd'hui, elle doit participer parce que sinon, on n'arrivera pas à assumer toutes les personnes malheureusement âgées qui vont venir et qui vont avoir besoin justement, d'être prises en charge.

Donc aujourd'hui, on vous accompagnera dans ce que vous avez proposé. On voit ces rapports bien volontiers, mais il va falloir solliciter justement dans ce fameux processus, l'État pour que l'État participe. J'ai entendu les propos de mon ami Pierre Ghionga tout à l'heure qui m'ont un petit peu choqué quand il a parlé de rentabilité. On parle de rentabilité sur des personnes âgées. Moi ça me choque. Moi, quand j'ai ouvert une cantine sur ma commune, ma cantine, elle n'est pas rentable, mais je fais manger des enfants. Je veux dire, quand on ouvre une crèche, et le président de la communauté de communes est là, on sait très bien que notre crèche ne va pas être rentable, mais on accueille des enfants, des bébés. Je veux dire que parler de rentabilité sur les personnes âgées, excusez-moi mais ça me choque un peu honnêtement.

Donc, poussons à ce que l'État joue son rôle pleinement et je pense qu'on ne pourra en tirer que de bonnes choses. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je me tourne vers la conseillère exécutive.

Un peu de silence, s'il vous plaît, parce qu'on n'entend pas les réponses.
Merci.

Mme Bianca FAZI

Je vais répondre d'abord à Paul-Félix pour dire qu'on n'a pas le modèle EHPAD... Je vous rappelle qu'en 2018, le Président de la République était venu en ce jour sympathique à l'Alb'Oru et il avait dit, « nous manquons de lits

d'EHPAD ». Non, on ne peut pas comparer avec le continent, parce qu'on ne manque pas de lits d'EHPAD, on a un mauvais remplissage et Pierre le sait, on a un mauvais remplissage sur les EHPAD.

Il y a plusieurs niveaux : on a les EHPAD publics, notamment à Toga et à Bastia où on n'a pas un bon remplissage. Pourquoi ? Parce que c'est très vieillissant, c'est là où on abonde. Ensuite, il y a les EHPAD privés dont parlait Pierre Poli, où là, c'est vrai qu'on parle aussi de rentabilité parce que c'est du privé et si les prix sont chers, c'est que c'est indexé sur le prix de l'immobilier. Donc, le prix de l'immobilier est cher, à Aiacciu qui est l'un des plus chers en Corse, forcément le prix de l'EHPAD sera plus cher. C'est la loi qui est comme ça. Il faudra se poser la question si on doit réformer ou pas.

Donc moi, je ne suis pas pour augmenter le nombre de places en EHPAD, je suis pour renforcer la médicalisation sur les EHPAD. On sait qu'avec le vieillissement de la population, il y aura plus de troubles cognitifs et neurodégénératifs, et c'est malheureusement ces personnes-là qui ne peuvent pas être gardées à domicile, qui doivent être souvent en structure et souvent dans des structures fermées, surveillées, etc. Malheureusement, on en connaît tous et c'est vrai que là, il faut renforcer notre offre parce que c'est important, il faut une médicalisation plus importante.

Nous, notre modèle, c'est quand même le maintien à domicile et c'est pour ça que je trouve que la résidence autonomie, c'est intéressant en cela. Donc, voilà pour la réponse sur l'EHPAD. On ne peut pas comparer, Paul-Félix, entre le continent et ici. C'est vraiment deux choses différentes où il y a énormément d'EHPAD privés en plus. Là, vraiment, nous, on a deux EHPAD publics : Toga et on a ce qu'on appelle communément le V 240 qui a qui va être fermé ici et aller sur le site de l'hôpital et sur lequel la Collectivité abonde, puisqu'on aura une enveloppe qui avait déjà été fléchée par le conseil général et sur laquelle on augmentera.

Ensuite pour répondre à Pierre, je suis contente que vous ayez votre amendement, mais le gérontopôle, on y travaille depuis un an, sauf que nous, c'est la Collectivité qui porte le gérontopôle, ce n'est pas l'hôpital. En fait, on y travaille depuis un an avec l'ARS. Bien sûr qu'ils ont autorisé le gérontopôle, donc on fait partie des 10 gérontopôle qui sont retenus sur le continent, mais qui ne sont pas vocation, comme tu le disais, Pierre, à médical, c'est-à-dire que les autres, on avait fait venir, je ne sais pas si vous rappelez, il y a quelques années une PUPH du CHU de Toulouse qui eux ont fait véritablement un gérontopôle médical. Nous, ce que nous voulons, c'est un gérontopôle où pour prendre en charge, ce que disait Jean-Martin tout à l'heure dans la discussion budgétaire, où on va vraiment aller sur le vieillissement de la population.

Donc, c'est vrai que je ne vous en avais pas parlé jusqu'à maintenant, parce que les travaux sont en cours. On a un groupe de travail qui se réunit le 5 avril et je vous en ferai retour, vous serez invités par la suite parce que là, les travaux avancent. Vous dire qu'avec l'ARS, on discute surtout de la gouvernance. L'accord de principe est fait et on travaille avec un professeur des universités qui est médecin gériatre qui s'appelle le professeur Béru qui est du CHU de Nantes, qui a fait pas mal de gérontopôles sur le continent. C'est vrai qu'on a bien avancé nos travaux, donc je vous en parlerai.

Sur la Silver économie, on y travaille également mais sur la Silver économie, je ne sais pas si vous rappelez, mais on avait fait une réunion à la rentrée en septembre, on était au Lantivy, on avait été retenus par France Silver éco et là par contre, il faudra d'autres acteurs que la Collectivité. Donc, on en parlera par la suite. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Pierre, est ce que vous vous souhaitez présenter votre amendement dans le détail ? Je voudrais juste savoir quel est l'avenir immédiat de votre amendement. Votre amendement est-il caduc ? Vous retirez votre amendement, vous le maintenez ? Il faut bien lui trouver...

M. Pierre GHIONGA

S'il y a un rapport dans un avenir prochain le présentant, je le retire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je me tourne vers le groupe. Nous retirons l'amendement ? Oui. Bien, très bien, nous avançons ! Donc il est 20 heures. L'amendement est retiré. Merci. Sage décision. Parfait.

Donc, maintenant que l'amendement a été retiré, pas de vote sur l'amendement, nous passons au vote sur le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Donc Pierre Ghionga ne participe pas. Qui est pour ? Tous les autres sont pour.

Le rapport est ADOPTE.

Merci, Madame la Conseillère pour vos présentations.

Le Président de l'exécutif est revenu dans l'hémicycle. Je voudrais savoir s'il souhaite présenter ses rapports.

Il reste 2 rapports relatifs aux ressources humaines.

Ensuite, il y a les motions et il y aura le vote, mais il faut attendre encore 10 minutes. Grand suspense pour les candidatures !

On pourra faire peut-être une petite pause, je suis généreuse, si vous le souhaitez, sinon on fait la pause maintenant, comme vous le souhaitez.

M. le Président Gilles SIMEONI

Le rapport numéro 38 sur les effectifs, c'est bon ?

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 038 : Raportu d'infurmazione in quantu à u listinu di l'effettivi aghjuntu à u bugettu primitivu 2023 di a Cullettività di Corsica
Rapport n° 038 : Rapport d'information relatif à l'état des effectifs annexé au Budget Primitif 2023 de la Collectivité de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Nous avons essayé d'être aussi clairs que possible.

Juste un mot, ça m'avait été fait remarquer, l'état des effectifs, ToTEM, c'est le nom du document général qui est transmis à toutes les collectivités par la DGCL, (direction générale des collectivités locales) et c'est ce formulaire qu'on remplit pour toutes les collectivités locales.

Il y a une erreur matérielle puisqu'il indique, c'est la date du 1^{er} janvier N. Or, le tableau des effectifs s'entend toujours au 31 décembre de l'année N-1. Donc, on compare là 2022 et 2021.

Vous avez dans le rapport la présentation détaillée des effectifs en 2021 et en 2022, organisée autour de 2 grandes catégories : les emplois permanents et les emplois non permanents.

Je vais essayer rapidement, sans être trop lourd, de rentrer dans le détail pour essayer d'expliquer au mieux. Vous avez vu que tout effectif confondu, il y avait 4 431 personnels au sein de la Collectivité de Corse en 2021, il y en a 4 395 en 2022, donc moins 36. Donc, Xavier n'est plus là, mais je veux dire, on n'a pas diminué les permanents pour augmenter les contractuels, etc. Si on prend à iso périmètre la totalité des personnes qui sont au sein de la Collectivité, il y en a 36 en moins en 2022 qu'en 2021.

Comment se décompose ces effectifs ? Alors en ce qui concerne les emplois permanents, nous avons les agents titulaires et stagiaires dans un premier temps. Ils étaient 4012 en 2021, ils sont 3973 en 2022, donc moins 39.

Comment se décomposent les entrées de ces agents titulaires ? 117 entrées titulaires. Est-ce qu'il s'agit de 117 recrutements ? Non. Il y a 27 agents titulaires qui ont été recrutés et il y a également 90 entrées qui correspondent à des changements de statut : par exemple, des agents non titulaires qui se sont positionnés sur des besoins permanents et qui ont donc été stagiairisés

de façon de sortir de la précarité, 35 agents d'ATTE et 21 agents au sein des services de la Collectivité.

Donc, des agents titulaires stagiaires, des agents qui n'étaient plus comptabilisés dans les effectifs car en position de détachement aux disponibilités et qui réintègrent les services de la Collectivité. Et enfin, des agents non titulaires sur emplois permanents qui ont été stagiaires suite à une réussite concours. Par exemple, des assistantes sociales recrutées en qualité d'agent contractuel qui réussissent ensuite le concours ASE et qui sont donc stagiaires sur leur poste.

Donc, sur les agents titulaires et stagiaires, on a 117 entrées et on a 156 sorties. Donc, 117 entrées d'un côté dont 27 recrutements extérieurs et 90 recrutements internes et 156 sorties dont des sorties définitives, 135 et 21 sorties temporaires. Les sorties définitives, ce sont les départs à la retraite, 107 départs à la retraite et des départs définitifs, malheureusement autres que la retraite, ça peut être malheureusement des décès ou des mutations dans une autre collectivité, des ruptures conventionnelles. Et enfin, des sorties temporaires, je l'ai dit : par exemple, disponibilité ou détachement.

Donc, emplois permanents, d'abord les agents titulaires et stagiaires, 117 qui sont rentrés, 156 qui sont partis. Sur les 117 qui sont rentrés, 27 par recrutement externe, 90 par changement de statut interne.

Concernant les agents non titulaires sur emplois permanents, ce sont donc les contractuels chers à Paul-Félix Benedetti dans chacune de ses interventions. La Collectivité compte actuellement au 31 décembre 2022, 227 contractuels sur emplois permanents.

À quoi correspond le recrutement de ces contractuels ? Ce sont des personnes qui sont recrutées pour pallier l'absence de candidature de fonctionnaires sur des postes requérant des titres, diplômes, formations certifiantes ou des compétences rares et techniques. Ce sont donc des agents publics recrutés selon les statuts de la fonction publique, pour répondre particulièrement à des besoins impérieux, notamment sur des postes vacants, des postes spécifiques, assistants sociaux, médecins, conducteurs d'engins, mécaniciens.

Ces personnes, elles ont vocation à intégrer de façon définitive les effectifs de la CDC par l'obtention de concours ou par des procédures de requalification en CDI, c'est-à-dire des agents permanents, mais qui ne seront pas agents de la fonction publique, qui seront en CDI.

Quelle est la part de ces contractuels dans nos effectifs ? Ils représentent aujourd'hui 9,6 % de l'effectif total, ce qui correspond à une moyenne beaucoup plus basse que la moyenne des contractuels présents dans la fonction publique qui étaient de 15,5 % environ et qui a atteint près de 20 % en 2019, soit le double du volume de contractuels actuels, renfort COVID compris.

Troisième catégorie d'agents sur emplois permanents, les agents non titulaires sur remplacement maladie. Il s'agit de contrats temporaires. Il y en avait 90 sur des contrats de remplacement en 2022, soit 11 de moins qu'en 2021.

Enfin, après ces catégories d'agents permanents, nous avons les agents non permanents qui sont stables et qui sont moins nombreux. Quels sont ces agents non permanents ? Nous avons d'abord les collaborateurs de cabinet. Je vous rappelle que les textes fixent à 5 collaborateurs de cabinet pour la présidence de l'Assemblée de Corse et 5 collaborateurs de cabinet pour le Président du Conseil exécutif. C'est un objet de discussion parce que là, il y a un vrai sous-effectif puisqu'on a fusionné notamment au niveau de la présidence du Conseil exécutif, les attributions des 3 présidents des anciens exécutifs. Chacun avait à peu près 5 ou 6 collaborateurs. Logiquement, indépendamment de la strate de population, il aurait fallu réévaluer, peut-être pas en additionnant purement et simplement, mais réévaluer, c'est une discussion qui est en cours mais qui pour l'instant n'a pas abouti. Mais Toujours est-il que sur les collaborateurs de cabinet, il y en avait 8 en 2021 et il y en a aujourd'hui en 2022, 5 chez la présidente de l'Assemblée et 4 au sein du Conseil exécutif. Il y a un poste qui n'est pas pourvu parce qu'il y a Sylvie Campana qui était là tout à l'heure, qui a réintégré l'administration.

Ensuite, il y a les apprentis. Là, les chiffres sont stables, 48 apprentis en 2021, 51 en 2022. On essaie d'avoir une politique proactive d'apprentis, avec du tutorat pour essayer, notamment dans les secteurs impliquant une qualification technique, de trouver. Ensuite, il y a les surcroûts, c'est les surcroûts d'activité.

Enfin, les contrats de projets. Ils sont 2, ce sont des cofinancements avec l'État sur des projets bien identifiés.

Concernant les postes ouverts en externe, actuellement, vous le savez, et c'est le seuil qualitatif qu'on est en train d'essayer de construire pour juin, il n'y a pas une vision globale pluriannualisée des besoins de recrutement. J'explique pourquoi, y compris pourquoi on supprime dans les conditions que vous connaissez, et ce sera le rapport suivant, je me suis bien fait expliquer hier soir pour essayer d'être clair avec vous, lorsqu'on a fusionné les 3 collectivités, il n'y avait pas de système d'information unique. Et je dirais que dans les 3 collectivités, un grand nombre de fonctionnaires avaient été recrutés sur des supports budgétaires qui n'étaient pas individualisés, c'est-à-dire en gros, on recrutait un

attaché et cet attaché pouvait intervenir dans le domaine des finances, dans le domaine de la culture, etc.

Quand on a fusionné, il n'y avait pas de mutualisation de toutes ces données. Donc, on les a reconstruites artificiellement. Quand il y avait quelqu'un qui partait, qui devait être remplacé et recruté, on avait besoin de créer le support budgétaire adapté au recrutement parce que si la personne, par exemple, Monsieur A était sur un poste d'attaché et était, admettons, chef de service aux finances, il existe, il est sur un poste, il a été recruté sur un poste budgétaire généraliste non individualisé. Il s'en va. On a besoin d'un nouvel attaché aux finances. Au début, qu'est-ce qu'on a fait ? On a recruté sur le support budgétaire qui existait avant. Lorsque ça allait au contrôle de légalité, le contrôle de légalité nous disait, « le support budgétaire n'est pas suffisamment individualisé et n'est pas suffisamment cratérisée. Donc, vous ne pouvez pas passer le contrôle de légalité ».

Pour essayer d'être à la fois dans les clous du contrôle de légalité et d'être dans une logique cohérente, qu'est-ce qu'on disait ? Quand la personne partait, eh bien, elle s'en allait, il fallait supprimer ce poste et il fallait en recréer un autre. Et ça, on l'a fait dans tous les domaines. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, par exemple, vous avez encore un grand nombre de postes qui sont vacants, et ce que disait Paul-Félix tout à l'heure, c'est vrai qu'il y a un très grand nombre de postes qui sont vacants. Il va y avoir beaucoup moins après le deuxième rapport qui vous va vous être soumis, s'il est voté. Mais ce que je voulais dire tout à l'heure, le reproche n'est pas fondé, ce n'est pas parce qu'il y a des postes vacants qu'il y a un recrutement dessus, c'est-à-dire que l'existence de ces postes de vacants fait désordre dans le paysage interne de nos postes, mais c'est totalement neutre budgétairement.

Donc, ce qu'aujourd'hui, nous allons réussir à faire avec le nouveau système, c'est qu'aujourd'hui, chaque personne qui travaille au sein de la Collectivité a bien sûr une fiche de poste et un support budgétaire qui correspond à la réalité de sa fiche de poste. Et donc maintenant, on a fusionné tout ça et on va avoir le temps 0 de notre nouvelle gestion à partir de juin, j'espère, je me tourne un peu désespéré vers vous avant de me faire lyncher ! On va avoir notre vision globale avec l'ensemble de nos effectifs, avec l'ensemble des postes qui correspondent à la réalité et à ce moment-là, on va pouvoir travailler sur une gestion globale, chaque DGA faisant remonter l'ensemble de ses besoins avec une hiérarchisation et un arbitrage dans les priorités, notamment par rapport à nos contraintes budgétaires.

Je prends un exemple sur le rapport de tout à l'heure, j'anticipe un peu. Vous allez sûrement le reconnaître. Il y a donc Monsieur Morvan qui est parti, je peux le citer, il était DGA adjoint, il est parti à la CAPA. Son poste existe, mais

aujourd'hui nous voulons recruter un DGA aux routes qui aura une fonction transversale. Le support budgétaire de Monsieur Morvan ne permet pas ce recrutement. Donc, nous devons à la fois créer un nouveau poste, c'est ce qui vous est proposé dans le rapport d'après, et ne pas supprimer son ancien poste parce qu'il est en détachement et qu'il a vocation à revenir, donc, ce poste va rester et il va être dans nos effectifs mais ne pas être pourvu. C'est donc une opération relativement complexe, mais qui s'explique.

Donc aujourd'hui, quand on va sur des recrutements externes, majoritairement, comment se composent ces recrutements externes ? A 70 %, ce sont des recrutements sur des catégories A et des catégories B, c'est-à-dire que nous avons besoin de faire monter en compétence notre administration et que nous n'arrivons pas à pourvoir ces postes en interne.

Comment ça se structure ? Il s'agit de recrutements aux métiers suivants : métiers de la filière médico-sociale s'exerçant sur titre et nécessitant le recours à des compétences qualifiées externes : travailleurs sociaux, assistants sociaux, puériculteurs, infirmiers, médecins. Et c'est par exemple dans le domaine des travailleurs sociaux que quelquefois on ne trouve pas des gens qui sont issus de la fonction publique. Donc, on va avoir un contractuel qui va venir gonfler le nombre de nos contractuels. Mais on est obligés de prendre le contractuel et pour aller plus loin, souvent, on prend aussi des contractuels qui viennent d'ailleurs alors qu'on préférerait être dans une logique de recrutement local. Mais lorsque les postes paraissent d'abord en interne et puis une, deux ou trois fois en externe et qu'on n'a pas de candidature locale de qualité, alors il faut anticiper ça. Il faut faire une gestion prévisionnelle (GPEC) etc., il faut aussi faire monter en puissance les filières de formation pour pouvoir recruter, ce que nous sommes en train de faire.

Donc là, il y a eu 34 postes sur la filière médico-sociale.

Les métiers techniques à compétence rare : ingénieur des routes, ingénieur informatique, métier des laboratoires d'analyses, encadrement de services techniques. Là, on a eu 27 postes en recrutement extérieur. Ce sont des postes où souvent on est sous-dotés. La Collectivité a dû faire face ces dernières années à plusieurs départs définitifs d'ingénieurs et de techniciens avec des compétences stratégiques et rares, qui ne nous ont pas permis de trouver la ressource en interne et qui nous mettent même quelquefois en difficulté pour trouver la ressource externe. Il y a des postes stratégiques de niveau B ou de niveau A, mais souvent de niveau A, qui sont rouverts à plusieurs reprises.

Ensuite, nous avons des métiers administratifs correspondant à des profils d'experts en matière de finances, de commandes publiques, de ressources humaines. Ça, c'est environ 20 postes.

Enfin, des postes cofinancés et correspondant à des engagements contractés avec l'État. Ce sont par exemple 5 postes dans le domaine des fonds européens pour assurer la gestion et la surveillance des procédures, 2 postes dans le domaine du numérique et 3 postes en insertion professionnelle.

Enfin, il y a une quarantaine de postes, vous le savez, de catégorie C en cours, des recrutements extérieurs. Les fameux - je dis « les fameux » perchè tutta a Corsica ne parla - agents des routes, forestiers sapeurs et enfin APE, quelques agents de protection de l'environnement.

Alors, est-ce qu'on a eu raison, est-ce qu'on a eu tort ? On est partis sur un recrutement d'ensemble, dans des secteurs qui sont sous-dotés où il y a des équipes, vous le savez, qui étaient avant 7, 6 ; aujourd'hui, ils sont plus que 1, 2, etc. Donc, on a mis en place ce recrutement. On a demandé dans la fiche de poste, ça répond aussi à ce que la mobilité soit réduite, c'est-à-dire qu'il y a un engagement de rester sur ce poste et d'habiter dans le secteur du poste, lorsqu'il s'agit notamment de forestier sapeurs ou agents des routes à l'intérieur, pour être certain qu'on ne va pas faire des recrutements avec des gens qui vont partir et nous laisser encore avec une carence. Donc, c'est un engagement qu'on demande.

Et puis par ailleurs, vous le savez, je rappelle quand même que pour 30 postes, on a eu 850 demandes, ça vous permet de comprendre la difficulté de l'exercice, le besoin qu'il y a aujourd'hui, ci hè un bisognu ind'e e case, ci hè u bisognu è ci vole chè e ghjente capischinu ch'un si pò micca fà piacè oghje, è quand'ellu si piglia à qualchissia, ci vole ch'ellu sia qualchissia di mutivatu chì vole travaglià. Un si pò più distribuisce e piazze, ci vole à truvà ghjente chì volenu travaglià à u serviziu di a Cullettività.

Donc, on essaie de mettre en place, vous le savez, y compris pour des catégories C où avant c'était des recrutements, je dirais quasiment discrétionnaires, on essaie de mettre en place une procédure, et notamment des tests d'aptitude, que ce soit des aptitudes physiques ou techniques, avec toutes les contraintes que ça impose qui expliquent qu'on ait mis du temps, pour essayer de s'assurer que les candidats qu'on va prendre soient des candidats de qualité.

J'ai essayé d'être aussi précis et exhaustif que possible. J'espère n'avoir rien oublié des explications qui m'ont été patiemment présentées jusqu'à hier soir et j'espère aussi avoir répondu aussi largement que possible aux légitimes interrogations de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Monsieur le Président. Il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Paola MOSCA

Avis favorable, Monsieur le Président, avec une non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu » et « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais être court.

C'est un bon début ! 300 suppressions, c'est bien déjà, mais d'arriver à 800 postes vacants sur 4 300 affectés, on est dans la normalité. Pour en arriver là, il y a eu un concours de circonstances malheureux avec ces fameux jeux de chaises où on part, mais on part avec sa chaise, mais on mange à l'autre table. Non, mais à un moment donné... L'organigramme, la fiche de poste, l'affectation, et de la rigueur, je ne sais pas moi, faire un tableau croisé dynamique, les bases de données, depuis qu'il y a eu des bases, il y a 30 ans, je veux dire, c'est à la portée de tout le monde. Ne pas avoir voulu le faire à la fusion des 3 départements, je pense que ce n'était pas à la hauteur des enjeux.

Aujourd'hui, il y a une volonté de rattrapage. L'histoire des postes vacants, là où c'est dangereux, et Président, je sais que vous ne l'auriez pas fait, mais ça donne la possibilité à un groupe politique de faire ce qu'il veut sans passer par l'Assemblée délibérante, il a les postes. Il n'a que l'artifice du budget à mettre pour qu'il puisse les rémunérer en face. C'est sa seule contrainte. C'est pour cela que ce n'est pas acceptable d'avoir autant de postes vacants à disposition. C'est pour cela que la rigueur, elle impose de couper à chaque fois le poste qui est remplacé par quelqu'un d'autre. Mais là, il en reste encore beaucoup à faire.

Juste sur l'histoire des CDD, l'argument, c'est de dire « nous, on en a 10 %, et en France, les collectivités territoriales en ont 16 ». C'est recevable, mais la Collectivité de Corse de 2018 qui a fusionné les 3, elle avait 4 300 CDI et 100 CDD. Donc, qu'on le veuille ou non, au gré des départs en retraite, des postes disponibles, il y a eu des disparitions de CDI au profit de CDD. Vous pouvez regarder les chiffres tant que vous voulez, je ne blague pas là. C'est la réalité.

Donc, il y a eu créations de postes précaires sous votre mandature, qui aujourd'hui sont dans le quantum admissible des collectivités territoriales françaises. Mais nous, on revendique une collectivité territoriale Corse. Donc, on demande de la stabilité d'emploi. Quelqu'un qui est en CDD, là aussi, je sais que vous ne le feriez pas, mais c'est un cheptel électoral captif. On l'a condamné dans les autres mandatures, donc aujourd'hui je tiens les mêmes propos, j'ai la même rigueur, le même mimétisme de langage politique.

Ensuite pour le salarié lui-même, c'est la précarité. Il y a quelques, vous l'avez dit, emplois de haut niveau, de compétences spécifiques et ciblées qui méritent des postes contractuels parce qu'on ne peut pas passer par le filtre du concours administratif, qu'il soit dans la branche technique ou dans la branche administrative. Mais pas les 300.

Donc derrière, il faut une politique d'accompagnement pour que, prioritairement, ces personnes qui sont déjà en CDD puissent passer les concours et intégrer une fonction publique et qu'on ait une stabilité. On ne peut pas attendre les mesures d'intégration parce qu'il y a 3 années, 4 années de contrat parce qu'il va y avoir des mesures nationales, comme ça a été fait dans le passé. Ce train-là, il ne passera pas, il y a trop de contractuels dans la collectivité publique en France. Ils ne le feront plus. Et donc comme on n'a pas de loi spécifique pour le moment, on ne le fera pas, nous non plus. Donc, c'est pour ça que la politique de l'emploi, elle est importante.

Et ensuite dans les emplois eux-mêmes, quand il y a 140 postes disponibles annuellement, moi, je voudrais qu'il y ait cet organigramme pour qu'on puisse cibler les cases à changer, pour qu'on puisse renvoyer des emplois dans le rural et que les emplois nouveaux soient territorialisés fortement, pour qu'on puisse, par une artificialisation d'implantation de création de postes en zone rurale, *a casa di i territorii chî no aspittemu, a prima dighjà, incù impieghi indrentu.*

C'est pour ça que moi je pense que tout est lié. Et dans le cadre des recrutements internes des postes à pourvoir, il faut faire attention. Quand quelqu'un est dans un service, s'il postule sur un poste en déchargeant un service d'une compétence très forte antérieurement qui ne va pas être pourvue simplement parce qu'il a envie d'aller un peu ailleurs, à un moment donné, il y a des contraintes à imposer, et dans les nouveaux recrutements, des contraintes de ruralité. Il n'est pas normal aujourd'hui qu'on n'arrive pas à recruter un ingénieur sur la zone de Sartène et qu'aujourd'hui, le suivi des travaux, il soit fait par des Français qui viennent d'entreprises de l'autre côté de la Méditerranée. Ce n'est pas acceptable. Et ceci peut se généraliser si on continue cette politique à ouvrir des postes, à constater que personne ne postule. Ensuite, c'est sûr que si ça passe sur le volant

national, on va voir des gens qui vont rentrer là, sur des postes de CDD, de CDI alors qu'on ne les veut pas, la réalité, elle est là, et on va retourner vers du CDD.

Moi je pense que quand il y a des gros avancements, à un moment donné, il faudra proposer qu'il y ait l'engagement d'aller prendre le poste pendant 2, 3 ans quelque part. Ça se fait de partout. Quand on veut passer de proviseur adjoint à proviseur principal en Corse, ça ne se fait jamais dans le même lycée. A moins qu'il y ait l'exception pour raisons familiales très fortes. Tout ceci est à réfléchir. On a un pays à construire.

Donc, dans ces conditions, quand on a la chance d'avoir 140 départs en retraite par an, on a les moyens de créer de la vie ailleurs. Moi, je vous le dis, les 140 à venir pour moi, ils doivent être ni à Bastia, ni à Ajaccio. Ce sont des endroits où on a assez de monde et où la vie est suffisante par son économie naturelle. Par contre, dans un endroit du rural, si on rajoute 3 personnes, ça refait vivre un endroit et ça, on doit le réfléchir territorialement.

Je ne fais pas une fixette sur les listes et les chiffres, parce que globalement c'est vrai, les effectifs n'ont pas augmenté, c'est les mêmes depuis 5 ans. Mais ils sont peut-être dans les mauvaises cases.

Maintenant, j'attends la prochaine liste (à moins de 100...) et après, on est bon.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur Mela.

M. Georges MELA

Monsieur le Président, mes chers collègues, je pourrais presque faire miens l'ensemble des propos qui viennent d'être tenus par Paul-Félix Benedetti.

Ce rapport a au moins le mérite d'exister, ça fait longtemps qu'on le demande. On a oublié quand même d'y ajouter l'ensemble des agents des agences et offices à ce qui a été exprimé parce qu'eux aussi, ils pèsent sur la masse salariale.

Au-delà de ce qui vient d'être exprimé, et ça a été dit au cours de l'examen du budget, nous savons, et c'est pour ça que nous recherchons finalement un organigramme qui permette d'avoir une lisibilité forte sur les effectifs réels de cette Collectivité, ne serait-ce que déjà pour savoir combien de fiches de paye réellement sortent. Ça, je pense que nous le savons, donc on a au moins un nombre précis d'agents qui émargent à cette Collectivité, mais c'est surtout pour l'ensemble

des missions, comme vient de le dire Paul-Félix, qui doivent exister et où une efficacité réelle doit se retrouver sur le terrain.

Alors pourquoi on est, les uns et les autres, arc-boutés de façon très, très forte sur cet organigramme ? Parce qu'on n'oublie pas et vous ne l'oubliez pas, je le sais Président, et nous en avons eu l'illustration tout à l'heure avec les commentaires divers et variés des uns et des autres, que le budget de fonctionnement est très fortement impacté, on l'a dit, 85 % des 238 millions d'euros des charges à caractère général qui sont en constante hausse. Quelque part, ça génère des difficultés sur l'investissement. Ceci est conjugué, bien entendu, à un alourdissement de la dette, on l'a dit, on l'a répété à multiples reprises.

Le recours à l'emprunt, compte tenu de ces faibles marges de manœuvre, devient, pour nos investissements, systématique. Alors j'ai eu l'habitude de le dire dans une autre collectivité que j'ai administrée pendant 15 ans, que le recours à la dette n'est pas une préoccupation par principe. Elle aurait trouvé tout son sens si elle avait permis, je crois que ça a été dit ce matin, de réaliser des équipements structurants dont la Corse a tant besoin et pas réaliser des travaux, et pour rejoindre ce que disait tout à l'heure, Hyacinthe, ce n'est pas tellement dans la qualification des travaux, c'est dans l'importance des travaux. Je ne voudrais pas que notre région et que vous, Président, soyez à la tête d'un super Conseil général parce que, à aujourd'hui, c'est peut-être ce que nous faisons dans l'ensemble des décisions que nous prenons et surtout dans les investissements qui sont réalisés.

Alors, vous le voyez bien, à travers ce rapport qui me permet de tirer une nouvelle fois la sonnette d'alarme, je crois qu'elle a été faite par bon nombre de nos collègues cet après-midi, en tout cas, pas ceux de la majorité, bien entendu, parce qu'elle vous est acquise, mais si l'on continue sur ces principes, jamais nous n'irons au bout de cette ambition partagée que nous avons pour la Corse.

Ce qui me fait douter de cette ambition, c'est qu'elle devrait être collective, mais c'est en quelque sorte aussi le peu d'empressement que nous avons manifesté, ou que vous avez manifesté, pour nous donner cet organigramme qui n'est pas encore parvenu, qui n'est pas encore suffisamment complet pour qu'on puisse faire une véritable analyse et voir véritablement les cases qui sont à remplir et celles qui sont à supprimer et peut-être de façon définitive, parce que n'oublions pas cette fusion, cette fusion, à un moment donné, devait apporter une mutualisation au niveau des agents, une mutualisation au niveau des fonctions et nous en sommes encore loin.

Pour, bien entendu, solutionner ces difficultés et s'engager résolument sur cet investissement productif, à un moment donné, on voit bien qu'on a de

faibles marges de manœuvre et une gestion beaucoup plus draconienne, beaucoup plus dure, beaucoup plus efficace au niveau de la gestion du personnel, on l'appelle de tous nos vœux.

Je finirai mon intervention en vous disant que, est-ce que dans cet hémicycle on va enfin se dire les choses sur ce sujet ? Est-ce que l'on refuse de le voir en continuant comme on a pu le faire aujourd'hui et par le passé, de s'affronter ou de discuter sur d'autres sujets qui, certaines fois, n'ont pas une sensibilité ou une difficulté importante à être résolus ? Bref. Tout ceci peut-être pour ne pas agir sur l'essentiel et ce qu'attendent véritablement les Corses de notre institution. Ils attendent quoi ? Ils attendent des infrastructures qui, aujourd'hui, font cruellement défaut. Je ne voudrais pas faire le parallèle avec quelques années en arrière, en tout cas, vous vous le faites souvent lorsque c'est à notre désavantage, on peut dire aujourd'hui que c'est à votre désavantage parce que les projets structurants font cruellement défaut au niveau de cette Assemblée.

Je crois que, les uns et les autres, s'il y a une chose qui véritablement, devons avoir présent à l'esprit, c'est jouer le rôle qui est le nôtre, parce qu'on n'a plus qu'une seule collectivité. Alors, faire les travaux comme on peut le faire dans certains villages, dans une ruralité, et Dieu sait si j'y suis attaché, pour la bonne et simple raison que Porto-Vecchio qui est souvent montré du doigt, eh bien a 32 hameaux et il y a une réalité qui s'exerce, qui est peut-être même beaucoup plus forte qu'ailleurs, beaucoup plus forte.

Donc, je crois qu'est venu le temps, certes, de se concentrer sur cela, les travaux, parce qu'ils sont peut-être attendus depuis déjà des lustres, mais en tout cas, de jouer véritablement le rôle qui est le nôtre et d'investir là où véritablement il faut investir.

Merci à vous.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je donne la parole au Président du Conseil exécutif.

M. le Président du Conseil exécutif

J'ai pris acte des observations.

Moi, je vous avais dit que cette situation qui est une situation totalement atypique, issue de la fusion et qui conduisait à un défaut de lisibilité, qu'elle n'avait pas conduit à des dérapages, je crois qu'aujourd'hui, les documents viennent

confirmer ce que je vous avais dit et je suis heureux de pouvoir le faire devant vous. Voilà. Donc, je pense que le nouveau système nous permettra d'avoir une vision beaucoup plus globale.

Quant à la volonté forte que nous avons de se déployer et de permettre un rééquilibrage territorial de notre présence, y compris à travers la présence de nos agents, il y a l'idée, la volonté politique et après, il y a la traduction opérationnelle.

Je rappelle que l'ensemble des organisations syndicales se sont opposées à toute mobilité géographique forcée. Je rappelle que, sauf très rares exceptions, chaque fois que nous avons ouvert des postes, y compris des postes très intéressants, structurellement situés dans des zones rurales ou de l'intérieur, ou même des zones littorales, mais excentrées par rapport aux villes, je pense notamment au parc naturel marin du Cap Corse où nous avons pu essayer de mettre en œuvre des mobilités, nous n'avons pas réussi à le faire, y compris malgré des démarches personnalisées vis-à-vis d'agents ayant le profil, etc.

Donc, je partage tout à fait l'objectif, mais entre affirmer un objectif et réussir à convaincre celles et ceux qui peuvent permettre de le mettre en œuvre, il y a du travail, voilà.

Mais ce n'est pas parce que c'est difficile, qu'on ne va pas le faire et ce n'est pas parce que c'est difficile qu'on ne va pas le réussir. Il me semble qu'une certaine citation de Sénèque nous le rappelle.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Je mets aux voix le rapport. C'est une prise d'acte ? Alors, c'est encore plus vite fait. Donc, on prend acte de ce rapport et je laisse la place à la présidente.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Nous prenons acte de cette présentation.

Il y a un dernier rapport, si Monsieur le Président veut bien le présenter, c'est la modification du tableau.

Raportu n^u 039 : Mudifica di u tavuleddu di l'effittivi di a Cullitività di Corsica

Rapport n° 039 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Un des derniers rapports, la modification du tableau des effectifs.

D'abord, des opérations de suppressions. 143 cadres d'emploi correspondant au départ définitif. Excusez-moi, je prends mes notes.

Ensuite, sur les opérations de recrutement, il y a un poste de chef de mission de développement durable climat, plastique relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux. Nous sommes actuellement sur la mise en opérationnalité, notamment d'un certain nombre de programmes européens visant à lutter, dans le cadre des engagements de la Collectivité de Corse en matière de transition écologique et de développement durable, contre la multiplication des plastiques, aussi bien en mer qu'en zone terrestre.

Ensuite, au sein de la direction générale adjointe en charge de l'aménagement et du développement du territoire, un poste de chargé de mission urbanisme et urbanisme opérationnel. Je rappelle que nous avons monté un pôle foncier immobilier opérationnel sous l'autorité d'un ingénieur que nous venons de recruter, notamment une personne qui sera plus directement en charge du suivi des PLU des communes à l'intérieur de la Collectivité de Corse et en dehors de l'activité de l'AUE. Nous souhaitons aujourd'hui un urbaniste opérationnel parce que nous voulons réfléchir à la mise en place d'une politique d'aménagement du territoire, y compris pour décliner le PADDUC dans les schémas à enjeu régional, etc.

Troisièmement, je vous en ai parlé tout à l'heure, un poste d'adjoint au DGA en charge des routes, c'est donc la recreation du poste qui était anciennement occupé par le fonctionnaire qui a rejoint la CAPA.

Ensuite, il y a des opérations de gestion : reclassement à la suite d'une inaptitude totale et définitive ; création d'un poste pour demande de changement de filière ; mobilité interne d'un agent ATTE qui va vers la direction des routes.

Enfin, une opération d'ajustement d'un recrutement. Il est nécessaire de procéder à la transformation d'un poste rattaché à la DGA en charge des affaires sociales, suite à la mobilité interne d'un travailleur social de la direction de la protection de l'enfance vers la direction de l'action sociale de proximité.

Ainsi, le poste de chef de service, pôle territorial social extrême-sud, qui avait été créé en commission permanente du 10 octobre 2022, ayant été pourvu en interne, est transformé en poste de travailleur social pour pouvoir procéder à un recrutement d'un travailleur social au sein de la direction de la protection de l'enfance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

M. Louis POZZO DI BORGIO

En ce qui concerne les observations des commissaires, concernant les missions relevant du domaine du développement durable, Monsieur Paul-Félix Benedetti a fait observer que celles-ci devaient être assurées en transversalité avec l'Office de l'environnement de la Corse, afin que la collectivité de Corse n'ait pas systématiquement à procéder à des recrutements propres pour assurer le type de missions spécifiques.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ». Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Donc, pas de question.

On soumet donc le rapport au vote.

Qui est contre ? « Avanzemu ». Qui s'abstient ? « Core in fronte ». Qui ne participe pas ? « Un soffiu novu » ne participe pas. Qui est pour ? « Fà populu in seme » est pour.

Le rapport est ADOPTE.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 027 : Rinnuvata di a Cummissione Permanente

**Rapport n° 027 : Renouvellement de la Commission Permanente
(suite)**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous allons passer aux opérations de vote pour le renouvellement de la commission permanente et l'élection des 2 vice-présidents de notre Assemblée.

Donc, j'invite tout le monde à rejoindre sa place. Veuillez, s'il vous plaît, avertir les personnes qui sont à l'extérieur. Pendant les opérations de vote, évidemment, personne n'entre, personne ne sort. On va aller vite, on va bien le faire.

Quelques précisions. A l'issue du délai de dépôt des listes de candidats, on a 3 listes qui ont été présentées :

La liste Hyacinthe Vanni composée ainsi : Hyacinthe Vanni, Nadine Nivaggioni, Jean Biancucci, Véronique Arrighi, Paul-Jo Caituccoli, Marie-Hélène Casanova-Servas et Romain Colonna.

La liste Jean-Martin Mondoloni : Jean-Martin Mondoloni, Valérie Bozzi, Xavier Lacombe et Christelle Combette.

La liste Paul-Félix Benedetti : Paul-Félix Benedetti, Julia Tiberi et Saveriu Luciani.

Il convient de procéder donc à un scrutin à la représentation proportionnelle, sans panachage. Donc, rangez vos stylos, s'il vous plaît, vous n'en avez pas besoin. Ne soyez pas tentés, pas de panachage, pas de préférence, pas de signe distinctif, altrimenti ci simu sine à mezanotte, ricumincemu. Moi, ce n'est pas grave, j'ai l'Assemblea di a Giuventù demain matin dans le même hémicycle.

Le matériel de vote est en train d'être distribué. Le vote s'effectuera par appel nominal. On est en train de vérifier les procurations. Donc, on va prendre 2 minutes pour vérifier tout cela.

Je remercie le secrétariat général et vos assistants, vos collaborateurs qui agissent pour que vous soyez tous bien représentés. Merci.

S'il vous plaît, un moment d'attention.

Il convient, pour que les agents puissent continuer à exercer leurs fonctions au sein de cette Assemblée, **de voter la dérogation au régime ordinaire des temps de travail.**

Donc, je soumetts à votre approbation la proposition de dérogation au régime ordinaire des temps de travail. On vote s'il vous plaît.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc, **c'est adopté à l'unanimité.** Merci.

S'il vous plaît, regagnez vos places. Nous allons procéder aux opérations de vote. Donc, est-ce que tout le monde est dans l'hémicycle ?

Est-ce que tout le monde a bien récupéré la procuration qui lui a été attribuée ? Oui. On est au clair là-dessus. Je répète, pas de raturage, etc. Merci. Je répète aussi, ceux qui ont une procuration seront appelés 2 fois.

On autorise Monsieur Pozzo Di Borgo à donner son enveloppe à Paola ou à quelqu'un qui est à côté de lui parce qu'il est blessé et elle descendra voter.

Maintenant, petite précision parce qu'on m'a posé la question, évidemment, sauf à vouloir un bulletin nul, on ne met qu'une liste. Je le dis parce qu'on m'a posé la question. Vous ne mettez qu'une liste, mettez ce que vous voulez, mais vous n'en mettez qu'une. Ne mettez pas les trois pour composer la commission.

La Secrétaire de séance va vous appeler les uns après les autres et vous passez à l'urne. On y va.

Mme Sandra Marchetti, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, le scrutin est clos et le dépouillement va débiter.

Il y a bien 63 votants, 63 exprimés. Ont obtenu :

La liste Vanni : 32 voix et donc 7 sièges.

La liste Mondoloni : 17 voix, 4 sièges.

La liste Benedetti : 14 voix, 3 sièges.

Sont donc élus, et l'ordre compte : **Hyacinthe Vanni, Nadine Nivaggioni, Jean Biancucci, Véronique Arrighi, Paul-Joseph Caitucoli, Marie-Hélène Casanova-Servas, Romain Colonna, Jean-Martin Mondoloni, Valérie Bozzi, Xavier Lacombe, Christelle Combette, Paul-Félix Benedetti, Julia Tiberi et Saveriu Luciani.**

Donc, voilà la **nouvelle commission permanente.**

Corsica
Corse

Raportu n° 026 : Elezzione di i Vici presidenti di l'Assemblea di
Rapport n° 026 : Élection des Vice-présidents de l'Assemblée de

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Maintenant, nous allons procéder à l'élection des 2 vice-présidents.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Juste pour ma culture, Madame la Présidente, l'obligation de parité, elle est dans la constitution des listes que nous avons présentées, pas dans l'obligation, à l'issue des votes, d'avoir la parité en commission ? D'accord.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors maintenant, je vous sollicite pour savoir quels sont les binômes de candidats puisqu'il faut un homme et une femme. Quels sont les candidats, les couples ? Oui, Monsieur Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO DI BORGIO

Madame la Présidente, le groupe « Fà populu in seme » présente, Hyacinthe Vanni et Nadine Nivaggioni.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Je vais donc soumettre aux voix cette proposition, cette double candidature : Hyacinthe Vanni et Nadine Nivaggioni.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? « Core in fronte ». Qui ne participe pas ? « Un soffiu novu » et « Avanzemu ». Qui est pour ?

Hyacinthe Vanni et Nadine Nivaggioni sont élus à la majorité absolue, vice-présidents de l'Assemblée de Corse.

Nous avons une motion.

MUZIONE / MOTIONS

**Motion n° 2023/O1/005 déposée par le groupe « Core in Fronte » :
Soutien à la République d'Artsakh**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est « Core in fronte » qui a déposé une motion et c'est une femme qui va donc boucler la présentation.

Marie-Claude Branca pour « Core in fronte »

Mme Marie-Claude BRANCA

Pour vous embêter, je vais lire tous les considérants pour tester votre attention et votre résistance.

Rappelant que par une motion votée à l'unanimité en avril 2015, la Collectivité de Corse a reconnu le génocide arménien perpétré en 1915-1916 rappelant que ce vote ainsi que le vote d'une motion en novembre 2022 contribuait déjà au principe de réparation historique et de justice pour que l'Arménie retrouve sa place originelle dans le concert des Nations.

Considérant que l'histoire de la nation arménienne s'inscrit dans l'esprit du droit international des peuples à disposer d'eux-mêmes ;

Considérant la République arménienne dont l'indépendance faisait suite à un référendum d'autodétermination et trouvait place dans le prolongement des légitimes restitutions et compensations dues à la nation arménienne ;

Considérant le contexte d'agression et de blocus auquel est soumise depuis décembre 2022 la République d'Artsakh, par l'Azerbaïdjan, alliée de la Turquie ;

Considérant que ces actes belliqueux participent d'un nettoyage ethnique aux racines historiques ciblant la population arménienne de l'Artsakh ;

Considérant que ces agissements expansionnistes sont illégaux et contraires au droit international ;

Considérant l'importance de l'héritage religieux, architectural historique, social et linguistique arménien, son rôle et sa place dans l'Europe des peuples et des nations...

Je vais changer un peu.

L'Assemblea di Corsica manda u so sustegnu à a Republica d'Artsakh pà u so drittu à l'indipendenza,

Trasmetti sta muzioni à a riprisintazioni permanenti di a Republica di Artsakh in Francia,

Hà da fà senti a so voci à u niveddu internaziunli incù tutti quiddi chì cundanani è ricusani l'attachi militari è u bluchimu contru à l'Artsakh.

Sti cumpurtamenti sò cuntrari à l'impegnu presu di l'Azerbaïdjan dopu a dichjarazioni di cessa focu presa in nuvembri 2020 incù a Republica d'Armenia è a federazioni di a Russia.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, cara Cunsigliera.

Nantu à sta muzione, quale hè chì vole intervene, unu à prò è unu contru. Dopu, aghju da dumandà dinò l'avisu di u Cunsigliu esecutivu ? Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Noi simu sicuramente d'accunsentu è hè incù piacè chì simu pè sta muzione è a vuteremu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci hè qualchissia contru ? No.

Avisu di l'esecutivu ?

M. le Président Gilles SIMEONI

De façon constante, le Conseil exécutif de Corse a exprimé sa solidarité avec le peuple arménien, que ce soit à l'occasion de la délibération à l'époque pour

la reconnaissance du génocide ou que ça soit depuis les agressions de l'Azerbaïdjan contre la République d'Azerbaïdjan donc bien évidemment favorable à cette motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Aghju da mette à u votu a muzione.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Quale hè chì ghjè à prò ? Quale hè ch'un partecipeghje micca ? "Un soffiu novu" hors Pierre Ghjonga.

La motion est ADOPTÉE.

Merci.

Dernier point, il y a une modification.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 045 : Mudificazione di e designazione in l'attelli dedicati à u seguitu di u ciculu di travagliu in quantu à e derive mafiose

Rapport n° 045 : Modification des désignations au sein des ateliers consacrés au suivi du cycle de travail relatif aux dérives mafieuses

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous avons pris une délibération pour désigner au sein des ateliers concernant les dérives mafieuses des responsables. À la demande du groupe « Fà populu », il y a une modification dans la composition des ateliers.

Donc en fait, il y a une inversion, « Pour dérives mafieuses, instrument d'analyse et quantification, procédure droit et politique pénale », Marie-Hélène Casanova-Servas remplacera Monsieur Jean-Paul Panzani. C'est ce qu'on m'a communiqué. Il faut que ce soit acté par l'Assemblée. Voilà, c'est une proposition qui avait été faite la journée du 14, mais comme il y avait déjà une délibération préalable, il faut modifier la délibération.

Ensuite, dans l'atelier « drogue commerce illicite », ce sera Monsieur Jean-Paul Panzani qui remplacera Marie-Hélène Casanova-Servas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Donc, la modification maintenant est validée. Il n'y a pas d'autre point à l'ordre du jour, Monsieur le Président de l'exécutif.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Présidente, juste un point d'ordre, sur la motion de la divagation animale, en fait, elle a été réécrite, je n'ai eu la confirmation que ce matin, parce que la CdC a transmis une note juridique à l'ODARC. Donc, c'est à la demande en fait de l'exécutif qu'il y a eu la réécriture.

Donc nous, ce qu'on voudrait c'est que s'il faut qu'elle passe en commission, qu'elle passe dans le laps de temps de ces 10 jours pour qu'elle soit présentée à la prochaine session car l'association souhaite être présente. Donc, on a besoin de le faire savoir si ce calendrier peut être respecté.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci de cette précision, c'est ce que nous avons évoqué en commission permanente.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Oui, mais on nous avait sous-entendu qu'on avait réécrit la motion. Vous nous avez demandé de réécrire la motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Moi, je n'ai rien demandé du tout. Non, non, non, Monsieur Benedetti, je ne tomberai pas dans votre piège !

Donc, c'est très simple, la motion est renvoyée en commission, la présidente de la commission décidera lorsqu'elle va réunir sa commission, fort probablement comme d'habitude, avant la prochaine session qui aura lieu, je vous le rappelle, à la fin du mois, donc dans pas très longtemps. Et très certainement, cette nouvelle motion sera examinée.

À ringrazià vi à tutti.

Juste une chose, demain matin à 9 h, il y a l'Assemblea di a Giuventù et je demande, s'il vous plaît, à ce qu'on puisse faire nettoyer l'hémicycle pour demain matin. Donc, il faudrait que l'hémicycle soit propre demain matin. Merci. Merci à tous.

La séance est levée à 21 h 30.